



HAL
open science

Les représentations des Siamois dans les textes de langue française du XVIIIe siècle

Phanjit Duangchan

► **To cite this version:**

Phanjit Duangchan. Les représentations des Siamois dans les textes de langue française du XVIIIe siècle. Littératures. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2022. Français. NNT : 2022MON30048 . tel-04099096

HAL Id: tel-04099096

<https://theses.hal.science/tel-04099096>

Submitted on 16 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par **l'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER III**

Préparée au sein de l'école doctorale **58**
Et de l'unité de recherche sur la Renaissance, l'Âge
Classique et les Lumières

Spécialité : **LITTÉRATURE FRANÇAISE**

Présentée par **Phanjit DUANGCHAN**

LES REPRÉSENTATIONS DES SIAMOIS DANS LES TEXTES DE LANGUE FRANÇAISE DU XVIII^e SIÈCLE

Soutenue le 1 décembre 2022 devant le jury composé de

M. Franck SALAÛN, Professeur des Universités,
Université Paul-Valéry, Montpellier III

Directeur de thèse

M. Christian BELIN, Professeur des Universités,
Université Paul-Valéry, Montpellier III

Président du jury

Mme Florence MAGNOT-OGILVY, Professeure
De l'Université Rennes 2

Examinatrice

Mme Françoise LE BORGNE, MCF-HDR
Professeure de l'Université Clermont Auvergne

Rapporteuse

M. Stéphane PUJOL, Professeur
De l'Université Toulouse Jean Jaurès

Rapporteur



RÉSUMÉ

Durant le XVIII^e siècle, les savants et les curieux se sont de plus en plus intéressés aux civilisations étrangères. Le goût pour l'Orient, qui se répand à cette époque, suscite une grande curiosité à l'égard des pays orientaux. Les Siamois sont évoqués non seulement dans les œuvres philosophiques, mais aussi dans les écrits littéraires. Cette étude porte sur les textes écrits en français concernant les Siamois durant le siècle des Lumières. Notre enquête se propose d'étudier les représentations des Siamois dans les textes de langue française du XVIII^e siècle, la diffusion des connaissances concernant le Siam dans la société, ainsi que la perspective des philosophes sur ce royaume.

Mots-clés : Siam ; Siamois ; France ; XVIII^e siècle ; représentations

ABSTRACT

In the eighteenth century, philosophers and the people became interested in foreign civilizations more than before. The interest for the East had spread to the western countries at that time led by French philosophers and French writers who wrote stories pertaining to Siam in their works or novels. This study focuses on French texts in the Age of Enlightenment, including the study relating to the portrayal of the Siamese during the eighteenth century. This study also focuses on the spreading of knowledge in relation to the Siamese to western society. In addition, the philosophers' perspective regarding the kingdom of Siam have been studied accordingly.

Key-words: Siam; Siamese; France; 18th century; representation

École doctorale Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (ED 58)

Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières
(UMR5186)

Université Paul-Valéry, Site Saint-Charles, Route de Mende, 34199 Montpellier
Cedex 5-France

**Les représentations des Siamois
dans les textes de langue française
du XVIII^e siècle**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 8
--------------------	------

PREMIÈRE PARTIE

La rencontre entre les Européens et les Siamois

Chapitre I La découverte du royaume de Siam.....	p. 20
Chapitre II L'arrivée des Français dans le royaume de Siam.....	p. 50
Chapitre III Le Siam dans les textes de langue française avant le XVIII ^e siècle...	p. 83

DEUXIÈME PARTIE

L'identité des Siamois à travers les textes de langue française du XVIII^e siècle

Chapitre I Le système politique des Siamois.....	p. 102
Chapitre II La religion des Siamois.....	p. 124
Chapitre III Caractéristiques sociales et morales des Siamois.....	p. 150

TROISIÈME PARTIE

La perception du Siam et des Siamois au XVIII^e siècle

Chapitre I L'influence de la pensée des Lumières sur l'image du Siam.....	p. 183
Chapitre II Comparaison entre le Siam et la France.....	p. 205
Chapitre III Le Siam dans les périodiques de langue française du XVIII ^e siècle...	p. 218

CONCLUSION.....	p. 225
-----------------	--------

ANNEXES.....	p. 230
--------------	--------

BIBLIOGRAPHIE.....	p. 259
--------------------	--------

INDEX DES NOMS.....	p. 278
---------------------	--------

TABLE DES MATIÈRES.....	p. 283
-------------------------	--------

REMERCIEMENTS

Je tiens, en premier lieu, à exprimer toute ma gratitude à mon directeur de thèse, Franck Salaün, pour son soutien, ses précieux conseils, ses encouragements, et sa gentillesse durant mes études doctorales en France.

Je remercie également les membres du jury : Christian Belin, Françoise Le Borgne, Florence Magnot-Ogilvy et Stéphane Pujol, pour avoir accepté de lire ce travail.

Un grand merci à l'Université de Mahasarakham en Thaïlande pour la bourse, à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à tous les membres de l'IRCL pour leur aide et leur bienveillance.

J'aimerais exprimer ma plus vive reconnaissance à Maxime Del Fiol pour ses conseils et son aide. Mes remerciements vont également à Bernard Wirth, Jean-Claude et Joëlle Rochard, Linda Gil, Aurélie Bourret, Sylvain Gougeon, Jaruwan Charpentier qui m'ont encouragée durant la préparation de cette thèse. Enfin, merci à toute ma famille pour le soutien moral et les encouragements tout au long de ma recherche.

NOTE

Dans l'ensemble de notre étude, nous privilégions, dans la mesure du possible, les éditions des XVII^e et XVIII^e siècles, et nous respectons l'orthographe des textes cités.

INTRODUCTION

Au cours du XVIII^e siècle, les savants et les esprits curieux se sont de plus en plus intéressés aux cultures étrangères, notamment au Siam, qui était l'un des pays qui intriguaient le plus les Français à cette époque. Cet intérêt grandissant des Français pour le Siam, qui se manifeste en particulier chez les philosophes et les écrivains, est lié, d'une part, aux relations diplomatiques entre les deux pays à la fin du siècle précédent, et, d'autre part, à la publication des récits de voyage des missionnaires, des voyageurs et des ambassadeurs.

I. État de la question

Le Siam est connu des Français depuis la fin du XVII^e siècle. À leur arrivée, en 1662, les missionnaires français ont été bien accueillis par le roi du Siam. Ensuite, les marchands, les voyageurs et surtout les ambassadeurs envoyés par le roi de France se rendent dans ce royaume. Les bonnes relations diplomatiques permettent des échanges réguliers d'ambassadeurs entre les deux pays, ce qui en retour renforce les liens entre les deux pays. Le Siam suscite l'intérêt des Français parce qu'il s'agit d'un royaume lointain dont le peuple est encore inconnu. Dans leurs récits de voyage, les missionnaires, les ambassadeurs, et d'autres catégories de visiteurs décrivent ce qu'ils y ont vu : la société, les populations, les cérémonies et les fêtes auxquelles ils ont assisté¹. Les récits des voyageurs témoignent de l'intérêt pour le Siam et contribuent à l'accroître. Ces ouvrages font non seulement connaître le royaume auprès des Français dès le XVII^e siècle, mais ils constituent également des sources précieuses pour les philosophes au siècle suivant.

¹ Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, Paris, Denys Béchét, 1666 ; Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686 ; Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1686 ; François-Timoléon de Choisy, *Journal du Voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, Paris, Chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687 ; Nicolas Gervaise, *Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, Paris, Cl. Barbin, 1688 ; Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691.

Au XVIII^e siècle, bien que les échanges d'ambassadeurs entre les deux pays aient cessé, le Siam continue d'intéresser les Français. En outre, du fait de la multiplication des ouvrages qui en parlent, qu'il s'agisse des dictionnaires, des compilations, des périodiques ou même des œuvres littéraires, la connaissance que l'on peut avoir de ce royaume est de plus précise. Ce qui n'empêche pas les malentendus, naturellement.

Cette persistance, ses effets et ses causes méritent d'être interrogés, et l'on peut s'étonner du peu d'études consacrées aux représentations du Siam dans les textes de l'âge classique. C'est l'objet de la présente recherche.

De fait, les études sur le Siam concernent le plus souvent les relations entre ce royaume et les Occidentaux². Étant donné que le Siam est très éloigné de l'Europe, s'y rendre n'est pas facile à l'âge classique. Les dangers d'une telle expédition et les dépenses qu'elle nécessite sont les principaux obstacles pour les voyageurs. Ces aspects ont déjà été étudiés. Les chercheurs se sont intéressés à l'arrivée des Occidentaux dans le Siam, aux motivations des voyageurs européens, aux atouts du Siam qui attireraient ces étrangers, ainsi qu'aux effets de la présence occidentale sur ce royaume lointain. Bien que les Français soient parmi les derniers occidentaux à s'y rendre, les relations entre la France et le Siam ont déjà donné lieu à un grand nombre de travaux.

Les affaires religieuses étant les premières causes de la venue des Français au Siam, les motifs religieux qui les poussent en Orient, les besoins des missionnaires et les obstacles auxquels ils font face au Siam sont logiquement évoqués dans les principales études écrites sur le sujet, en particulier *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam (XVII^e-XVIII^e siècle)*, d'Adrien Launay³, et *Siam et Laos. Histoire de la mission* de Robert Costet⁴. Quant au rôle des Missions étrangères de Paris pour le travail d'évangélisation dans les pays non chrétiens, notamment en Asie, il est examiné par Marcel Launay, dans *Les Missions Étrangères : trois siècles et demi d'histoire et d'aventure en Asie*⁵, et les auteurs du volume collectif *Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien*⁶.

² John Anderson, *English Intercourse with Siam in the seventeenth century*, London, Kegan Paul, 1890 ; George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, Center For Southeast Asian Studies Special Report n°16, Northern Illinois University, 1977 ; Joaquim de Campos, *Early Portuguese Accounts of Thailand*, Lisboa, Camara Municipal, 1983 ; Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; Bhawan Ruangsilp, *Dutch East India company merchants at the court of Ayutthaya*, Leiden-Boston, Brill, 2007.

³ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, Tours, Alfred mame et fils, 1846.

⁴ Robert Costet, *Siam et Laos. Histoire de la mission*, Paris, Églises d'Asie, 2002.

⁵ Launay Marcel, *Les Missions Étrangères : trois siècles et demi d'histoire et d'aventure en Asie*, Paris, Perrin, 2008.

⁶ Gérard Moussay et alii, *Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien*, Paris, Les Indes savants, 2009.

Les relations commerciales sont bien documentées. Parmi les études sur cette question, on peut citer l'ouvrage de Frédéric Mantiene, *Les Relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule indochinoise*⁷, qui fournit de précieuses informations sur le commerce des Français en Asie, en particulier dans le Siam. Frédéric Mantiene, qui souligne l'importance du commerce dans cette région, insiste sur la variété des marchandises échangées et sur les points forts de chaque nation dans la péninsule indochinoise.

Le contexte historique a aussi fait l'objet de riches études, qui ont pu s'appuyer sur une vaste documentation française concernant les relations franco-siamoises sous le règne du roi de Siam (le roi Narāi) et du roi de France (Louis XIV), au premier rang desquelles on peut citer : *Louis XVI et le Siam* de Dirk Van Der Cruysse⁸ ; *Phra Narāi, roi et Louis XIV*, de Martial Dassé⁹ ; *Étude historique sur la relation de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, de Lucien Lanier¹⁰ ; *La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903*, de Charles Lemire¹¹ ; *Les Relations de la France et du Siam (1680-1970)*, d'Henri Seauve¹² ; *La Thaïlande et l'Occident*, d'Henri Fauville¹³. Ces ouvrages, sur lesquels nous nous appuyons largement, étudient le début des relations entre les deux pays, le moment d'apogée, l'arrivée de l'ambassade française au Siam, la venue de l'ambassade siamoise en France, la Révolution du Siam, ainsi que le départ des Français du Siam en 1688.

Outre les événements historiques, certains personnages marquants sont évoqués dans les récits concernant les relations franco-siamoises, notamment Guy Tachard, prêtre jésuite venu au Siam en 1685 et en 1687, avec la première et la deuxième ambassade françaises, auquel Raphaël Vongsuravatana a consacré une biographie intitulée *Un jésuite à la Cour de Siam*¹⁴. Le rôle de l'évêque d'Héliopolis Pallu, qui renforce les relations avec la cour siamoise en apportant avec lui les lettres du pape Clément IX et de Louis XIV pour le roi Narāi, a été étudié par Guy Marie Oury dans *Mgr François Pallu ou les missions étrangères en Asie au 17^e siècle*¹⁵. François-Timoléon de Choisy, connu comme l'abbé de Choisy, l'adjoint du

⁷ Frédéric Mantiene, *Les Relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVIII^e siècle)*, Paris, Les Indes savantes, 2003.

⁸ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XVI et le Siam*, Paris, Fayard, 1991.

⁹ Martial Dassé, *Phra Narāi, roi de Siam et Louis XIV*, Paris, Musée Guimet, 1986.

¹⁰ Lucien Lanier, *Étude historique sur la relation de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, Versailles, E. Aubert, 1883.

¹¹ Charles Lemire, *La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903*, Paris, Saint-Étienne, 1993.

¹² Henri Seauve, *Les Relations de la France et du Siam (1680-1970)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1907.

¹³ Henri Fauville, *La Thaïlande et l'Occident*, Provinces, Sudestasia, 1991.

¹⁴ Raphaël Vongsuravatana, *Un jésuite à la Cour de Siam*, Paris, France-empire, 1992.

¹⁵ Guy-Marie Oury, *Mgr François Pallu ou les missions étrangères en Asie au 17^e siècle*, Paris, France-Empire, 1985.

Chevalier de Chaumont, le premier ambassadeur français au Siam en 1685, a fait l'objet de deux monographies, celle de Dirk Van Der Cruysse, *L'abbé de Choisy, androgyne et mandarin*¹⁶, et celle de Nathalie Reznikoff, *Un homme de robes à la cour du roi soleil : l'extravagante histoire de l'Abbé de Choisy*¹⁷.

En ce qui concerne les études en anglais, deux méritent tout particulièrement d'être mentionnées : celle de W. A. R. Wood, *A history of Siam*¹⁸, qui aborde des questions en rapport avec notre sujet pour la période allant du début de l'histoire du royaume jusqu'en 1781, l'arrivée des Occidentaux durant l'époque d'Ayutthaya, ainsi que les ambassades françaises au Siam ; et celle de Derick Garnier, *Ayutthaya Venice of the East*¹⁹, qui présente aussi le royaume d'Ayutthaya, sa découverte par les étrangers, et, naturellement, les ambassades françaises.

Ces différentes études montrent que le Siam est l'un des royaumes qui attirent le plus les Français. Il est vrai que les missionnaires désirent faire de ce royaume le centre du Christianisme en Orient. De leur côté, les marchands y développent une compagnie des Indes Orientales dans le but d'en tirer des profits commerciaux. Quant aux ambassades envoyées par le roi de France, elles ont pour mission d'établir de bonnes relations diplomatiques.

Au siècle suivant, bien que les relations entre les deux pays se soient affaiblies, les philosophes s'intéressent encore au Siam. Le royaume, auquel on ne consacre plus de récits de voyage, devient un objet d'étude à part entière. Il s'agit cette fois de diffuser des connaissances permettant de comparer les différentes sociétés connues. S'appuyant sur les récits de voyage, les philosophes découvrent les aspects variés du Siam. Par exemple, concernant la politique, Nicolas-Antoine Boulanger décrit des usages théocratiques en vigueur au sein du régime politique des Siamois dans *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* (1761)²⁰. De son côté, Jean-Baptiste Boyer d'Argens évoque, dans *L'Esprit du Marquis d'Argens, ou recueil de pensées philosophiques* (1775)²¹, le despotisme régnant dans le Siam en soulignant ses aspects négatifs. La religion et les croyances des Siamois sont souvent décrites par les auteurs de l'époque, en particulier par Claude de Fleury dans ses *Opuscules* (1780)²², et par Bernard Picart, dans ses vastes synthèses vouées à un succès durable :

¹⁶ Dirk Van Der Cruysse, *L'abbé de Choisy androgyne et mandarin*, Paris, Fayard, 1995.

¹⁷ Nathalie Reznikoff, *Un homme de robes à la cour du roi soleil : l'extravagante histoire de l'Abbé de Choisy*, Paris, Ramsay, 1988.

¹⁸ W. A. R., Wood, *A history of Siam*, Bangkok, Chalermnit, 1959.

¹⁹ Derick Garnier, *Ayutthaya Venice of the East*, Bangkok, Amarin Printing, 2004.

²⁰ Nicolas-Antoine Boulanger, *Recherches sur l'origine du despotisme oriental*, Londres, Chez Seyffert, 1762.

²¹ Jean-Baptiste Boyer d'Argens, *L'Esprit du Marquis d'Argens, ou recueil de pensées philosophiques*, Berlin, Chez Chrétien-Frédéric Woss, 1775, t. II, p. 372-379.

²² Claude de Fleury, *Opuscules de M. l'abbé Fleury*, Nismes, Chez Pierre Beaume, 1781, t. IV, p.181-194.

Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde (1723)²³ et *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres* (1723)²⁴. S'agissant des mœurs des Siamois, les auteurs ne manquent pas de les décrire, notamment Jean-Nicolas Dêmeunier qui leur fait logiquement une place dans sa synthèse *L'Esprit des usages et des coutumes des différens peuples* (1776)²⁵.

Le Siam bénéficie ainsi du goût pour l'Orient qui se répand en France. Tout ce qui concerne les Orientaux excite la curiosité des contemporains : comme l'on bien montré Marie-Louise Dufrénoy, dans *L'Orient Romanesque en France 1704-1789*, et Pierre Martino, dans *L'Orient dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècles*, on trouve des Siamois non seulement dans les œuvres philosophiques mais aussi dans les écrits littéraires.

2. Les Siamois dans les textes de langue française du XVIII^e siècle

L'apparition du Siam dans les écrits du siècle des Lumières témoigne du rôle des philosophes dans la diffusion des connaissances auprès d'un public plus large qu'auparavant, ainsi que de l'intérêt croissant des Français pour les étrangers. Les informations sur les peuples lointains s'inscrivent dans une réflexion sur la nature humaine. Les philosophes considèrent en outre la diffusion des savoirs comme l'une de leurs missions. C'est dans ce contexte que l'image du Siam se précise sur la base des ouvrages de référence.

La politique est l'un des points essentiels auxquels les savants s'intéressent. Le despotisme étant un régime honni par les philosophes, le gouvernement despotique du Siam leur apparaît comme un exemple utile, illustrant les vices inhérents à un tel système. *L'Histoire moderne* (1755)²⁶ de François-Marie de Marsy, les *Mélanges intéressans et curieux* (1766)²⁷ de Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, l'*Histoire générale, civile, naturelles, politique et religieuse de tous les peuples du monde* (1750)²⁸ de Claude-François Lambert, pour n'en citer que trois, ont en commun de décrire le despotisme du Siam en

²³ Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783.

²⁴ Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, Amsterdam, Chez F .F. Bernard, 1775.

²⁵ Jean-Nicolas Dêmeunier, *L'Esprit des usages et des coutumes des différens peuples*, Paris, Chez Laporte, 1786.

²⁶ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, Paris, Chez Desaint & Saillant, 1765, t. III.

²⁷ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, Paris, Chez Lacombe, 1766, t. IX.

²⁸ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelles, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, Paris, Chez David le jeune, 1750, t. IX.

soulignant le pouvoir du roi qui gouverne seul, la croyance au roi-dieu, fondement de son autorité, ainsi que les usages mystérieux qui lui permettent de se maintenir au pouvoir. Le régime despotique du Siam est aussi évoqué dans l'article DESPOTISME de l'*Encyclopédie méthodique* (1784)²⁹ de Jean-Nicolas Dêmeunier. La souffrance des Siamois et les conséquences de cette mauvaise politique y sont décrites en ces termes :

Le peuple qui ne possède rien en propre, n'a aucun attachement pour sa patrie, & n'est lié par aucune obligation à son maître [...]. Un siamois s'expose gaiement à la mort pour se venger d'une injure particulière, pour se délivrer de la vie, ou pour se dérober au supplice ; mais mourir pour le prince ou pour la patrie, c'est une vertu inconnue dans ce pays-là³⁰.

Comme la découverte des terres nouvelles, des peuples inconnus, des coutumes, des religions, ainsi que des croyances exotiques suscitent l'intérêt des hommes des Lumières, les Siamois comblent leur curiosité. On mentionne souvent la religion des Siamois, les miracles de leur Dieu, les principes de leur morale, le comportement de leurs religieux, la bizarrerie de leur dogme, notamment dans des ouvrages comme l'*Histoire générale des voyages* (1746)³¹ d'Antoine François Prévost, l'*Histoire des différens peuples du monde* (1770)³² d'André Guillaume Contant d'Orville, pour ne citer que deux exemples. C'était déjà le cas dans *Le Grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane* (1674)³³ de Louis Moréri,

Les Siamois étant de plus en plus étudiés au siècle des Lumières, dans le prolongement de la mode lancée par la venue des ambassadeurs siamois à la cour de Versailles à la fin du siècle précédent, et du fait de l'intérêt plus large pour tout ce qui semblait alors exotique, il n'est pas étonnant de trouver de nombreuses informations concernant la physionomie, les caractères, le mode de vie, les coutumes ainsi que les diverses mœurs, dans les ouvrages de l'époque. Non seulement les savants consacrent des pages à ces caractéristiques, mais ils montrent également les points communs et les différences entre le Siam et leur pays. François-Henri Turpin confirme, par exemple, que certains amusements des enfants sont identiques dans les deux pays³⁴. Samuel Von Pufendorf assure que

²⁹ Jean-Nicolas Dêmeunier, *Encyclopédie méthodique. Économie politique et diplomatique*, Paris, Chez Panckouche, 1786, t. II.

³⁰ *Ibid.*, p. 84-85.

³¹ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, La Haye, Chez Pierre De Hondt, 1755, t. XII.

³² André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, Paris, Chez Edme, 1772, t. I.

³³ Louis Moréri, *Le Grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Chez les libraires associés, 1759, t. IX.

³⁴ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du Royaume de Siam*, Paris, chez Costard, 1771, t. I, p. 122.

l'arithmétique, la poésie et certains instruments des Siamois sont comparables à ceux des Français³⁵. Antoine François Prévost indique que l'on ne trouve pas l'usage de la Bible au Siam³⁶. Jean Castillon remarque que la forme des chaises à porteurs de ce peuple est différente de celle qu'il connaît³⁷. Jacques-Philibert Rousselot de Surgy note que les mesures pratiquées en France sont inconnues des Siamois³⁸, etc.

Bien que le Siam soit souvent mentionné dans les ouvrages philosophiques, les informations concernant ce royaume ont été assez peu étudiées par les chercheurs, contrairement à la période précédente qui a fait l'objet de travaux importants, notamment *La Stratégie d'évangélisation des prêtres des Missions Étrangères de Paris à Siam, 1662-1688*³⁹, de Bernard Wirth, ou encore *La Thaïlande et ses relations avec la France*⁴⁰, de Kongsri Subamonkala, et *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*⁴¹, de Porntip Thananopavarn.

Durant le XVII^e et le XVIII^e siècles, le Siam n'a cessé d'intriguer les Français. Par conséquent, les études sur les Siamois dans les œuvres des savants permettent de percevoir l'évolution des représentations de ce peuple, et de comprendre le rôle des éléments socio-culturels dans ces représentations et les commentaires qui les accompagnent. C'est l'un des objectifs de notre enquête.

3. Corpus et Méthode

Le Siam était connu des Français depuis le siècle précédent, et si l'intérêt pour ce royaume avait un peu changé de nature, il n'avait pas faibli. Pour les uns et les autres les récits de voyages constituaient des témoignages essentiels. De fait, plusieurs récits de voyage concernant le Siam parurent à cette époque : les *Mémoires du comte de Forbin* (1729)⁴² ;

³⁵ Samuel Von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, Paris, Merigot, 1759, t. VII, p. 595.

³⁶ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 222.

³⁷ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises*, Paris, Chez Vincent, p. 36.

³⁸ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 134.

³⁹ Bernard Wirth, *La Stratégie d'évangélisation des prêtres des Missions Étrangères de Paris à Siam, 1662-1688*, thèse de doctorat, Université Lyon II, 1988.

⁴⁰ Kongsri Subamonkala, *La Thaïlande et ses Relations avec la France*, thèse de doctorat d'Université de Paris, Paris, A. Pedone, 1940.

⁴¹ Porntip Thananopavarn, *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, thèse de doctorat d'Université Aix-Marseille, 1972.

⁴² Claude de Forbin, *Mémoires du comte de Forbin*, Amsterdam, Chez François Girard, 1729, t. I.

l'Histoire Naturelle, Civile, et Ecclésiastique de l'Empire du Japon (1727)⁴³, d'Engelbert Kämpfer ; *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales* (1669)⁴⁴, de Jean-Albert Mandelslo ; *Voyage de Gautier Schouten aux Indes Orientales* (1676)⁴⁵, de Gautier Schouten ; *Suite des voyages de monsieur J. B. Tavernier Écuyer, Baron d'Aubonne. En Turquie, en Perse, et aux Indes* (1676)⁴⁶, de Jean-Baptiste Tavernier ; et *l'Histoire civile et naturelle du Royaume de Siam* (1771)⁴⁷, de François-Henri Turpin.

Les compilations sont aussi des sources importantes grâce auxquelles les auteurs des Lumières sélectionnent et diffusent des informations sur les Siamois. Ces ouvrages abordent les pays concernés, y compris le Siam, sous plusieurs angles, notamment l'histoire des relations avec la France, la description du pays, le gouvernement, la vie des populations, les mœurs, les coutumes, la religion et les croyances. Parmi les nombreuses compilations de l'époque, les Siamois sont notamment évoqués dans les ouvrages suivants : *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, (1774)⁴⁸, de Jean Castillon ; *Histoire des différens peuples du monde* (1770)⁴⁹, d'André Guillaume Contant d'Orville ; *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde* (1765)⁵⁰, de Joseph de la Porte ; *Histoire Générale, Civile, Naturelle, Politique et Religieuse de Tous les Peuples du Monde* (1730)⁵¹, de Claude-François Lambert ; *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens* (1755)⁵², de François-Marie de Marsy ; *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (1770)⁵³, de Pierre Joseph André Roubaud ; *Histoire générale des voyages* (1746)⁵⁴, de Antoine François Prévost.

⁴³ Engelbert Kämpfer, *l'Histoire Naturelle, Civile, et Ecclésiastique de l'Empire du Japon*, La Haye, Chez P. Gosse & J. Neaulme, 1729, t. I.

⁴⁴ Jean-Albert Mandelslo, *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales*, Amsterdam, Chez Michel Charles Le Cène, 1727.

⁴⁵ Gautier Schouten, *Voyage de Gautier Schouten aux Indes Orientales*, Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel le Jeune, 1725.

⁴⁶ Jean-Baptiste Tavernier, *Suite des voyages de monsieur J.B. Tavernier Écuyer, Baron d'Aubonne. En Turquie, en Perse, et aux Indes*, Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel le Père, 1724, t. IV.

⁴⁷ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du Royaume de Siam*, Paris, Chez Costard, 1771, t. I.

⁴⁸ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, Paris, Chez Vincent, 1774.

⁴⁹ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, Paris, Chez Edme, 1772, t. I.

⁵⁰ Joseph de la Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, Paris, Chez L. Cellot, 1774, t. IV.

⁵¹ Claude-François Lambert, *Histoire Générale, Civile, Naturelle, Politique et Religieuse de Tous les Peuples du Monde*, Paris, Chez David le jeune, 1750, t. IX.

⁵² François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, Paris, Chez Desaint & Saillant, 1765, t. III.

⁵³ Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, Paris, Chez Des Ventes de la Doué, 1770, t. V.

⁵⁴ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, La Haye, Chez Pierre De Hondt, 1755, t. XII.

Les dictionnaires, qui connaissent une vogue sans précédent au XVIII^e siècle⁵⁵, ont aussi contribué à diffuser les connaissances accumulées concernant les Siamois. Outre les synthèses déjà classiques de Louis Moréri (*Le grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*⁵⁶) et de Pierre Bayle (*Dictionnaire historique et critique*⁵⁷), les lecteurs de l'époque disposent de plus en plus de dictionnaires spécialisés, comme le *Dictionnaire Géographique-portatif* (1755)⁵⁸, de Lawrence Échard ; *Le grand Dictionnaire géographique et critique* (1726)⁵⁹, d'Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière ; le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* (1798-1799)⁶⁰, de Jacques Peuchet ; le *Dictionnaire Universel de Commerce, d'Histoire Naturelle, & des Arts & Métiers* (1723)⁶¹, de Philémon-Louis Savary, pour n'en citer que quelques-uns.

Outre ces ouvrages philosophiques, les Siamois sont aussi évoqués dans de nombreux périodiques et dans des essais, comme les *Essais dans le gout de ceux de Michel Montagne ou les loisirs d'un ministre d'État* (1788)⁶², de René-Louis de Voyer Argenson ; l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756)⁶³, de Voltaire ; etc.

C'est aussi le cas dans les œuvres littéraires, sous l'influence des *Lettres persanes* de Montesquieu, en particulier dans les *Lettres siamoises, ou le Siamois en Europe* (1751)⁶⁴, de Joseph Landon, ou de la mode des contes, par exemple dans le conte moral *Mikou et Mézi* (1765)⁶⁵, d'Alexis Maton, et *Le Prince philosophe : conte oriental* (1792)⁶⁶, d'Olympe de Gouges.

La présence du Siam dans ces divers écrits reflète non seulement l'intérêt du public pour ce royaume, mais aussi la fonction de cette société lointaine, parmi d'autres, dans le discours philosophique. On peut d'ailleurs s'interroger sur ces usages des informations concernant un royaume aussi éloigné, au niveau géographique comme au niveau culturel.

⁵⁵ Sur cette vogue, voir notamment, *Dix-Huitième Siècle*, n°38, « Dictionnaires en Europe », n° spécial sous la direction de Marie Leca-Tsiomis, 2006 ; et Franck Salaün, *Les Lumières*, Paris, PUF, 2011, p. 216-218.

⁵⁶ Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Chez Denis Thierry, 1683, t. I.

⁵⁷ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Reiner Leers, la première édition, 1697.

⁵⁸ Lawrence Échard, *Dictionnaire Géographique-portatif*, Paris, Didot, 1755.

⁵⁹ Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique et critique*, La Haye, Chez Pierre Gosse & Pierre de Hondt, 1784, t. VII.

⁶⁰ Jacques Peuchet, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, Paris, Chez Blanchon, 1798.

⁶¹ Philémon-Louis Savary, *Dictionnaire Universel de Commerce, d'Histoire Naturelle, & des Arts & Métiers*, Copenhague, Chez Claude Philibert, 1765, t. V.

⁶² René-Louis de Voyer Argenson, *Essais dans le gout de ceux de Michel Montagne ou les loisirs d'un ministre d'État*, Bruxelles, Buisson, 1788.

⁶³ Voltaire, Arouet, François-Marie, dit, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Paris, Chez Stoupe, 1792, t. I.

⁶⁴ Joseph Landon, *Lettres siamoises, ou le Siamois en Europe*, Paris, Chez François Delaguette, 1751.

⁶⁵ Alexis Maton, *Mikou et Mézi*, La Haye, Chez Durand, 1765.

⁶⁶ Olympe de Gouges, *Le Prince philosophe : conte oriental*, Paris, Chez Briand, 1792.

Pourquoi les philosophes s'intéressent-ils à ce royaume ? Quelles images des Siamois véhiculent-ils dans leurs écrits ? Sur quelles sources se fondent-ils ? Quels sont les aspects de la culture siamoise qu'ils retiennent ? Évitent-ils les stéréotypes ? L'état de l'art montre que ces questions ont été assez peu étudiées jusqu'à présent, ce qui justifie notre projet.

La présente étude porte sur les représentations des Siamois dans les textes de langue française du XVIII^e siècle. Il nous semble en effet que l'on a affaire à un corpus relativement homogène, caractéristique des intérêts des hommes de lettres de l'époque et des questions anthropologiques qui guident leurs réflexions.

Dans un premier temps, nous avons cherché à contextualiser notre objet d'étude en rappelant l'histoire des relations entre la France et le Siam, et entre le Siam et d'autres pays européens. La genèse de la formation des représentations du Siam passe, en effet, par la découverte du Royaume du Siam par les Européens en fonction d'un certain nombre de priorités qu'il faut préciser. Quels étaient les objectifs des Européens en explorant l'Asie du Sud-Est, et notamment le Siam, et en y installant des missions ou des comptoirs ? Comment caractériser les premiers contacts et les premiers échanges entre ces cultures ? Dans quelle mesure les relations entre les Français et les Siamois, à partir du XVII^e siècle, sont-elles singulières ? Quelles évolutions peut-on relever durant les XVII^e et XVIII^e siècles ?

La deuxième partie de notre étude porte sur l'identité des Siamois à travers les textes de langue française du XVIII^e siècle. Les questions auxquelles nous souhaitons répondre sont les suivantes : Quelles sont les principales représentations des Siamois d'après les documents du XVIII^e siècle ? Quels sont les sujets abordés dans les ouvrages concernant le Siam ? Qu'est-ce que les écrivains des Lumières pensent du royaume du Siam et de quelle façon ce royaume alimente-t-il leurs réflexions sur une série de sujets ? Dans cette partie, nous étudions les représentations des Siamois sous trois aspects principaux.

Premièrement, le gouvernement du Siam. À une époque où le despotisme est présenté dans les œuvres des écrivains et des philosophes comme un régime injuste et déraisonnable, le Siam constitue un exemple intéressant pour illustrer cette thèse. En effet, dans ce royaume, dirigé par un gouvernement despotique, la suprématie du monarque est une évidence, tout comme les privilèges des mandarins la pratique de l'esclavage.

Deuxièmement, la religion siamoise, les croyances qu'elle comporte et ses rites. Au siècle des Lumières, les savants croient au progrès de l'individu grâce à la raison, laquelle s'oppose aux superstitions et peut entrer en conflit avec la religion. Dans cette perspective, la religion des Siamois, l'histoire de la vie de leur Dieu et leurs croyances peuvent paraître ridicules. De même, les formes de superstition présentes dans la culture siamoise sont

logiquement critiquées par les philosophes, et les descriptions de talapoins sont très négatives. Ils ne sont pas présentés comme de croyants sincères, mais comme des manipulateurs exploitant la crédulité d'autrui.

Troisièmement, les mœurs des Siamois au sens large. Comme pour d'autres peuples, les auteurs qui décrivent la société siamoise, signalent un certain nombre de particularités touchant les habitudes, les coutumes, sans oublier la langue et certaines représentations. Inévitablement, ces caractéristiques sont décrites à travers la perspective des Français, et donc en termes de différences.

Dans la troisième partie, nous cherchons à dépasser ce premier niveau de comparaison en étudiant la perception du Siam et des Siamois au XVIII^e siècle à partir de différentes sortes de textes. Ici l'influence de la pensée des Lumières sur l'image du Siam se fait sentir, dans les ouvrages des philosophes, naturellement, et dans les périodiques.

L'étude d'un grand nombre de textes relevant de plusieurs genres permet de dégager des constantes et des variations historiques, philosophiques ou artistiques dans les représentations du Siam et des Siamois. Elle ouvre aussi la voie à une interprétation des enjeux de ces représentations dont les liens avec les documents de première main sont parfois fragiles. Nous espérons que notre étude, qui a pour ambition de combler une lacune assez surprenante, sera utile à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des représentations des Siamois, en particulier à la perspective des philosophes sur cette société originale. Au-delà du cas des Siamois, elle pourra aussi aider à comprendre comment les hommes de lettres du XVIII^e siècle se représentaient les peuples qu'ils percevaient comme lointains, et quelle place occupaient les représentations de ce type dans leur conception du genre humain.

PREMIÈRE PARTIE

La rencontre entre les Européens et les Siamois

Chapitre I

La découverte du royaume de Siam

1 .L'arrivée des Européens en Asie du Sud-Est

1.1 L'intérêt pour les grandes découvertes à partir du XV^e siècle

Au XV^e siècle, en Europe, un mouvement artistique, culturel, intellectuel et scientifique nouveau apparut : la Renaissance⁶⁷. C'est l'époque des artistes, des penseurs, mais aussi des navigateurs et « l'âge des découvertes ». Les nouvelles idées remplacèrent petit-à-petit les croyances que les gens avaient au Moyen Âge⁶⁸. En effet, à l'époque médiévale, on croyait que la terre était ronde, mais les navigateurs, curieux et désireux d'explorer des terres inconnues, décidèrent de partir à l'autre bout du monde. De plus, des motifs économiques poussèrent également les Européens à explorer de nouvelles voies maritimes et régions du globe⁶⁹.

Auparavant, la science de la navigation maritime et celle de la cartographie étant rudimentaires, le commerce entre les Européens et les Orientaux était limité à certaines zones accessibles par les voies terrestres. Des caravanes de marchands voyageaient entre l'Asie Mineure, l'Inde et certaines parties de la Chine. Cette route, plus connue sous le nom de « route de la Soie⁷⁰ », reliait l'Orient et l'Occident. Mais, au milieu du XV^e siècle, le commerce entre pays européens et orientaux se trouva bouleversé par la politique des Turcs

⁶⁷ De l'italien *rinascità*, qui signifie « résurrection ». Mouvement de transformation de la civilisation européenne, né en Italie au XV^e siècle, puis étendu à toute l'Europe dans le siècle suivant dont il a modifié la vie artistique, intellectuelle et morale. L'humanisme en est inséparable, c'est-à-dire une nouvelle vision de l'homme qui repose sur la « résurrection » de la pensée et de la civilisation de l'Antiquité gréco-latine, que les hommes de la Renaissance ont tenté de concilier avec l'héritage de quinze siècles de christianisme. D'après Michel Mourre, *Le petit Mourre Dictionnaire d'Histoire universelle*, Paris, Bordas, 2006, p. 1193.

⁶⁸ Pendant le Moyen Âge, on avait principalement longé les côtes connues, de peur d'arriver au « bout du monde » et d'y mourir de froid ou de chaleur brûlante, d'être fracassé par les tempêtes ou englouti par des monstres marins. Voir Manfred Mai, *Voyage dans l'histoire du Monde*, Paris, Louis Audibert, 2004, p. 82.

⁶⁹ *Idem*.

⁷⁰ Nom donné à la route caravanière qui, par le bassin du Tarim, mettait la Chine en rapports commerciaux avec le monde méditerranéen. D'après Michel Mourre, *Le petit Mourre. Dictionnaire d'Histoire universelle, op. cit.*, p. 1354.

qui avaient pris le contrôle de plusieurs régions en Asie et au Proche-Orient. Comme l'explique Manfred Mai, « en 1453, les Turcs avaient définitivement battu et anéanti l'empire byzantin, dont la capitale Constantinople était devenue Istanbul, capitale du nouvel empire Ottoman. Depuis lors, les Turcs dominaient tout l'espace méditerranéen et contrôlaient toutes les grandes voies commerciales entre l'Europe et l'Asie. Ils exigeaient des négociants des droits de douane élevés qui augmentaient singulièrement le prix des marchandises très convoitées provenant d'Inde et de Chine⁷¹ ». Le contrôle de toutes ces zones par les Turcs entraîna donc des difficultés supplémentaires pour le commerce terrestre.

Jusqu'au XV^e siècle, les Européens ne connaissaient pas de routes maritimes vers les zones de production en Asie. En outre, avant de trouver des routes maritimes, les puissances européennes avaient une connaissance fragmentaire et souvent erronée de l'Asie orientale. Mais depuis longtemps certains produits, notamment les soieries de Chine et les épices d'Inde, faisaient l'objet d'un commerce rentable⁷². Pour le dire autrement, la demande ne faiblissait pas, on en était venu à considérer ces biens de consommation comme de nouveaux besoins. De plus, les progrès de la navigation européenne, qui étaient nécessaires pour les expéditions des navigateurs, comme la redécouverte de la Géographie de Ptolémée, la distribution de l'astrolabe, de la boussole et des cartes utilisées par les navigateurs (les portulans⁷³), ainsi que la nécessité d'en finir avec le monopole des Vénitiens et des Génois⁷⁴ sur le commerce des épices du Levant et d'Égypte, étaient des facteurs clés pour l'exploration de routes maritimes.

1.2 Les principaux buts de l'exploration de nouvelles routes maritimes vers l'Inde et l'Asie du Sud-Est

Le commerce

Au XV^e siècle, nous avons tendance à l'oublier, le poivre valait autant que les pierres précieuses. Les hommes se battaient et risquaient leur vie pour posséder du poivre⁷⁵. De

⁷¹ Manfred Mai, *Voyage dans l'histoire du Monde*, op. cit., p. 82.

⁷² Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, Paris, Desjonquères, 2006, p. 7.

⁷³ Jean-Christophe Delmas, *Dico atlas de l'Histoire du Monde*, Paris, Belin, 2009, p. 41.

⁷⁴ Avant l'âge de la découverte du Monde, la République de Gênes et la République de Venise étaient les deux grandes républiques maritimes italiennes. Leurs navires allaient chercher les épices dans les ports du Levant et d'Égypte à partir desquels elles étaient acheminées par tout un circuit contrôlé par des États et des marchands musulmans. D'après Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, Paris, Gallimard, 2015, p. 29.

⁷⁵ Kavalam Madhava Panikkar, *Asie and Western Dominance: A Survey of Vasco Da Gama Epoch of Asian History 1498-1945*, London, George Allen & Unwin LTD, 1953, p. 25.

nombreux documents confirment sa cherté. Par exemple, pendant longtemps, certains empires n'hésitaient pas à demander des rançons sous forme de quantités de poivre. Par exemple, « en 410, les Goths s'emparent de Rome et Alaric le barbare réclame une rançon payée en or, en argent et en poivre⁷⁶ ». De plus, le poivre était considéré comme un cadeau précieux. Ainsi, « en 452, le pape Léon I^{er} va au-devant d'Attila pour le supplier d'épargner Rome et lui offre de nombreux présents, le poivre figurant parmi les plus précieux⁷⁷ ». Au Moyen Âge, on disait qu'« une poignée de poivre vaut un bœuf et un demi-mouton. On peut doter sa fille en poivre⁷⁸ ».

Cela faisait longtemps que les hommes appréciaient les épices, surtout le poivre. Connue depuis l'époque des Romains, elle s'en procuraient dans les pays du Proche-Orient où elles arrivaient par la route des caravanes, surtout la célèbre « route de la soie », ou encore par voie maritime dans les ports du golfe Persique et de la mer Rouge. Les Byzantins pratiquaient ce commerce, et les Francs commencèrent à y participer quand ils s'installèrent au Levant durant les Croisades⁷⁹.

Comme la consommation de viande se développait depuis la fin du Moyen Âge, atteignant un point culminant au seuil du XV^e siècle⁸⁰, les épices, en particulier le poivre, furent des produits convoités. En effet, autrefois, il n'existait pas de méthode pour conserver les aliments, notamment la viande, et le poivre était donc utilisé pour masquer le goût de la viande avariée et donner de la saveur à un plat. Les épices et le poivre, on l'a rappelé plus haut, étaient des marchandises rares et chères, importées d'Asie. Leur commerce était aux mains de marchands arabes qui contrôlaient la route des épices et s'enrichissaient aux dépens des consommateurs européens.

Le commerce des épices, expliquent Dimitri Delmas et Guillaume Reynard, transitait par des marchands arabes alliés à la puissante Venise qui en tiraient des profits importants. Rapporté d'Inde vers l'Occident en faibles quantités, le prix du poivre augmentait au fur et à mesure de sa progression vers l'ouest, en raison des multiples taxes prélevées par les souverains des régions traversées⁸¹.

⁷⁶ Gérard Vives, *Poivres*, Arles, Éditions du Rouergue, 2010, p. 42.

⁷⁷ *Idem*.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 43.

⁷⁹ Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, op. cit., p. 7.

⁸⁰ Jean-Pierre Duteil, *L'Europe à la découverte du monde du 13^e au 17^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 23.

⁸¹ Dimitri Delmas et Guillaume Reynard, *L'Histoire des Fruits et des épices venus d'ailleurs : Les voyages du goût*, Arles, Actes Sud, 2014, p. 12.

La demande d'épices augmentant, on peut dire que ces marchandises constituèrent un moteur puissant pour les Européens qui voulurent aller explorer de nouvelles routes afin d'atteindre l'Inde et l'Asie du Sud-Est, où poussaient les plantes convoitées.

À partir du XV^e siècle, les deux puissances ibériques, le Portugal et l'Espagne, se lancèrent à la recherche d'un accès direct aux épices asiatiques. En 1494, par le traité de Tordesillas⁸², les royaumes d'Espagne et du Portugal se partagèrent les nouvelles terres explorées⁸³. L'Espagne explora la route de l'ouest et le Portugal utilisa celle de l'est. C'est pourquoi le Portugal fut le premier pays à atteindre le cap de Bonne-Espérance⁸⁴.

À cette époque, le royaume du Portugal s'intéressait beaucoup à la navigation, notamment le roi Henri, dit le Navigateur, (1394-1460), personnage qui favorisa les expéditions maritimes. On dit, qu'entre 1415 et 1460, il patronna un tiers des expéditions connues⁸⁵.

Le 8 juillet 1497, le roi du Portugal, Manuel I^{er}, envoya Vasco de Gama, avec quatre nef à voiles carrées, découvrir la route des Indes⁸⁶. Ce fut la première flotte qui atteignit l'Asie.

Le 17 mai 1498, raconte Jean-Pierre Duteil, Vasco de Gama aborde avec trois vaisseaux au nord de Calicut⁸⁷. Il avait entrepris ce voyage dans un double but : économique, enlever aux Vénitiens leur monopole du commerce des épices ; et religieux, mener par le sud une action militaire contre l'islam⁸⁸.

Le voyage de Vasco de Gama en Asie ouvrit ainsi la première route maritime vers l'Inde. Ce grand navigateur développa ce commerce et rapporta des épices et des produits

⁸² Ce traité traçait une ligne idéale située à 370 lieues à l'ouest de l'archipel du Cap-Vert, censée former la limite entre les domaines espagnol et portugais. Cela accordait *de facto* au Portugal le monopole de la route orientale, par le cap de Bonne-Espérance, reconnue par Bartolomeu Dias en 1488. Les Espagnols, tout occupés à reconnaître et à conquérir l'Amérique, ne s'y aventurèrent donc guère, et, quand ils arrivèrent dans la région par le Pacifique, ils trouvèrent les Portugais déjà solidement installés. D'après Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe, op. cit.*, p. 32-33.

⁸³ Jean Delumeau et les autres, *Une Histoire du Monde aux Temps modernes*, Paris, Bibliothèque historique Larousse, 2008, p. 35.

⁸⁴ La découverte du cap des Tempêtes (rebaptisé cap de Bonne-Espérance) par Bartolomeu Dias, en 1488, réalisa un vieux rêve européen : celui de trouver la route maritime des Indes. D'après Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, Paris, Fayard, 1991, p. 24.

⁸⁵ Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe, op. cit.*, p. 37.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 80.

⁸⁷ C'est un port important, le plus actif de la région, où se rencontrent commerçants arabes et persans venus chercher le poivre et d'autres épices cultivées sur la côte du Kerala, ou en transit depuis l'Insulinde, et commerçants indiens surtout gujaratis. D'après Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe, op. cit.*, p. 48.

⁸⁸ Jean-Pierre Duteil, *L'Asie aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 2001, p. 31.

orientaux à Lisbonne. Les bénéfices que procura ce commerce furent très importants. En effet, le prix local était très différent de celui qui était pratiqué dans les pays destinataires. Par exemple, le quintal à 6 ducats à Calicut donnait 200 % de bénéfice au Caire⁸⁹.

En 1500, le roi Manuel I^{er} envoya la deuxième expédition, conduite par Pedro Álvares Cabral, afin d'aller à Calicut. La création d'une route maritime pour transporter de nombreuses d'épices à partir des Indes orientales, comme ses prédécesseurs l'avaient fait pour l'or de la Guinée, fut le projet du monarque portugais⁹⁰. Après avoir établi un comptoir et une forteresse à Cochin, en 1505, le roi Manuel I^{er} nomma Francisco de Almeida comme vice-roi en Inde. En 1509, Afonso de Albuquerque vint en Inde pour le remplacer et y étendit la puissance portugaise. En 1510, Albuquerque établit Goa comme ville principale de la forteresse orientale des Portugais. Cette ville se trouvait dans un lieu idéal. Comme le remarquent Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, « dans une perspective indienne, la prise de Goa, [...], apparaît comme la plus importante car son excellent port, occupant une position stratégique, va devenir le principal point d'appui portugais sur la côte occidentale de l'Inde⁹¹ ».

Pour la route des épices, l'établissement d'une domination territoriale aux Indes n'était pas une condition indispensable⁹², mais les Portugais eurent aussi envie de « s'insérer dans le circuit du commerce des épices et de trouver des alliés dans la perspective d'une lutte contre les Mameluks d'Égypte⁹³ ».

Il faut dire que le monopole des épices des Portugais s'étendait à l'Océan Indien. Ils aménagèrent des escales fortifiées sur la route maritime entre l'Europe et l'Asie, à Sofala (1503), puis au Mozambique (1507), et au début des années 1510, sous la conduite du nouveau gouverneur Afonso de Albuquerque, ils réussirent à s'emparer de trois places maritimes et commerciales importantes : Goa (1510), Malacca (1511), ainsi que le port d'Ormuz (1514)⁹⁴.

⁸⁹ Brigitte Bourny-Romagné, *Des épices au parfum : Comment les épices ont écrit l'histoire des hommes et des parfums*, Genève, Aubanel, 2006, p. 81.

⁹⁰ Philippe Haudrère, *Les Compagnies des Indes orientales*, *op. cit.*, p. 18.

⁹¹ Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, *op. cit.*, p. 56.

⁹² Autrefois, les épices atteignaient les rives de la Méditerranée par deux itinéraires : le premier était suivi par des caravanes terrestres, organisées par des marchands arabes et iraniens. L'autre circuit était une route maritime sur laquelle les sultans mameluks d'Égypte avaient établi en 1429 leur monopole. D'après Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, *op. cit.*, p. 42.

⁹³ *Ibid.*, p. 53.

⁹⁴ Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, *op. cit.*, p. 22.

Grâce à leurs profits commerciaux, le Portugal devint alors un pays extrêmement riche. D'autres Européens vinrent en Asie du Sud-Est pour chercher des épices et établir des comptoirs commerciaux, à la façon des Portugais.

Tout d'abord, ce fut l'Espagne qui installa un comptoir pour le commerce à Manille et aux Philippines. Un siècle après les Portugais et les Espagnols, dans les dernières années du XVI^e siècle, les Hollandais arrivèrent également en Asie du Sud-Est dans le but d'y développer des activités commerciales. L'expansion hollandaise eût une grande influence sur le commerce dans cette région⁹⁵. Ainsi, en 1605, les Hollandais délogèrent-ils les Portugais des îles Moluques. En 1608, ils édifièrent à Java un comptoir qu'ils nommèrent Batavia. Autour de 1660, ils prirent Ceylan et le commerce de la cannelle aux Portugais, s'assurant ainsi la suprématie dans le commerce des épices tout au long du XVII^e siècle⁹⁶.

Les Anglais arrivèrent dans cette région au début du XVII^e siècle. En 1619, ils établirent des comptoirs à Batavia, Amboine et Banda, tout en développant leurs installations de Banten⁹⁷.

Quant à la France, elle mit un pied en Asie du Sud-Est à la fin du XVII^e siècle. En 1664, la Compagnie des Indes Orientales fut créée afin de développer le commerce. En 1673, la première flotte réussit à établir un comptoir à Pondichéry. François Martin, devenu directeur du Coromandel en 1685, permit une certaine expansion territoriale, notamment avec Chandernagor, fondée en 1688 au Bengale⁹⁸, puis il fit établir des « loges » ou entrepôts commerciaux à Balasore, Cassimbazar et Patna⁹⁹.

La religion

Bien que la recherche des épices soit l'un des objectifs essentiels assignés aux voyages d'exploration navale, la religion est aussi évoquée comme l'un des motifs des expéditions. Reprenant une expression latine de Cyprien de Carthage, *extra ecclesiam nulla salus* (Hors de l'Église, point de Salut)¹⁰⁰, les missionnaires voulaient propager la foi en l'enseignement de Jésus :

⁹⁵ Les Hollandais s'emparent de la totalité de la production du clou de girofle à Amboine, Ternate et Macassar, par contrat avec les souverains locaux entre 1605 et 1609 d'abord, puis par conquête à partir de 1669. Ils font de même pour la noix muscade et le macis aux îles Banda, la cannelle à Ceylan (conquête entre 1638 et 1658), enfin le poivre, à Sumatra et sur la côte Malabâr, dont ils deviennent les principaux importateurs en Europe. D'après Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, *op. cit.*, p. 166.

⁹⁶ Brigitte Bourny-Romagné, *Des épices au parfum : Comment les épices ont écrit l'histoire des hommes et des parfums*, *op. cit.*, p. 94.

⁹⁷ Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, *op. cit.*, p. 58.

⁹⁸ Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, *op. cit.*, p. 165.

⁹⁹ Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, *op. cit.*, p. 74.

¹⁰⁰ Eugène Haag, *Histoire des Dogmes Chrétiens*, Paris, Joël Cherbuliez, 1862, p. 224.

Allez donc ! De toutes les nations faites des disciples, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit ; et apprenez-leur à garder tous les commandements que je vous ai donnés . Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde¹⁰¹.

Selon cet enseignement, les Chrétiens croient en un seul Dieu. Quant aux dieux des autres nations, ils n'existent pas pour eux. La mission et l'intention chrétienne furent donc d'étendre le christianisme. Pour les Ibériques aussi, outre le commerce, la religion était considérée comme l'un des motifs les poussant à aller en Asie. « C'est d'ailleurs, expliquent Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, la raison pour laquelle les Ibériques, qui ne jouaient pratiquement aucun rôle dans ce commerce et n'étaient pas de gros consommateurs d'épices, furent amenés à jouer un rôle majeur dans la création d'une telle route. Ils furent en effet motivés davantage par leur zèle religieux antimusulman que par des considérations purement économiques¹⁰² ».

Même le roi pensait que c'était « une mission divine [ce] qui l'amena à persévérer dans un projet antimusulman¹⁰³ ». Les Portugais et les Espagnols eurent non seulement envie de conserver le monopole du commerce des terres nouvellement découvertes en Asie, mais également, comme dans l'esprit des croisades, une activité de christianisation. Ainsi, « en 1455, à la demande du roi Alphonse V et de son oncle, le prince Henri le Navigateur, le pape Nicolas V autorisait les Portugais, et eux seuls, à évangéliser les populations des régions nouvellement découvertes¹⁰⁴ ».

De plus, la croyance concernant le prêtre Jean, qui était « à la tête d'un royaume mythique situé à l'est ou au sud-est de la Méditerranée, vers l'Afrique orientale, l'Éthiopie ou l'Asie, et pourrait devenir un allié de revers précieux dans la lutte contre les Musulmans¹⁰⁵ », fut une raison supplémentaire d'aller vers l'est afin de faire alliance avec lui.

L'évangélisation catholique entreprise par les Portugais se fit dans les établissements et les réseaux maritimes des Indes orientales, en Chine, au Japon, à Macao ainsi qu'au Siam. D'ailleurs, les premiers missionnaires européens venant au royaume de Siam pour évangéliser la population furent précisément des Portugais. Quant aux Espagnols, les îles Philippines, terre principale de l'Asie, complétèrent leur zone d'influence et leur espace d'évangélisation. La propagation de la foi et l'expansion de la religion étaient bien entendu les premiers

¹⁰¹ Louis Second, *La Sainte Bible*, Matthieu 28 : 19, cité par Marie-Noëlle Thabut, *L'intelligence des Écritures 4*, Perpignan, Artège, 2011, p. 9.

¹⁰² Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, op. cit., p. 29.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 45.

¹⁰⁴ Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, op. cit., p. 17.

¹⁰⁵ *Idem.*

objectifs des missions chrétiennes. Mais la diffusion du christianisme et les conversions des autochtones favorisaient le contrôle politique, le commerce, ainsi que les activités des missionnaires dans ces régions lointaines.

Si l'on admet que le commerce et la religion furent les raisons principales de l'exploration des routes vers l'Orient, cela s'applique aussi au Siam. De fait, c'était l'un des royaumes d'Asie du Sud-Est qui attiraient les Européens. D'une part, selon certains écrits occidentaux, les royaumes européens savaient pertinemment que le commerce dans le royaume siamois était florissant. En effet, des marchands étrangers venaient déjà au Siam pour y chercher des marchandises. D'autre part, même si l'évangélisation de l'Asie ou de l'Asie du Sud-Est n'était pas facile à cause de l'influence et du pouvoir des musulmans¹⁰⁶, le Siam était l'une des zones où il n'y avait pas de violences religieuses. Raison supplémentaire pour les Européens de s'y intéresser et d'y envoyer des missions.

1.3 Les atouts du royaume de Siam

Avant l'arrivée des Européens, Siam était l'une des plus vastes agglomérations urbaines ainsi qu'un grand centre politique, économique et religieux. À la fin du XV^e siècle, il s'ouvrit sur le golfe du Bengale afin de faire du commerce avec les musulmans, jusqu'au début du XVI^e siècle, date à laquelle les premiers Européens y vinrent. Ayutthaya était la capitale du royaume. Les étrangers donnèrent à la capitale du Siam des noms divers : *Odiaa*, *Odia*, *Judia*, *Iudica* ou *Ioudia*, etc. Le Siam accueillait alors volontiers les étrangers, non seulement les Orientaux, comme les Arabes, les Indiens, les Perses, les Chinois ou les Japonais, mais également les Occidentaux qui poursuivaient leurs propres intérêts dans ce royaume. Les raisons principales de ce développement étaient les suivantes : une situation géographique intéressante, un potentiel commercial de premier plan, une politique favorable.

Une localisation intéressante

Premièrement, la localisation du Siam était très avantageuse dans la mesure où il disposait d'une double façade maritime, « l'une tournée vers l'est et la Mer de Chine, l'autre vers le golfe du Bengale et l'océan Indien¹⁰⁷ ». La géographie du royaume favorisait donc les échanges, ce que notait déjà le Chevalier de Chaumont, ambassadeur français arrivé au Siam en 1685 : « l'on y peut faire un grand commerce ; supposé que le Roy permette à tous les

¹⁰⁶ Voir en particulier, Anthony Reid, *Southeast Asia in the Age of Commerce 1450-1680. Volume Two: Expansion and Crisis*, Michigan, Edwards Brothers, 1988, p. 190.

¹⁰⁷ Frédéric Mantiene, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVII^e siècle)*, Paris, les Indes savantes, 2001, p. 79.

Marchands Etrangers d'y revenir comme ils le faisaient autrefois¹⁰⁸ ». Le Siam était considéré comme un carrefour d'où il était facile d'aller en Chine ou dans les pays vietnamiens sans être bloqué par les Portugais ou d'autres Européens¹⁰⁹. C'est pourquoi l'Évêque d'Héliopolis, François Pallu, arrivant au Siam à la même époque pour propager le christianisme écrivit :

On peut aussi de là trouver des commodités pour aller presque par tout ; par le chemin de terre, aux Royaumes du Pegu, d'Ava, de Lâos ; par le chemin de mer ; à la Chine, à la Cochinchine, au Tonquin, au Macussar, à Bengale, &c¹¹⁰.

De plus, Ayutthaya, la capitale siamoise, était située dans une plaine alluviale et entourée de trois rivières : *Pasak*, *Lopburi* et *Chao-Praya*. Le royaume disposait ainsi de terres extrêmement fertiles. Son abondance est évoquée dans les écrits des voyageurs. Fernao Mendez Pinto, aventurier portugais venu au Siam au XVI^e siècle sous le règne du roi Chai Racha (1534-1546), s'en fait l'écho dans un fragment de son récit : « [...], abondance, richesse & fertilité que je vis en ce Royaume de Siam¹¹¹ ». Duarte Barbosa, Portugais venu au Siam du XVI^e siècle, fait le même constat : le Siam « est riche en nourriture. Pour de la viande, nous trouvons des animaux sauvages et domestiques¹¹² ».

En outre, Ayutthaya disposait de voies de communication à l'intérieur de la ville qui permettaient aussi de relier la ville à l'extérieur. Les navires pouvaient commodément passer par le golfe de Siam et remonter le fleuve jusqu'à Ayutthaya. Tomé Pires¹¹³ fournit de nombreuses informations sur les ports de ce royaume, par exemple : « Il y a trois ports dans le royaume de Siam du côté de Pégu, et du côté de Pahang et de Champa, il y en a beaucoup¹¹⁴ ».

¹⁰⁸ Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1686, p. 104.

¹⁰⁹ Alain Forest, *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam XVII^e-XVIII^e siècles, Livre I : Histoires du Siam*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 83.

¹¹⁰ François Pallu, *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam*, Paris, Denys Béchét, 1668, p. 40-41.

¹¹¹ Fernand Mendez Pinto, *Les voyages aventureux de Fernand Mendez Pinto*, Paris, Chez Arnould, 1645, p. 844.

¹¹² Duarte Barbosa, *A Description of East Africa and Malabar in the Beginning of the sixteenth Century. Translated from an early Spanish Manuscript, with notes and a preface by Henry E. J. Stanley*, London, 1970, p. 188 -190.

¹¹³ Tomé Pires était un apothicaire ayant vécu en Asie au XVI^e siècle. Il fut le premier ambassadeur portugais envoyé en Chine (1520-1522).

¹¹⁴ Tomé Pires, *The Suma Oriental of Tomé Pires*, Londres, Hakluyt Society, 1944, p. 103.

Un centre pour le commerce de premier ordre dans la région

Deuxièmement, grâce à la bonne localisation du Siam dont nous avons parlé, certaines marchandises transitaient par le territoire siamois. Par exemple, divers tissus et habits d'Inde et d'Orient ; des sabres, porcelaines, boîtes laquées, paravents, cabinets, articles d'argenterie du Japon ; des soieries, des porcelaines, des brocarts, du papier, des fruits confits, des médicaments et du thé de Chine¹¹⁵.

L'abondance de ces produits contribuait à la célébrité d'Ayutthaya en tant que centre du commerce à l'intérieur et à l'extérieur du royaume. L'abbé de Choisy, qui accompagna la première ambassade française au Siam en 1685, note que cette capitale « est abondante en bois pour la construction des vaisseaux, en toutes sortes marchandises qu'on y apporte de tous les ports des Indes, en éléphants, bateaux, balons, sel, verni, peaux de bête sauvages, bois de senteur, &c¹¹⁶ ». De plus, les marchandises locales de Siam, comme l'étain, le plomb, le bois le sapan, l'ivoire, les cuirs d'élans et d'éléphants, les poivres, les larrek, le fer ou le riz étaient très recherchées par les marchands étrangers¹¹⁷. Selon Anthony Reid, « dans les années 1630, le Siam exportait 2000 tonnes de sappanwood, principalement vers la Chine et le Japon. De plus le Siam et le Cambodge exportaient environ 300 000 peaux de daim au Japon¹¹⁸ ».

Non seulement il était possible de se procurer un grand nombre de marchandises sur place, mais on pouvait aussi rencontrer de nombreuses personnes de diverses nationalités qui connaissaient l'importance du commerce dans le royaume siamois. Pires écrit ainsi : « La terre de Siam est grande et très abondante, avec beaucoup de gens et de villes, avec beaucoup de seigneurs et de marchands étrangers¹¹⁹ ». Selon, Pinto « il y en a cent mille d'étrangers de diverses contrées du monde : car comme ce Royaume est fort riche de soie, et d'un grand trafic, [...]»¹²⁰. De son côté, Jacques de Bourges, qui y vint au XVII^e siècle, constate la diversité ethnique dans le royaume de Siam, ce qui contribue à son rayonnement : « Il y a peu

¹¹⁵ Alain Forest, *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam XVII^e-XVIII^e siècles, Livre I : Histoires du Siam, op. cit.*, p. 89-90.

¹¹⁶ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687, p. 524.

¹¹⁷ Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam, op. cit.*, p. 102.

¹¹⁸ Anthony Reid, *Southeast Asia in the Age of Commerce 1450-1680: Volume Two: Expansion and Crisis, op. cit.*, p. 24.

¹¹⁹ Tomé Pires, *The Suma Oriental of Tomé Pires, op. cit.*, p. 103.

¹²⁰ Fernand Mendez Pinto, *Les voyages aventureux de Fernand Mendez Pinto, op. cit.*, p. 845.

de villes dans tout l'Orient où l'on voit assemblées plus de nations différentes qu'à Siam ; on y parle plus de vingt langues différentes¹²¹ ».

Autrement dit, à l'époque où les échanges commerciaux au Siam étaient à leur apogée, la quantité et la diversité de la population furent des facteurs importants pour assurer le rôle de cette puissance économique. Comme Ayutthaya était aussi l'une des villes d'Asie du Sud-Est de plus de 100 000 habitants¹²², c'était donc bien une terre idéale en Orient pour faire du négoce.

Une politique royale favorable aux étrangers

Troisièmement, la politique du roi de Siam encourageait beaucoup les relations avec les étrangers. En effet, celui-ci avait conscience des avantages que représentait pour le commerce, l'économie et la diffusion des connaissances, la présence des étrangers dans le royaume. Par conséquent, le souverain siamois fit bon accueil aux multiples marchands, aux ambassadeurs, ainsi qu'aux missionnaires venant d'autres pays. Le monarque leur donnait des terrains dans le royaume pour bâtir des comptoirs, des quartiers d'habitation ou des églises. Il leur offrait également des privilèges commerciaux ou religieux. Surtout, il favorisait les relations diplomatiques avec les autres pays.

La liberté commerciale et religieuse dans le royaume impressionnait beaucoup les étrangers. Simon de La Loubère, envoyé extraordinaire du roi Louis XIV dans la deuxième ambassade française au Siam en 1687, remarque ainsi que :

la liberté du commerce qui avait autrefois attiré à Siam une grande multitude d'étrangers de différentes nations, lesquels s'y établirent avec la liberté d'y vivre selon leurs mœurs, et d'y exercer publiquement leurs divers cultes¹²³.

L'Évêque de Beryte, venu au Siam en 1662, fut très agréablement surpris par l'ouverture religieuse des Siamois. « Je ne crois pas, note-t-il, qu'il y ait pays au monde où il se trouve plus de religions et dont l'exercice soit plus permis que dans Siam¹²⁴ ».

¹²¹ Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, Paris, Denys Béchét, 1666, p. 145.

¹²² Au XVII^e siècle, la région comptait quatre cités de plus de à 100 000 habitants : Thang-long (Hanoi), Ayutthaya, Kim-long (une ville du Vietnam) et Pnompenh. D'après Anthony Reid, *Southeast Asia in the Age of Commerce 1450-1680: Volume Two: Expansion and Crisis*, op. cit., p. 71.

¹²³ Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 337.

¹²⁴ Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, op. cit., p. 164.

De plus, la paix et la stabilité intérieures étaient des facteurs déterminant conditionnant la venue des étrangers dans le royaume. Sous le règne du roi Narai, à partir de 1662, le Siam était en position de force. Il ne souffrait pas de menaces extérieures et avait par contre les moyens d'attaquer ses voisins¹²⁵. *A contrario*, comme le note le Chevalier de Chaumont : « Les diverses révolutions qui sont arrivées à la Chine, au Japon et dans les Indes ont empêché les marchands étranger de venir en grand nombre¹²⁶ ».

On peut donc dire que les Européens venaient au royaume de Siam avec des buts différents, les uns pour le commerce et l'évangélisation, les autres exclusivement pour le commerce. À partir du XVI^e siècle, les relations entre les Siamois et les Européens se développèrent progressivement.

2 .Les premières relations entre les Européens et le royaume de Siam

2.1 L'arrivée des Portugais au Siam

Les relations entre l'Europe et le Siam débutèrent au XVI^e siècle. Les Portugais furent les premiers Européens qui entrèrent en contact avec les rois siamois. Entre 1497 et 1499, Vasco de Gama, grand navigateur portugais, découvrit la route des Indes. Il réussit à contourner le continent africain, aborda les côtes de l'Inde, et atteignit la ville de Calicut où les Portugais établirent le premier comptoir de commerce en 1502. Puis, en 1509, le nouveau vice-roi portugais des Indes, Afonso de Albuquerque, vint en Inde. La même année, Diogo Lopes de Sequeira arriva à Malacca, ville-centre du commerce et de la religion musulmane en Asie du Sud-Est, avec des navires, dans le but d'ouvrir des relations commerciales avec le sultan gouvernant de cette ville, vassal nominal du Siam, mais sa mission fut un échec.

L'expédition n'avait d'autres buts que d'ouvrir des relations commerciales avec ces contrées, mais les choses n'allèrent pas pour le mieux. Sequeira, à la suite d'une mésentente, ayant fait prisonniers un certain nombre de Malais qui étaient montés à bord de ses vaisseaux, le sultan, plus expéditif, répliqua par l'exécution ou l'emprisonnement de Portugais qui se trouvaient à terre¹²⁷.

Henri Fauville en propose l'explication suivante :

¹²⁵ Alain Forest, *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam XVII^e-XVIII^e siècles, Livre I : Histoire du Siam, op. cit.*, p. 88.

¹²⁶ Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam, op. cit.*, p. 80.

¹²⁷ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 13.

Le départ de Malacca avait d'autre part été précipité, car Lopes de Sequeira avait abusé de l'hospitalité du sultan en tentant de construire un fort à la dérobée sur une hauteur commandant la ville : 19 Portugais, qui n'avaient pas eu le temps de se rembarquer, étaient restés prisonniers¹²⁸.

Sequeira se retira et rejoignit le tout nouveau vice-roi portugais des Indes, Afonso de Albuquerque. Celui-ci assiégea Malacca et réussit à s'en emparer en 1511. La prise de Malacca donna l'avantage aux Portugais¹²⁹, non seulement parce que c'était le centre de la politique en Asie du Sud-Est, mais aussi parce que c'était une ville portuaire riche où l'on échangeait des produits d'Extrême-Orient comme la soie, les porcelaines, le bois de santal et les épices, contre des produits d'Inde et d'Asie occidentale : cotonnades, encens, ivoire et objets en métal¹³⁰.

Bien que la Chine, le Japon, l'Inde ou le Moyen-Orient aient aussi disposé de villes importantes pour le commerce régional, le port de Malacca joua un rôle essentiel parce qu'il était le « carrefour commercial majeur animé avant tout par les Gujaratis, mais que fréquentaient aussi d'autres marchands de mer indiens, [...], ainsi que des marchands malais, japonais, chinois, persans, etc¹³¹ ». Pour que le négoce se passe bien, de façon pacifique, Albuquerque décida d'établir de bonnes relations avec les contrées voisines, comme le royaume de Siam, qui était l'un des royaumes commerçants les plus actifs en Asie du Sud-Est.

2.2 Les relations diplomatiques entre les deux royaumes

La première ambassade

Comme Albuquerque savait que Malacca¹³² « était gouvernée par un sultan malais vassal du roi de Siam¹³³ », il envoya, en 1511, Duarte Fernandes¹³⁴ à la cour d'Ayutthaya,

¹²⁸ Henri Fauville, *La Thaïlande et l'Occident Dramas et convergences à travers les siècles*, Paris, Sudestasia, 1991, p. 20.

¹²⁹ Voir en particulier, Henri Cordier, *Mélanges d'Histoire et de Géographie orientales*, Paris, Jean Maisonneuve & fils, 1914, t. I, p. 117-118.

¹³⁰ Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, op. cit., p. 9.

¹³¹ Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, op. cit., p. 70.

¹³² Malacca, colonie thaïe depuis 1350, devenue musulmane, voulut regagner son indépendance, et après divers troubles, finit par retomber aux mains du Siam en 1489. C'est alors la grande époque des voyages portugais et les liens entre le Portugal et le Siam se nouèrent par Malacca. D'après Porntip Thananopavarn, *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, thèse de doctorat d'Université Aix-Marseille, 1972, p. 30.

¹³³ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 27.

capitale siamoise, sous le règne du roi Rama Thibodi II (1491-1529). Ainsi, la première relation diplomatique entre les deux pays commença et Duarte Fernandes fut le premier ambassadeur européen qui vint au Siam. Le contact avec le Portugal était utile pour le Siam parce qu'à cette époque, le souverain « était désireux de mettre fin à la rébellion de Malacca¹³⁵ et cherchait un moyen de se procurer des arquebuses¹³⁶ ». C'est pourquoi cet ambassadeur portugais fut lui aussi bien accueilli par le roi siamois.

Afin d'assurer de bonnes relations avec ce royaume oriental, Albuquerque envoya des présents au monarque siamois, en y joignant ceux qui étaient envoyés par le roi Manuel du Portugal. La Mission de Duarte Fernandes au Siam fut un succès. L'ambassadeur portugais retourna à Malacca avec un mandarin siamois qui était, porteur, à son tour, de présents pour le roi du Portugal et pour Albuquerque, parmi lesquels se trouvait « une grande étoffe sur laquelle étaient peintes toutes les victoires du règne¹³⁷ ».

La deuxième ambassade

Au début de janvier 1512, Albuquerque envoya une deuxième ambassade au Siam, dirigée par António de Mirandade Azevedo, accompagné de Manuel Fragoso¹³⁸. Son but était le maintien de l'amitié entre les deux pays et une demande officielle d'ouverture commerciale entre Siam et Malacca. Le roi du Portugal, qui connaissait les avantages du Siam, voulut donc que les Siamois fassent à nouveau du commerce avec Malacca, et en échange les Portugais avec leur flotte s'engageaient à défendre le royaume de Siam si le roi siamois le demandait¹³⁹.

António de Mirandade Azevedo fut bien accueilli par le roi Ramathibodi II. Celui-ci apprécia les cadeaux que le gouverneur portugais avait envoyés. Il veilla à ce que le logement et les repas des ambassadeurs soient bien pourvus. Les Siamois les traitèrent avec respect. Les ambassadeurs visitèrent les villes et virent le fameux éléphant blanc du roi. Il y eut des échanges de cadeaux somptueux. Le cadeau envoyé par le gouverneur portugais était un ensemble d'armures. De son côté, le monarque siamois, offrit vingt cloches, ainsi qu'un

¹³⁴ En effet, il avait fait partie des prisonniers du sultan de Malacca en 1509, y avait appris le malais et n'ignorait rien de la position respective des divers royaumes locaux. D'après Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 13.

¹³⁵ Selon Tomé Pires : « Les Siamois n'ont pas fait de commerce à Malacca depuis vingt-deux ans. Ils ont eu un différend avec les rois de Malacca parce que ces derniers devaient allégeance aux rois de Siam, qui considéraient que Malacca appartenait au pays de Siam. Les rois de Malacca affirment au contraire que cela fait vingt-deux ans que le roi de Siam a perdu Malacca ». (Tomé Pires, *The Suma Oriental of Tomé Pires*, op. cit., p. 108).

¹³⁶ Henri Fauville, *La Thaïlande et l'Occident Dramas et convergences à travers les siècles*, op. cit., p. 20.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 21.

¹³⁸ Il passe deux années à Ayutthaya pour chercher des informations sur le royaume de Siam. Il retourne à Goa en 1514. D'après Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 28.

¹³⁹ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 15.

rouleau de papier monté sur une pièce d'étoffe sur laquelle étaient peintes des scènes de guerre et de fêtes à la manière traditionnelle des siamois¹⁴⁰. C'est ainsi que les relations entre les deux pays furent établies.

La troisième ambassade

En 1516, le gouverneur portugais de Malacca expédia une troisième ambassade au Siam, conduite par Duarte Coelho Pereira. Les objectifs étaient de maintenir leurs relations et de signer « un traité d'amitié et de commerce entre le Portugal et le Siam ; c'était la première fois que ce pays s'alliait à une nation européenne¹⁴¹ ». Le traité fournissait au Siam « des fusils et des munitions et l'aide de conseillers militaires¹⁴² ». En échange, les Portugais obtenaient des avantages commerciaux, des privilèges sur leur territoire et la liberté de pratiquer leur religion, ainsi que « le droit d'établir des comptoirs à Ayuthia, à Ligor et à Pattani, dans le sud, et à Tenasserim et Mergui sur la côte ouest¹⁴³ ». Quant à la religion, le roi de Siam autorisait Coelho à ériger « une croix en bois dans l'endroit fameux en ville à Ayutthaya¹⁴⁴ ». C'est la première trace de la religion européenne dans ce royaume.

Les relations entre le Siam et le Portugal étaient bonnes, comme l'indique la continuité d'envoi des ambassades portugaise au Siam, l'échange des cadeaux entre les deux rois, les divers privilèges, etc. Autrement dit, le Portugal constituait un partenaire utile pour le Siam, et le Siam était une terre accueillante et une base pour les opérations commerciales prometteuses des Portugais dans la région.

2.3 Les apports des Portugais

Les relations entre les deux pays s'étant resserrées, beaucoup de Portugais émigrèrent au Siam¹⁴⁵. Ils furent bien intégrés à la société siamoise. Outre le commerce, ils jouèrent divers rôles dans le royaume.

¹⁴⁰ Gaspar Correa, *Lendas Da India*, Lisboa, 1860, t. II, p. 263-264.

¹⁴¹ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 28.

¹⁴² Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 18.

¹⁴³ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 28.

¹⁴⁴ John Anderson, *English Intercourse with Siam in the seventeenth century*, London, Kegan Paul, 1890, p. 29.

¹⁴⁵ De 1516 à 1548, il y eut une importante émigration portugaise vers le Siam, à Pattani, ville cosmopolite et capitale des commerçants étrangers en quelque sorte, et dans bien d'autres provinces. D'après Porntip Thananopavarn, *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 31.

L'introduction d'une nouvelle religion

L'arrivée des Portugais au Siam eut notamment pour conséquence l'introduction du christianisme dans le pays. S'agissant des Portugais, la découverte de nouvelles terres leur apporta non seulement des avantages commerciaux, mais également le droit d'évangéliser conformément aux projets du roi portugais, Henri le Navigateur, à savoir : « Chercher des épices, faire des Chrétiens¹⁴⁶ ». En 1566, Jérónimo Da Cruz et Sébastien ão de Canto furent les premiers missionnaires dominicains portugais à se rendre au Siam, à la demande de l'archevêque Fernando de Santa Maria¹⁴⁷.

L'autorisation accordée aux Portugais par le roi de Siam de construire une croix en bois à Ayutthaya témoigne bien des étapes de la diffusion du christianisme dans le royaume. Les écrits des auteurs occidentaux venus au Siam au XVII^e siècle confirment cette volonté d'évangéliser les Siamois. Par exemple, dans sa *Relation du voyage de Mgr l'Évêque de Béryste, au royaume de la Cochinchine*, Jacques de Bourges écrit que les Portugais : « ont deux églises publiques, dont l'une est sous la conduite des pères jésuites et l'autre est gouvernée par des pères de saint Dominique. Ils y ont autant de liberté pour leur religion qu'ils en auraient à Goa¹⁴⁸ ». De son côté, Nicolas Gervaise, dans son *Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*, apporte les précisions suivantes : « Ils en bâtirent deux [églises] qui sont les plus anciennes paroisses du royaume ; l'une fut appelée Santo Domingo, pour les pères dominicains ; & et l'autre Santo Paulo, pour les pères paulistes, [...] ¹⁴⁹ ». Ces informations sont confirmées par Engelbert Kämpfer, dans son *Histoire naturelle, civile, ecclésiastique de l'empire du Japon*, selon lequel :

Au côté opposé de la rivière, il y a un Village habité par une race de Portugais nés de femmes Indiennes ; & plus loin au dessous, il y a une Eglise dédiée à St. Dominique, desservie par trois Pères Dominicains. Derrière celle-là il y a une autre petite Eglise, où officient deux Peres de l'Ordre de St. Augustin¹⁵⁰.

¹⁴⁶ Brigitte Bourny-Romagné, *Des épices au parfum : Comment les épices ont écrit l'histoire des hommes et des parfums*, op. cit., p. 74.

¹⁴⁷ Joaquim de Campos, *Early Portuguese Accounts of Thailand*, Lisboa, Camara Municipal, 1983, p. 216.

¹⁴⁸ Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Béryste, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, op. cit., p. 164.

¹⁴⁹ Nicolas Gervaise, *Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*, Paris, Claude Barbin, 1688, p. 237.

¹⁵⁰ Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, La Haye, P. Gosse, & J. Neaulme, 1729, t. I, p. 27.

L'apport des nouvelles technologies militaires

L'aide portugaise en matière militaire (les équipements, les armes à feu européennes , etc.) fut essentielle pour le Siam à ce moment-là, car » le roi Râma Thibodi II put réorganiser son armée et être victorieux, en 1518, des armées du prince de Chiangmai qui avaient envahi le nord du royaume¹⁵¹ ». De plus, les Portugais jouèrent aussi un rôle important dans le domaine militaire à la cour siamoise. Par exemple, sous le règne du roi Chai Racha (1534-1546), les Portugais constituèrent la garde personnelle du roi, formèrent les soldats siamois à l'usage de la mousqueterie et surtout furent les mercenaires de l'armée du roi à Muang Chiang Kran en 1540.

Après la victoire, afin de récompenser leur aide, le monarque siamois « déclara leur nation exempte pendant trois ans de toute espèce d'imposition, & leurs Prêtres eurent la liberté d'annoncer l'Évangile dans tout le royaume¹⁵² ». En outre, le roi fournit « un emplacement au sud de la capitale, entre le Chao Phraya et le canal occidental, aux cent vingt mercenaires portugais qui avaient combattu les Birmans¹⁵³ ». Cela devint un village pour les Portugais appelé leur « camp » ou « *Mu Ban Portuget*¹⁵⁴ ». Ce fut la première communauté européenne au Siam.

Les autres apports

Dans *Du royaume de Siam*, Simon de La Loubère évoque les divers rôles joués par les Portugais au Siam. Nous commencerons par celui d'architecte. Comme les bâtiments en briques étaient récents au Siam, l'auteur dit que « les premiers Européens [les Portugais] qui ont bâti en ce pays-là étaient des facteurs, et qu'ils ont appelé leurs maisons des « faituries »¹⁵⁵ ». L'auteur parle aussi de leur capacité à produire de l'artillerie. Selon lui, « un Portugais de Macao, qui est mort à leur service, leur a fondu quelques pièces de canon¹⁵⁶ ».

D'autres Portugais travaillaient comme navigateurs. La Loubère fait état de la faiblesse des Siamois sur le plan maritime. Il raconte que les officiers et les matelots à qui le roi confiait les bateaux étaient « Anglais ou Portugais¹⁵⁷ », ce que confirme le père Tachard dans le passage suivant : « nous nous embarquâmes pour Goa vers la fin du mois de Mars en

¹⁵¹ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 18.

¹⁵² François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, Paris, Costard, 1771, t. II, p. 9.

¹⁵³ Dirk Van Der Cruyssen, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 29.

¹⁵⁴ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 20.

¹⁵⁵ Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*, op. cit., p. 93.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 278.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 280.

l'année 1684 sur une frégate du Roy nôtre Maître, commandée par un Capitaine Portugais¹⁵⁸ ».

L'arrivée des premiers Européens au Siam, et l'établissement de relations diplomatiques, eurent des effets bénéfiques pour les différents partenaires. Les Portugais jouissaient de privilèges commerciaux, et, dans le même temps, l'économie du Siam prospérait grâce au commerce avec les étrangers. De plus, la supériorité militaire et technologique des Européens était l'une des choses dont le Siam avait le plus besoin. Quant à la mission religieuse des Portugais, ses effets furent limités. Cependant, elle apporta une nouvelle confirmation de la liberté religieuse dans ce royaume. La relation entre le Portugal et le Siam dura plus de cents ans, jusqu'à l'arrivée des autres européens au Siam. À partir de ce moment, cette relation se détériora.

3. La présence d'autres Européens dans le royaume de Siam

3.1 Les relations avec les Hollandais

À la fin du XVI^e siècle, les Hollandais s'installèrent en Asie du Sud-Est. Autrefois, la Hollande faisait commerce des épices avec Lisbonne, mais le Portugal, prenant prétexte d'une ordonnance du Pape, s'octroya le monopole de ce commerce¹⁵⁹. À cause de la situation politique de la péninsule ibérique¹⁶⁰, les Hollandais ne purent plus faire de commerce avec les Portugais comme avant. C'est la raison pour laquelle les Hollandais durent aller chercher ces produits eux-mêmes.

Dès 1594, une compagnie fut créée par un groupe de neuf marchands d'Amsterdam et d'autres ports hollandais¹⁶¹. La première flotte de quatre navires quitta Amsterdam en 1595 vers les lointaines îles aux épices de l'Orient¹⁶². Les marchandises de l'Orient n'étaient pas le seul objectif des Hollandais, il s'agissait aussi de s'imposer sur les mers en accédant aux grandes portes maritimes de l'Asie, selon les itinéraires décrits dans le livre de Jan Huyghen

¹⁵⁸ Guy Tachard, *Second voyage du Père Tachard et des Jésuites envoyés par le Roy au royaume de Siam*, Paris, Daniel Horthemels, 1689, p. 310.

¹⁵⁹ Porntip Thananopavarn, *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, op .cit., p. 47.

¹⁶⁰ « Autrefois, dès le XIV^e siècle, des navires hollandais transportaient vers l'Europe de l'Ouest des céréales et du bois provenant des pays baltes. Au retour, ils convoyaient des épices et des denrées précieuses des Indes rapportées par les navires portugais. Lorsque Philippe II d'Espagne leur interdit l'accès des ports de la péninsule Ibérique, ils n'eurent d'autre solution que de prendre la route de l'Orient pour y négocier directement, mais ils étaient pauvres en cartes maritimes ». D'après Brigitte Bourny-Romagné, *Des épices au parfum : Comment les épices ont écrit l'histoire des hommes et des parfums*, op .cit., p. 92.

¹⁶¹ Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, op .cit., p. 122.

¹⁶² Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op .cit., p. 27.

van Linschoten, *Itinerario, voyage ofte schipvaert naer Oost ofte Portugaels Indien 1579-1592*, publié en 1596, qui joua un rôle majeur à cette époque¹⁶³.

La découverte de l'Asie ne fut pas très difficile, grâce à l'aide d'Houtman¹⁶⁴, ce Hollandais qui avait l'habitude de voyager dans cette région du monde :

[...] neuf Marchands Hollandais se servirent des conseils de Houtman, qui avait fait plusieurs voïages avec les Portugais, & qu'ils avaient arrêté prisonnier pendant quelques tems, parce qu'il avait voulu prendre une connaissance trop exacte du Commerce des Indes. On le chargea de la conduite de quatre vaisseaux qui prirent la route que les Portugais avaient découverte en passant par le cap de Bonne Espérance. Deux ans après, le nombre des premiers Intéressés s'augmenta, on fit un nouvel Equipage, le Succès heureux engagea quelques marchands de Zélande & de Rotterdam à s'associer & à faire de pareilles tentatives¹⁶⁵.

En 1597, cette flotte revint avec une cargaison de poivre chargée à Banten¹⁶⁶. En raison des bons profits que ce commerce produisait, les Hollandais s'intéressèrent de plus en plus aux Indes orientales. En 1598, cinq expéditions partirent pour les îles aux épices¹⁶⁷. Finalement, la Compagnie hollandaise des Indes orientales ou VOC¹⁶⁸ (Vereenigde Oostindische Compagnie) fut créée, en 1602, pour permettre l'établissement d'agences commerciales permanentes en Asie¹⁶⁹.

La même année, les Hollandais arrivèrent en Asie du Sud-est, région du monde bien connue pour les épices et surtout, carrefour commercial entre la Chine et l'Inde. De nombreux marchands étrangers y venaient pour y faire du commerce. On y trouvait beaucoup de marchandises chinoises et indiennes¹⁷⁰. Il faut dire qu'à cette période, le poivre et les épices étaient des denrées dont les Européens avaient particulièrement besoin. Cependant, les produits chinois devinrent eux aussi populaire. En 1601, dans la première période de leur

¹⁶³ Jan Huygen van Linschoten, *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linschot Hollandois aux Indes orientales*, Amsterdam, Theodore Pierre, 1610. Voir Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, *op. cit.*, p. 54.

¹⁶⁴ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, Bangkok, Thai kaserm, 1950, p. 16.

¹⁶⁵ Jacques Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, La Haye, Charles le Vier, 1719, p. 126.

¹⁶⁶ Banten, parfois orthographiée Bantam, est une ville d'Indonésie qui se situe dans la partie occidentale de l'île de Java.

¹⁶⁷ Jean-Louis Margolin et Claude Markovits, *Les Indes et l'Europe*, *op. cit.*, p. 122.

¹⁶⁸ Elle résultait de la fusion de huit compagnies. Elle disposait d'un droit exclusif de navigation sur les mers à l'est du cap de Bonne-Espérance et à l'ouest du détroit de Magellan, des droits de paix et de guerre, de saisir et de confisquer des bâtiments étrangers, de construire des forts, de battre monnaie. D'après Brigitte Bourny-Romagné, *Des épices au parfum : Comment les épices ont écrit l'histoire des hommes et des parfums*, *op. cit.*, p. 93.

¹⁶⁹ Philippe Haudrère, *Les compagnies des Indes orientales*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁷⁰ George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, Center For Southeast Asian Studies Special Report n°16, Northern Illinois University, 1977, p. 5.

installation en Asie, les Hollandais tentèrent de passer des accords avec la Chine pour obtenir des avantages commerciaux, mais la Chine refusa de nouer des relations avec les commerçants occidentaux.

Avant de faire du commerce avec le Siam, les Hollandais avaient développé des contacts avec Java et d'autres îles situées sur la route du Cap de Bonne-Espérance. En ce qui concerne le Siam, les Hollandais vinrent d'abord à Pattani, port situé à l'extrême sud du royaume, en vue de faire du commerce. La flotte de l'amiral Jacob Cornelius Van Neck y arriva le 7 novembre 1601. Selon Dirck Van Der Cruysse :

La cargaison d'épices qui attendait à Bantam fut chargée sur un des vaisseaux qui retourna en Hollande ; van Neck partit avec les deux autres, l'*Amsterdam* et le *Gouda*, pour les Moluques. Ne pouvant y acheter des épices en quantité suffisante, il décida de gagner Pattani, dans le golfe de Siam, [...], pour Pattani où il mouilla le 7 novembre 1601. Cette province méridionale de la Thaïlande était à l'époque un petit État malais vassal du Siam qui connaissait un régime matriarcal. Malgré les protestations des marchands portugais, japonais et chinois, van Neck signa trois jours après son arrivée un traité avantageux avec la reine. Celle-ci autorisait les nouveaux venus à ouvrir un comptoir à Pattani et à s' livrer au commerce du poivre¹⁷¹.

Comme la reine de Pattani était une vassale du roi de Siam et qu'il y avait énormément de produits chinois à Pattani, les Hollandais, soucieux d'accroître leurs activités commerciales dans la région, voulurent nouer des contacts avec le Siam. Quand les Hollandais apprirent, en mai 1604, que le roi de Siam allait envoyer une ambassade en Chine, ils saisirent l'occasion et participèrent à ce voyage¹⁷². Ainsi, le 9 juin 1604, l'amiral hollandais Van Warwijck envoya Cornelis Specx au Siam en tant qu'ambassadeur afin d'établir un premier contact entre les deux pays. Selon George Vinal Smith, « van Warwijck adressa une lettre au roi, sollicitant que ses envoyés fussent autorisés à participer au prochain voyage en Chine pour voir si les Hollandais y obtiendraient des droits de commerce. Le roi offrit deux canons, de la poudre et des boulets de fer tandis que Specx et Heijn donnaient 4000 guilders en argent et marchandises pour les besoins du commerce et pour couvrir les frais du voyage vers la Chine¹⁷³ ». Autrement dit, comme l'explique Michel Jacq-

¹⁷¹ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 56.

¹⁷² « La terre de Siam est grande et très abondante, avec beaucoup de gens et de villes, avec beaucoup de seigneurs et de nombreux marchands étrangers, et la plupart de ces étrangers sont chinois parce que le Siam fait beaucoup de commerce avec la Chine ». (Tomé Pires, *The Suma Oriental of Tomé Pires*, op. cit., p. 103).

¹⁷³ George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, op. cit., p. 11.

Hergoualc'h, le besoin des produits chinois fut le principal motif pour établir une relation entre les deux pays :

Le premier contact des Hollandais avec Ayutthaya fut la conséquence de leur intérêt commercial pour les produits chinois qu'ils connaissaient bien car le royaume de Pattani était célèbre pour ses relations de commerce avec la Chine et, chaque année, de nombreuses jonques chinoises y apportaient de la soie grège, des étoffes de soie et des porcelaines, marchandises fort prisées en Europe¹⁷⁴.

Conscients des parts de marchés que le Siam pouvait leur ouvrir, notamment auprès des consommateurs japonais, les Hollandais s'engagèrent dans l'aventure en y mettant les moyens¹⁷⁵. C'est pourquoi l'amitié avec le Siam fut avantageuse pour les Hollandais. D'une part, ce royaume offrait des marchandises qui leur permettaient d'augmenter leurs profits. D'autre part, le Siam ayant de bonnes relations avec la Chine et le Japon, deux pays avec lesquels les Hollandais voulaient commercer, s'en rapprocher permettait de faire une pierre deux coups.

La première relation diplomatique des Hollandais avec le Siam eut lieu sous le règne de Naresuen le Grand (1590-1605). Le moment était bien choisi parce que le Siam sortait d'une longue période de guerre et qu'il fallait reconstruire la capitale et toute l'économie¹⁷⁶. Dans ce contexte, on comprend que les Hollandais y aient été accueillis très favorablement.

Sous le règne suivant, celui du roi Ekatotsarot (1605-1610), les relations entre le Siam et la Hollande se développèrent. Ce roi envoya son ambassadeur vers La Haye. Ce fut d'ailleurs la première ambassade siamoise qui vint en Europe pour établir des relations. Cette ambassade avait aussi un autre objectif, répondre à l'accusation portugaise selon laquelle la Hollande n'avait aucune existence¹⁷⁷. L'arrivée de l'ambassade siamoise satisfaisait donc le roi hollandais :

L'ambassade arriva saine et sauve le 8 septembre (1608) et fut reçue trois jours plus tard à La Haye par le prince Maurice lors d'une cérémonie au cours de laquelle la lettre du roi fut remise au prince dans une boîte d'or d'un travail magnifique, contenue dans une autre d'ivoire¹⁷⁸.

¹⁷⁴ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 29.

¹⁷⁵ Bhawan Ruangsilp, *Dutch East India company merchants at the court of Ayutthaya*, Brill, Leiden-Boston, 2007, p. 18.

¹⁷⁶ George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, op. cit., p. 8.

¹⁷⁷ Bhawan Ruangsilp, *Dutch East India company merchants at the court of Ayutthaya*, op. cit., p. 31.

¹⁷⁸ George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, op. cit., p. 12.

Pour profiter des avantages commerciaux, le roi hollandais envoya des marchands au Siam afin d'offrir des présents, par l'intermédiaire du prince Maurice, au monarque siamois. C'était une bonne façon de préparer le voyage en Chine visant à développer le négoce¹⁷⁹.

Le roi de Siam fut satisfait du retour de son ambassade en 1611. Il apparaîtrait clairement que le Portugal s'inquiéta des bonnes relations qui se développaient entre le Siam et la Hollande. En effet, ne voulant pas perdre ses avantages commerciaux, le vice-roi de Goa envoya, en 1610, une ambassade chargée de cadeaux au roi Ekatotsarot, qui lui demanda de chasser les Hollandais du Siam en raison de l'amitié particulière qui existait entre le roi et les Portugais. Mais le monarque siamois refusa¹⁸⁰.

Le roi Ekatotsarot entretenait donc des relations étroites avec la Hollande. Son objectif était non seulement de tirer des bénéfices du commerce, mais aussi d'obtenir une aide militaire de leur part, en particulier contre les Portugais au Pégu et dans la baie du Bengale¹⁸¹. Mais les Hollandais ne s'engagèrent pas militairement auprès du Siam parce qu'ils ne s'intéressaient qu'au commerce.

Sous le règne du roi Songtham (1611-1628), bien que, contrairement à son prédécesseur, ce roi n'ait pas choisi d'envoyer une ambassade aux Pays-Bas, les relations entre le Siam et la Hollande furent très étroites grâce au progrès du commerce. Le roi autorisa les Hollandais à installer leur nouveau comptoir au Siam¹⁸², et ces derniers, toujours désireux d'augmenter leurs activités commerciales se tournèrent vers le Japon. Dès 1609, ils avaient installé le comptoir d'Hirado au Japon. Au milieu de l'années 1610, ils firent d'Ayutthaya la principale source d'approvisionnement en peaux de cerf et raies séchées pour le Japon¹⁸³. Par conséquent, les Hollandais eurent besoin d'un traité commercial avec le Siam afin d'avoir le monopole de l'achat de peaux. Enfin, le 12 juin 1617, le premier traité fut signé entre les deux pays.

Malgré l'obtention de privilèges commerciaux au Siam, le comptoir des Hollandais, fut fermé en 1629, lorsque le Japon interrompit son commerce¹⁸⁴. De 1628 à 1658, le pouvoir

¹⁷⁹ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 19.

¹⁸⁰ George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, op. cit., p. 13.

¹⁸¹ La baie du Bengale avait une importance particulière pour Ayutthaya, et ses activités commerciales, en raison de sa situation centrale entre le royaume de Siam et l'Inde. Bien qu'il soit possible d'utiliser une voie fluviale en naviguant autour de la péninsule malaise, il était préférable de transporter les marchandises par voie terrestre à destination ou en provenance de Tenasserim, du côté ouest de la péninsule, et de naviguer directement de là aux ports indiens. Cette route était sûre et rapide. D'après George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, op. cit., p. 10.

¹⁸² Henri Fauville, *La Thaïlande et l'Occident Drames et convergences à travers les siècles*, op. cit., p. 29.

¹⁸³ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 71.

¹⁸⁴ George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, op. cit., p. 19.

hollandais augmenta : ils gouvernèrent Java et d'autres îles dans la même région et, en 1642, ils s'emparèrent de Malacca qui était auparavant aux mains des Portugais¹⁸⁵.

Sous le règne du roi Prasatthong (1629-1656), le bureau d'Ayutthaya devint plus important pour les Hollandais, du fait de la reprise, en 1633, des relations commerciales avec le Japon pour les alimenter les marchés étrangers. La même année, le bureau commercial des Hollandais ouvrit à Ayutthaya. Le commerce hollandais devint prospère. Joost Schouten fut nommé le chef de la Compagnie. En 1638, Jeremias Van Vliet vint à Ayutthaya pour le remplacer¹⁸⁶. Puis, en 1641, Volheras Vestervolt fut nommé directeur.

On l'a dit, en dehors du commerce, le Siam entretenait l'espoir de bénéficier de l'aide militaire des Hollandais. Le roi Prasatthong se tourna vers eux pour mater les révoltes des villes dans le royaume¹⁸⁷, mais les Hollandais n'intervinrent pas, parce qu'ils ne voulaient pas perdre les avantages commerciaux liés à leurs relations avec ces villes. À la fin du règne de ce roi, la puissance des Hollandais était à son maximum. Ce roi était prudent et sa politique était flexible dans le but d'assurer la sécurité du royaume.

Sous le règne du roi Naraï (1657-1688), les activités commerciales des Hollandais au Siam diminuèrent. Les raisons de ce déclin étaient les suivantes : le roi avait le monopole de la vente des marchandises, le roi et les marchands avaient leurs propres jonques pour faire du commerce au Japon, les Anglais, revenu au Siam en 1661, faisaient concurrence aux Hollandais, et le roi Naraï, dont la jonque avait été prise par les Hollandais, leur en voulait¹⁸⁸.

Comme le pouvoir des Hollandais allait croissant, le roi avait de bonnes raisons d'être inquiet. En 1664, il dut se résoudre à signer un contrat dont les termes étaient très désavantageux pour son royaume. « Selon ce contrat, explique Porntip Thananopavarn, la limitation du commerce hollandais n'existe plus, ni sur la quantité ni sur les marchandises elles-mêmes, même si la Compagnie doit désormais s'acquitter d'une taxe. L'interdiction aux Siamois d'employer des Chinois sur les bateaux de commerce (c'est le but d'empêcher le commerce de Siam avec le Japon. Parce que le Siam n'avait pas les connaissances maritimes,

¹⁸⁵ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 20.

¹⁸⁶ Les deux directeurs du comptoir faisaient du négoce pour leur pays et écrivaient des livres sur le Siam, précieux pour la connaissance du Siam du XVII^e siècle : *Relation du Royaume de Siam*, de Joost Schouten, et *Description du royaume de Siam et Relation historique des révolutions arrivées au royaume de Siam* rédigées par Jeremias Van Vliet.

¹⁸⁷ Selon Schouten, « Les Hollandais pour se revancher de cette obligation, lui prêtèrent six de leurs Vaisseaux l'an 1634 pour lui aider à mettre à la raison ses Sujets de Patan ». (Joost Schouten, *Relation du Royaume de Siam dans Relations de divers voyages curieux*, Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy, 1666, p. 31).

¹⁸⁸ George Vinal Smith, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, op. cit., p. 36.

il faut donc avoir l'aide des Chinois pour y aller). Enfin, le droit d'exporter des peaux de cerfs et de bœufs est réservé aux Hollandais¹⁸⁹ ».

Outre le commerce, et tous les avantages mentionnés, les Hollandais jouissaient aussi des privilèges de l'extraterritorialité¹⁹⁰. Afin de contrebalancer l'influence croissante des Hollandais, et par crainte de leur puissance militaire, on constate que le roi Naraï chercha de nouveaux alliés, en particulier l'Angleterre et la France, qu'il accueillit très favorablement.

À la fin de son règne, les relations avec les Hollandais s'étaient beaucoup dégradées, tandis qu'il était désormais en contact avec la France. Le Premier ministre du Siam, M. Constantin (ou Constance) Phaulkon décida alors que les Hollandais ne pouvaient bâtir leur comptoir que de façon provisoire. Ils furent donc autorisés à installer temporairement un bâtiment en bois, et comme cette situation n'était pas favorable au commerce, les Hollandais fermèrent leur comptoir à Ayutthaya en 1686¹⁹¹.

Sous le règne suivant, celui du roi Pittracha (1688-1703), les relations entre le Siam et la Hollande redevinrent bonnes¹⁹². Un contrat, renouvelant celui du 12 juin 1617, fut passé entre les deux pays, le 14 novembre 1688¹⁹³. De plus, en 1690, avant de s'installer au Japon, la Compagnie néerlandaise des Indes orientales passa au Siam pour s'y défaire d'une partie de ses marchandises, et en charger d'autres. Dans son récit de voyage, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, Engelbert Kämpfer, le médecin qui accompagnait la Compagnie, décrit la rencontre du ministre siamois en ces termes :

Quelques jours après, Mr. Van Hoorn, Directeur de notre Comptoir, accompagné de Messieurs Daniel & Brocseborde, qui entendaient tous deux fort bien le Siamois, le Malayen, & plusieurs autres Langues de l'Orient, eût une Audiance publique du Berklam, comme Grand Chancelier & Ministre pour les Affaires étrangères, afin de lui donner les Lettres & les présents que nous avons apporté pour le Roi, & pour lui même¹⁹⁴.

Pour les Hollandais, il s'agissait avant tout d'une relation commerciale, dont la dimension politique restait au second plan. Même si les deux gouvernements ne se rapprochèrent pas tout de suite, les Hollandais firent commerce avec le Siam jusqu'en 1765

¹⁸⁹ Porntip Thananopavarn, *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 51.

¹⁹⁰ *Idem*.

¹⁹¹ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 28.

¹⁹² L'aide militaire des Hollandais au roi Pettracha, pendant la révolution du Siam en 1688, serait l'une des causes de la restauration des relations diplomatiques entre les deux pays.

¹⁹³ John Anderson, *English Intercourse with Siam in the seventeenth century*, op. cit., p. 382.

¹⁹⁴ Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, op. cit., p. 14.

environ. Avec le pillage et la destruction de la ville d'Ayutthaya en 1767 par les Birmans, les échanges devinrent impossibles.

3.2 Les liens avec les Anglais

Les succès commerciaux des Portugais et des Espagnols, et les richesses des territoires d'Orient, attisèrent la convoitise d'autres pays européens, en particulier de l'Angleterre qui chercha à son tour à étendre son influence en Asie du Sud-Est. C'est pourquoi la Compagnie anglaise des Indes orientales (EIC) fut créée en 1600.

Il ne s'agissait pas de la première relation entre l'Angleterre et un pays oriental. En effet, la première expédition anglaise, commandée par Sir James Lancaster, était déjà allée jusqu'à Achine (île de Sumatra) en 1601. Du côté anglais, on commença à parler du Siam à cette occasion¹⁹⁵, comme le notent les éditeurs de *The Voyages of Sir James Lancaster to the East Indies* :

Le Général Lancaster fut envoyé à la cour. Le roi d'Achine l'avait convoqué à propos d'une ambassade que le roi de Siam avait envoyée, afin de demander son aide pour la conquête de Malacca, et en cas d'accord, avec quelle force qu'il l'assisterait par mer pour ce service¹⁹⁶.

Pour les Anglais, le Siam était le nouveau royaume à découvrir et ils voyagèrent donc afin de faire du commerce dans les îles des Indes orientales. À la suite de la réussite de Sir James Lancaster, pour entretenir de bonnes relations avec les pays orientaux, le gouvernement anglais envoya d'autres expéditions. En 1604, une deuxième expédition, commandée par le capitaine de Middleton, fut envoyée, mais ce voyage eut bien moins d'éclat que le premier à cause de l'obstruction de la Hollande. Puis, en 1607, une troisième expédition, commandée par le capitaine William Keeling, se dirigea cette fois vers Banten (île de Java) où elle arriva en 1608. Keeling y rencontra l'un des ambassadeurs siamois qui envisageait de se rendre en Hollande et qui lui donna des informations sur la prospérité du commerce dans le royaume de Siam, comme il le raconte dans ce passage :

L'ambassadeur siamois m'a rendu visite et a dîné avec moi. Il a affirmé qu'un millier de mètres de tissu rouge se serait vendu dans son pays en deux jours, la totalité des stocks de tissus anglais se serait écoulée en un an. Pour les Siamois, cette étoffe sert pour l'habillement

¹⁹⁵ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 73.

¹⁹⁶ James Lancaster, *The Voyages of Sir James Lancaster to the East Indies*, Edited by C.R. Markham, Hakluyt Society series, London, 1877, p. 87-88.

des éléphants et des chevaux. L'or est abondant et vaut trois fois le prix de l'argent. Il y avait encore des pierres précieuses et leur prix n'est pas élevé¹⁹⁷.

En février 1611, le navire anglais *Globe*, commandé par Anthony Hippon, appareilla. Il jeta l'ancre à Pattani en juin 1612. Après quelques difficultés, et malgré les protestations des Hollandais, la reine, vassale du roi de Siam, accueillit officiellement les navigateurs anglais auxquels elle permit d'ouvrir un comptoir. Anthony Hippon mourut à Pattani et fut remplacé par Thomas Essington¹⁹⁸.

Ces Anglais arrivèrent à Ayutthaya en août 1612 et furent reçus en audience solennelle par le roi de Siam, Songtham, le 17 septembre. Ils remirent la lettre du roi James au monarque siamois, ainsi que ses cadeaux. Le souverain siamois était heureux de voir d'autres Européens s'installer dans son royaume. Les Anglais purent désormais faire du commerce dans son royaume. Ils obtinrent également des privilèges commerciaux ainsi qu'une maison pouvant servir de comptoir. Lucas Antheuniss devint le premier responsable du bureau d'Ayutthaya¹⁹⁹.

La présence des Anglais au Siam avait des objectifs évidents. D'une part, le profit commercial attirait la couronne anglaise, et d'autre part, en raison des bonnes relations du Siam avec la Chine et le Japon, le royaume serait, pour les Anglais, un intermédiaire pour les contacter²⁰⁰. Autrement dit, le roi de Siam espérait que des relations d'amitié avec l'Angleterre seraient utiles non seulement pour le négoce, mais aussi et surtout pour ses affaires politiques.

Malgré la bonne entente entre le Siam et l'Angleterre, le commerce des Anglais ne fut pas très florissant. Premièrement, leur commerce n'avait pas pour objectif principal de faire des profits. Deuxièmement, la région était touchée par la guerre. Enfin, la concurrence commerciale des autres Européens, en particulier l'hostilité des Hollandais, fut l'un des principaux obstacles rencontrés par les Anglais. Au moment où la puissance portugaise faiblissait, et où l'influence hollandaise augmentait, l'apparition des Anglais au Siam fut perçue comme un cauchemar pour eux. Par conséquent, les Hollandais cherchaient par tous les moyens à les décourager et à les éloigner²⁰¹. Cela compliqua considérablement les relations commerciales et diplomatiques des Anglais avec le Siam.

¹⁹⁷ Samuel Purchas, *Purchas His Pilgrimage*, London, William-Stansby, 1625, p. 195.

¹⁹⁸ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 74.

¹⁹⁹ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècles*, op. cit., p. 33.

²⁰⁰ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 76.

²⁰¹ *Idem*.

Comme les bénéfices du commerce siamois étaient insuffisants, la compagnie anglaise se retira pour un temps de la région. Le roi ne désirait pas que les Anglais quittent son royaume, parce qu'il comptait sur leur aide dans le conflit qui l'opposait Cambodge²⁰². Néanmoins, l'Angleterre ferma son comptoir d'Ayutthaya en 1622²⁰³.

Après le départ du Siam la Compagnie anglaise des Indes orientales²⁰⁴, la Hollande affirma sa suprématie politique et économique sur le royaume, surtout à la fin du règne du roi Prasatthong (1629-1656). En 1656, le roi Narai (1656-1688) monta sur le trône de Siam. Il s'inquiéta grandement de la croissance du pouvoir néerlandais. Quand le navire anglais « Hope well », commandé par John South et Thomas Coats, entra dans le royaume de Siam en 1661, le roi l'accueillit avec beaucoup de bienveillance, parce qu'il voulait que les Anglais reviennent afin de contrebalancer la puissance des Hollandais. Pourtant ce retour des Anglais au Siam ne fut un nouvel échec²⁰⁵.

En 1674, la Compagnie anglaise des Indes orientales envoya de nouveau des marchands anglais au comptoir du Siam. Hammon Gibbon fut le responsable de cette compagnie. Le roi Narai les reçut chaleureusement. Il leur donna des privilèges commerciaux et le seau royal pour le monopole du commerce. Ces avantages obtenus par les Anglais leur permettaient de mener très librement leurs projets commerciaux au Siam. Cependant, comme les Anglais avaient refusé de s'allier avec le roi de Siam, pour ses affaires politiques, les relations entre les deux pays se détériorèrent²⁰⁶.

Le refus de participer aux affaires politiques du Siam s'explique, d'une part, par la volonté des Anglais de rester neutres avec tous les pays ; d'autre part, par la situation dans le royaume d'Angleterre qui était très mauvaise à cause de la guerre avec la Hollande en Europe, de la peste, ainsi que de l'incendie de Londres²⁰⁷.

Bien que le commerce au Siam ne soit pas florissant pour eux, les Anglais cherchèrent tout de même à commercer avec les Siamois. En 1678, Richard Burnaby, qui avait travaillé dans la Compagnie anglaise des Indes orientales, arriva au Siam. Par l'intermédiaire de George White, navigateur au service des Siamois, qui vivait au Siam depuis 1661, Richard

²⁰² Voir en particulier la lettre du roi siamois Songtham au directeur de la Compagnie, Richard Welden, examinée par Porntip Thananopavarn, dans *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 39-42.

²⁰³ Henri Fauville, *La Thaïlande et l'Occident Dramas et convergences à travers les siècles*, op. cit., p. 31.

²⁰⁴ Durant 35 ans, une guerre civile opposa le roi Charles, monté sur le trône d'Angleterre en 1625, à l'assemblée des représentants du peuple. Cependant, quelques bateaux privés commerçaient en toute liberté, mais les relations avec le Siam furent interrompues. D'après Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 89.

²⁰⁵ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 91-96.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 96-97.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 94-95.

Burnaby rencontra Constantin (ou Constance) Phaulkon. Ce dernier avait une grande influence sur les relations franco-siamoises. Avec l'aide de Burnaby, Phaulkon eut la possibilité de travailler à la cour de Siam. Alors que son travail, pour ce qui concernait les affaires étrangères se passa bien au Siam, il eut beaucoup de problèmes avec les Anglais pour tout ce qui concernait le commerce. Ses dettes, son interruption du commerce avec des marchands anglais, et surtout l'incendie des bureaux anglais en décembre 1682, firent qu'il fut accusé d'avoir participé à cet incident²⁰⁸.

Enfin, le comptoir anglais au Siam fut supprimé et les marchands repartirent le 3 janvier 1684. Il y eut bien des tentatives pour renforcer les relations entre les deux pays, notamment une demande d'audience avec le roi Charles II avant son départ pour la France et l'arrestation de deux mandarins siamois dans le royaume d'Angleterre, le 26 septembre 1684, mais elles n'aboutirent pas²⁰⁹.

Toutes ces raisons empêchèrent les relations entre l'Angleterre et le Siam de se développer. Par surcroît, les Français arrivèrent au Siam à la même époque. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le pays du Roi-Soleil joua un grand rôle dans le royaume de Siam. L'arrivée des Français renouvela l'espoir de contrebalancer la puissance néerlandaise au Siam. C'est pourquoi le roi siamois donna la priorité à une alliance avec les Français plutôt qu'avec les Anglais, ces derniers ayant refusé de soutenir sa politique dans la région. Par la suite, et tout au long du XVIII^e siècle, même si des marchands anglais venaient encore au Siam pour le commerce, la collaboration politique ne reprit jamais.

3.3 Les contacts avec les Espagnols

L'Espagne fut, avec le Portugal, l'un des premiers pays européens à explorer les routes maritimes, et cela grâce à leurs navigateurs et leurs importantes flottes. Ses buts étaient principalement le commerce et l'évangélisation catholique. En 1564, Miguel Lopez de Lagaspi, capitaine espagnol, s'empara des îles des Philippines. Après avoir fondé la ville de « Manille », qui devait devenir la principale ville d'Orient, il s'y nomma premier régent. Ensuite, les Espagnols nouèrent des relations avec les pays voisins : la Chine, le Japon, le Cambodge, le Siam, etc²¹⁰.

C'est ainsi que les relations entre le Siam et l'Espagne commencèrent, sous le règne du roi siamois Naresuen le Grand (1590-1605). En 1593, le souverain du Siam attaqua le

²⁰⁸ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 98-99.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 100-101.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 30.

Cambodge et l'un des captifs fut un certain Diogo Veloso. Ce Portugais s'était rendu à Manille en tant qu'ambassadeur du roi cambodgien pour établir de bonnes relations avec les Espagnols et demander leur aide afin de combattre le Siam. Mais, lors de son voyage retour vers le royaume cambodgien, il fut fait prisonnier par les Siamois. Naresuen le Grand voulut alors avoir des nouvelles de la jonque disparue qui transportait des captifs et des biens en provenance du Cambodge. Comme Diogo Veloso connaissait très bien cette région, il accepta de se rendre à Manille, cette fois au service du Siam, afin d'obtenir des informations sur cette fameuse jonque et d'établir des relations commerciales avec les Espagnols²¹¹.

Les relations entre le Siam et le royaume d'Espagne se poursuivirent et, en 1597, un ambassadeur espagnol de Manille vint au Siam, ce qui aboutit à un traité d'alliance et de commerce. Une année plus tard, le régent de Manille, Don Francesco Tello, envoya Juan de Mendoza Cambois au Siam pour en préciser l'application. Malgré ce traité, durant soixante ans, il n'y eut jamais de relations très rapprochées entre le Siam et l'Espagne, et il faut attendre le règne du roi Naraï (1656-1688) pour trouver les premiers vrais contacts commerciaux entre les deux pays. En 1656, le roi siamois envoya un bateau à Manille afin de faire commerce, et six années plus tard, un bateau espagnol en provenance de Manille arriva au Siam²¹².

Il semble que les toutes premières relations diplomatiques entre le Siam et l'Espagne commencèrent sous le règne de Tai-Sa (1708-1732). Ainsi, en 1717, le régent de Manille mandata Don Gregorio de Pastamente Bastillo, en tant qu'ambassadeur du roi d'Espagne au Siam, pour contracter une alliance commerciale et diplomatique. Il fut bien accueilli par le roi siamois et les Espagnols acquirent des avantages sur le négoce. De plus, ils obtinrent l'autorisation de bâtir des bureaux commerciaux sur les rives du fleuve *Chao Phraya*²¹³ et de construire des bateaux à leur guise en prenant du bois de teck siamois dont le prix était inestimable²¹⁴.

Néanmoins, la présence des Espagnols au Siam ne joua pas un rôle déterminant. Quoique le traité commercial ait constitué un grand succès, en définitive, peu de bateaux siamois se rendirent à Manille et les relations commerciales ne progressèrent pas autant que les Espagnols l'avaient espéré²¹⁵.

²¹¹ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 32.

²¹² Porntip Thananopavarn, *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 33-34.

²¹³ Il s'agit du fleuve principal du royaume.

²¹⁴ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 37.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 38.

Comme nous venons de le rappeler, le royaume du Siam noua ses premières relations avec l'Occident à partir du XVI^e siècle. Le Portugal fut le premier pays européen qui entra en contact avec les souverains siamois, puis fin XVI^e-début XVII^e siècle, d'autres royaumes européens suivirent, à savoir l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre. Même si chacun de ces pays eut des stratégies commerciales et diplomatiques différentes, en particulier s'agissant des entreprises d'évangélisation, ils avaient en commun de chercher à dégager des bénéfices économiques.

L'arrivée des Occidentaux permit au Siam, d'une part, de prospérer au niveau commercial, et, d'autre part, d'accéder aux connaissances scientifiques et technologiques des Européens, notamment en matière d'armement. De plus, les relations diplomatiques entre le royaume de Siam et les autres monarchies européennes permirent aux rois siamois d'avoir accès à la culture occidentale, notamment au christianisme, que certaines de ces puissances tentèrent de diffuser auprès des Siamois.

Cependant, la supériorité militaire des Européens engendra une grande insécurité. Ainsi, à partir du moment où l'influence portugaise se détériora, la Hollande affirma sa suprématie commerciale et militaire. Afin de contrebalancer cette domination dangereuse pour l'indépendance du pays, le Siam chercha alors de nouvelles alliances. Comme les négociations politiques avec l'Angleterre échouèrent, les monarques siamois se tournèrent désormais vers les Français pour établir une alliance sûre et forte.

Chapitre II

L'arrivée des Français dans le royaume de Siam

1. La politique extérieure de la France

Les relations entre la France et le Siam débutèrent sous le règne de Louis XIV (1661-1715) et celui de Naraï (1656-1688). Dans le royaume de France, à cette époque, le souverain avait tous les pouvoirs. Le Roi-Soleil était un monarque de droit divin qui jouissait d'un pouvoir absolu. Une célèbre phrase, qui aurait été prononcée par le roi, résume bien le concept de monarchie absolue : « L'État, c'est moi !²¹⁶ ». Son règne personnel commença après la mort du cardinal Mazarin, en 1661²¹⁷. Le souverain français gouvernait sans Premier ministre²¹⁸. Du fait du pouvoir de « droit divin²¹⁹ », qui lui avait été donné lors de la cérémonie du sacre dans la cathédrale de Reims, le roi Louis XIV croyait qu'il était une divinité visible. Comme la monarchie absolue lui attribuait tous les pouvoirs, le roi était le *maître absolu* dans son pays²²⁰.

Les vingt-quatre premières années du règne personnel de Louis XIV constituèrent l'apogée de la monarchie. Le roi détenait tous les pouvoirs. De plus, le développement d'une administration de plus en plus efficace lui permit de mieux maîtriser les provinces²²¹.

Son *amour passionné de la gloire*²²², incita Louis XIV à chercher les moyens de faire de la France la plus grande puissance d'Europe. De fait, sous son règne, le pays se développa

²¹⁶ Manfred Mai, *Voyage dans l'histoire du Monde, op. cit.*, p. 100.

²¹⁷ En 1643, quand le roi Louis XIII meurt, son fils aîné, alors âgé de cinq ans, hérite du trône de France et devient Louis XIV. Le jeune roi étant mineur, sa mère Anne d'Autriche se voit confier la régence du royaume et choisit comme principal ministre le cardinal italien, Giulio Mazarini, plus connu sous le nom de Jules Mazarin. Ce sont donc eux qui gouvernent la France à partir de 1643 au nom de Louis XIV. Mazarin, qui avait montré depuis sa jeunesse son ardeur et ses talents de négociateur, avait également été désigné par Louis XIII comme parrain du jeune Louis XIV. D'après Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 339-340.

²¹⁸ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, Paris, Hachette, 1959, p. 142.

²¹⁹ Jean Mathiex, *Histoire de France*, Paris, Hachette, 1996, p. 47.

²²⁰ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789, op. cit.*, p. 142-143.

²²¹ Hélène Duccini, *Histoire de la France au 17^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 90.

²²² André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789, op. cit.*, p. 143.

énormément. Néanmoins la politique intérieure se heurtait à certains obstacles. Quant à la politique extérieure, elle visait avant tout à accroître la gloire de la France.

1.1 L'essor de l'économie et du commerce

Après l'arrestation du surintendant des finances, Nicolas Fouquet, en 1661, Jean-Baptiste Colbert devint le principal ministre de Louis XIV²²³. Son but était « la gloire du roi et le bien de l'État²²⁴ ». Pour mettre en place une politique économique efficace, il appliqua les principes mercantilistes. Colbert pensait en effet que « la masse d'or et d'argent en circulation dans le monde était globalement limitée, et [que] la quantité détenue déterminait la puissance d'un État²²⁵ ». C'est pourquoi, « il fallait empêcher l'argent de sortir de France et y attirer l'argent étranger²²⁶ ». Afin d'augmenter la richesse de la France, des mesures strictes sur le plan économique étaient nécessaires.

Colbert donna d'abord de l'importance aux industries. Non seulement, il encouragea les industries existantes, comme les Manufactures royales de draps d'Abbeville (dite Manufacture royale des Rames) et de Carcassonne, celle des Gobelins pour les tapisseries, à Paris, ou les fameuses soieries à Lyon, mais il fonda également des industries qui étaient tributaires d'autres pays. Il voulait que ces produits soient produits en France, comme par exemple les glaces et les dentelles qu'il fallait, à cette époque, aller chercher à Venise, ou encore l'acier que la France devait acheter en Suède et en Allemagne. De plus, Colbert développa les manufactures françaises. Il fallait, selon lui, passer à une production à grande échelle afin que la France n'ait plus à acheter ces produits à l'étranger, et qu'elle puisse au contraire les exporter. En outre, ce grand ministre de Louis XIV mit en œuvre le *protectionnisme* en imposant des tarifs douaniers élevés pour les produits importés afin de bloquer la concurrence des marchandises produites hors de France²²⁷.

Le développement des industries françaises sous le règne de Louis XIV engendra une demande de produits français sur le marché mondial. Paris devint le centre de la production des produits artisanaux raffinés, et de nombreuses villes de province prospérèrent

²²³ Colbert fut le plus grand ministre du règne de Louis XIV. Il avait été recommandé au roi par le cardinal Mazarin. Il remplaça Nicolas Fouquet au Conseil d'en-haut (Conseil d'État ou Conseil des Affaires sous Louis XIV). D'abord nommé contrôleur général des finances (1665-1683), il devint ensuite secrétaire d'État à la Maison du roi et de la Marine (1669-1683). D'après André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 154.

²²⁴ Jean Meyer, *Colbert*, Paris, Hachette, 1981, p. 217.

²²⁵ Katia Béguin, *Histoire politique de la France XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 86.

²²⁶ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 155.

²²⁷ *Ibid.*, p. 155-156.

également²²⁸ grâce à cette politique volontariste. Colbert s'aperçut rapidement que le commerce permettait d'enrichir l'État. La réussite de la Compagnie hollandaise des Indes²²⁹ fut son pire cauchemar²³⁰. La suprématie commerciale des Hollandais poussa Colbert à développer le commerce maritime. C'est ainsi que le 28 mai 1664, il créa la *Compagnie française des Indes occidentales* pour les régions du monde situées à l'ouest du cap de Bonne-Espérance, notamment les côtes occidentales de l'Afrique, les Antilles et la Nouvelle-France. Le 27 août de la même année, il fonda la *Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, destinée aux régions situées à l'est du cap de Bonne-Espérance : Madagascar, l'Inde et l'Insulinde. En 1669, il fonda la *Compagnie du Nord* en vue de faire du commerce dans la mer du Nord et la Baltique, et le 18 juillet 1670, la *Compagnie du Levant*, pour le négoce dans la Méditerranée orientale²³¹.

L'expansion des compagnies commerciales illustre bien le désir de Colbert de contrôler le commerce et l'industrie du pays. Comme l'explique Lucien Bély, les deux principaux objectifs de ces compagnies furent : « d'une part faciliter le commerce en établissant des 'comptoirs' commerciaux, d'autre part installer des colons européens pour peupler des colonies²³² ».

Informé des profits générés par le commerce des épices et des denrées de l'Asie du Sud-Est, Colbert voulut imiter la *Compagnie hollandaise des Indes orientales*. Pour lui, la *Compagnie française des Indes orientales* pouvait être un bon outil pour d'atteindre son but. Pour faire du commerce avec les Indes, il fallait disposer de sites appropriés sur l'itinéraire permettant aux navires d'y faire escale en toute sécurité. L'île de Madagascar ou Dauphine fut choisie, car elle se trouvait à mi-chemin entre l'Europe et l'Extrême-Orient²³³. Mais les efforts entrepris échouèrent à cause de la difficulté du climat, de la nature du sol, des règlements locaux, ainsi que de l'hostilité des indigènes de cette île. Madagascar n'étant pas un bon choix pour la Compagnie, on lui préféra Surate, ville au nord-ouest de l'Inde, où François Caron établit en 1668 la première factorerie française de l'Inde²³⁴.

²²⁸ Maurice Ashley, *Louis XIV and The Greatness of France*, New York, The Free Press, 1946, p. 40.

²²⁹ L'éloge de la puissance maritime des Hollandais se trouve dans une lettre de Colbert, écrite en 1669, au marquis de Pomponne, ambassadeur en Hollande : « sur les 25000 navires qui faisaient le commerce maritime, les Hollandais en possédaient 16000 et les Français 600. La Compagnie néerlandaise réalisait d'énormes bénéfices ; [...] ». (Lucien Lanier, *Étude historique sur les relations de la France et du Royaume de Siam de 1662 à 1703*, Versailles, E. Aubert, 1883, p. 19-20).

²³⁰ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 156.

²³¹ Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789*, op. cit., p. 387.

²³² *Idem*.

²³³ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 122.

²³⁴ Lucien Lanier, *Étude historique sur les relations de la France et du Royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 21.

Néanmoins, les marchands français trouvaient que « les marchandises de la Côte de Coromandel, sur le golfe du Bengale, étaient de meilleure qualité, et moins chères, que celles de la côte ouest de l'Inde²³⁵ », c'est pourquoi, la France fonda deux comptoirs sur la côte orientale du golfe de Bengale, en Inde : Masulipatam, et surtout Pondichéry, excellemment situé pour le commerce. Le comptoir de Pondichéry se développa, sous la direction de François Martin. Selon Lucien Lanier :

Au bout de deux ans, le fondateur de Pondichéry avait élevé des manufactures, distribué des terres aux colons, construit des fortifications, des maisons, des magasins, des vaisseaux, dressé une armée pour défendre sa colonie, et il écrivait aux directeurs à Surate qu'il était en mesure de leur expédier annuellement des étoffes pour plus d'un million de livres²³⁶.

Cette prospérité permit l'expansion du commerce extérieur vers diverses villes de l'est. Grâce à l'accueil chaleureux du roi de Siam que les missionnaires français reçurent, Boureau-Deslandes fut envoyé au Siam en 1680 pour « y reconnaître le commerce, et s'y établir si les chances paraissent bonnes²³⁷ ». Par la suite, la *Compagnie française des Indes orientales* s'implanta au Siam.

1.2 Les progrès scientifiques

Au XVII^e siècle les sciences se développèrent beaucoup, notamment grâce à plusieurs découvertes majeures. L'Anglais Isaac Newton formula la loi universelle de la gravitation, le Hollandais Christian Huyghens découvrit un satellite de Saturne, et le grand astronome italien Cassini révéla la durée de rotation de Jupiter et de Mars. En France aussi, de nombreux scientifiques œuvraient en faveur des découvertes et du progrès scientifique : Claude Perrault présenta ainsi une étude très détaillée de la physique végétale, en particulier de l'anatomie comparée, et Boyle-Mariotte mit en évidence la relation entre le volume d'un gaz et la pression, pour ne citer que deux exemples²³⁸.

Comme le Roi-Soleil s'intéressait à l'étude de l'univers et aux travaux des savants, Colbert décida de fonder une bibliothèque avec l'autorisation du souverain, puis établit

²³⁵ Frédéric Mantiene, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVII^e siècle)*, op. cit., p. 119.

²³⁶ Lucien Lanier, *Étude historique sur les relations de la France et du Royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 23.

²³⁷ Frédéric Mantiene, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVII^e siècle)*, op. cit., p. 123.

²³⁸ Inès Murat, *Colbert*, Paris, Fayard, 1980, p. 193-194.

l'Académie des sciences, en 1666, qui devint le centre de la recherche scientifique²³⁹. Quoique l'époque de Louis XIV soit très riche en artistes (Charles Le Brun, André Le Nôtre, Jules Hardouin Mansart, Nicolas Poussin, Louis Le Vau, Hyacinthe Rigaud, etc.) et en écrivains (Molière, Jean Racine, Pierre Corneille, Jean de La Fontaine, etc.), le progrès des sciences était ce que le roi soutenait le plus.

Sous Louis XIV, les savants obtinrent beaucoup d'aides pour leurs recherches. Des laboratoires furent créés, ainsi que l'observatoire d'astronomie, et un budget fut consacré à l'achat d'instruments spécialisés. Pour la gloire des sciences et de l'État, Colbert invita des savants étrangers comme Huyghens et Cassini à s'installer en France. Il organisa aussi des expéditions scientifiques, afin de développer les connaissances, comme celle de Guyane dont le but était de vérifier la précision des calculs de savants bolognais²⁴⁰, ou encore des expéditions dans plusieurs pays d'Orient.

L'envoi de six missionnaires jésuites en Chine fut l'un des projets dont on parla le plus à l'époque. L'exotisme étant à la mode en France et en Europe, les Français étaient avides d'informations concernant les terres lointaines et les peuples inconnus. Tout cela finissait par augmenter la gloire du monarque français. Les missionnaires jésuites accompagnèrent ainsi l'ambassade française envoyée au Siam en 1685 et y restèrent quelques mois. Ils profitèrent de leur séjour dans le royaume siamois pour recueillir des informations sur divers aspects de la société siamoise, sur la géographie de cette région, la faune, etc., avant de partir pour la Chine.

Les six jésuites étaient le père de Fontaney (supérieur de cette mission), Gerbillon, Le Comte, Bouvet, Visdelou et Tachard²⁴¹. L'Académie des sciences encouragea vivement leur travail et « leur donna un programme de mémoires à fournir, des cartes marines de la bibliothèque du Roi et toutes sortes d'instruments de mathématiques. Leurs pensions furent réglées et leurs lettres patentes expédiées pour la qualité de *mathématiciens du Roi dans les Indes*²⁴² ».

Les nouvelles connaissances en provenance des pays orientaux attiraient fortement la curiosité des publics de l'époque ; tout cela était inconnu et dans l'imagination des gens, ces terres lointaines suscitaient l'envie de mieux les connaître. Ainsi, tous ces savoirs furent utiles pour le développement des sciences, par exemple, la navigation, les cartes géographiques,

²³⁹ Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789, op. cit.*, p. 391.

²⁴⁰ Inès Murat, *Colbert, op. cit.*, p. 194.

²⁴¹ Voir Raphaël Vongsuravatana, *Un Jésuite à la cour de Siam*, Paris, France-Empire, 1992, p. 31-32.

²⁴² Jules Sottas, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719*, Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1905, p. 139-140.

l'astronomie, etc. Dans son ouvrage *Voyage de Siam des Pères jésuites, envoyé par le Roy aux Indes & à la Chine*, le père Tachard, l'un des six jésuites-mathématiciens, parle de la mission académique au Siam et relate ses travaux et ceux des autres pères pour l'Académie Royale des Sciences de Paris. Ce père décrit en particulier l'observation de l'éclipse de Lune qui fut visible du Siam le 11 décembre 1685²⁴³ :

Nous attendîmes l'émergence de la Lune qui parut plus d'un quart d'heure avant le lever du Soleil, c'est-à-dire, à six heures & six minutes. Le commencement de l'émergence fut à 6 heures 1 min. 11 sec. ou plutôt à 6 heures 9. min. [...] On voyait encore la Lune proche de l'horizon à 6. heures. 22. Min. 0. Sec. Elle se coucha peu de temps après, & le Soleil se leva La pendule fut rapportée à une heure après midi, & n'avait retardé depuis la veille trois heures après midi, que de trois minutes & trois secondes seulement²⁴⁴.

L'étude de la faune était l'une des missions scientifiques à réaliser par ces envoyés français. Tachard rapporte par exemple : « Messieurs de l'Académie Royale des Sciences nous avaient recommandé d'examiner si tous les Elephants avaient des ongles aux pieds²⁴⁵ ». Ainsi, afin d'accomplir au mieux ce travail, le père observa tout : les ongles des pieds, la grandeur des oreilles et la longueur des dents, dont certaines sortaient de plus de quatre pieds hors de la bouche.

Les connaissances sur l'Orient furent recueillies par la Compagnie de Jésus envoyée en Chine par le roi Louis XIV. Le recueil de l'abbé Gouye²⁴⁶, notamment, contenait beaucoup d'informations propres à perfectionner les recherches scientifiques. On y trouve des observations géographiques (la latitude de Goa, la longitude du Cap de Bonne Espérance) ; des observations astronomiques (l'éclipse de Lune au Siam le 11 décembre 1685, une comète vue dans le Royaume de Siam à la hauteur d'environ douze degré de latitude septentrionale l'an 1686 au mois d'août, etc.), ainsi que la description de tous les animaux inconnus en Europe (l'étude de l'anatomie d'un crocodile et d'un Toc-Kaie, espèce de lézard deux fois plus gros que les lézards verts vivant en France, la description des chameaux et du tigre qui avait été tué par les éléphants dans un combat.)

²⁴³ Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686, p. 318-340.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 332.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 274.

²⁴⁶ Thomas Gouye, *Observations Physiques et Mathématiques pour servir à l'Histoire naturelle & à la perfection de l'Astronomie & de la Géographie*, Paris, Rollin fils, 1737.

Si la politique commerciale engendrait la richesse économique, la découverte de nouvelles connaissances scientifiques permettait le développement de la richesse intellectuelle. De plus, l'envoi de missionnaires jésuites en Orient mettait en honneur et glorifiait Louis XIV. Comme l'observe Raphaël Vongsuravatana, « d'une part les ambitions du Roi Très Chrétien à devenir le champion du catholicisme lui imposent de ne plus abandonner le terrain des missions ; d'autre part l'Asie orientale qui fait la richesse des Provinces-Unies ne peut plus être ignorée par Louis XIV, en rivalité chronique avec les Néerlandais. Les jésuites envoyés au nom du roi dans les Indes orientales et à la Chine, font figures d'émissaires envoyés dans ces régions jusqu'alors désertées par la France²⁴⁷ ».

Bien que le travail scientifique soit apparemment le principal but des jésuites en allant dans les pays lointains, les affaires religieuses et l'accroissement de la présence française en Asie furent aussi des motifs essentiels. Le désir du roi de France d'avoir une influence dans le royaume de Siam était bien réel. En même temps qu'ils découvraient des connaissances orientales, les jésuites en profitaient pour évangéliser le royaume et surtout nouer de bonnes relations entre la France et le Siam.

1.3 Une politique religieuse efficace et répressive

Au temps de Louis XIV, le pouvoir absolu du monarque ne s'exerçait pas seulement dans l'administration, mais également dans la religion. En effet, pour le Roi-Soleil, les affaires religieuses étaient indispensables et en lien direct avec le pouvoir politique²⁴⁸. L'unité religieuse dans son pays était donc nécessaire. Ainsi, sa politique religieuse sera marquée par la répression des « hérésies ». Selon Maurice Ashley :

C'était d'abord l'intention du roi, inspirée à la fois par le désir de renforcer l'unité de son royaume et par l'esprit de croisades. Le zèle qui imposait la conformité religieuse à tous ses sujets. Et d'autre part, le roi voulait éviter de reconnaître la revendication des papes comme chefs de l'Église catholique pour interférer l'administration interne de l'Église française²⁴⁹.

De plus, comme le roi croyait que « la seule vraie religion était la sienne²⁵⁰ » et voulait être le Fils aîné de l'Église²⁵¹, la mission de l'unité de la religion était « la seule tâche

²⁴⁷ Raphaël Vongsuravatana, *Un Jésuite à la cour de Siam*, op. cit., p. 37.

²⁴⁸ Hélène Duccini, *Histoire de la France au 17^e siècle*, op. cit., p. 121.

²⁴⁹ Maurice Ashley, *Louis XIV and The Greatness of France*, op. cit., p. 82.

²⁵⁰ Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Hachette, 2002, p. 183.

²⁵¹ Hubert Méthivier, *Le siècle de Louis XIV*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, p. 78.

glorieuse à laquelle il pût encore se consacrer²⁵²». Pour atteindre son objectif, trois fronts devaient être ouverts : le soutien de l'église gallicane, la lutte contre le jansénisme, l'anéantissement du protestantisme.

Le soutien de l'Église gallicane

Le gallicanisme était une doctrine religieuse et politique française qui cherchait à organiser l'Église catholique de façon autonome par rapport au pape. Il s'opposait ainsi à l'ultramontanisme. Louis XIV le soutenait beaucoup parce qu'il ne voulait pas que la papauté organise l'Église de France. En vue d'une vraie indépendance du catholicisme dans le royaume de France, le roi « [disposait] de la régale²⁵³ sur toute l'étendue du royaume²⁵⁴ ». De surcroît, le 19 mars 1682, l'assemblée générale du haut clergé, réunie sous la houlette de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, vota et adopta la *Déclaration des quatre articles* afin d'affirmer les libertés gallicanes partout dans le royaume. Ces *quatre articles* étaient les suivants : « 1. l'autorité du Saint-Siège n'est que spirituelle ; 2. Les conciles œcuméniques et la coutume sont supérieurs au pape ; 3. les coutumes gallicanes sont indépendantes de Rome ; 4. le pape n'est pas infaillible, sauf consentement de l'Église universelle²⁵⁵ ». Avec cette *Déclaration*, le fondement divin du pouvoir royal était réaffirmé par opposition à l'autorité du pape.

Face à cet affranchissement de Louis XIV et à la doctrine gallicane, le pape Innocent XI décida de ne plus ordonner de nouveaux évêques en France. On compta bientôt 35 évêchés vacants. La crise ne s'atténua pas avec son successeur Alexandre VIII en 1689. Le royaume fut au bord du schisme religieux, mais comme Louis XIV commença à éprouver de graves difficultés, notamment à cause de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), car le roi comptait sur l'aide diplomatique de la papauté, il finit par composer. En septembre 1693, le Roi-Soleil renonça à la *Déclaration*²⁵⁶, et le nouveau pape Innocent XII accorda l'extension du droit de régale au profit de la couronne²⁵⁷ et entérina les nouvelles investitures d'évêques.

²⁵² André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 148.

²⁵³ Une coutume très ancienne voulait que, pendant la vacance d'un siège épiscopal, le roi perçoive les revenus de l'évêché vacant et nomme certains titulaires de bénéfices, principalement les chanoines de l'église cathédrale. Cette pratique était reconnue pour toute la partie nord du royaume et le Midi. D'après Hélène Duccini, *Histoire de la France au 17^e siècle*, op. cit., p. 121.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 122.

²⁵⁵ Hubert Méthivier, *Le siècle de Louis XIV*, op. cit., p. 80.

²⁵⁶ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 149.

²⁵⁷ Hélène Duccini, *Histoire de la France au 17^e siècle*, op. cit., p. 122.

Lutte contre le jansénisme

Louis XIV n'aimait pas les jansénistes, car il les considérait comme hérétiques et républicains. Sa haine contre ces derniers fut stimulée et renforcée par ses confesseurs jésuites, les pères François d'Aix de La Chaise, plus connu sous le nom de Père Lachaise (1624-1709) et Michel Le Tellier (1643-1719), pour qui la doctrine du salut prônée par les jansénistes était bien différente de celle des jésuites²⁵⁸.

Même si les jansénistes étaient catholiques, leur doctrine n'était pas la même de celle des jésuites, partisans du roi. De plus, avec le jansénisme, de nombreux conflits éclatèrent comme « la querelle théologique avec Rome au sujet de la doctrine du libre arbitre exprimée dans l'*Augustinus* et les attaques du pouvoir temporel²⁵⁹ ». Le mouvement janséniste se développa dans la société française et causa de nombreux problèmes, ce qui mit l'unité religieuse du royaume et la politique religieuse que le roi s'efforçait de mettre en place en péril. C'est pourquoi, dès 1661, avec le consentement du pape Alexandre VII, Louis XIV obligea tous les ecclésiastiques de France à signer une déclaration (appelée aussi formulaire d'Alexandre VII) qui condamnait les jansénistes²⁶⁰. Puis l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, annonça, en 1664, des mesures extrêmes envers les religieuses de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs : « certaines étaient envoyées loin de leur abbaye, d'autres étaient privées de sacrements²⁶¹ ».

Persécution et anéantissement du protestantisme

Lors de la promulgation de la paix d'Alès (appelée aussi « édit de grâce » ou « édit d'Alès ») par le roi Louis XIII, le 28 juin 1629, il y avait environ millions de protestants en France. Fidèles sujets de sa majesté, beaucoup d'entre eux travaillaient pour le service du roi, soit dans l'armée, soit dans l'administration des Finances et de la Justice²⁶². Grâce à leur bon niveau de formation, ils jouaient un rôle important dans l'industrie, le commerce, ainsi que la médecine. Mais les catholiques de France étaient jaloux d'eux par peur de leur influence. Ils considéraient les protestants comme antipatriotiques²⁶³.

Pour Louis XIV, le catholicisme devait être la seule religion tolérée dans le royaume de France, le roi, comme ses prédécesseurs et successeurs (jusqu'à Louis XVI) étant le Très Chrétien, souverain de droit divin de la France, « fille aînée de l'Église ». Il essaya de

²⁵⁸ Maurice Ashley, *Louis XIV and The Greatness of France*, op. cit., p. 86.

²⁵⁹ Hélène Duccini, *Histoire de la France au 17^e siècle*, op. cit., p. 122.

²⁶⁰ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 149.

²⁶¹ Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789*, op. cit., p. 422.

²⁶² André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 150.

²⁶³ Maurice Ashley, *Louis XIV and The Greatness of France*, op. cit., p. 89.

convertir les protestants, mais en vain. Ainsi, les mesures contre les huguenots furent de plus en plus sévères : « On limita le nombre des écoles protestantes, on les plaça dans les faubourgs et on les réduisit à ne donner qu'un enseignement élémentaire. On interdit aux réformés d'acheter des offices ; on les surchargea d'impôts, tandis qu'on permettait à ceux qui se convertissaient de ne pas payer leurs dettes pendant trois ans [...]»²⁶⁴ ». Les véritables persécutions, plus connues sous le nom de dragonnades (le terme de « dragon » désignait un soldat combattant à pied, se déplaçant à cheval) ; commencèrent dès le printemps 1681 : « les soldats étaient logés chez l'habitant, dans les provinces protestantes. Ils commettaient des violences et forçaient les familles à changer de religion »²⁶⁵ ». Après ces exactions, les conversions augmentèrent.

Pour finaliser sa politique de conversion religieuse vis-à-vis des protestants, le 18 octobre 1685, le Roi-Soleil signa à Fontainebleau un édit « portant révocation de celui de Nantes »²⁶⁶, permettant les libertés religieuses aux protestants, qui avait été consenti à la religion réformée par son grand-père Henri IV. Selon cet Édit, le protestantisme n'avait plus d'existence en droit. Les temples réformés furent donc détruits, les assemblées interdites et les enfants durent assister de force à la messe²⁶⁷.

Beaucoup de protestants quittèrent le royaume de France pour s'installer dans les États protestants d'Europe. Soixante mille se rendirent en Angleterre, où ils établirent une industrie de la soie à Londres et une manufacture de tapisserie à Exeter. D'autres furent accueillis en Hollande et au Brandebourg²⁶⁸.

Par cette politique religieuse répressive, Louis XIV chassa les protestants du royaume, sans penser que cette émigration affaiblirait l'industrie et le commerce français tandis qu'elle enrichirait les pays voisins. Finalement, la révocation de l'édit de Nantes accrut la haine des États protestants contre Louis XIV et fut l'une des principales causes de la guerre de la ligue d'Augsbourg²⁶⁹.

Le roi, qui avait cherché par tous les moyens à obtenir l'unité religieuse dans son royaume, chercha également à propager la foi catholique hors de France. C'est ainsi qu'à la même époque, des missionnaires français voyagèrent en Chine, au Tonkin, en Cochinchine et au Siam pour porter la « Bonne Nouvelle » et évangéliser les peuples autochtones.

²⁶⁴ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 151.

²⁶⁵ Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789*, op. cit., p. 424.

²⁶⁶ Hélène Duccini, *Histoire de la France au 17^e siècle*, op. cit., p. 123.

²⁶⁷ Pierre Goubert, *Louis XIV et vingt millions de Français*, op. cit., p. 195.

²⁶⁸ Maurice Ashley, *Louis XIV and The Greatness of France*, op. cit., p. 92-93.

²⁶⁹ André Alba, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, op. cit., p. 153.

2. Les relations franco-siamoises au XVII^e siècle

2.1 La présence des premiers Français dans le royaume de Siam

Les pères missionnaires des Missions Étrangères de Paris (M.E.P.) furent les premiers Français arrivés au Siam²⁷⁰. Leur mission était « l'évangélisation des infidèles (c'est-à-dire ceux qui ne connaissaient pas la foi chrétienne), et plus particulièrement ceux de Chine et du Sud-Est asiatique²⁷¹ ». Les premiers missionnaires quittant la France pour aller en Asie furent Mgr (Monseigneur) Pierre Lambert de La Motte (1624-1679), accompagné de deux prêtres des M.E.P., Jacques de Bourges (1630-1714) et François Deydier (1634-1693). Ils embarquèrent à Marseille le 27 novembre 1660 pour la mission de Cochinchine²⁷².

Après un long et périlleux voyage, les trois missionnaires arrivèrent le 22 août 1662 à Ayutthaya, alors capitale du royaume de Siam. Pour eux, raconte Gérard Moussay, le Siam était comme « une oasis de paix. La liberté religieuse y était totale, la cour bien disposée envers les Européens, les liaisons par mer faciles et assurées, soit avec le Tonkin, la Cochinchine ou la Chine, soit avec l'Europe²⁷³ ».

Le royaume de Siam n'était pas leur principale destination. Ayutthaya n'était qu'une ville de passage afin d'éviter les Portugais qui possédaient le comptoir de Malacca. Cependant, à ce moment-là, fin août, ils ne purent aller directement en Cochinchine, car le mois de septembre n'était pas bon pour la navigation. Ils durent patienter jusqu'à l'année suivante en espérant de meilleurs jours. De plus, ils eurent des nouvelles sur les persécutions menées contre les chrétiens de Cochinchine. Il fallut donc que ces missionnaires français s'installent provisoirement à Ayutthaya²⁷⁴. L'année suivante, en 1663, ils essayèrent d'atteindre leur but, mais n'arrivèrent jamais en Cochinchine. Selon Adrien Launay, « le 16 juillet 1663, il (Pierre Lambert de La Motte) mit à la voile ; mais, jeté par la tempête sur les côtes du Cambodge, où sa barque se brisa, il revint par terre à Siam et se fixa dans un village composé d'Annamites, situé à une lieue de Juthia²⁷⁵ ».

²⁷⁰ « La Société des Missions Étrangères de Paris est née au XVII^e siècle à une époque où se développe en France un climat de dévotion extraordinaire. Cette dévotion va jouer un rôle important dans l'éveil missionnaire du clergé séculier français, qui manifeste de plus en plus le désir de prendre une part active à l'apostolat missionnaire dans les pays lointains, jusque-là réservé aux congrégations religieuses ». (Gérard Moussay et alii, *Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien*, Paris, Les Indes savantes, 2007, p. 7).

²⁷¹ Dirk Van Der Cruyse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 151.

²⁷² Gérard Moussay, *Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien*, op. cit., p. 169.

²⁷³ *Ibid.*, p. 8.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 170-171.

²⁷⁵ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, Tours, Alfred Mame et fils, 1846, p. 66.

La présence des missionnaires français au Siam provoqua inévitablement le mécontentement des Portugais qui s’y étaient établis bien avant leur arrivée. Mgr Lambert connaissait bien le problème et afin d’éliminer toutes difficultés, le père de Bourges fut envoyé en Europe²⁷⁶ pour rapporter au pape ces problèmes et ainsi demander la juridiction sur le Siam²⁷⁷.

Un deuxième groupe des missionnaires se présenta au Siam le 27 janvier 1664. Il était composé de l’évêque d’Héliopolis, François Pallu, accompagné de quatre prêtres, Louis Chevreuil, Pierre Brindeau, Antoine Hainques et Louis Laneau, ainsi que d’un laïc, Philippe de Chamesson. Après délibération, Mgrs Lambert de la Motte et Pallu décidèrent d’ouvrir une résidence stable à Ayutthaya et d’y établir le séminaire indigène. Selon Dirk Van Der Cruysse, « On pouvait y apprendre toutes les langues orientales, et la tolérance religieuse qui y régnait en faisait un lieu idéal pour la préparation au sacerdoce de jeunes Asiatiques destinés à essaimer dans tout le Sud-Est et à fournir les cadres d’Églises autochtones²⁷⁸ ». En outre, comme l’explique fort bien Adrien Launay, le Siam était alors « le seul royaume d’Extrême Orient qui accordât au catholicisme une entière tolérance, permît l’entrée et le séjour des étrangers de toute nationalité, entretenait avec la Cochinchine, le Tonkin et la Chine, de fréquentes relations commerciales, indispensables pour l’envoi et le retour des séminaristes²⁷⁹ ».

Afin de réaliser ses ambitieux projets, l’évêque d’Héliopolis Pallu partit le 20 janvier 1665 et arriva à Rome en avril 1667 pour solliciter la juridiction sur le Siam²⁸⁰. Selon Robert Costet : « Mgr Pallu retournât à Rome pour rendre compte de l’état du christianisme dans l’Asie du Sud-Est, faire approuver les « Instructions aux missionnaires » et la « congrégation des Amateurs de la Croix » ; il fallait aussi soumettre la question du commerce des religieux, obtenir l’érection du Siam comme vicariat apostolique afin d’en faire le centre des missions d’Asie, et enfin trouver d’autres prêtres au service de la mission dans cette partie de l’Asie²⁸¹ ».

Pallu ne s’intéressait pas seulement aux affaires religieuses, mais voulait aussi contribuer au rayonnement international de la France. Dans les rapports envoyés à Louis XIV et ses ministres, il proposait l’établissement de comptoirs de commerce au Siam, parce qu’il

²⁷⁶ Le Père De Bourges quitta le Siam au mois d’octobre 1663 avec des lettres pour la France et pour le pape. Il partit sur un vaisseau anglais qui aborda en Angleterre le 20 juillet 1665. D’après Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 14.

²⁷⁷ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 67.

²⁷⁸ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 181.

²⁷⁹ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 68.

²⁸⁰ Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 182-183.

²⁸¹ Robert Costet, *Siam-Laos. Histoire de la mission*, Paris, Églises d’Asie, 2002, p. 55.

trouvait que la géographie du royaume était excellente pour faire du commerce. « De ce royaume, disait-il, la France toucherait au sud les îles de Sumatra, Bornéo, Java ; à l'ouest, elle rayonnerait jusqu'à ses stations des Indes et à Madagascar ; elle serait à portée de fonder et de soutenir les établissements de l'est en Cochinchine, au Tonkin, en Chine et au Japon²⁸² ».

Quand le roi de Siam fut informé de la présence de missionnaires français dans son royaume, il voulut les rencontrer²⁸³. Après un bon accueil, les Français obtinrent un terrain²⁸⁴ pour leur habitation et des matériaux pour construire une résidence pour les missionnaires et leur église²⁸⁵. Puis, le monarque siamois donna une seconde audience à Mgr Lambert de la Motte et l'interrogea de nouveau sur la religion catholique. L'évêque lui offrit « un recueil d'images en taille-douce représentant tous les mystères de la vie et de la passion de Notre-Seigneur, les portraits des Apôtres, des évangélistes, des fondateurs de l'ordre des plus illustres saints de l'Église. Sur des feuillets intercalés, M. Laneau²⁸⁶ avait écrit en langue siamoise l'explication de chaque gravure²⁸⁷ ». La curiosité du roi de Siam sur la religion chrétienne suscita chez les missionnaires un espoir de conversion.

Les missionnaires français travaillèrent activement à l'évangélisation du Siam. Le zèle de Mgr Lambert pour la mission religieuse apparaissait bien dans ses projets. Ainsi, l'établissement du collège saint Joseph, du séminaire, de l'hôpital, ainsi que de la congrégation des amantes de la croix à Ayutthaya en sont de bons exemples²⁸⁸. De surcroît, le retour du Père de Bourges, au mois de février 1669, fournit de nombreux avantages aux

²⁸² Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, *op. cit.*, p. 78.

²⁸³ À cette époque, le Siam avait des problèmes commerciaux avec la Hollande. En effet, la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales bloquait les ports du Siam pour le punir de n'avoir pas observé les contrats commerciaux passés entre eux. Le roi de Siam savait que la France était en conflit avec la Hollande. C'est pourquoi il désirait que les missionnaires français s'installent dans son royaume. D'après Gérard Moussay, *Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien*, *op. cit.*, p. 173.

²⁸⁴ Le roi siamois fournit un grand champ, appelé « Banplahet », situé sur le bord de la menam, à l'ouest du camp des Cochinchinois et à l'écart des camps hollandais et portugais. D'après Marcel Launay, *Les Missions Étrangères : trois siècles et demi d'histoire et d'aventure en Asie*, Paris, Perrin, 2008, p. 46.

²⁸⁵ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, *op. cit.*, p. 15.

²⁸⁶ M. Laneau est parti pour le Siam en 1664 avec M^{gr} Pallu. Il fut choisi comme le premier vicaire apostolique de Siam par M^{gr} Lambert et M^{gr} Pallu. M. Laneau fut le premier supérieur du Collège Saint-Joseph. Sa longue fréquentation des moines bouddhistes lui permit d'acquérir une profonde connaissance des langues siamoise et pali. Sa compétence lui valut plusieurs fois une invitation à se rendre au palais pour expliquer la religion chrétienne au roi et aux princes. Il fut le créateur de la littérature chrétienne en langue siamoise. D'après Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, *op. cit.*, p. 68.

²⁸⁷ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, *op. cit.*, p. 75.

²⁸⁸ Voir en particulier Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, *op. cit.*, p. 57-65.

missionnaires, parce qu'il put transmettre, au nom du pape, les pleins pouvoirs aux vicaires apostoliques pour la propagande²⁸⁹.

Les relations avec la cour siamoise se renforcèrent lorsque l'évêque d'Héliopolis Pallu revint d'Europe en mai 1673. Il apporta avec lui les lettres du pape Clément IX et de Louis XIV auprès du roi Naraï. Mgrs Pallu et Lambert furent solennellement reçus le 18 octobre 1673 par le souverain siamois. Mgr Laneau, le premier vicaire apostolique de Siam, qui connaissait excellemment la langue siamoise, traduisit les deux lettres. Le pape et le roi de France remercièrent le roi Naraï de son aide et sa protection envers les missionnaires français dans son royaume. Il faut noter que la lettre de Louis XIV fut très importante pour l'époque, puisqu'elle fut le premier acte formalisant les échanges franco-siamois²⁹⁰. Elle mérite d'être citée :

Très haut, très excellent, très puissant Prince, notre très cher et bon ami.

Ayant appris le favorable accueil que vous avez fait à ceux de nos sujets qui, par un zèle ardent pour notre religion, se sont résolus de porter les lumières de la foi et de l'Évangile dans l'étendue de vos États, nous avons pris plaisir de profiter de l'occasion du retour de l'évêque d'Héliopolis pour vous en témoigner notre reconnaissance, et vous marquer en même temps que nous nous sentons obligé du don que vous lui avez fait et à M^{gr} de Béryte, non seulement d'un champ pour leur habitation, mais encore de matériaux pour construire leur église et leur maison ; et et comme ils pourront avoir de fréquentes occasions de recourir à votre justice, dans l'exécution d'un dessein si pieux et si salutaire, nous avons cru que vous auriez pour agréable que nous vous demandions, pour eux et pour tous nos autres sujets, toutes sortes de bons traitements, vous assurant que les grâces que vous leur accorderez nous seront fort chères, et que nous embrasserons avec joie les occasions de vous en marquer notre gratitude, priant Dieu, très haut, très excellent, très puissant prince, notre très cher et bon ami, qu'il veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse.

Votre très cher et bon ami

Louis²⁹¹

L'amitié entre le roi de Siam et les missionnaires se développa fortement. Un mois après l'audience officielle, le roi Naraï désira recevoir une nouvelle fois les vicaires

²⁸⁹ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 15.

²⁹⁰ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 77-86.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 85.

apostoliques avec leurs missionnaires à Lavo²⁹², résidence royale se trouvant au nord d'Ayutthaya. Le monarque leur offrit une multitude de présents²⁹³, leur posa des questions sur la famille royale de France, le nombre de troupes et l'armement, les guerres de Louis XIV en Hollande et dans les Indes, la nationalité du pape, etc., et surtout, il les autorisa à prêcher l'Évangile dans son royaume, accordant aux Siamois la permission d'embrasser le christianisme²⁹⁴.

L'influence des missionnaires fut prépondérante au Siam, surtout après la victoire de la France sur la Hollande, après une longue guerre qui opposa, de 1672 à 1678, Louis XIV et ses alliés (Angleterre, Münster, Liège, Bavière, Suède) à la Quadruple-Alliance comprenant les Provinces-Unies, le Saint-Empire, le Brandebourg et la monarchie espagnole. La paix de Nimègue, signée le 10 août 1678, confirma la puissance française et la gloire éclatante de Louis « le Grand ». Comme l'expansion hollandaise en Asie du Sud-Est était une menace pour le royaume de Siam, l'amitié avec la France était un bon choix. C'est pourquoi le roi Naraï décida d'envoyer une ambassade en France. Pour flatter le roi « Très-Chrétien », le souverain siamois lui offrit « un port où l'on pourrait bâtir une ville au nom de Louis le Grand²⁹⁵ ». Les missionnaires furent enchantés de cette bonne nouvelle parce que cela nouait des relations diplomatiques fortes entre les deux pays et annonçait des avantages commerciaux et surtout religieux.

La première ambassade siamoise était formée de trois mandarins et de plus de vingt personnes à leur suite. Le missionnaire Claude Gayme (1642 à Grenoble – 1682 au Siam) les accompagna pour servir d'interprète. Ils emportèrent de riches et nombreux présents pour Louis XIV, sa famille, ainsi que pour le pape et la cour de Rome²⁹⁶. Les trois objectifs de cette ambassade furent les suivants : tout d'abord, le roi Naraï voulait connaître le pouvoir réel de Louis XIV et de la France pour le comparer avec celui de la Chine ; c'est la raison pour laquelle il nomma *Ok Ya Phra Phiphat* en tant que premier ambassadeur pour cette mission, car il était déjà allé en Chine. Ensuite, le monarque siamois désirait nouer de bonnes relations

²⁹² Les étrangers donnaient à la seconde capitale du Siam plusieurs noms : *Lavo* ou *Louvo*.

²⁹³ Les missionnaires ont reçu des fruits et des confitures servis dans quarante grands bassins d'argent, le choix de la résidence entre Louvo et Siam, des chevaux, des éléphants et des barques. D'après Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 17-18.

²⁹⁴ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 87-88.

²⁹⁵ Henri Chappoulié, *Rome et les missions d'Indochine au XVII^e siècle*, Paris, Bloud et Gay, 1943, p. 316.

²⁹⁶ Les présents du roi siamois étaient « des buffets, coffres, cabinets, tables, boîtes curieuses du Japon, robes de chambre, vases d'or et d'argent, ouvrages de soie, etc., sans compter deux jeunes éléphants ». D'après Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 26.

avec le roi de France et le Pape afin de contrebalancer la puissance et la pression hollandaises. Enfin, le souverain de Siam demandait qu'on lui envoie une ambassade²⁹⁷.

Le Siam à cette époque ne possédait pas de navires pour se rendre en Europe. Grâce à l'aide de la Compagnie Royale des Indes Orientales, le *Vautour*, vaisseau « qui avait amené Deslandes le 3 septembre 1680 pour ouvrir le comptoir d'Ayutthaya, prit les ambassadeurs à son retour et les conduisit à Bantam²⁹⁸ ». Ainsi, les ambassadeurs, leur interprète et leurs bagages quittèrent le Siam sur le *Vautour* le 24 décembre 1680 pour Bantam où ils embarquèrent cette fois sur le *Soleil d'Orient*, fin août 1681, qui devait les conduire en France. Malheureusement, ce vaisseau fut surpris par une mauvaise tempête sur la côte orientale de Madagascar et fit naufrage²⁹⁹.

Pendant trois ans, le roi Narai n'eut aucune nouvelles de ses ambassadeurs. Il s'inquiéta de ce long silence. De surcroît, Mgr Pallu, qui venait d'Europe, arriva à Ayutthaya le 4 juillet 1682. Ce missionnaire l'informa que le roi de France n'avait pas encore reçu la lettre. C'est alors que le souverain siamois décida d'envoyer deux mandarins en France, Ok khun Vichai Vathit et Ok Khun Phichit Maitri, en qualité d'envoyés extraordinaires, sans titre d'ambassadeurs accompagnés de deux missionnaires, les Pères Vachet, ancien missionnaire en Cochinchine et interprète, et Pasco, ainsi que de six jeunes siamois, chargés de recueillir diverses connaissances en France. Le principal but de cette expédition était de se renseigner sur l'ambassade précédente dont on ne savait rien, et d'établir de bonnes relations entre les deux pays³⁰⁰. Cette seconde ambassade fut préparée par Constance Phaulkon, un Grec qui avait beaucoup d'influence à la cour siamoise. Son pouvoir et sa renommée étaient tels que son nom apparaît dans des écrits de voyage rédigés par des Français entrant au Siam à cette époque.

Les mandarins quittèrent le Siam le 25 janvier 1684 sur un vaisseau anglais et arrivèrent directement à Londres six mois plus tard. Peu après, les Siamois débarquèrent à Calais et furent conduits à Paris. Ils furent reçus par le marquis de Seignelay, ministre de la Marine, et Colbert de Croissy, ministre des Affaires Étrangères. Finalement, le Père Vachet les présenta au roi Louis XIV dans la galerie des glaces de Versailles³⁰¹.

Pendant les réunions avec les ministres français, les émissaires siamois confirmèrent le souhait de leur monarque « de recevoir une ambassade française et de conclure un traité de

²⁹⁷ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 79.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 80.

²⁹⁹ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 62.

³⁰⁰ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 80.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 81.

commerce ; sur la question religieuse, ils furent moins affirmatifs, tout en prodiguant des éloges aux missionnaires³⁰²». Avec l'appui du Père de La Chaise³⁰³, Louis XIV décida enfin d'envoyer une première ambassade française au Siam. D'une part, il voulait montrer l'ardeur de sa foi, et voir la conversion du roi siamois et de son peuple ; d'autre part, la raison politique et commerciale était primordiale parce que le roi désirait obtenir une puissance commerciale dans les pays des Indes orientales pour ruiner l'influence maritime de la Hollande³⁰⁴.

Les liens d'amitié entre la France et le Siam furent établis par les missionnaires. Leur venue au Siam joua non seulement un rôle essentiel pour la diffusion de la religion catholique, mais aussi pour le développement des relations commerciales et diplomatiques. Cette mission fut un succès : elle permit de nouer des relations diplomatiques durables entre les deux pays. L'arrivée de la première ambassade française au Siam, en 1685, fut le début de relations diplomatiques officielles entre les deux monarchies.

2.2 La première ambassade française au Siam

L'expédition diplomatique leva l'ancre de Brest dans la nuit du 2 au 3 mars 1685 sur le vaisseau l'*Oiseau* et la frégate La *Maligne*. On avait confié leur commandement, respectivement, à un vétéran, M. de Vaudricourt, et à Joyeux³⁰⁵. Le Chevalier de Chaumont (1632 ou 1640-1710) fut nommé chef d'ambassade, car c'était un homme de qualité et de mérite³⁰⁶. Louis XIV nomma qui plus est François-Timoléon de Choisy (1644-1724), abbé de Choisy, comme coadjuteur ou ambassadeur en second³⁰⁷. En cas de mort de l'ambassadeur, parce que le voyage était long et dangereux, ou d'un séjour au Siam qui exigeât une représentation permanente de la France, cet abbé devait le remplacer³⁰⁸. Parmi les compagnons de l'ambassadeur, on trouvait Claude de Forbin (1656-1733), chevalier puis

³⁰² Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 104.

³⁰³ Après avoir entendu ce que M. Vachet avait raconté sur la bonne situation du christianisme au Siam, le Père de La Chaise, confesseur du roi, voulut propager le christianisme dans d'autres régions inconnues. Il favorisa l'envoi de l'ambassade française dans le royaume de Siam.

³⁰⁴ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 104-105.

³⁰⁵ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 51.

³⁰⁶ Né dans une famille huguenote et portant un nom fort ancien, Alexandre II de Chaumont s'était distingué dans l'armée de terre et dans la marine, et avait attiré l'attention du roi en renonçant à la religion calviniste pour le catholicisme. Pieux, rigide et austère, ce capitaine de vaisseau et majeur-général des armées dans le Levant paraissait prédestiné à cette ambassade. D'après Dirk Van Der Cruysse, *Louis XIV et le Siam*, op. cit., p. 285.

³⁰⁷ « Converti d'une vie plutôt mondaine à la suite d'une grave maladie, et résidant momentanément au séminaire des Missions Étrangères, c'était lui-même qui avait demandé cette place de coadjuteur pour faire amende honorable de sa vie passée, en se faisant convertisseur à son tour ou peut-être plus simplement pour échapper à ses créanciers ». (Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 87).

³⁰⁸ Auguste Alphonse Étienne-Gallois, *L'Ambassade de Siam au XVII^e siècle*, Paris, Typographie E. Panckoucke et C^{ie}, 1862, p. 21.

comte de Gardanne et lieutenant de vaisseau ³⁰⁹, le sieur la Mare, ingénieur, quatre missionnaires et six jésuites. À la demande de l'Académie des sciences, qui souhaitait profiter de cette expédition, ces jésuites « les PP. de Fontenay (supérieur), Gerbillon, Le Comte, Bouvet Visdelou et Tachard³¹⁰ » avaient pour mission d'aller aux Indes et en Chine en tant que mathématiciens, et d'y « faire toutes les observations nécessaires pour la perfection et la curiosité des arts et des sciences, l'exactitude de la géographie, et établir de plus en plus la sûreté de la navigation³¹¹ ».

L'ambassadeur Alexandre de Chaumont apporta avec lui une lettre de Louis XIV pour le monarque siamois et une autre de Seignelay, secrétaire d'État et ministre de la Marine, pour son surintendant général. Le voyage se passa bien. Les deux navires, qui emmenaient l'ambassade française et les mandarins siamois, arrivèrent enfin au Siam le 23 septembre de la même année, six mois et vingt jours après leur départ de France.

Dès son entrée dans l'embouchure de la rivière *Ménam*, les Français furent très bien accueillis. Ils se virent offrir des fruits, des bœufs, des cochons, des poulets, des canards, etc. Le chevalier de Chaumont écrivit qu'il avait été traité à l'égal d'un roi :

[...] les vaisseaux anglais, hollandais et portugais le saluaient de leur canon et se rangeaient sur sa route, les chefs des compagnies étrangères lui adressaient leurs compliments ; le peuple entier était accouru sur les bords du fleuve, et sitôt que paraissait la flottille qui portait l'ambassade et sa nombreuse escorte, mettait le ventre à terre, et se prosternait les mains jointes et le front dans la poussière. Les maisons où logeait Chaumont étaient peintes en rouge, distinction extraordinaire réservée aux seuls édifices royaux³¹².

Le jour de la réception des ambassadeurs fut fixé au 18 octobre au matin. M. Constance servit d'interprète. L'ambassade fut reçue avec magnificence³¹³. Les trois objectifs principaux de ce rapprochement étaient : l'évangélisation du royaume de Siam, la conversion

³⁰⁹ L'abbé de Choisy parle de Forbin en ces termes : « Il est vif, une imagination de feu, cent desseins, enfin Provençal et Fourbin. Il fera fortune ; ou s'il ne la fait pas, ce ne sera pas sa faute. Il est notre lieutenant, & fait tout le détail du vaisseau. Il a la clé de l'eau : c'est une belle charge parmi nous. En un mot c'est un fort joli garçon, qui a la mine de n'être pas longtemps lieutenant ». (François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait 1685 & 1686*, op. cit., p. 25).

³¹⁰ Jules Sottas, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719*, op. cit., p. 139.

³¹¹ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 48.

³¹² *Ibid.*, p. 58-59.

³¹³ Sur cette cérémonie, voir en particulier les récits des voyageurs français suivants : la *Relation du Chevalier de Chaumont* ; le *Journal de voyage* de l'abbé de Choisy ; le *Voyage de Siam* de Guy Tachard et les *Mémoires* de Claude de Forbin.

du roi siamois et de ses sujets à la religion catholique, et le développement des relations commerciales avec les deux pays³¹⁴.

Après la réception officielle, vinrent les audiences particulières. Le souverain siamois parla des Hollandais et de leur influence en Asie du Sud-Est, mais, n'oubliant pas sa mission, le Chevalier de Chaumont profita de l'occasion pour chercher à le convertir. Selon Adrien Launay, « Un prince chrétien, souverain de Siam, eût été nécessairement l'ami et l'allié de la France, qui fût devenue en Extrême-Orient, comme elle l'était en Europe, la représentante des intérêts catholiques ; et la France en eût grandement profité³¹⁵ ».

À cause de la puissance hollandaise qui menaçait le Siam, le roi Narai voulut nouer une amitié étroite et durable avec la France. Il protégea les catholiques, fit bâtir des églises, donna la liberté de prêcher la religion ainsi que des avantages commerciaux pour les Français, mais il ne voulut pas changer « une religion reçue et professée pendant 2229 ans sans aucune intermission³¹⁶ ». Le souverain connaissait le but principal de la venue de l'ambassade française. Il le dit dans le conseil royal ; le roi de France « m'envoie proposer de me faire Chrétien³¹⁷ ». Pour garder les bonnes relations entre les deux pays, le monarque Narai répondit en ces termes : « [il] n'est pas encore assez instruit pour embrasser la Religion chrétienne, & il promet de s'en instruire³¹⁸ ». L'abbé de Choisy comprit bien la volonté du roi Narai :

Je connus clairement, écrit-il, qu'on avait un peu grossi les objets, et que le roi de Siam voulait bien protéger les chrétiens, mais non pas embrasser leur religion ; qu'il avait agi en politique qui veut attirer les étrangers et le commerce dans son pays, et s'assurer une protection contre les Hollandais que tous les rois de l'Inde craignent beaucoup³¹⁹.

Même si le roi siamois n'embrassa pas le catholicisme, il accepta et signa un traité de religion le 10 décembre 1685³²⁰. Le lendemain, il apposa sa signature sur un traité de

³¹⁴ Somjai Anumanrajathana, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, op. cit., p. 113.

³¹⁵ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 109-110.

³¹⁶ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 66.

³¹⁷ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait 1685 & 1686*, op. cit., p. 271.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 285.

³¹⁹ *Mémoires de Choisy*, dans la *Collection des mémoires de Petitot et Monmerqué*, Paris, 1828, t. LXIII, p. 330. Cité dans Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 66.

³²⁰ « 1. Le roi de Siam fera publier, dans tout son royaume, la permission qu'il accorde aux missionnaires de prêcher l'Évangile, et à ses sujets d'embrasser le christianisme. 2. Les missionnaires pourront enseigner leurs élèves dans leurs couvents et les autres habitations, sans qu'on puisse les inquiéter. 3. Tous les Siamois qui se feront chrétiens seront exempts, les jours de dimanches et de fêtes, des services qu'ils doivent à leurs mandarins. 4. Si quelques chrétiens deviennent, par vieillesse ou par infirmité, incapables de servir, ils en seront exempts en se présentant à un mandarin nommé à cet effet. 5. Pour éviter toutes les injustices, on nommera un mandarin qui

commerce³²¹. Pour les missionnaires, avec l'appui de Constance Phaulkon, le roi fit bâtir un nouveau collège à Ayutthaya et une chapelle à Lavo.

Quant aux six jésuites mathématiciens, après l'observation d'une éclipse de lune par le roi en leur compagnie, celui-ci s'intéressa à l'astrologie au point de leur faire construire des observatoires, à Lavo et Ayutthaya, et de soutenir leurs travaux³²². Puisque les cinq jésuites devaient aller en Chine, le roi demanda au père Tachard de chercher douze jésuites mathématiciens en France qu'il ramènerait avec lui au Siam lors d'un prochain voyage.

Le Chevalier de Chaumont, quant à lui, eut son audience solennelle de congé le 12 décembre. Le roi Narai lui donna des présents, ainsi qu'à ses compagnons, et il leur confia ceux qu'il destinait au roi de France, à la famille royale et aux ministres. La venue de l'ambassade française permit d'obtenir divers avantages, notamment par la signature de deux traités, car le roi Narai voulut cimenter l'amitié avec la France pour contrebalancer la domination hollandaise. De plus, le souverain siamois demanda que le comte de Forbin, le sieur la Mare et M. Beauregard restent à son service sur place. Avec le soutien de Phaulkon, le favori du roi de Siam, le monarque siamois décida d'envoyer une deuxième ambassade à Louis XIV afin de poursuivre l'établissement de bonnes relations diplomatiques avec la France³²³.

Les deux vaisseaux français l'*Oiseau* et la *Maligne* quittèrent le Siam le 22 décembre 1685. Le Chevalier de Chaumont emporta non seulement un grand nombre de cadeaux, une lettre du roi Narai pour Louis XIV et des lettres de Phaulkon pour le Père de la Chaise et les ministres, mais aussi une ambassade siamoise auprès du roi de France qui comprenait trois ambassadeurs, huit mandarins, quatre secrétaires et une vingtaine de valets³²⁴. Le chef de l'ambassade était Ok Phra Visut Sunthon. M. de Lionne et M. Vachet l'accompagnaient en tant que conseillers et interprètes. Les objectifs principaux de cette ambassade étaient de « resserrer les liens d'amitié entre les deux monarques, préconiser de nouveaux accords

jugera gratuitement tous les procès des nouveaux chrétiens ». (Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 11).

³²¹ « Un traité particulier lui accorda la liberté entière du commerce sans droits d'entrée ni de sortie, en lui interdisant toutefois le trafic de contrebande et en l'obligeant à n'acheter toutes ses marchandises que des garde-magasins du roi. A son chef était réservé le privilège d'accommoder les difficultés qui s'élevaient dans ses comptoirs, et de faire châtier ses employés suivant les règlements, sauf le cas où ils seraient au service du roi. Le traité abandonnait à la France le monopole du commerce de l'étain dans l'île de Jongselang, et la permission d'y installer une factorerie ; une clause spéciale lui donnait le droit de bâtir dans tout le royaume, sous réserve de l'approbation du ministre. Enfin la Compagnie était mise en possession du port de Singor et pouvait le fortifier à sa guise ». (Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 111-112).

³²² Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 93.

³²³ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 72-74.

³²⁴ Jules Sottas, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719*, op. cit., p. 142.

commerciaux, et enfin de s'enquérir une fois encore de la grandeur du roi de France avec le plus de détails possibles³²⁵». L'abbé de Choisy, coadjuteur du chevalier de Chaumont, évoque cette mission en des termes élogieux :

Ce sont de fort bonnes gens, commodes, sans façon, et qui ont bien de l'esprit. Le premier, comme je vous l'ai dit si je ne me trompe, a fait longtemps les affaires du royaume de Siam sous son frère le Barkalon ; les deux autres ont été ambassadeurs, l'un à la Chine et l'autre au Mogol. Vous aurez bien des questions à leur faire. Ho ce sont d'autres physionomies que ces vilains mandarins qui ne buvaient, ni ne mangeaient, ni ne parlaient. Ils ont toujours des tablettes à la main ; et si vous leur faites quatre questions, ils vous en feront six³²⁶.

Claude Céberet, l'un des envoyés extraordinaires de Louis XIV au Siam en 1687, nota que le premier ambassadeur siamois « avait été agréable au roi³²⁷ ».

Les vaisseaux l'*Oiseau* et la *Maligne* arrivèrent à Brest le 18 juin 1686. Le retour de l'ambassade française avec les mandarins siamois provoqua une vive émotion parmi les Français : « Partout où ils passèrent, les villes ouvraient leurs portes avec un pompeux empressement, elles avaient le mot d'ordre ; partout la foule se pressait pour les voir, les dames pour les faire danser, le magistrat pour les haranguer³²⁸ ». Les ambassadeurs siamois arrivèrent à Paris le 12 août où ils furent parfaitement accueillis. On les conduisit dans divers lieux : Notre-Dame, la Comédie, l'Opéra, le collège Louis-le-Grand, le séminaire des Missions étrangères, etc. Puis, Louis XIV les reçut en audience solennelle le 1^{er} septembre.

Les ambassadeurs siamois restèrent en France jusqu'à la fin de l'hiver. Pendant que les Siamois séjournèrent en France, le Père Tachard préparait une mission importante, expliquant « aux secrétaires d'Etat le vrai sens de l'ambassade et, sous la protection du Père de la Chaize, réglait tous les détails de l'expédition armée qui devait se rendre à Bangkok et seconder les desseins de Constantin Phaulkon³²⁹ ».

Bien que les Français aient obtenu des avantages religieux et commerciaux grâce au traité signé au Siam, ils « avaient vite compris que les stipulations du double traité signé à Louvo seraient illusoires, tant qu'une force imposante ne les appuierait pas. On prit donc la

³²⁵ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 97.

³²⁶ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait 1685 & 1686*, op. cit., p. 401.

³²⁷ Michel Jacq-Hergoualc'h, *Étude historique et critique du Journal du voyage de Siam de Claude Céberet, Envoyé extraordinaire du Roi en 1687 et 1688*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 78.

³²⁸ Auguste Alphonse Étienne-Gallois, *L'Ambassade de Siam au XVII^e siècle*, op. cit., p. 96.

³²⁹ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 97.

résolution de faire occuper les ports que le traité reconnaissait à la France³³⁰ ». Et surtout, comme les deux objectifs principaux du roi de France étaient « l'établissement de la religion chrétienne et du commerce de ses sujets dans tout l'Orient³³¹ », les relations diplomatiques avec le Siam purent continuer.

2.3 La seconde ambassade française

Louis XIV nomma deux envoyés extraordinaires pour la seconde ambassade, Simon de La Loubère, chargé des affaires politiques et religieuses, et Claude Céberet du Boullay, directeur de la Compagnie des Indes Orientales, pour régler tout ce qui concernait les intérêts du commerce français. En outre, il envoya également des forces militaires pour la prise des places de Bangkok et de Mergui³³². Ce régiment était composé de six cent trente-six militaires³³³, commandé par M. Desfarges³³⁴.

Le 14 janvier 1687, les ambassadeurs siamois eurent leur audience de congé avec le roi Louis XIV à Versailles. Ils partirent du port de Brest, le 1^{er} mars, avec la nouvelle ambassade française. Les navires comptaient à leur bord, M. de Lionne, le Père Tachard et quatorze jésuites mathématiciens, dont douze allaient rester au Siam. Le 27 septembre de la même année, les Siamois et les Français arrivèrent à la Barre de Siam³³⁵.

Dès son arrivée, cette ambassade rencontra des difficultés d'ordre diplomatique à cause des prérogatives de La Loubère et de Céberet, qui s'opposaient à celles de Constance Phaulkon. Cela engendra un conflit parmi les Français. Cependant, l'ambassade fut quand même reçue dans la capitale de Siam le 2 novembre 1687. La réception fut identique à la précédente : « la lettre placée dans une coupe d'or, sur une soucoupe d'or, fut portée par le fils de Céberet ; les ambassadeurs s'avancèrent au bruit du canon, entre deux haies de mandarins accroupis³³⁶ ». Cette fois-ci « M. de la Loubère parla au roi la tête découverte et debout³³⁷ ». Constance Phaulkon servit d'interprète.

³³⁰ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 118.

³³¹ Michel Jacq-Hergoualc'h, *Étude historique et critique du livre de Simon de la Loubère "Du royaume de Siam"*, Paris, Recherche sur les Civilisations, 1987, p. 47.

³³² Mergui était un port essentiel pour les étrangers, surtout pour les Européens qui y débarquaient pour faire leur négoce avec le Siam.

³³³ À cause de la durée de la navigation, cent quarante-quatre soldats moururent en cours de route. D'après Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 101.

³³⁴ Jules Sottas, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719*, op. cit., p. 143-144.

³³⁵ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 101-103.

³³⁶ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 114-115.

³³⁷ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 104.

Les ambassadeurs visitèrent divers lieux comme des pagodes, des temples et des palais. Ils assistèrent à de multiples fêtes et divertissements : la comédie chinoise, la danse siamoise, les marionnettes, la chasse des éléphants, etc. Les envoyés furent donc très bien accueillis au Siam, mais n'oublèrent pas les desseins principaux du roi de France.

En effet, la mission religieuse était le principal objectif de Louis XIV, qui appelait de ses vœux l'établissement du christianisme dans le royaume de Siam. La Loubère ne croyait pas que le roi de Siam voulait embrasser la religion catholique. Cet envoyé officiel voulut donc publier le traité de religion signé avec le Chevalier de Chaumont dans le royaume, mais Tachard et Phaulkon, qui voyaient les choses autrement, refusèrent. Plus prudents, ils voulaient attendre³³⁸.

S'agissant du commerce, l'objectif fixé fut atteint. Après la tentative de Céberet, le souverain siamois signa un nouveau traité de commerce, le 11 décembre 1687, qui donnait davantage de privilèges commerciaux aux Français que celui du Chevalier de Chaumont en 1685. Selon Lucien Lanier,

Le roi de Siam concédait à la Compagnie des terrains à bâtir, des entrepôts commodes, la liberté complète du commerce dans ses royaume avec exemption des droits d'entrée et de sortie, et se réservait seulement le droit de choisir les marchandises qui pourraient lui agréer ; le nombre des vaisseaux marchands n'était pas limité, et la Compagnie pouvait étendre ses privilèges aux navires étrangers qui se seraient approvisionnés dans ses magasins ...³³⁹

En outre, pour les affaires commerciales, Phaulkon signa aussi une convention particulière avec Céberet. Il voulait « s'intéresser dans la Compagnie française des Indes Orientales pour la somme de 300 000 livres, afin de partager avec les autres associés les pertes et profits³⁴⁰ ».

Après l'achèvement de la mission, Céberet prit congé du roi Naraï, le 13 décembre, tandis que La Loubère prolongea son séjour au Siam. Céberet quitta le royaume pour l'Inde. Ok Phra Visut Sunthon, le chef de la seconde ambassade siamoise, le conduisit jusqu'à Mergui. Le 1^{er} janvier 1688, il arriva à Mergui, et, après deux jours, le 3 janvier, il s'embarqua avec le comte de Forbin, qui avait quitté le Siam avant l'arrivée de cette ambassade française, pour aller à Pondichéry puis en France.

³³⁸ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 103.

³³⁹ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 129.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 130.

Outre les affaires religieuses et commerciales, les envoyés français souhaitaient « la remise de deux places fortes de Bangkok et de Merguy aux troupes françaises et l'envoi en France de douze jeunes gens, fils des principaux mandarins du royaume de Siam, pour y être élevés au collège de Louis-le-Grand³⁴¹ ».

Les Français eurent leur audience de congé du roi de Siam et quittèrent le pays le 3 janvier 1688. Afin de consolider encore les relations franco-thaïlandaises, le Père Tachard emmena avec lui en France « trois mandarins, deux catéchistes tonquinois et cinq jeunes siamois de noble famille, qui devaient être élevés au collège Louis-le-Grand³⁴² ». Comme Phaulkon savait bien que « les jésuites étaient favoris de roi Louis XIV, cela faciliterait les négociations³⁴³ ». C'est pourquoi, le Père Tachard, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi Narai, « emportait des cadeaux pour Louis XIV et ses ministres, de nombreuses commandes ainsi que des lettres pour le roi, les ministres et le Père de la Chaize³⁴⁴ ». Le *Gaillard* mouilla l'ancre à Brest en juillet 1688.

Après son retour en France, Tachard joua un rôle important dans le renforcement des relations entre les deux pays. Pour se défendre contre les accusations de Céberet, Tachard écrivit à M. Seignelay et au Père de La Chaise pour expliquer l'échec de la mission religieuse. L'un des problèmes principaux était, selon lui, les querelles entre jésuites et missionnaires apostoliques³⁴⁵. Ensuite, Tachard partit pour Rome avec les mandarins et les catéchistes qui l'avaient suivi en France afin d'apporter des présents et une lettre du roi de Siam au pape Innocent XI. L'audience de congé eut lieu le 4 janvier 1689 et le souverain pontife leur offrit de nombreux cadeaux. L'un des mandarins siamois désira rester en France afin de se faire chrétien, et ses deux valets voulurent aussi recevoir le baptême³⁴⁶.

Après la fin de la mission de Rome, le Père fut admis à présenter au roi Louis XIV la lettre du roi de Siam, le 1^{er} mars, et conclut avec M. de Seignelay un traité en neuf articles pour préciser les conventions antérieures. Pour prolonger, ses liens d'amitié, Louis XIV envoya au monarque siamois une garde personnelle commandée par le marquis d'Éragny. En réalité, elle ferait fonction de police française au Siam parce que Louis XIV voulait augmenter son influence sur la cour siamoise. Selon Robert Costet, « En fait, le marquis d'Éragny, installé à la Cour, devrait, sous les dehors d'un serviteur respectueux et obéissant, exercer sur

³⁴¹ Jules Sottas, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719*, op. cit., p. 145.

³⁴² Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 138.

³⁴³ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 107.

³⁴⁴ *Idem*.

³⁴⁵ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 145.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 149.

le royaume un protectorat réel sous le nom d'amitié, et imposer, au besoin par la force, la souveraineté du grand roi d'Occident sur un vassal asiatique³⁴⁷ ».

Il est vrai que la diffusion du catholicisme et les privilèges commerciaux étaient toujours les objectifs principaux de Louis XIV, cependant, la présence des troupes de Desfarges dans l'ambassade de La Loubère qui arriva au Siam en 1687, le régiment de Du Bruant qui arriva au Siam au mois de janvier 1688, ainsi que l'envoi d'une garde personnelle pour le roi de Siam, inquiétèrent les Siamois qui s'interrogèrent sur les intentions véritables des Français.

Tandis que la France préparait une nouvelle expédition au Siam, la révolution d'Angleterre eut lieu, suivie d'événements politiques graves en Europe. De plus, on entendit la nouvelle de la révolution qui avait bouleversé le royaume de Siam et avait obligé les Français à quitter Bangkok et Mergui. C'est pourquoi l'envoi de l'expédition fut suspendu³⁴⁸.

Après le départ de l'ambassade de La Loubère et de Céberet, la santé du roi de Siam se dégradait. La situation du royaume de Siam était inquiétante. Des circonstances défavorables, comme « l'occupation militaire de Bangkok, les excès de violences des étrangers, le zèle intempérant des religieux, l'insolente tyrannie de Phaulkon³⁴⁹ », provoquèrent le mécontentement des Siamois et causèrent une révolution dans le royaume, en 1688, qui « aboutit au siège de Bangkok et à une réaction xénophobe, surtout dirigée contre les Français³⁵⁰ ».

Pitracha³⁵¹, qui était grand mandarin siamois, joua un rôle important dans ce coup d'État. Neveu du roi, il avait l'esprit patriotique et s'opposait à Constance Phaulkon et aux étrangers. Il « groupa autour de lui les mécontents de l'omnipotence de Phaulkon, et dans cette conspiration il eut pour complice le plus actif, le chef de la dernière ambassade siamoise en France³⁵² ».

Phaulkon, qui avait conscience du danger rappela à Lavo Desfrages, qui était à Bangkok, pour l'aider, et ce général obéit à ses ordres. Pendant son voyage, il s'arrêta à Ayutthaya. M. Verret, commis principal à la factorerie française, lui donna des nouvelles comme la mort du roi, la capture de Constance, la puissance de Pitracha, ainsi que la révolution à Lavo. Il comprit qu'il ne s'agissait seulement de rumeurs, car M. de Lionne et

³⁴⁷ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 108.

³⁴⁸ Jules Sottas, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719*, op. cit., p. 149.

³⁴⁹ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 156.

³⁵⁰ Michel Jacq-Hergoualc'h, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 108.

³⁵¹ Les étrangers donnaient divers noms au nouveau roi siamois : *Petracha*, *Phara Phetraxa* ou *Pitrachas*.

³⁵² Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 121.

Mgr Laneau lui confirmèrent la gravité de la situation à Lavo. Desfrages décida alors d'envoyer le lieutenant Leroy à Lavo, pour observer la situation et recevoir une lettre de Phaulkon demandant son aide, et, par prudence, de retourner à Bangkok³⁵³.

Le coup d'État éclata le 18 mai 1688. Pittracha fit cerner le palais et devint le nouveau maître. Phaulkon fut arrêté. Le nouveau monarque siamois ne voulut plus tolérer de troupes françaises dans son royaume. Il appela Desfrages à Lavo pour lui commander de « ramener ses troupes à Lavo et de faire venir également les troupes stationnées à Merguy³⁵⁴ ». Le Général refusa de quitter le pays ce qui déclencha un conflit entre Français et Siamois. Au même moment, le nouveau roi élimina les deux princes, frères du roi et héritiers légitimes du trône, et Phra Pi, le fils adoptif du roi précédent. Phaulkon, âgé de quarante ans, fut exécuté le 5 juin 1688 ; et quelques semaines plus tard, le 11 juillet, le roi Naraï mourut³⁵⁵.

Les deux pays combattirent au cours du blocus de cinq mois. Le 18 octobre, on signa une convention pour la paix. Chacun reçut son dû. Ce que Robert Costet résume en ces termes : « Les Français s'engageaient à évacuer Bangkok sans causer de dommages matériels, à obtenir le départ des troupes de Merguy, à restituer les navires siamois, et à rapatrier les étudiants siamois en France aux frais du roi de France. De son côté, le roi de Siam promettait protection aux missionnaires et aux chrétiens, le maintien des privilèges commerciaux des français, et la liberté de sortir du pays³⁵⁶ ».

Les soldats français quittèrent le Siam et arrivèrent à Pondichéry le 31 janvier 1689. À la fin du XVII^e siècle, après vingt ans de très bonnes relations diplomatiques entre la France et le Siam, les liens entre les deux royaumes furent rompus. Les tentatives ultérieures pour renouer des liens d'amitié échouèrent.

3. Les relations franco-siamoises au XVIII^e siècle

3.1 La situation dans le royaume de Siam après la révolution de 1688

Après le départ des Français, le Siam fut gouverné par le roi Pittracha (1688-1703). La Hollande devint le pays occidental qu'il privilégia. Un nouveau contrat commercial fut signé et les navires hollandais purent arriver à l'embouchure du Siam pour le négoce ou pour faire

³⁵³ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission, op. cit.*, p. 113.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 114.

³⁵⁵ *Idem.*

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 115.

escale avant d'aller au Japon³⁵⁷. Durant cette période, les relations avec la France furent très difficiles, voire impossibles, car le nouveau roi n'aimait pas les Français. De plus, les Hollandais, conseillers du monarque siamois, voulaient les repousser du Siam. C'est ainsi que les relations commerciales et diplomatiques entre les deux pays cessèrent presque totalement, contrairement.

Malgré la haine du nouveau roi à son égard, et l'influence hollandaise au Siam, la France fit plusieurs tentatives pour renouer avec le royaume. Aux yeux des Français, le Siam restait un pays intéressant pour le commerce et la propagation du christianisme. Selon Lucien Lanier, « le P. de La Chaize et les supérieurs du séminaire des Missions Étrangères obtinrent de Louis XIV qu'il ne donnerait aucun ordre de nature à briser les derniers liens entre la France et le royaume de Siam³⁵⁸ ». Quant au père Tachard, afin de revenir dans le royaume siamois, il considérait qu'il fallait « maintenir de bons rapports avec les envoyés Siamois pour être introduit par eux auprès du nouveau roi », d'ailleurs, « deux envoyés furent baptisés avant leur retour, le troisième mourut sur le bateau qui le ramenait au Siam³⁵⁹ ».

Tachard et les mandarins siamois quittèrent finalement la France sur l'un des six navires qui faisaient partie de l'escadre devant rejoindre l'Inde. Tachard débarqua à Pondichéry et y resta. Il confia aux mandarins une lettre, datée du 27 novembre 1690, destinée au Phra Khlung (ou Barcalon), chef de l'ambassade, venu en France avec le Chevalier de Chaumont en 1686. Ce dernier attendit l'autorisation du roi siamois pour entrer dans son royaume. L'arrivée de ce jésuite ne fut pas satisfaisante pour les Siamois. Le Barcalon pensait que « les lettres de Louis XIV et du Pape seraient bienvenues, si elles étaient apportées par un grand vaisseau et non par des navires des marchands³⁶⁰ ». C'est pourquoi il n'avait pas hâte de le recevoir. Cependant, il envoya M. Ferreux, vicaire apostolique du Siam, avec la lettre du Barcalon à Pondichéry pour l'accueillir, mais le Père Tachard « avait été emmené en Europe avec tous les Français faits prisonniers par les Hollandais lors de la prise de Pondichéry par ceux-ci en 1693³⁶¹ ».

Bien que la première tentative des Français pour négocier avec le Siam ait échoué, le Père Tachard ne ménagea pas ses efforts pour rentrer au Siam. En octobre 1698, il revint à Mergui et arriva sur un vaisseau de guerre au Siam le 28 décembre. Mais un problème survint

³⁵⁷ Les relations entre le Siam et la Hollande pendant cette période ont été décrites par Engelbert Kämpfer dans son *Histoire Naturelle, Civile, et Ecclésiastique de l'Empire du Japon*. Il était médecin de la Compagnie des Indes Orientales. Avant de voyager au Japon, en 1690, il fit une escale de deux mois au Siam.

³⁵⁸ Lucien Lanier, *Étude Historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, op. cit., p. 181.

³⁵⁹ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 120.

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 121.

³⁶¹ *Idem.*

lorsque le Père Tachard voulut être reçu de la même façon que les ambassadeurs précédents : les mandarins siamois refusèrent alors fermement sa demande³⁶².

Après la mort de Mgr Laneau et de M. Ferreux, M. Braud devint supérieur de la mission au Siam. Il savait bien que seul le commerce attirait les Siamois et pourrait permettre renouer les relations :

Si on veut véritablement un accommodement avec les Siamois pour le bien de la religion, écrivait-il, il faut remettre toutes choses entre les mains de MM. Les directeurs de la Compagnie des Indes ; ce sont des gens propres pour cela ; les Siamois ne veulent que des personnes qui traitent de commerce³⁶³.

Pour cette négociation, M. Braud devint l'intermédiaire entre le Père Tachard et les Siamois. Il « transmettait les paroles et les notes, il expliquait, adoucissait les rapports entre les personnes. Quand cela était nécessaire, il faisait craindre une escadre française ou la rupture des négociations³⁶⁴ ». On peut dire que l'arrivée du Père Tachard laissait espérer une renaissance des rapports amicaux entre la France et le Siam.

L'audience fut fixée au 29 janvier 1699. Tachard remit la lettre préparée à Versailles douze ans plus tôt (en 1687) pour le roi Narai au nouveau roi, Pitracha. Cependant cette nouvelle mission était vouée à l'échec puisque le souverain siamois ne voulait pas avoir de contact avec la France. La lettre que Tachard obtint était vide. Elle se limitait à un éloge diplomatique de Louis XIV et l'expression polie d'un désir d'amitié. Tachard partit finalement du Siam et n'y revint plus jamais. Ce jésuite décéda le 21 octobre 1712 au Bengale³⁶⁵.

Désirant obtenir la ville de Mergui, Louis XIV chercha avec acharnement à rétablir de bonnes relations avec la cour siamoise. Lorsque Mgr Quémener embarqua pour aller en Chine, il « eut l'ordre de passer par Juthia et emporta un mémoire secret concernant la construction de deux forts à Mergui et l'établissement d'un comptoir³⁶⁶ ». Cet évêque arriva à Mergui le 20 octobre 1699, et entra dans le royaume de Siam le 15 novembre 1700. Quand il rencontra le Barcalon, il l'informa du but de cette mission :

³⁶² Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 133.

³⁶³ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 131.

³⁶⁴ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 133-134.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 134.

³⁶⁶ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 132.

Il put présenter un mémoire. Outre la demande du port de Merguy, les instructions faisaient état d'un traité d'alliance militaire par lequel les soldats français seraient prêts à aider le roi de Siam en cas de guerre dans le royaume³⁶⁷.

Mais cette négociation échoua une nouvelle fois parce que le Barcalon n'était pas d'accord avec les demandes françaises. En effet, « Louis XIV n'avait pas envoyé de lettres, que les communications entre Mergui et Juthia étaient longues et difficiles, qu'à Mergui les Français, les Siamois et les Birmans ne parviendraient jamais à s'entendre³⁶⁸ ». C'est ainsi que Mgr Quémener ne put parler au roi siamois.

Après le départ de Mgr Quémener, le souverain siamois empêcha tous les interprètes des nations européennes présents dans le royaume de « rédiger des demandes au nom des étrangers et d'en présenter aucune avant de s'être assurés qu'elles seraient agréables au Phra Khlang³⁶⁹ ». Autrement dit, tous les efforts des Français après la révolution de Siam pour renouer des relations de confiance avec la cour siamoise échouèrent.

3.2 La tentative de reprise des relations franco-siamoises

Au début du XVIII^e siècle, après la mort du roi Pitracha, en février 1703, son fils adoptif, Ok Luang Sorasak ou Phrachao Sua, lui succéda sans difficulté (1703-1708) et voulut renouer les liens rompus depuis quinze ans avec le royaume de France. Le roi promit alors à Mgr de Cicé, successeur de Mgr Laneau, que « si la Compagnie des Indes venait rétablir ses factoreries, il lui donnerait les privilèges dont jouissaient les Hollandais³⁷⁰ ».

L'évêque n'eut pas confiance en ces promesses parce qu'il se méfiait de la personnalité du nouveau roi³⁷¹. Cependant il transmit à la cour de Versailles et à François Martin, gouverneur de Pondichéry, les désirs du nouveau roi siamois. François Martin fut très content d'apprendre cette bonne nouvelle. En effet, pour lui, les relations commerciales avec le Siam « pouvaient donner à la Compagnie française des Indes Orientales la prépondérance maritime dans le golfe du Bengale par l'occupation simultanée de Mergui, de Chandernagor et de Pondichéry, car c'était un de ces rêves de grandeur asiatique qu'avaient fait souvent son génie colonisateur et son patriotisme³⁷² ».

³⁶⁷ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 135.

³⁶⁸ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 132.

³⁶⁹ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 135.

³⁷⁰ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 132.

³⁷¹ Frédéric Mantiene, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVIII^e siècle)*, Paris, les Indes savantes, 2003, p. 30.

³⁷² Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 133.

De plus, Mgr Cicé envoya une longue lettre au séminaire de Paris afin d'expliquer les raisons importantes qui poussaient le roi siamois à faire du commerce avec les Français :

1. L'état pitoyable du royaume de Siam où il ne vient plus d'Européens et très peu de marchands des Indes. 2. La nouvelle de l'élévation d'un prince du sang en France sur le trône d'Espagne et l'union qui s'ensuit entre les deux nations. 3. Un établissement fait par les Anglais à Poulo-Condor, qui est une île située entre le Cambodge et la Cochinchine, et qui les rend maîtres des mers de Chine, du Japon, de Siam, etc. 4. La crainte qu'il a que les Hollandais, qui paraissent fort mécontents de lui et avec lesquels il a de grands intérêts à discuter, ne lui jouent quelque tour [...] ³⁷³.

Pour le Siam, la France représenta dès lors l'espoir de contrebalancer la puissance économique et politique de la Hollande, ce qui supposait de renouer des relations fortes.

Ce fut une bonne nouvelle pour la France qui avait essayé de renouer des relations avec le Siam depuis plusieurs années, mais les nombreux événements qui s'étaient produits en France avaient amené la suspension des contacts avec plusieurs pays. D'une part, la Compagnie française des Indes Orientales avait des problèmes économiques ; d'autre part, Louis XIV faisait la guerre de la succession d'Espagne ³⁷⁴. C'est pourquoi, la demande du roi de Siam n'aboutissait pas.

Vers 1711, sous le règne du roi Thaï-sa (1708-1732), le Chevalier Hébert, gouverneur de Pondichéry, voulut « renouer des relations commerciales avec le Siam, sous certaines conditions et notamment la reprise des traités conclus avec le roi Naraï, et la concession de Mergui ³⁷⁵ ». Malgré la tentative de négociation faite par Mgr de Cicé, en tant qu'intermédiaire, avec le Phra Khlang ou Barcalon siamois, le souhait d'Hébert ne se réalisa pas. L'évêque savait bien que « ce Phra Khlang favorisait le commerce hollandais à cause d'un marchand chinois au service de la Compagnie hollandaise et qui avait une grosse influence sur le ministre ³⁷⁶ », ce qui explique finalement l'échec des négociations.

Au XVIII^e siècle, la présence de missionnaires catholiques dans le royaume remit à l'ordre du jour les questions religieuses. La mission rencontra des difficultés multiples. Mgr Tessier de Quéralay remplaça Mgr de Cicé, qui mourut le 1^{er} avril 1727, et deux ans après la situation politique se dégrada. La méfiance des mandarins siamois à l'égard des

³⁷³ Lettre citée par Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 136-137.

³⁷⁴ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 132-133.

³⁷⁵ Frédéric Mantienne, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVIII^e siècle)*, op. cit., p. 32.

³⁷⁶ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 139.

missionnaires, l'interdiction faite aux siamois de se convertir au christianisme, ainsi que l'installation d'une pierre à l'entrée de l'église sur laquelle étaient gravées les quatre défenses³⁷⁷, engendrèrent de nombreux problèmes.

Pourtant, les relations entre les deux royaumes reprirent sous le règne suivant, celui du nouveau roi Borommakot (1732-1758), qui reçut une lettre du souverain français Louis XV. Cette initiative avait été rendue possible grâce à l'action de M. de Lolière-Puycontat, le nouveau vicaire apostolique du Siam.

Très haut, très excellent, très puissant et très magnanime prince, notre très cher et bon ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse. Nous sommes informés que plusieurs de nos sujets, attirés par la justice qui règne dans toutes vos actions, s'empressent de fixer leur résidence dans vos États. Le sieur de Lolière, aussi notre sujet, se proposant également d'y passer, nous lui remettons cette lettre pour vous la présenter comme un témoignage de notre sincère estime pour vous. Nous n'avons donc qu'à vous assurer que toutes les grâces qu'il recevra de vous nous devant être chères, nous serons bien aises de trouver des occasions de vous en marquer notre gratitude. Sur ce, nous prions Dieu qu'il veuille augmenter votre grandeur avec fin heureuse. Écrit au château de Fontainebleau, le 11 novembre 1738.

Votre très cher et bon ami,

Louis³⁷⁸

En 1745, un navire du souverain siamois conduit par Constantin Phaulkon, petit-fils de Constance, et un officier siamois, apporta une lettre du barcalon, des marchandises et surtout des éléphants à Pondichéry. Tous furent favorablement accueillis par M. Dupleix, gouverneur de ce comptoir et de cette ville. Néanmoins, ces relations ne se développèrent pas davantage à cause de la guerre entre la France et l'Angleterre qui avait débuté en 1744³⁷⁹.

Finalement, tout au long du XVIII^e siècle, les tentatives de renouer des liens d'amitié, fertiles en rebondissements, ne permirent jamais de rétablir les relations commerciales et diplomatiques entre la France et le Siam.

³⁷⁷ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 146-149.

³⁷⁸ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français*, op. cit., p. 144-145.

³⁷⁹ Frédéric Mantiene, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVIII^e siècle)*, op. cit., p. 35.

3.3 La prise d'Ayutthaya et le retour des missionnaires au Siam

Les activités religieuses des missionnaires français étaient le seul lien qui existait encore entre les Français et le royaume de Siam. Bien que l'évangélisation soit difficile, les œuvres des missionnaires continuèrent sans cesse jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, y compris après l'invasion des Birmans qui provoqua le chaos dans tout le royaume.

À cette époque, Mgr Brigot avait remplacé Mgr de Lolière et était devenu vicaire apostolique du Siam. Le roi siamois le pria d'« user de son influence sur les chrétiens pour les engager à unir leurs forces pour la défense de la cité³⁸⁰ ». Les catholiques apportèrent leur aide. Les troupes birmanes quittèrent finalement le Siam car leur maître s'était gravement blessé en combattant. Il décéda sur le chemin du retour. Le monarque siamois récompensa les catholiques :

Chaque chrétien reçut, en présent, une pièce d'étoffe et du riz ; les élèves du collège, de la toile. Le peuple baptisa l'église française du nom d'église de la Victoire ; il salua du nom de grand défenseur de la ville Mgr Brigot, qui cependant s'était borné à encourager les catholiques³⁸¹.

Cependant, une deuxième invasion des Birmans commença. Cette fois-ci, le Siam fut vaincu par la Birmanie. La capitale Ayutthaya fut totalement détruite et le nouveau séminaire en construction brûlé. Les Siamois s'échappèrent mais beaucoup d'entre eux furent faits prisonniers. Même les missionnaires semblèrent effrayés par cette invasion.

Un certain nombre de chrétiens furent immédiatement dirigés sur la Birmanie et incorporés dans les troupes. D'autres, guidés par M. Corre, trouvèrent le moyen de s'échapper et se retirèrent au Cambodge³⁸².

Mgr Brigot quitta le Siam et obtint l'aide du capitaine Joseph. L'évêque fut ensuite envoyé à Rangoon, ville de Birmanie. Après y être resté un certain temps, il fut autorisé à partir pour la France et ne revint plus jamais au Siam.

Après la dévastation d'Ayutthaya par les Birmans, en 1767, le rôle des missionnaires diminua sensiblement. Pourtant, la victoire du nouveau roi siamois Taksin (1767-1782) contre les Birmans les encouragea à poursuivre leur mission au Siam. Bien que Mgr Brigot soit

³⁸⁰ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission, op. cit.*, p. 160.

³⁸¹ Adrien Launay, *Siam et les Missionnaires français, op. cit.*, p. 148.

³⁸² *Ibid.*, p. 156.

rentré en France, M. Corre, qui travaillait à Ayutthaya depuis 1761, revint à Bangkok, au Cambodge en mars 1769. La nouvelle de sa présence se répandit à la cour et l'espoir des missionnaires de rétablir le christianisme au Siam réapparut. Car le roi, « très accueillant, le gratifia de vingt piastres, promit de lui donner un ballon, et lui permit de choisir un emplacement pour y bâtir une chapelle³⁸³ ».

En outre, Le Bon étant coadjuteur de Mgr Brigot revint à son tour de Pondichéry en mai 1771. Il apporta une lettre et des présents de M. Law de Lauriston, le gouverneur de Pondichéry, au roi Taksin. Le souverain le reçut très bien et envoya au gouverneur de Pondichéry cinq éléphants. À la fin de son règne, le roi siamois voulut introduire de nouvelle réforme et imposer la religion bouddhiste dans son royaume. Les missionnaires rencontrèrent alors divers problèmes comme l'interdiction faite aux Siamois de se convertir au christianisme, ou l'emprisonnement et l'expulsion des missionnaires³⁸⁴.

Sous le règne du roi Rama I^{er} (1782-1809), M. Coudé et M. Garnault gagnèrent de nouveau le Siam en 1782. M. Coudé devint vicaire apostolique de ce royaume, de 1782 à 1785, et M. Garnault, son compagnon, le remplaça quelques années plus tard, de 1786 à 1811. Les missionnaires continuèrent leur travail. Jusqu'au XIX^e siècle, les relations diplomatiques entre la France et le Siam s'intensifièrent.

À la fin du XVII^e siècle, les relations franco-siamoises se terminèrent par des conflits et il fallut attendre le XVIII^e siècle pour voir une tentative de renouer des liens d'amitié entre les deux pays. Cependant, les relations religieuses ne s'interrompirent pas. Les missionnaires furent les seuls Français à séjourner dans le Siam après la révolution dans le royaume. Pour le Siam, les relations avec la France au XVIII^e siècle ne furent pas très bonnes. Il n'y eut plus de réception d'ambassade française, ni de négociation sur le commerce, ni de traités pour divers avantages. En France, le Siam fut l'un des royaumes orientaux les mieux connus au XVIII^e siècle. En effet, on trouvait dans les écrits des philosophes et dans les œuvres littéraires publiées à cette époque de nombreuses mentions du royaume siamois.

³⁸³ Robert Costet, *Siam-Laos Histoire de la mission*, op. cit., p. 169.

³⁸⁴ Frédéric Mantiene, *Les relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVIII^e siècle)*, op. cit., p. 36-37.

Chapitre III

Le Siam dans les textes de langue française avant le XVIII^e siècle

1. La diffusion des représentations du Siam

Les informations concernant les pays étrangers sont souvent publiées dans les périodiques. La présentation des nouvelles, les renseignements ou les connaissances qu'ils diffusent plaisent aux lecteurs et assurent leur succès. Le Siam est l'un des pays situés hors d'Europe qui apparaît le plus souvent dans les écrits du XVII^e siècle et du XVIII^e siècles. Si le nombre de périodiques évoquant augmente sensiblement au fil du temps, cela reflète l'intérêt des journalistes pour les informations concernant les étrangers et aussi la curiosité des gens dans la société pour les nouvelles des contrées lointaines.

1.1 Premières informations

Dès la fin du XVII^e siècle, le Siam est présent dans la presse française. Entre 1682 et 1684, les premières informations concernant ce pays sont publiées dans les périodiques. Quoique la religion soit le premier motif des relations entre la France et le Siam, le thème abordé le plus fréquemment par les journalistes est la diplomatie. La *Gazette* et le *Mercurie Galant* sont les premiers périodiques à présenter ces nouvelles. Il s'agit des actualités sur le début des relations diplomatiques et commerciales entre les deux pays. La *Gazette*³⁸⁵, qui s'intéresse justement aux affaires diplomatiques, donne, en 1682, des nouvelles de l'arrivée du navire de la Compagnie Française des Indes Orientales au Siam, et de l'envoi des premiers ambassadeurs siamois pour la France. En septembre 1684, ce périodique³⁸⁶ évoque deux mandarins siamois arrivés en France pour obtenir des nouvelles des trois premiers ambassadeurs envoyés par le roi de Siam en 1680. La présence de ces mandarins en France attire la curiosité des Français. En novembre de la même année, la *Gazette* rend publique la mission diplomatique des mandarins siamois à Paris pour saluer Monsieur au Palais Royal,

³⁸⁵ *Recueil des Gazettes nouvelles*, Paris, Du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvres, 1682, p. 485.

³⁸⁶ *Gazette du 23 septembre 1684*, Lyon, Chez Antoine Jullieron, 1684, p. 228.

découvrir le Château de Versailles et venir à Saint Cloud, où Son Altesse Royale leur fit offrir un fastueux repas³⁸⁷.

En outre, en 1684, le *Mercure Galant* consacre quelques pages à l'extrait d'une lettre écrite au Siam le 22 décembre 1682 par M. Deslandes, le premier directeur du comptoir français dans ce royaume. Il y évoque l'accueil bienveillant que l'Évêque d'Héliopolis, Pallu, et M. Deslandes ont reçu à la cour siamoise. Deslandes raconte son audience avec admiration : « tout le monde a été étonné de cet honneur, que je ne puis attribuer qu'à la haute estime que le roi de Siam a pour sa Majesté Très Chrétienne³⁸⁸ ». En décembre de la même année, ce journal publie plusieurs pages sur le début des relations entre la France et le Siam, en soulignant le rôle des missionnaires français. Outre leur prosélytisme religieux, ils aident gratuitement les pauvres dans le royaume. On constate que les missionnaires soignent les malades, leur donnent des remèdes, ou soulagent la tristesse des gens. Du fait de leur bonté, non seulement les peuples siamois les aiment, mais le roi de Siam les admire aussi, parce que les autres nations viennent dans son royaume pour profiter du commerce, alors que les Français viennent « dans le seul dessein de travailler à la gloire du Dieu³⁸⁹ ». Ce journal fait l'éloge de la gentillesse des missionnaires qui engendre de bonnes relations concernant la religion, le commerce et la diplomatie. Pour finir, l'article évoque Bénigne Vachet, ce missionnaire choisi pour d'accompagner les deux mandarins siamois envoyés en France.

1.2 L'apogée des relations entre la France et le Siam

Ensuite, entre 1685 et 1688, les relations franco-siamoises ont connu leur apogée avec les échanges d'ambassades entre Louis XIV et le roi Narai. Les gens s'intéressaient au travail diplomatique dans les pays éloignés et à l'histoire des peuples inconnus. Au début de l'année 1685, on trouve des informations sur les deux mandarins siamois venus en France : en janvier, le *Mercure Galant* évoque leurs activités à Paris, leur rencontre avec des personnes importantes, ainsi que leur retour au Siam³⁹⁰. Le *Recueil des nouvelles ordinaires et extraordinaires* rapporte brièvement, qu'à la fin de janvier, ces mandarins, envoyés du roi de Siam, partent de Paris pour aller à Brest avec des présents précieux du roi de France³⁹¹. De plus, l'envoi de l'ambassade française au Siam, en 1685, suscite l'intérêt des Français. Avant leur départ, en mars, le *Mercure Galant* parle du Chevalier de Chaumont, le chef de

³⁸⁷ *Gazette du 4 novembre 1684*, Lyon, Chez Antoine Jullieron, 1684, p. 256.

³⁸⁸ *Mercure Galant*, septembre 1684, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1684, p. 77-78.

³⁸⁹ *Mercure Galant*, décembre 1684, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1684, p. 173.

³⁹⁰ *Mercure Galant*, janvier 1685, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1685, p. 208-225.

³⁹¹ *Recueil des nouvelles ordinaires et extraordinaires*, Paris, Du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, 1685, p. 60.

l'ambassade. Ce journal fait son portrait en homme cultivé, appartenant à une grande famille ancienne, ses qualités, ainsi que les magnifiques présents qu'il apporte au Siam³⁹². Après le retour en France de la première ambassade française en 1686, pour plaisir des lecteurs, le *Mercuré Galant* ne tarde pas à conseiller aux lecteurs de lire les récits de voyage au Siam. En juillet et en septembre, la *Relation du Voyage de M. le Chevalier de Chaumont à Siam* est publiée³⁹³, et en décembre de la même année, le *Voyage de Siam des Peres Jesuites envoyez par le Roy aux Indes & à la Chine avec leurs observations Astronomiques & leurs Ramarques de Phisique, de Geographie, d'Hydrographie & d'Histoire* écrit par le Père Tachard est présenté³⁹⁴. En outre, l'envoi de la deuxième ambassade française au Siam devient la grande nouvelle en France. Le *Mercuré historique et politique* parle de deux envoyés extraordinaires de cette ambassade (Simon de La Loubère et de Claude Céberet), de cinq ou six mille hommes qui les accompagnent, des fusils et des présents qu'ils emportent³⁹⁵.

À partir de 1687, l'intérêt pour le Siam s'accroît aux yeux du public. Les nouvelles concernant les affaires diplomatiques entre la France et le Siam sont évoquées trois fois en juin dans le *Mercuré Galant*, à propos de la venue de l'ecclésiastique siamois accompagnant la première ambassade de Louis XIV, en vue d'une soutenance à la Sorbonne, et le séjour du chevalier de Fourbin (Forbin) dans le Siam³⁹⁶. Ce journal décrit également l'attente du retour en France de la deuxième ambassade française³⁹⁷. De plus, les nouvelles du retour au Siam des ambassadeurs siamois et la lettre du premier ambassadeur siamois à M. Torf, officier représentant la France, sont publiées en novembre dans le même journal³⁹⁸. En 1688, dans le *Mercuré historique et politique* cette fois³⁹⁹, le rédacteur décrit les bonnes relations existant entre les deux pays et la mission de Céberet et du père Tachard après leur retour en France.

1.3 Le départ des Français du Siam en 1688

Après le départ des Français du Siam en 1688, les périodiques cessent de s'intéresser aux affaires diplomatiques touchant ce pays. Par contre, les autres nouvelles concernant le Siam y sont de temps en temps rapportées. Ainsi, le *Mercuré historique et politique* révèle-t-il, en 1689, que le Roi de Siam est mort et que son fils qui lui a succédé. Le roi défunt

³⁹² *Mercuré Galant*, février 1685, Paris, Chez G. De Luyne, 1685, p. 289-297.

³⁹³ *Mercuré Galant*, juillet 1686, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1686, p. 120-214 ; et *Mercuré Galant*, septembre 1686, Paris, Chez G. De Luyne, 1686.

³⁹⁴ *Mercuré Galant*, décembre 1686, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1686.

³⁹⁵ *Mercuré Historique et Politique*, Novembre 1686, Parme, Chez Juan Batanar, 1686, p. 359-360.

³⁹⁶ *Mercuré Galant*, juin 1687, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1687, p. 178-183.

³⁹⁷ *Mercuré Galant*, juillet 1688, Paris, Chez G. De Luyne, 1688, p. 332-334.

³⁹⁸ *Mercuré Galant*, novembre 1687, Paris, Chez G. De Luyne, 1687, p. 169-207.

³⁹⁹ *Mercuré Historique et Politique*, août 1688, La Haye, Chez Henry Van Bulderen, 1688, p. 873-874.

entretenait de bonnes relations avec la France, ce qui n'est pas le cas de son fils⁴⁰⁰. En 1691, le *Mercure Galant* publie un compte rendu élogieux du livre de Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*⁴⁰¹. De son côté, le *Mercure historique et politique* parle de Simon de la Loubère en 1693. Cet envoyé extraordinaire de la seconde ambassade française au Siam, en 1687, avait été nommé académicien. La Loubère « fut élu le dix-neuvième du même Compagnie pour remplir la place de M. l'abbé Tallemant⁴⁰² ». En 1694, le *Mercure Galant* publie des extraits⁴⁰³ de *la Relation des révolutions arrivées à Siam* en 1688. Quant à la nouvelle du retour du Père Tachard au Siam, dans le but de renouer les relations entre les deux pays, est annoncée dans le *Mercure historique et politique* de 1698⁴⁰⁴.

Dès l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, au XVII^e siècle, les actualités du Siam sont régulièrement publiées en France. Les journalistes diffusent des informations sur ce nouvel ami de la France pour que les lecteurs se fassent une idée de ce royaume et des enjeux des relations diplomatiques avec lui.

2. Le Siam dans les récits de voyage

Les premiers récits de voyage en langue française concernant le Siam remontent au temps des missionnaires. Puis, l'arrivée des ambassades françaises au Siam ont donné lieu à plusieurs livres sur ce royaume. Les ambassadeurs, les membres des missions, les commerçants ou les militaires, en étaient les auteurs principaux. Les représentations du Siam de cette époque reposaient sur ces récits de voyage.

2.1 Le Siam vu par les missionnaires

Nous l'avons dit plus haut, les voyages des missionnaires en Orient en 1660, dont le but était l'évangélisation, ont beaucoup contribué à diffuser des représentations du Siam. En France, où le Siam était mal connu, le projet de Louis XIV d'y répandre le catholicisme tout en augmentant l'influence française se précisait.

Les Français ont premièrement connu ce royaume d'Extrême-Orient par les récits de voyage des missionnaires. L'expansion du Christianisme vers l'Orient était l'un des objectifs de Louis XIV. Les missionnaires envoyés au Siam le savaient, ce qui explique leur

⁴⁰⁰ *Mercure Historique et politique*, juin 1689, La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1689, p. 891-893.

⁴⁰¹ *Mercure Galant*, mars 1691, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1691, p. 213-215.

⁴⁰² *Mercure Historique et politique*, juillet 1693, La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1693, p. 83.

⁴⁰³ *Mercure Galant*, décembre 1694, Paris, Michel Brunat, 1694, p. 85-147.

⁴⁰⁴ *Mercure Historique et politique*, Septembre 1698, La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1698, p. 267.

persévérance. Le Siam n'était pas la destination initiale des missionnaires⁴⁰⁵, cependant ils s'y installèrent et tentèrent activement d'y répandre le catholicisme⁴⁰⁶. Dans leurs écrits, les données concernant le Siam sont présentées positivement, comme les avantages du royaume, la bonne situation géographique, le soutien reçu par les religieux, etc. Même si le Siam est très éloigné de la France, les différences ou les mœurs exotiques des autochtones sont peu commentées par les missionnaires dont l'intention est de les évangéliser. Ils considèrent ce royaume comme le futur centre du Christianisme en Orient, et leurs récits se concentrent sur les affaires religieuses.

Le Siam est présenté comme une société tolérante. La liberté religieuse, qui n'existait pas en France sous le règne de Louis XIV, impressionnait les missionnaires. Pour eux, cela devait favoriser l'implantation du Christianisme dans le Siam. Jacques de Bourges, l'un des premiers missionnaires à y avoir séjourné, affirme :

Je ne crois pas qu'il y ait un pays au monde où il se trouve plus de religions et dont l'exercice soit plus permis que dans le Siam. Les gentils, les chrétiens et les mahométans, qui tous se partagent en différentes sectes, ont toute liberté pour suivre tel culte qui leur semblera le meilleur⁴⁰⁷.

Du fait de la tolérance régnant au Siam, ce missionnaire croyait que « l'on peut fort bien cultiver cette terre et la rendre chrétienne en y envoyant de dignes ouvriers, à quoi l'on sera peut-être d'autant plus excité que les étrangers sont bien reçus en ce pays-là et que le voyage soit par terre ou par mer n'en est pas difficile⁴⁰⁸ ».

François Pallu partageait l'avis favorable de Jacques de Bourges. Il soulignait le bénéfice indirect de l'implantation de la religion catholique dans ce royaume :

On le peut faire aisément à Siam, où il est permis à toutes sortes de Nations, de s'établir. On peut aussi de là trouver des commodités pour aller presque par tout ; par le chemin de terre,

⁴⁰⁵ Leur première destination était la Cochinchine.

⁴⁰⁶ « M. de Beryte et moy, avec l'avis de nos Ecclesiastiques, que pour donner un fondement solide a nos desseins, il était absolument necessaire : En premier lieu, d'obtenir du Sint Siege, que le Vicaire Apostolique pour le païs & la Ville de Siam suit comme le Chef, & eust quelque direction generale sur toutes nos Mission. En second lieu, d'establir dans Siam un Seminaire general pour y apprendre les Langues de tous les Royaumes voisins, [...] ». (François Pallu, *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam*, op. cit., p. 46-48).

⁴⁰⁷ Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, op. cit., p. 164.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 130.

aux Royaumes du Pégu, d'Ava, de Lâos ; par le chemin de mer ; à la Chine, à la Cochinchine, au Tonquin, au Macassar, à Bengale⁴⁰⁹.

Les missionnaires ne manquaient pas de souligner, dans leurs récits, la gentillesse que le roi de Siam leur manifestait. Luc Fermanel de Favery consacrait des pages à décrire la réception des deux Évêques français, M. de Metellopolis et M. de Courtaulin, au château de Lavo et les marques publiques d'estime pour la religion chrétienne données par le roi siamois⁴¹⁰. Dans l'ouvrage de François Pallu, ce missionnaire parle des lettres de M. l'Évêque de Beryte, envoyées du Siam au mois d'Octobre 1666, qui racontaient l'avancement de la mission religieuse au Siam par l'aide et l'autorisation du souverain siamois comme :

le progrès du séminaire, l'envoi de ses ecclésiastiques à la Chine, la Cochinchine et le Tonquin, l'érection d'une nouvelle église au Siam, grâce à la concession d'un fond de Terre que le roi lui a faite⁴¹¹.

Le Siam est un pays où les missionnaires se sentent en sécurité. Ils peuvent travailler sans soucis. Dans leurs écrits, les missionnaires parlent souvent du progrès de leur travail. Outre l'évangélisation, ils doivent construire des églises, un hôpital et un séminaire pour les Chrétiens. Bien que le Bouddhisme soit la religion nationale de Siam, on trouve également d'autres religions dans ce royaume. Contrairement aux guerres de religion qui ont ravagé l'Europe, le Siam accueille pacifiquement les différentes religions et les missionnaires ne mentionnent pas de conflits religieux violents. Jacques de Bourges révèle dans son œuvre que c'est la politique du souverain. Selon lui, le roi, peut tirer

un grand profit du séjour que les étrangers font dans ses États, soit pour les arts, soit pour le débit des marchandises du pays, soit pour l'abord de celles de dehors, il les invite par cette liberté qu'il accorde à tous à tous à s'établir chez lui et à y continuer leur commerce. Il y encore une autre raison de cette conduite, c'est l'opinion qui règne parmi les Siamois que toute

⁴⁰⁹ François Pallu, *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam, op. cit.*, p. 40-41.

⁴¹⁰ Luc Fermanel de Favery, *Relation des Missions et des voyages des Évêques vicaires apostoliques, et de leurs ecclésiastiques des Années 1672, 1673, 1674 et 1675*, Paris, Charles Angot, 1682, p. 121-131.

⁴¹¹ François Pallu, *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam, op. cit.*, p. 60.

religion est bonne, c'est pourquoi ils ne se montrent contraires à aucune, pourvu qu'elle puisse subsister avec les lois du gouvernement du pays⁴¹².

Grâce à la paix qui règne dans le royaume, les missionnaires étrangers y arrivent continuellement, surtout ceux, comme les Français, qui veulent y établir le centre de leur religion en Asie. Même si l'établissement du Christianisme à Siam ne rencontre peu d'obstacles politiques majeurs, il est néanmoins confronté à certains problèmes dans le royaume. Les difficultés ne viennent pas des missionnaires qui consacrent leur vie à l'évangélisation, mais plutôt, comme l'indique Jacques de Bourges, de l'indifférence du peuple siamois qui « est un des plus grands obstacles à leur conversion⁴¹³ », parce que cette caractéristique « est cause, que ne s'étudians à quoy que ce soit, ils témoignent une grande froideur pour les choses mêmes qu'ils professent de croire⁴¹⁴ ». Néanmoins, les missionnaires ne se découragent jamais comme le montrent leurs récits où on les voit évangéliser les indigènes et préparer des campagnes hors du royaume, en Chine, en Cochinchine, au Tonquin, etc.

Selon les écrits des missionnaires, le Siam était connu en France comme le royaume d'Extrême-Orient où les missionnaires cherchaient à évangéliser les habitants. Les affaires politiques ou commerciales n'y étaient pas évoquées.

2.2 Le Siam vu par les ambassadeurs

La période allant de 1685 à 1688 fut le temps des ambassadeurs. Les bonnes relations entraînaient une augmentation des échanges entre les deux pays. L'arrivée des ambassadeurs français permet de publier de plus en plus d'ouvrages concernant le Siam. Nous ne trouvons pas d'informations concernant le travail des missionnaires dans les écrits des ambassadeurs, lesquels, ce qui peut sembler normal, portent sur les activités diplomatiques et les caractéristiques de ce royaume.

Durant cette période, le Siam est très souvent évoqué dans les récits de voyage. Comme les missions diplomatiques jouaient un rôle important, le Siam était vu comme le nouvel allié de la France. C'est le royaume où les Français viennent pour convertir le roi et les Siamois au catholicisme, et pour développer le commerce international.

⁴¹² Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, op. cit., p. 165-166.

⁴¹³ François Pallu, *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam*, op. cit., p. 167.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 167-168.

Le Siam était présenté comme une terre fertile dans laquelle existaient plusieurs ressources naturelles telles que les plantes, les animaux et les minéraux. La bonne situation géographique du Siam était favorable pour les marchands. Beaucoup d'étrangers y venaient afin de faire du commerce. Le Chevalier de Chaumont assurait qu'« il n'y a point de ville dans l'Orient où l'on voie plus de Nations différentes, que dans la capitale de Siam, et où l'on parle tant de langues différentes⁴¹⁵ ».

La capitale du Siam, Ayutthaya, est décrite dans les récits des voyageurs. Entourée de rivières et entrecoupée de canaux, cette ville était appelée la *Venise d'Orient*. Les auteurs parlaient de sa grandeur, de l'habitat de son peuple, de la beauté du palais royal, de la richesse du roi ainsi que des différents temples présents dans la ville. De plus, les Français se sont intéressés à la politique du royaume parce qu'il leur était nécessaire de comprendre son fonctionnement. Les auteurs décrivent une monarchie absolue dans laquelle le roi possède les pleins pouvoirs. Dans le *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, l'abbé de Choisy précise que « le Roi est très-absolu : il est proprement le Dieu des Siamois : personne n'oseroit prononcer son nom. Il châtie très-sévérement la moindre faute⁴¹⁶ ». Ils insistent aussi sur le statut mandarins, sur la catégorie des gens corvéables pour les travaux du roi, ainsi que sur les normes juridiques qui régissaient la société.

Du fait de la mode orientale en France, outre les renseignements sur la mission diplomatique, la vie des Siamois apparaît régulièrement dans les récits de voyage. Puisque la différence et l'altérité étaient appréciées par les lecteurs, l'apparence physique, le mode de vie traditionnel, les mœurs, la religion et les croyances des Siamois nourrissaient ainsi les œuvres des Français.

La plupart des auteurs n'hésitaient pas à affirmer que les Siamois étaient laids. C'est le cas, par exemple, de Simon de La Loubère. La simplicité de leur mode de vie et les particularités de leurs mœurs étaient complètement étrangères aux Français. Par exemple, les Siamois mangent peu malgré l'abondance de nourriture dans leur royaume. Ce peuple ne boit que de l'eau. Beaucoup d'argent est dépensé pour les funérailles. Le ballon est le véhicule principal pour circuler. Ils portent peu de vêtements et sont parfois presque nus. Il y a peu de meubles dans leur maison. Leur monnaie et leurs mesures portent des noms inconnus en France.

⁴¹⁵ Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, *op. cit.*, p. 109.

⁴¹⁶ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, *op. cit.*, p. 339.

Comme la religion était l'un des buts importants des ambassades françaises au Siam, les auteurs consacrent des pages à l'histoire du Buddha, à la vie des Talapoins, à la communauté ecclésiastique et aux principes religieux. Quant aux écrits sur les croyances, ils se rapportaient, entre autres, à la métempsycose, la transmigration de l'âme, l'enfer pour punir les criminels et le paradis pour le bonheur sublime des hommes vertueux.

Les Français venant au Siam à cette époque ne se contentaient pas de bien observer, ils notaient tout ce qu'ils voyaient et proposaient leurs commentaires. Ils ne manquaient pas de relever les aspects positifs de ce royaume, notamment sa richesse, le talent des artisans siamois, la politesse des gens. Parallèlement, ils relèvent aussi des aspects négatifs. Il s'agit notamment, du manque de savoir-faire siamois dans le domaine militaire, de leur caractère, de leurs défauts – la paresse, le vol, l'indifférence, etc. –, et de leur retard sur le plan scientifique.

Avec ces informations variées sur le Siam, les auteurs ne souhaitaient pas seulement rendre leurs récits intéressants, exotiques, ils voulaient le plus souvent transmettre des connaissances aux lecteurs. Le Siam n'étant alors pas encore considéré comme une terre pour l'établissement du centre du Christianisme en Orient, les Français se le représentaient avant tout comme un royaume lointain, plein de choses exotiques, avec lequel la France voulait nouer des relations prometteuses.

3. L'importance des sources du XVII^e siècle

Remontons d'abord aux sources écrites sur le Siam au XVII^e siècle. Pourquoi sont-elles importantes ? Le royaume de Siam était connu des Français depuis la fin du XVII^e siècle, grâce aux récits de voyage des missionnaires et aux bonnes relations diplomatiques entre eux. Au XVIII^e siècle au contraire, les relations franco-siamoises étaient faibles et il n'y avait pas d'échanges d'ambassadeurs entre les deux pays. Donc tous les ouvrages sur le Siam écrits par les Français au XVII^e siècle constituaient des sources extrêmement précieuses pour les auteurs des Lumières. Ces récits sont variés, ils évoquent généralement les relations religieuses, commerciales, diplomatiques, et sont écrits par des témoins crédibles.

3.1 La diversité des relations

De l'arrivée des premiers Français au Siam, en 1662, jusqu'à leur départ en 1688, les écrits sur ce royaume se multiplient. En outre, tout au long de cette période de plus d'une vingtaine d'années, les relations franco-siamoises se développent progressivement.

Les relations religieuses

Avant les relations commerciales et diplomatiques, la France avait noué des relations religieuses avec le Siam. La présence des missionnaires français, depuis la fin du XVII^e siècle, facilitait un rapprochement entre les deux pays. Grâce à la tolérance religieuse du roi Naraï, ils avaient la liberté d'évangéliser sans obstacles. Le bon accueil du roi et la sécurité de ce territoire étaient des bons motifs pour la venue des missionnaires dans ce royaume. Leurs œuvres, d'une grande richesse, étaient les premières sources des récits de voyages qui révélaient les caractéristiques de ce pays exotique. Quelques-uns de ces récits sont particulièrement remarquables, en particulier :

– *Relation du Voyage de Monseigneur l'évêque de Beryte Vicaire Apostolique du Royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au Royaume de Siam et autres lieux*, par Jacques De Bourges⁴¹⁷, qui faisait partie du premier groupe de missionnaires des Missions Étrangères de Paris (MEP), arrivé au Siam en 1662. C'est le premier ouvrage sur ce royaume imprimé en France ;

– *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam*, de François Pallu⁴¹⁸, lequel faisait partie du second groupe des missionnaires français arrivé au Siam en 1664 ;

– *Relation des Missions et des voyages des Évêques vicaires apostoliques, et de leurs ecclésiastiques des Années 1672, 1673, 1674 et 1675*, par Luc Fermanel de Favery⁴¹⁹. C'était le prêtre des missionnaires des Missions Étrangères de Paris (MEP) ;

– *Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, par Nicolas Gervaise⁴²⁰, qui était le séminariste des Missions Étrangères de Paris, entré au Siam en 1681, à l'âge de 19 ans, avec un groupe de prêtres de la Société des Missions Étrangères, et rentré en France en 1685 avec le Chevalier de Chaumont.

Les relations commerciales

L'installation du comptoir de la Compagnie des Indes Orientales à Ayutthaya, en 1680, par André François Boureau-Deslandes, l'un des principaux agents de la Compagnie des Indes, marque le commencement des relations commerciales entre la France et le Siam.

⁴¹⁷ Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, Paris, Denys Béchét, 1666.

⁴¹⁸ François Pallu, *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam*, Paris, Denys Béchét, 1668.

⁴¹⁹ Luc Fermanel de Favery, *Relation des Missions et des voyages des Évêques vicaires apostoliques, et de leurs ecclésiastiques des Années 1672, 1673, 1674 et 1675*, Paris, Charles Angot, 1682.

⁴²⁰ Nicolas Gervaise, *Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, Paris, Cl. Barbin, 1688.

Puis, lorsque Louis XIV envoya l'ambassade française au Siam, le commerce était l'un des objets de la négociation. Les informations sur le négoce sont notées dans les récits des voyageurs de cette époque. On y trouve des traités commerciaux, les divers privilèges, les listes de marchandises, les mesures ou les monnaies. Parmi les ouvrages sur le Siam figure le *Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait par le monsieur Céberet, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687 et 1688*, écrit par Claude Céberet du Boullay⁴²¹, directeur de la Compagnie des Indes orientales. Cet ouvrage constitue une bonne source concernant la mission commerciale des Français au Siam. En effet, en tant qu'Envoyé extraordinaire du roi de France dans la deuxième ambassade française au Siam, en 1687, il fournit un récit fiable de la négociation concernant les affaires commerciales, des stratégies de négociation ainsi que de la réussite de sa mission.

Les relations diplomatiques

Entre 1685 et 1688, les relations diplomatiques entre la France et le Siam ont connu leur apogée avec les échanges d'ambassades entre Louis XIV et le roi Narai. Les principaux objectifs du roi de France étaient de voir le souverain de cette lointaine contrée embrasser la religion catholique et d'obtenir des privilèges commerciaux.

Des ambassades françaises étaient venues au Siam non seulement pour remplir leurs objectifs principaux mais, aussi pour recueillir, des données sur la géographie, la cour siamoise, la politique du roi, les mœurs, la religion, les croyances des Siamois ainsi que les événements importants du royaume auxquels ils ont pris part et qui sont évoqués dans leurs récits. Grâce aux bonnes relations entre les deux pays, le Siam a fait l'objet de plusieurs écrits des Français venus dans le royaume. Il s'agit notamment de :

- *Relation de l'Ambassade de M. Le Chevalier de Chaumont à la Cour du Roi de Siam, Avec ce qui s'est passé de plus remarquable durant son voyage*, d'Alexandre de Chaumont⁴²², lequel y arriva en 1685, comme premier ambassadeur français au Siam ;
- *Journal du Voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, écrit par François-Timoléon de Choisy⁴²³, qui était l'adjoint du Chevalier de Chaumont dans la première ambassade de Louis XIV envoyée au Siam en 1685 ;

⁴²¹ Claude Céberet du Boullay, *Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait par le monsieur Céberet, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687 et 1688*, Paris, Archives Nationales, 1688.

⁴²² Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1686.

⁴²³ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687.

- *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyé par le Roy aux Indes & à la Chine*⁴²⁴, écrit par Guy Tachard, prêtre jésuite entré au Siam en 1685 avec la première ambassade française ;
- *Du Royaume de Siam*, écrit par Simon de La Loubère⁴²⁵, Envoyé extraordinaire du Roi pour la deuxième ambassade française au Siam en 1687 ;
- *Second voyage du Père Tachard et des Jésuites envoyés par le Roy au Royaume de Siam*,⁴²⁶ de Guy Tachard, prêtre jésuite, lequel y arriva en 1687 avec la deuxième ambassade française ;
- *Relation des révolutions arrivées au Siam dans l'année 1688*, par Marshal Desfarges⁴²⁷, militaire envoyé au Siam en 1687 pour commander les troupes de soldats français, les six cent-trente-six hommes qui vont s'installer à Mergui et à Bangkok ;
- *Histoire de la révolution de Siam arrivée en l'année 1688*, de Jean Vollant des Verquains⁴²⁸, lequel avait été envoyé au Siam par Louis XIV, en tant qu'ingénieur et commandant de compagnie ;
- *Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688, et de l'état présent des Indes*, par Marcel le Blanc⁴²⁹, prêtre jésuite entré au Siam en 1687 avec la deuxième ambassade française.

Dès le temps où missionnaires, marchands et ambassadeurs s'impliquaient dans les relations franco-siamoises, au XVII^e siècle, les ouvrages sur le Siam étaient nombreux.

3.2 La qualité des auteurs

Les Français qui sont venus au Siam avaient des objectifs à atteindre. Les uns, comme les missionnaires, avaient été envoyés dans ce royaume par l'organisation des Missions étrangères, les autres, comme les diplomates, y avaient été envoyés par la cour française. Pour atteindre ces différents objectifs, des hommes de qualité étaient indispensables. Il faut donc les choisir avant de voyager pour espérer atteindre les objectifs fixés. Ainsi, pour tirer profit de ce long voyage, ils consacraient leur temps à l'accomplissement des tâches qui leurs étaient assignées. Par exemple, ils notaient tout ce qu'ils voyaient et entendaient dans ce pays

⁴²⁴ Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686.

⁴²⁵ Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691.

⁴²⁶ Guy Tachard, *Second voyage du Père Tachard et des Jésuites envoyés par le Roy au Royaume de Siam*, Paris, Daniel Horthemel, 1689.

⁴²⁷ Marshal Desfarges, *Relation des révolutions arrivées au Siam dans l'année 1688*, Amsterdam, Père Brunel, 1691.

⁴²⁸ Jean Volant des Verquains, *Histoire de la révolution de Siam arrivée en l'année 1688*, Lille, Jean Chrysostome malte, 1691.

⁴²⁹ Marcel Le Blanc, *Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688, et de l'état présent des Indes*, Lyon, Horace Molin, 1692.

inconnu. C'est pourquoi, à la fin du XVII^e siècle, les connaissances sur le Siam étaient progressivement publiées. Mais le nombre d'ouvrages n'est pas la seule donnée intéressante. En effet, on a souvent affaire à des observateurs remarquables dont les textes constituent des témoignages de premier ordre.

Les savants

Les missionnaires ont été les premiers à écrire des livres sur le Siam. Leur arrivée dans ce royaume était essentielle pour la France et le Christianisme. Ces missionnaires avaient été sélectionnés. Jacques de Bourges, le premier auteur, était missionnaire et accompagna Mgr Lambert de la Motte au Siam en 1662, après cette mission dans le royaume, il fut nommé évêque d'Auren et vicaire apostolique du Tonkin occidental. François Pallu, avait été ordonné évêque d'Héliopolis par Alexandre VII avant d'aller au Siam. Bénigne Vachet, qui avait été adjoint aux émissaires siamois en France en tant qu'interprète, avait déjà effectué une mission au Siam quelques années plus tôt ; et Nicolas Gervaise, avait été séminariste à la Mission Étrangère de Paris et connaissait la langue siamoise.

En outre, les ouvrages sur le Siam ont été rédigés par les ambassadeurs et leurs accompagnants. Ces auteurs avaient été nommés par le roi de France. En effet, pour la mission diplomatique, les hommes nobles étaient choisis comme les représentants du pays. Par exemple, le Chevalier de Chaumont, le chef de la première ambassade française au Siam, venait d'une famille d'ancienne noblesse ; François-Timoléon de Choisy, coadjuteur du Chevalier de Chaumont, était homme de lettres et académicien en 1687 ; Le père Tachard était l'un des six excellents jésuites mathématiciens et avait l'expérience des voyages lointains⁴³⁰ ; Claude Forbin était un officier de marine français ; Claude Céberet du Boullay travaillait comme directeur de la Compagnie des Indes orientales, et Simon de la Loubère, envoyé extraordinaire de Louis XIV, était un homme cultivé et un académicien en 1693.

Les liens d'amitié avec la cour siamoise

Les informations sur le roi de Siam, sa famille ou les affaires dans sa cour n'étaient pas aisément révélées. Mais on pouvait les trouver dans les écrits français du XVII^e siècle. À leur arrivée, les missionnaires français étaient accueillis par le souverain siamois, qui leur accordait une audience dans son palais, leur donnait une terre pour leur habitation ainsi que

⁴³⁰ « Le Père Tachard Jésuite [...] il a été aux Iles de l'Amérique, et a le pied marin ». (François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait 1685 et 1686*, op. cit., p. 4).

des matériaux pour bâtir des habitats et leur église. Par la suite, l'ambassade française au Siam a été reçue dans ce royaume avec magnificence et a été bien traitée jusqu'à son départ.

Du fait des bonnes relations entre les deux pays, les Français envoyés au Siam étaient considérés comme les invités du roi siamois. Ils obtenaient des audiences solennelles du roi et étaient reçus dans son palais qui n'était pas accessible aux hommes ordinaires. Ils ont donc rencontré le roi et les mandarins. Ils ont ainsi connu la cour sous un angle différent. De la sorte, ils ont pu découvrir des détails précieux qu'on ne pouvait pas trouver dans les récits laissés par de simples voyageurs. Les livres laissés par des auteurs français du XVII^e siècle sur le Siam, contiennent ainsi maints détails passionnants concernant notamment la cérémonie de la réception du souverain, l'apparence du roi, son emploi du temps, sa famille, la description du palais royal, les fêtes et les divers spectacles organisés à la cour.

La durée du séjour au Siam

Si les ouvrages du XVII^e siècle donnaient des informations sur le Siam, ils étaient parfois peu détaillés quand ces Français y restaient peu de temps. Le Siam était un pays lointain, dont les coutumes et les mœurs étaient différentes de celles de la France. Les séjours des missionnaires et des ambassadeurs français au Siam étaient différents du passage des voyageurs qui y faisaient escale, car ils restaient assez longtemps pour remplir leurs missions.

En effet, les missionnaires étaient envoyés au Siam par des Missions Étrangères de Paris pour la diffusion de la religion catholique. Ils avaient donc besoin de beaucoup de temps pour accomplir leur mission et devaient s'installer pour une période relativement longue dans le royaume. Après son expérience d'un an au Siam, Jacques de Bourges écrit :

Le séjour d'un an que nous avons été obligés de faire dans Siam nous a donné le temps de nous instruire des particularités du pays, c'est pourquoi nous en ferons la description plus exacte que des autres lieux où nous n'avons fait que passer⁴³¹.

François Pallu, un missionnaire consacrant le temps aux affaires religieuses, s'est rendu plusieurs fois au Siam. Bénigne Vachet, un prêtre qui exerçait en Orient, y est resté plusieurs années. Nicolas Gervaise, arrivé avec des membres de la Société des Missions Étrangères, y a vécu quatre ans, entre 1681 et 1685.

⁴³¹ Jacques de Bourges, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux, op. cit.*, p. 140.

En ce qui concerne les ambassadeurs, ils avaient plusieurs missions, notamment l'établissement de bonnes relations, la négociation des traités, la visite des lieux importants, ce qui exigeait aussi du temps. Généralement, les ambassades françaises venant au Siam en 1685 et en 1687, y restaient pendant environ trois mois avant de retourner en France.

Les missionnaires et les ambassadeurs français restaient suffisamment longtemps pour recueillir des informations fiables sur ce royaume d'Orient dont ils découvraient les particularités. D'une part, leur jugement n'était pas précipité, ils étaient capables d'observer, d'expérimenter et de noter des diverses informations sur ce royaume. D'autre part, comme ils avaient beaucoup de temps, ils pouvaient réfléchir ce qu'ils écrivaient, chercher des informations et interroger les Siamois sur ce qu'ils ne comprenaient pas.

3.3 La variété des récits

À la fin du XVII^e siècle, les Français se sont de plus en plus intéressés aux expéditions lointaines. Les récits des voyageurs étaient populaires en France. Nous voyons d'ailleurs que les livres sur le Siam se multiplient à la fin du siècle. Ils devaient donc être bien présentés, non seulement pour les lecteurs passionnés, mais aussi pour l'instruction des gens qui souhaitaient connaître ce royaume.

Les récits de voyage sont des outils importants pour la connaissance des autres pays. Les voyageurs racontent les histoires et les événements advenus dans les contrées inconnues. S'agissant du Siam, outre les informations sur divers sujets, on trouve également une variété de récits de voyage, permettant aux lecteurs qui n'y étaient pas allés de se le représenter.

Plusieurs de ces récits de voyages étaient écrits comme des journaux⁴³². Généralement, les auteurs commençaient par raconter le jour de leur départ. Le chevalier de Chaumont note ainsi : « Je partis de Brest le troisième Mars 1685, sur le Vaisseau du Roy, nommé l'Oiseau, accompagné d'une frégate de sa Majesté, appelée la Maline⁴³³ ». Le voyage durant longtemps, il est aussi raconté de façon détaillée. Ainsi, dans *Journal du Voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, l'abbé de Choisy raconte-t-il son expérience et les périls rencontrés : « Ce n'était pas

⁴³² La *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, par Jacques de Bourges ; la *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam* d'Alexandre de Chaumont ; le *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine* écrit par Guy Tachard ; le *Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait par le monsieur Céberet, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687 et 1688*, écrit par Claude Céberet du Boullay ; et surtout le *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, écrit par François-Timoléon de Choisy dont le livre était moins officiel que ceux de ses contemporains parce qu'il a été écrit comme un journal intime destiné à son ami, l'abbé Dangeau avec toutes les dates marquées.

⁴³³ Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, *op. cit.*, p. 3.

raillerie cette nuit. Il faisait un vent terrible, une pluie, des éclairs ; toute la mer était en furie. J'ai vu le feu Saint-Elme sur tous nos mâts. [...]»⁴³⁴ ». Il décrit également les loisirs à bord du vaisseau, tels que la prédication, la danse, les jeux d'échecs, etc. Les pays par lesquels passe le navire ne sont pas oubliés : « Nous avons attrapé cette nuit l'île de Fer, la dernière des Canaries⁴³⁵ », ou « Je suis venu aujourd'hui à terre. Batavie ressemble à toutes les villes de Hollande⁴³⁶ ».

La description du Siam est une partie importante dans les livres des voyageurs. Donc, quand ils y séjournent, ils tentent de recueillir les données essentielles sur ce royaume. Ils notent tout ce qu'ils ont vu : la capitale, le palais royal, le souverain siamois, les mandarins, le gouvernement, la vie des Siamois, leurs mœurs, leur religion ainsi que leurs croyances. De plus, les auteurs décrivent toutes les activités auxquelles ils ont participé, par exemple, l'audience solennelle, la chasse d'éléphants, les Observations de l'Éclipse de lune, les spectacles et les fêtes dans le palais royal, etc. Enfin, les auteurs n'oublient pas de décrire le jour du départ (l'audience de congé, les listes des présents, etc.) et le retour en France. De la sorte, les lecteurs pouvaient trouver dans les journaux toutes les informations du début du voyage à la fin de la mission, comme s'ils avaient fait partie du voyage au Siam avec les ambassadeurs français.

Certains de ces récits se présentaient comme des mémoires. Les auteurs ne notaient pas les détails quotidiens, mais ils contaient ce qui s'était passé au Siam. Ainsi, la bataille entre la France et le Siam avant le départ des Français du royaume, ou la révolution de Siam, en 1688, est racontée dans la *Relation des révolutions arrivées au Siam dans l'année 1688*, de Marshal Desfarges ; *l'Histoire de la révolution de Siam arrivée en l'année 1688*, de Jean Volant des Verquains ; et *l'Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688, et de l'état présent des Indes*, de Marcel Le Blanc. Desfarges et Volant des Verquains sont des militaires qui ont participé à ces événements. Le Blanc est un jésuite qui a observé tout ce qui s'est passé durant cette révolution. Autrement dit ces trois Français sont des témoins importants de la fin des relations franco-siamoises qui duraient depuis longtemps. Ils ne racontent pas leur séjour au Siam (la mission diplomatique ou la visite dans la ville, etc.), mais leurs récits de la révolution du royaume de Siam, en 1688, constituent des témoignages qui permettent d'envisager ce pays dans une autre perspective.

⁴³⁴ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait 1685 et 1686*, *op. cit.*, p. 129.

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 21.

⁴³⁶ *Ibid.*, p. 222.

Il existe deux ouvrages sur le Siam qui ne sont pas écrits dans le style d'un journal ou de mémoires, mais qui décrivent le mode de vie et la culture des Siamois : l'*Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, de Nicolas Gervaise, et *Du Royaume de Siam*, de Simon de La Loubère. Étant donné que le goût pour l'Orient dominait toute l'époque, les gens aimaient bien découvrir les pays lointains à travers des récits.

Les relations franco-siamoises, au XVII^e siècle, ont non seulement permis aux Français de remplir leurs missions diplomatiques, mais également de recueillir de multiples informations sur le Siam reprises dans leurs récits de voyage. Nicolas Gervaise et Simon de La Loubère, qui ont tous deux séjourné au Siam, n'ont pas manqué de réunir des informations sur ce pays, ce rend leurs textes particulièrement instructifs. Souvent, les auteurs classent ces informations par grands thèmes. Par exemple, l'*Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*, de Nicolas Gervaise, se divise en quatre parties, ce qui lui permet d'aborder successivement la situation et la nature du Pays ; les mœurs des habitants et leur gouvernement ; la religion des Siamois ; et le Roi qui règne à présent et la famille royale. Quant au livre *Du Royaume de Siam*, de Simon de La Loubère, il comprend trois parties : le pays de Siam, les mœurs des Siamois et leur gouvernement.

Les informations données dans ces ouvrages sont précises et construisent donc un véritable savoir sur le Siam. Par exemple, à propos des coutumes des Siamois, Gervaise ne se contente pas de dire que ce peuple aime les dents noires, il décrit leur façon de se noircir les dents. De même, il présente minutieusement la monnaie, les poids et mesures siamois, en les comparant à ceux des Français. Quant au roi de Siam, Gervaise lui consacre beaucoup de pages. Il s'intéresse à tous les aspects de son existence : ses occupations, ses divertissements, ses gardes, ses trésors, les cérémonies de la cour, la manière de recevoir à la cour de Siam, etc. En ce qui concerne la religion de ce peuple, outre l'origine de leur religion et leurs préceptes religieux, les étapes de l'ordination des talapoins sont également décrites dans son œuvre.

Simon de La Loubère essaie de recueillir le plus d'informations possibles. On trouve dans son ouvrage non seulement beaucoup de renseignements, mais aussi des explications détaillées, cela va de la description du visage des Siamois, à la course de bœufs, en passant par l'habillement des hommes et des femmes, leur maison bâtie en bambou, les sortes de balons de ce peuple, la chasse d'éléphants. De plus, en tant qu'envoyé extraordinaire de Louis XIV au Siam, La Loubère peut entrer dans le palais royal pour la mission diplomatique et rencontrer les personnes importantes du royaume. Donc, tout ce qui concerne le palais du monarque siamois est noté dans son livre, notamment la description des trois enceintes du

palais, la garde du roi, les éléphants et les chevaux du palais, les pages et les officiers qui travaillent pour le souverain, les meubles ainsi que la vaisselle de table qu'il a vus chez le roi, etc.

L'intérêt pour les voyages lointains et la passion pour les livres sur les pays exotiques sont réels expliquent le succès des récits de voyage au royaume de Siam écrits par des Français, qui se sont répandus en France depuis la période des ambassadeurs du XVII^e siècle jusqu'à l'époque suivante, celle des philosophes.

DEUXIÈME PARTIE

L'identité des Siamois à travers les textes de langue française du XVIII^e siècle

Chapitre I

Le système politique des Siamois

Au cours du XVIII^e siècle, les philosophes français ne cessèrent de s'interroger sur le « meilleur » régime politique pour gouverner un pays et favoriser ainsi le bonheur des peuples. Dans leurs différents écrits, les régimes politiques de plusieurs pays furent analysés et de nombreux États apparurent comme despotiques. L'un d'entre eux fut le royaume de Siam, peu apprécié des philosophes, car jugé comme étant un État où le despotisme régnait et accordait tous les pouvoirs au roi, tandis que le droit et la liberté des gens étaient très limités, voire inexistantes.

1. Le roi

Le Siam a souvent été présenté comme étant un royaume dirigé par un gouvernement despotique. Les écrivains affirmaient que le souverain, au sommet de la hiérarchie constitutive du royaume, avait un pouvoir absolu. À une époque où l'on débattait de la meilleure forme de gouvernement, où le principe de la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) était mis en avant et soutenu par Montesquieu et ses partisans, où l'exemple politique du royaume d'Angleterre dans lequel le monarque devait partager son pouvoir et composer avec la Chambre des Pairs et la Chambre des Communes était préféré par beaucoup, la monarchie absolue, quant à elle, était présentée comme étant un régime archaïque, injuste et déraisonnable qu'il fallait absolument abolir pour permettre au peuple d'avoir des droits et des libertés. Ainsi, parmi les despotes orientaux, le roi siamois apparaissait donc comme l'un des meilleurs représentants d'un tel régime politique, peu favorable au peuple.

1.1 Le roi-dieu

La puissance absolue était nécessaire au despote. C'est pourquoi le monarque siamois disposait arbitrairement de la totalité de l'autorité⁴³⁷. Il décidait comme il lui plaisait et n'était jamais contraint de demander l'avis de quelqu'un d'autre, ni de suivre une autre opinion que la sienne. Il détenait toute l'autorité, sans partage, et surtout il était le seul à pouvoir condamner à mort un sujet. Avec cette suprématie du pouvoir, on disait qu'il n'était point de roi sur terre qui eut un royaume plus absolu que celui de Siam. Le roi se considérait comme le seigneur ou le maître de la vie des Siamois, et c'est ainsi qu'il était nommé.

Dans ses *Recherches sur l'origine du Despotisme oriental*, Nicolas-Antoine Boulanger étudie les usages théocratiques que l'on retrouve chez tous les despotes civils. Selon lui, « le Monarque Siamois n'a [...] été dans son origine que le coffre redoutable et le Dieu symbolique de la Théocratie⁴³⁸ ». Grâce à la croyance au roi-dieu, les souverains orientaux n'étaient pas vus comme des hommes ordinaires, mais bien comme l'incarnation terrestre de Dieu. Le Siam étant un régime politique absolutiste, la divinité du monarque contribuait donc à soutenir ce régime.

Cette croyance était associée au régime despotique, ce qui permettait au monarque d'avoir le statut social le plus haut dans le royaume et empêchait toute contestation de son autorité. Ainsi, les Siamois regardaient-ils leur roi comme un dieu, et la posture qu'il fallait adopter en sa présence devait montrer l'immense respect que chacun devait avoir pour lui. Par exemple, les mandarins se tenaient toujours prosternés devant lui, notamment pendant le conseil royal qui pouvait durer plus de quatre heures. Quand les petits mandarins qui remplissaient les cours et les jardins du palais royal siamois apprenaient par certains signes que le souverain pouvait les voir, ils se prosternaient sur les genoux et sur les coudes. On trouve de multiples observations concernant toutes ces marques de respect dans l'ouvrage *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, rédigé par Joseph de La Porte, qui explique que « dans toutes les actions ce prince cherche [...] à leur faire croire qu'il est plus grand que Dieu même, & qu'il regarde toutes les puissances du monde

⁴³⁷ Dans un des récits de voyage publiés au XVIII^e siècle, *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales*, l'auteur, Jean-Albert de Mandelslo, parle clairement du pouvoir sans limites du roi de Siam : il « déclare la guerre, fait la paix, leve des subsides sur ses Sujets, crée des Magistrats, donne le prix à la monnoye, & fait des loix & des statuts, sans le consentement des Etats, & même sans prendre l'avis des Grands du Royaume. Il leur permet bien de délibérer entre eux sur les affaires qui viennent à leur connaissance, & de lui en dire leur avis par forme de remontrance ; mais il se reserve de les resoudre, en approuvant ou en rejetant ce qu'ils ont fait » (Jean-Albert de Mandelslo, *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales*, Amsterdam, Chez Michel Charles Le Cène, 1727, t. I, p. 309).

⁴³⁸ Nicolas-Antoine Boulanger, *Recherches sur l'origine du despotisme oriental*, Londres, Seyffert, 1762, p. 184.

comme fort au-dessous de lui⁴³⁹ ». De son côté, Jean-Baptiste de Boyer Argens, dans ses *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, s'insurge contre ces pratiques avilissantes et les honneurs que les Siamois rendent à leur roi : « N'est-il pas honteux, [...], pour la nature humaine, qu'il se soit trouvé des hommes assez lâches pour vouloir paraître comme de simples vers de terre devant un autre homme ?⁴⁴⁰ ».

Le palais du roi de Siam est également mentionné dans plusieurs textes. Il n'est pas étonnant que les écrivains prêtent une attention toute particulière à ce palais parce que ce lieu était plein d'usages mystérieux. Sa grandeur et sa beauté sont décrites par les voyageurs⁴⁴¹. Pourtant cet endroit n'était pas agréable pour les Occidentaux. Les portes du palais étaient généralement fermées, et il fallait une bonne raison pour être autorisé à y entrer. De plus, il fallait se prosterner jusqu'à terre et se laisser examiner par les officiers. Un silence profond régnait dans ce lieu sacré, considéré comme le sanctuaire de la divinité. Le respect de la sainteté du roi imposait la plus grande discrétion, y compris de la part des soldats et des mandarins qui se trouvaient à l'intérieur du palais. En outre, on ne permettait à personne d'approcher du palais, surtout quand le roi y était⁴⁴².

1.2 L'homme invisible

Selon la croyance asiatique, les rois orientaux « croient participer au privilège de la Divinité, en se tenant invisibles comme elles⁴⁴³ ». C'est pourquoi tout ce qui se passait dans le palais était un profond secret. Le roi de Siam s'enfermait dans son palais et les courtisans les plus favorisés n'approchaient jamais très près de lui ; c'était déjà un grand honneur lorsqu'il daignait se montrer à l'une des fenêtres du palais.

Au Siam, c'était un crime de parler du souverain. Jacques-Philibert Rousselot de Surgy raconte, dans ses *Mélanges intéressans et curieux*, l'expérience scandaleuse de Guy

⁴³⁹ Joseph de La Porte, *Le voyageur français, ou la connaissance de l'ancien et du nouveau monde*, Paris, Chez L. Cellot, 1774, t. IV, p. 302.

⁴⁴⁰ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, La Haye, Chez Pierre Paupie, 1740, t. V, p. 85.

⁴⁴¹ La beauté des édifices dans le palais est décrite en ces termes : « Toutes ses tours & ses pyramides sont aussi dorées ; & les appartemens du roi & de la reine renferment des richesses inconcevables. L'or & les pierreries y brillent de tous côtés ; & on ne voit rien de si magnifique dans tout l'Orient » (Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Chez les libraires associés, 1759, t. IX, p. 403). Quant à la décoration, son élégance est soulignée : « Les ornemens de la façade sont d'or ; la couverture est de calin ; les dehors sont sculptés » (Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, Paris, Chez Vincent, 1774, p. 20).

⁴⁴² Le bruit dérangerait le roi, il est donc interdit d'utiliser une arme à feu près du palais. (voir Jean-Nicolas Démeunier, *L'esprit des usages et des coutumes des différens peuples*, Paris, Chez Laporte, 1786, t. I, p. 361). Même les payeurs doivent ramer le plus doucement possible quand ils s'approchent du palais (voir François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, Paris, Chez Desaint & Saillant, 1756, t. III, p. 256).

⁴⁴³ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, Paris, Chez Costard, 1771, t. I, p. 92.

Tachard, le prêtre jésuite venu au Siam en 1685, puis en 1687 avec la première et la deuxième ambassade française : « on fut extrêmement scandalisé des questions qu'il fit un jour sur la santé de ce Souverain, & que personne ne daigna lui faire une réponse⁴⁴⁴ ». En effet, ce Père ignorait alors ce dont il était interdit de parler dans ce royaume. Le despote cachait même son nom. Les Siamois ne connaissaient pas le nom de leur maître⁴⁴⁵, et c'eût été un crime de lèse-majesté de le prononcer⁴⁴⁶. Dans l'article *ÆCONOMIE POLITIQUE* de l'*Encyclopédie*, Boullanger explique cet usage : le vrai nom du monarque devait rester caché pour entretenir le mystère, parce que cela contribuait à lui donner un statut unique tout en assurant l'instrumentalisation politique de la superstition dans un cadre théocratique⁴⁴⁷. Dans *l'esprit du marquis d'Argens, ou recueil de pensées philosophiques*, on trouve une remarque intéressante à ce propos. Après avoir souligné qu'en France, le nom du roi est connu de tous et peut être prononcé par tout le monde, Jean-Baptiste de Boyer Argens ironise sur le fait que le despote siamois se place de cette façon au-dessus des dieux. Selon lui, il « a même un privilège au-dessus des Dieux du Pays ; c'est que tout le monde peut les nommer, au lieu que personne n'oserait prononcer le nom du Prince⁴⁴⁸ ».

De plus, le souverain siamois ne paraissait que rarement en public. D'après les témoignages, il se montrait deux fois par an avec beaucoup de magnificence⁴⁴⁹ : la première fois, le roi sortait en public pour aller dans une Pagode (temple) située dans la ville ; la seconde fois, c'était pour aller dans un autre temple qui était au-dessus de la ville en remontant la rivière. Les gens avaient donc très peu de chances de le rencontrer. Comme le remarque Boullanger, en tant que représentant de Dieu sur terre, les rois despotiques « sont

⁴⁴⁴ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile et politique, de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres polaires*, Paris, Chez Lacombe, 1766, t. IX, p. 112.

⁴⁴⁵ Les Français qui arrivent au Siam au XVII^e siècle expliquent pourquoi le nom du roi de Siam reste caché : afin qu' « il ne soit profané par la langue indiscrete de quelque Sujet impie » (Nicolas Gervaise, *Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, op. cit., p. 78 ; ou « de peur qu'on ne lui fasse quelque sorcellerie sur son nom » (Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*, op. cit., p. 306).

⁴⁴⁶ Certains livres du XVIII^e siècle évoquent le nom secret du roi siamois. Voir Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, Paris, Chez Moutard, 1783, t. XII, p. 137 ; Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 302-304 ; et Gautier Schouten, *Voyage de Gautier Schouten aux Indes Orientales*, Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel le Jeune, 1725, p. 144-145.

⁴⁴⁷ *ÆCONOMIE POLITIQUE*, *Enc.*, XI, 1765, 377b.

⁴⁴⁸ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *L'esprit du marquis d'Argens, ou recueil de pensées philosophiques*, Berlin, Chez Chrétien-Frédéric Woss, 1775, t. II, p. 372.

⁴⁴⁹ La procession du roi dans la ville et sur la rivière, procession qui se compose de nombreux éléphants et d'innombrables galères, est décrite dans les ouvrages suivants : Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, op. cit., p. 141 ; Jean-Albert de Mandelslo, *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales*, op. cit., p. 311-313 ; Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, op. cit., t. IX, p. 404 ; et Pierre-Marie-François de Pagès, *Nouveau voyage autour du monde, en Asie, en Amérique et en Afrique, en 1788, 1789 et 1790*, Paris, Chez H. J. Jansen, 1797, t. II, p. 89.

encore des dieux de plein exercices⁴⁵⁰ ». Ils pouvaient donc aussi commander « aux Eléments, aux Génies malfaisans, & aux Démons, auxquels ils défendoient de gâter les biens de la terre⁴⁵¹ ». C'est une des raisons pour lesquelles on croyait autrefois que les rois siamois pouvaient arrêter les cours d'eaux en les coupant avec leur sabre pendant les inondations, ou encore voir les prières qu'il adressait à tous les bons et mauvais esprits pendant la cérémonie des premiers labours, afin de protéger les produits agricoles du royaume, exaucées.

La terreur était l'un des moyens utilisés par les despotes pour gouverner leur royaume, et il ne faut aucun doute que le roi de Siam faisait peur à son peuple. Quand il se montrait, il suscitait immédiatement la crainte. Il était accompagné par plusieurs escortes composées de soldats portant de nombreuses armes : « un mousquet, un arc, une lance, & un casque de bois. Plusieurs tiennent dans leurs mains une trompette, & un petit tambour, dont ils ne tirent aucun son⁴⁵² ». Pendant que les sujets se prosternaient et s'accroupissaient sur les genoux et sur les coudes, ils n'osaient regarder le roi en face. Lorsque le monarque apparaissait en public comme une divinité, le peuple devait se retirer. Il n'était pas permis d'être sur son chemin. Toutes les portes et les fenêtres des maisons devaient être fermées. Personne ne restait dans les rues, et il fallait quitter les chambres élevées des maisons, car il était interdit aux gens d'occuper un endroit plus élevé que celui où se trouvait le souverain. Ces règles ne s'appliquaient pas uniquement aux Siamois : les étrangers durent apprendre à les respecter scrupuleusement⁴⁵³.

Le despote faisait tout pour montrer son pouvoir et sa grandeur. Naturellement, les philosophes des Lumières trouvaient qu'il n'y avait aucun avantage à un tel régime. La présence du roi, au lieu de rendre son apparition plus respectable, répandait l'angoisse et la crainte. C'était un désastre pour ce royaume, parce que le roi était prétendument au-dessus de la condition humaine, tandis que le peuple était soumis. Parmi les ouvrages qui décrivent le désespoir des gens et les autres conséquences du mauvais gouvernement, l'*Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens* de François-Marie de Marsy, est particulièrement explicite :

⁴⁵⁰ ŒCONOMIE POLITIQUE, *Enc.*, XI, 1765, 378b.

⁴⁵¹ Nicolas-Antoine Boulanger, *Recherches sur l'origine du despotisme oriental*, *op. cit.*, p. 213.

⁴⁵² François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, *op. cit.*, p. 260.

⁴⁵³ Le récit que fait Engelbert Kämpfer de son séjour au Siam est révélateur : le Directeur de son Comptoir « eut ordre de ne pas permettre à ses gens de sortir le lendemain matin, parce que le Roi devoit passer. Lorsque le Roi de Siam sort, il faut que tout le monde se cache » (Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, *op. cit.*, p. 13).

Non seulement ils s'intéressent peu à la conservation de leurs Souverains, mais ils voyent avec plaisir les révolutions qui arrivent dans l'Etat. Comme ils gémissent dans un nouveau regne quelque adoucissement à leur misere. Ce pais est un théâtre de révolutions continuelles⁴⁵⁴.

De plus, les sujets ne connaissaient pas du tout leur monarque. On prétendait que laisser le peuple voir le roi, prononcer son nom ou même parler de son état de santé serait une profanation. Les Français ne le pensaient pas. Selon eux, un roi devait se préoccuper du sort de ses sujets. Si le roi de Siam avait adopté une attitude bienveillante à l'égard de ses sujets, ces derniers l'auraient davantage aimé et servi. Il aurait gagné leur confiance. Malheureusement, ces pauvres gens ne connaissaient d'autres sentiments que la peur. D'où ces réflexions formulées par François-Henri Turpin :

Le soin qu'on prend d'entretenir le respect, détruit l'attachement ; & l'amour des Siamois pour leur Roi est un sentiment flétri & desséché : aussi lorsqu'il s'élève un rebelle, ils attendent avec indifférence l'événement. Tout peuple destiné à porter des fers, n'est jamais disposé à courir aux dangers pour celui qui l'en accable⁴⁵⁵.

1.3 L'inhumanité du despote

Il est difficile de trouver de la gentillesse et de la compassion chez un souverain despotique. Bien au contraire, par définition, le despote cherche à susciter la crainte chez ses sujets. Ainsi, ceux qui osaient regarder le souverain siamois étaient condamnés à la peine de mort. De même, si le délateur négligeait les preuves, lui aussi était condamné avec l'accusé à être dévoré par les tigres⁴⁵⁶. En outre, les punitions dans le royaume siamois étaient très sévères, elles consistaient par exemple à

[...] verser de l'argent fondu dans le gosier de celui qui est coupable de concussion, exposer à des tigres, à des taureaux & à des éléphants pour une menterie, coudre la bouche pour le coupable qui révèle un secret ou la fendre pour celui qui n'a pas parlé⁴⁵⁷.

⁴⁵⁴ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 261. Voir aussi Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civiles et politique, de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 113 ; Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, Paris, Chez Des Ventes de la Doué, 1770, t. V, p. 231-232 ; et Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c.*, op. cit., p. 28.

⁴⁵⁵ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 22-23.

⁴⁵⁶ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c.*, op. cit., p. 27-28.

⁴⁵⁷ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, Paris, Chez David le jeune, 1750, t. IX, p. 151.

Jean-Baptiste de Boyer Argens ne peut s'empêcher d'ironiser sur la méchanceté du roi de Siam :

Si j'étais né Siamois, je m'estimerais fort heureux d'être entièrement inconnu au Roi & à ses Ministres : je vivrais, si je pouvais, dans des lieux écartés, où je me croirais du moins en sûreté, moi, ma femme & mes enfans, contre les caprices du souverain & de la Souveraine⁴⁵⁸.

Le despote siamois était cruel envers tout le monde, même envers ses frères. En effet, comme le rapporte Claude-François Lambert, les rois de Siam faisaient tout pour que leurs frères soient estropiés ou paralysés :

Ils leur font ôter ou débilitier la vûë par le feu, ils les rendent impotens par dislocations des membres, ou hebétés par des breuvages, ne s'assurant contre les entreprises de leurs frères, qu'en les rendant incapables de régner⁴⁵⁹.

La royauté de Siam était héréditaire ; les filles n'avaient pas de droit lors la succession, mais les frères du monarque pouvaient lui succéder, préférablement à ses enfants. C'est la raison pour laquelle le souverain traitait ses frères avec cruauté, afin de ne pas perdre son pouvoir absolu⁴⁶⁰. D'ailleurs, les actions brutales, sans humanité, étaient aussi utilisées pour anéantir la lignée royale. Le despote faisait mourir de faim ses frères ou les étouffait avec des étoffes rouges et leur enfonçait l'estomac avec un billot de bois de santal. La manière dont quelques princes asiatiques traitaient les membres de leur famille était effrayante pour les Européens. Jean-Nicolas Dêmeunier, qui s'arrête sur la cruauté des rois siamois dans son

⁴⁵⁸Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, *op. cit.*, p. 88.

⁴⁵⁹ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, *op. cit.*, p. 149.

⁴⁶⁰ Voir *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris, La Compagnie des libraires associés, 1771, t. VII, p. 696 ; et Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, *op. cit.*, p. 153. Cependant, selon les six autres ouvrages mentionnés, c'est le fils aîné de la Reine qui est son héritier. Voir aussi Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, *op. cit.*, p. 232 ; Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, *op. cit.*, p. 139 ; André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des diffèrents peuples du monde*, Paris, Chez Edme, 1772, t. I, p. 428 ; Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique et critique*, La Haye, Chez Pierre Gosse, & Pierre de Hondt, 1784, t. VII, p. 522 ; François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, *op. cit.*, p. 265 ; et Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, La Haye, Chez Pierre de hondt, 1755, t. XII, p. 235.

ouvrage, affirme sans hésiter qu'« on est plus heureux en Europe, & surtout en France, que dans les autres pays⁴⁶¹ ».

Le roi de Siam était regardé comme le plus puissant de tous les princes régnant dans la presque île au-delà du Gange, et il aurait dû vivre heureux. Cependant, les différents auteurs de récits de voyage, révèlent que ce prince vit dans une grande inquiétude. Selon Joseph de La Porte, le roi « change leurs palais en autant de forteresses, où ils sont perpétuellement en garde contre les entreprises de leurs sujets⁴⁶² ». François-Marie de Marsy parle du palais de ce souverain qui « est fortifié d'une triple enceinte ; & celui de Louvo est défendu par des chaussetrapes de fer, armées d'un double rang de pointes⁴⁶³ ». D'Holbach souligne, dans l'article PRASSAT de l'*Encyclopédie*, que « la tyrannie est toujours soupçonneuse⁴⁶⁴ ». Et Pierre Joseph André Roubaud, qui partage l'avis des trois autres, estime que : « le despote vit dans une continuelle inquiétude ; c'est en vain que, pour se rassurer, il s'enferme dans une triple enceinte de fortifications⁴⁶⁵ ».

Si l'on étudie le gouvernement intérieur dans le palais, on voit que le souverain siamois ne faisait confiance à personne. Les mandarins n'avaient pas le droit d'entrer dans sa chambre. Les véritables officiers n'étaient que des pages, des eunuques, et surtout des femmes qui étaient chargées de le servir. Le roi s'inquiétait de tout. Non seulement il cachait le sceau royal avec le plus grand soin, mais il envoyait aussi des espions partout. De plus, sa garde ne comprenait que des étrangers, principalement des Mores, des Tartares Chinois et des Indiens.

Le despotisme provoque nécessairement des inégalités dans la société. Celui qui possède le pouvoir peut en profiter. Jean-Baptiste Tavernier remarque ainsi que « le Roi de Siam est un des plus riches monarques de l'Orient⁴⁶⁶ ». Outre les impôts et les taxes diverses, le commerce était une source de revenus importante pour le roi, notamment le commerce de produits comme l'ivoire, le salpêtre, le plomb, le sapan, les peaux de bêtes, etc., sans oublier les marchandises de contrebande comme le soufre, la poudre et les armes. Il était interdit de vendre ou d'acheter ces produits à d'autres personnes que le roi qui en détenait le monopole. Les sujets devaient donc les vendre au monarque et les étrangers pouvaient en acheter au Magasin royal. Le roi absolu possédait ainsi tous les pouvoirs et contrôlait le système du

⁴⁶¹ Jean-Nicolas Démeunier *L'esprit des usages et des coutumes des différens peuples*, op. cit., p. 331.

⁴⁶² Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 308.

⁴⁶³ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 259-260.

⁴⁶⁴ PRASSAT, *Enc.*, XIII, 1765, 263b.

⁴⁶⁵ Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, op. cit., p. 232.

⁴⁶⁶ Jean-Baptiste Tavernier, *Suite des voyages de monsieur J. B. Tavernier Ecuyer, Baron d'Aubonne, en Turquie, en Perse, et aux Indes*, Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel le Père, 1724, t. IV, p. 199.

commerce. Non seulement le roi obtenait les profits du commerce, mais il s'assurait de la sorte de la sécurité et de la stabilité dans son royaume. Les sujets vivaient sous l'autorité du despote et leurs droits commerciaux étaient extrêmement limités. Le commerce autorisé pour le peuple siamois se limitait aux produits agricoles : le riz, le sel, le sucre noir, etc. Les Siamois pouvaient aussi vendre le produit de la pêche.

La vie politique dans le royaume de Siam illustre parfaitement le régime que les philosophes rejetaient. La toute-puissance et les divers privilèges du souverain despotique siamois étaient critiqués et considérés comme une injustice pour le peuple totalement privé de liberté. En principe, cela n'était pas le cas dans les royaumes bien policés où le bon roi abandonnait « une partie de son pouvoir à plusieurs ministres, & surtout à plusieurs corps permanents de magistrature. Ceux à qui il confie ce précieux dépôt se trouvent intéressés à le conserver⁴⁶⁷ ». Ainsi, pour les savants et les philosophes, la séparation des pouvoirs engendrait sans nul doute la stabilité du royaume et la possibilité de vivre heureux, ce qu'on ne retrouvait pas dans le Siam et dans tous les royaumes qui étaient gouvernés par des despotes.

2. Les mandarins

Au Siam, les mandarins formaient l'organe principal qui aidait le roi dans son travail et sa politique. Bien qu'ils ne soient pas les plus puissants dans le royaume, ils avaient une grande influence dans la vie politique. Les mandarins siamois étaient connus des Français depuis leur arrivée dans le royaume de France, auprès du roi Louis XIV, avec la fameuse ambassade siamoise de 1686. De plus, les écrits des Français ayant visité le Siam avant le XVIII^e siècle évoquaient leurs rangs, les rôles qu'ils tenaient dans le royaume de Siam, leurs privilèges, etc. Donc, lorsque l'on parle du gouvernement de Siam, les mandarins siamois ne doivent pas être négligés.

⁴⁶⁷ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires, op. cit.*, p. 114.

2.1 Leur nature et leurs charges

Les mandarins sont régulièrement évoqués dans les écrits concernant le Siam du XVIII^e siècle. Ce ne sont pas seulement les nouveaux mots qui attireraient l'intérêt des Français, car tous les nobles siamois avaient des dignités. Les mots *Ok-ia*, *Ok-pra*, *Ok-louang*, *Ok-quun* et *Ok-mun*⁴⁶⁸, qui sont signalés dans diverses œuvres, correspondent à la hiérarchie de leurs rangs, de leurs responsabilités, etc. En reprenant ces mots exotiques, certains auteurs entreprennent de rendre compte des différents statuts des mandarins en les comparant aux rangs des nobles français. Par exemple, dans son ouvrage *Nouveau voyage autour du monde*, Pierre Marie François de Pagès signale que :

[...] *les oyas* tiennent le premier rang parmi les personnes titrées ; ce sont nos anciens duc de France ; cette qualité est annexée aux premières charges de la cour et aux grands gouvernemens : les *oc-pras* sont ce qu'étoient nos marquis ; les *oc-munes* ce qu'étoient nos simples gentilshommes⁴⁶⁹.

D'autres les expliquaient en parlant des ambassadeurs siamois qui venaient en France :

Le premier des ambassadeurs envoyés au roi de France, l'an 1686, était Ok-pra ; le second, Ok-louang ; & le troisième, Ok-quun. Des mandarins qui l'accompagnaient, il y en avait deux Ok-quun, & les deux autres Ok-mun⁴⁷⁰.

Les privilèges des mandarins étaient également décrits. En effet, le monarque siamois donnait un nouveau nom, signe de louange et quelques vertus, aux mandarins siamois, mais également aux étrangers. Ils devaient porter les grands noms qu'ils avaient reçus pendant leur séjour dans le royaume. Par exemple, « *Opra Sac Disom Cram*⁴⁷¹ » était le nom siamois du Chevalier de Forbin qui faisait partie de la mission envoyée au Siam par le roi Louis XIV, en 1685, sous la direction du Chevalier de Chaumont ; « *Divin, Religion, Justice, Excellent en divers manières, Lumineux, Éclatant, Dom Louis évêque français*⁴⁷² », était ce que voulait dire en français le nouveau nom que le roi siamois Naraï avait octroyé à M. l'évêque de

⁴⁶⁸ Comme ce sont des mots inconnus, leurs transcriptions en français sont différentes selon les auteurs : « Ok, Oc », « Prà, Pras », « Quun, Coune », etc.

⁴⁶⁹ Pierre-Marie-François de Pagès, *Nouveau voyage autour du monde, en Asie, en Amérique et en Afrique en 1788, 1789 et 1790*, op. cit., p. 98.

⁴⁷⁰ Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, op. cit., p. 405. Voir aussi *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris, La Compagnie des libraires associés, 1771, t. VI, p. 327.

⁴⁷¹ Claude de Forbin, *Mémoires du comte de Forbin*, Amsterdam, Chez François Girard, 1729, t. I, p. 150.

⁴⁷² François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, op. cit., p. 379.

Métellopolis à la cour de Siam, Monseigneur Laneau , et « *Oc-ya Vichaignen*⁴⁷³ » était le nom que le monarque avait donné à Constantin Phaulkon, ministre grec à la cour siamoise.

Outre un nouveau nom, les mandarins obtenaient aussi des objets précieux comme une boîte de bétel, des chiroles des balons, des cercles pour des bonnets, etc. Remarquons que la matière de ces objets servait à distinguer les emplois et les conditions :

La boîte des Oc-ya, & des Oc-pra est d'or : celle des Oc-louang, & des autres Officiers subalternes n'est que d'argent. Les chiroles des balons, la forme des bonnets, leurs cercles d'or, d'argent, ou de cuivre, & d'autres distinctions annexées aux emplois⁴⁷⁴.

Néanmoins, les privilèges des mandarins étaient limités. Bien qu'ils veuillent transmettre à leurs descendants tous ces honneurs et cette grandeur, la noblesse n'était pas héréditaire⁴⁷⁵, parce que seul le roi seul pouvait donner ou ôter tous ces privilèges. Ainsi, un homme qui perdait sa place, n'avait plus rien qui le distinguait du peuple. Jean Castillon évoque l'incertitude de la noblesse dans le royaume de Siam : « le fils d'un Oya ou premier ministre, sert souvent à la rame⁴⁷⁶ ».

Les mandarins siamois travaillaient sans aucun salaire. C'était le roi qui les logeait et leur donnait des meubles, des boîtes pour le bétel, des armes, des balons, des chevaux, des buffles, des corvées d'hommes, des terres cultivables, etc. Forbin révéla ce qu'il avait reçu pendant son séjour au Siam. Ces choses étaient peut-être suffisantes pour la vie des nobles siamois, mais aux yeux de ce chevalier français, elles n'étaient pas appropriées pour les grands mandarins du royaume :

le Roy me fit donner une Maison fort petite ; on y mit trente-six Esclaves pour me servir, & deux Elephans. [...] ma maison fut garnie de quelques meubles peu considérables ; on y ajouta douze assietes d'argent, deux grandes coupes de même métal, le tout fort mince, quatre douzaines de servietes de toile de coton, & deux bougies de cire jaune par jour. Ce fut là tout

⁴⁷³ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 219.

⁴⁷⁴ *Idem*.

⁴⁷⁵ Certains auteurs précisent que tous les offices sont héréditaires. Voir Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 203 ; Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 362 ; Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique et critique*, op. cit., p. 520 ; et Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, Paris, Chez Merigot, 1759, t. VII, p. 590.

⁴⁷⁶ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c.*, op. cit., p. 24.

l'équipage de M. le Grand Amiral, Général des Armées du Roi : il fallut pourtant s'en contenter⁴⁷⁷.

Nous voyons que les nobles au Siam n'avaient pas de revenus et que leur charge n'était pas stable. Leurs biens dépendaient du bon vouloir du souverain, et lorsqu'il le décidait, ils les reprenaient, ainsi que l'Office.

Comme leur dignité ne leur permettait pas d'accéder à la richesse, le principal gain qu'ils pouvaient retirer de leur charge était les nombreuses concussions qu'on trouvait partout dans le royaume. C'était un problème très ennuyeux pour le roi, et il était difficile pour lui de se débarrasser de cette corruption. Donc, afin d'assurer leur fidélité et leur honnêteté pendant l'exercice de leur devoir, les mandarins, et même tous les étrangers, devaient participer à la cérémonie du serment de fidélité, sachant que les dieux puniraient les infidèles corrompus. Ce rituel rappelait leurs devoirs aux nobles. Ils devaient boire de l'eau sur laquelle les Talapoins prononçaient des imprécations contre celui qui l'avalait.

2.2 L'administration du royaume

Bien que le roi soit au centre du pouvoir, les mandarins jouaient un rôle important dans le gouvernement. Les uns étaient chargés des affaires de l'administration centrale, les autres s'occupaient des multiples tâches dans les différentes provinces.

L'administration centrale

Quand on parlait des premiers mandarins du royaume, les sept grands officiers étaient souvent évoqués: le *Maha ommarat* occupait la première dignité de l'État, le *Chacri* avait soin des affaires de la guerre et de la justice, le *Aaboum* était le général des armées de terre et de mer, le *Ok-ia Vang* s'occupait de toutes les affaires du palais du roi, le *Ok-ia Praklang* réglait les affaires étrangères et les magasins du roi, le *Ok-ia Pollatep* gérait les revenus du monarque et le *Ok-ia Jambarat* avait la responsabilité des affaires criminelles.

L'un de ces principaux officiers, le *Praklang* ou *Barkalon*, était très réputé auprès des étrangers depuis le XVI^e siècle. À la fin du XVII^e siècle, le *Praklang*, Constantin Phaulkon, était bien connu des Français qui vinrent au Siam sous le règne du roi Naraï. Cela n'était pas étonnant, parce que cet officier jouait un rôle essentiel dans le commerce et notamment dans les relations diplomatiques entre la France et le Siam. L'histoire de Phaulkon est racontée non

⁴⁷⁷ Claude de Forbin, *Mémoires du comte de Forbin*, op. cit., p. 128-129.

seulement dans les récits de voyage du XVII^e siècle⁴⁷⁸, mais aussi dans les diverses œuvres des savants du siècle des Lumières⁴⁷⁹. Après le règne du roi Narāi, le *Praklang* fut le chef de l'ambassade siamoise en France en 1686. Il est encore mentionné dans *Histoire Naturelle, Civile, et Ecclésiastique de l'Empire du Japon* d'Engelbert Kämpfer. Même si sa physionomie n'était pas élégante aux yeux de l'auteur, celui-ci exprime clairement son admiration pour les compétences de ce ministre siamois, comme le montre ce passage :

Pejapra'Klam (les étrangers prononcent Berklam) est Grand Chancelier, & a la direction des affaires étrangères. C'est le plus bel homme & le mieux fait que j'aie jamais vû parmi cette espece d'hommes noirs, qui sont généralement d'une taille basse, & ressemblent presque à des singes. Il a aussi beaucoup de pénétration & de vivacité : qualitez qui le firent choisir il y a quelques années pour l'envoyer Ambassadeur en France⁴⁸⁰.

Quant aux officiers subalternes, dont beaucoup de voyageurs ne parlaient presque jamais, on les connaît grâce au même récit de voyage d'Engelbert Kämpfer. Il s'agit notamment de *Peja Tareman*, le Chef des Malagans ; d'*Opera Tsijat*, le Chef des Mores ; d'*Oja Pipat* ; *Oja Tewijata*, écuyer des éléphants ; d'*Oja Taman*, capitaine aux Gardes, et d'*Oja De Tsiu*, capitaine des troupes de terre⁴⁸¹.

Parmi les officiers de la cour, si l'on suit l'*Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, de Nicolas Gervaise, les savants s'intéressent encore à deux sortes de mandarins siamois : les uns étaient les ministres du dedans, que l'on nommait *Cang-Nai* en langue siamoise et qui passaient leur vie auprès du roi, et les autres étaient les Officiers du dehors, que l'on appelait *Cang-noc*, et qui travaillaient dans les charges judiciaires, financières ou militaires. Ces derniers menaient une vie plus libre que les *Cang-Nai*, qui avaient un emploi du temps très strict.

⁴⁷⁸ Voir François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687 ; Pierre-Joseph de Orléans, *Histoire de M. Constance, Premier Ministre du Roy de Siam, et de la Dernière Révolution de cet État*, Paris, Daniel Horthemels, 1690 ; et Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686, etc.

⁴⁷⁹ Voir Abbé de Bonnegarde, *Dictionnaire historique et critique, ou recherches sur la vie, le caractère, les mœurs & les opinions de plusieurs hommes célèbres*, La Haye, la Veuve J. Van Duren, 1773, t. II. ; André-François Boureau-Deslandes, *Histoire de M. Constance, Premier Ministre du Roi de Siam*, Amsterdam, Duchesne, 1756 ; Louis-Mayeul Chaudon, *Nouveau Dictionnaire historique-portatif*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1779, t. I. et André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, Paris, Chez Edme, 1772, t. I.

⁴⁸⁰ Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, op. cit., p. 21.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 21-22.

L'administration provinciale

Dans les régions éloignées, le mandarin jouant un rôle majeur était le gouverneur, que l'on nommait *Tchaou-Meüangs* (c'est-à-dire le « Seigneur de ville ou de la Province »). Il avait tout pouvoir pour gouverner la ville provinciale. Dans l'article ROYAUME DE SIAM, le Chevalier de Jaucourt note que l'*Oja* était le représentant du roi pour gouverner chaque province⁴⁸². Comme nous l'avons précisé précédemment, les officiers du royaume jouissaient des fruits de leurs concussions. Il n'était donc pas surprenant que ces gouverneurs provinciaux profitent des droits qui formaient leur revenu comme les rentes des terres labourables, les confiscations, les droits sur les vaisseaux marchands, les impôts, etc⁴⁸³. Leur pouvoir et leur richesse menaçaient ainsi la stabilité du royaume.

L'autre mandarin ayant un rôle majeur dans les provinces était celui qu'on appelait *Pou-ran*, c'est-à-dire la *personne qui commande*⁴⁸⁴. Étant donné que les charges étaient trop étendue, ils mirent à leur place des gouverneurs par commission qui changeaient tous les trois ans. Ce mandarin envoyé dans chaque province était le représentant du roi afin de contrôler et limiter l'autorité du gouverneur. En outre, le *Pou-ran* était aussi envoyé dans le cas où le *Tchaou-Meüang* ou le gouverneur ne restait pas très longtemps dans la province.

2.3 La justice

Outre l'administration, les mandarins jouaient un rôle essentiel dans la justice. Les écrivains consacrent des pages à présenter les principaux nobles dans les tribunaux, les façons de rendre justice, les diverses manières de rechercher et de châtier les coupables, etc.

Au Siam, le tribunal central dans la capitale n'était pas le seul. Des tribunaux existaient également dans toutes les provinces du royaume qui comptait cent-quarante-sept juridictions (« soixante-dix juridictions dans le haut Siam, & soixante-dix-sept dans le bas pays⁴⁸⁵ »). Chaque tribunal disposait de plusieurs officiers qui donnaient seulement des conseils, car le droit de juger n'appartenait qu'au Président. Dans la capitale, le roi était le gouverneur de la ville, et le Président du tribunal n'était qu'*Oc-ya Jumrat* s'occupant de

⁴⁸² SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 148b.

⁴⁸³ Voir Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 205. L'auteur fournit certaines informations concernant les revenus du roi du royaume de Siam.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 204-205.

⁴⁸⁵ Prévost fournit à ses lecteurs les titres des officiers de Judicature qui sont au nombre de quinze ou seize et leurs fonctions, par exemple, « *Oc-Pra-Belat*. Son nom signifie second ; mais il ne préside pas en l'absence du *Tchauou-Meüang*, parce qu'il n'a pas voix délibérative. *Oc-Pra-Jockebat* est une espèce de Procureur du roi dont la fonction consiste proprement à servir d'espion au Gouverneur. Son office n'est pas héréditaire. *Oc Pra-Peun*. C'est le Commandant de la Garnison, sous les ordres du *Tchauou-Meüang*. [...] » (Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 205-206).

toutes les affaires judiciaires. Dans les provinces, le gouverneur (*Tchaou-Meüiang*) ou le représentant envoyé du roi (*Pouran*) avait le pouvoir suprême au tribunal en tant que Chef ou Président.

En ce qui concerne la procédure judiciaire, les Siamois ne connaissaient pas la différence entre les affaires civiles et les affaires criminelles. Ils appliquaient donc la même procédure pour toutes les affaires et les procès se déroulaient de la même façon. Les Siamois ne plaidaient que par écrit et après avoir déposé une caution. Ils n'avaient ni avocats, ni procureurs, ni notaires, ni autres professions de ce genre. Le procès judiciaire était rapporté par un greffier au Président du tribunal qui consultait le code des lois, expliquait celle qu'il suivait, et enfin rendait son verdict. Mais il ne pouvait pas prononcer la peine de mort, car seul le roi, ou parfois des inspecteurs extraordinaires envoyés dans les provinces au nom du souverain, pouvaient condamner à mort un criminel.

On parle souvent dans les ouvrages de l'époque, de la corruption des mandarins et des magistrats siamois. Bien qu'ils travaillent pour la justice, leur honnêteté n'est pas même mentionnée. Les procès de jugement duraient en principe trois jours, voire une semaine, mais les juges prolongeaient régulièrement les délais pour profiter des frais de justice. Le peuple opprimé les payait en argent et leur donnait aussi des présents tels que des produits agricoles, des animaux, etc.

Si les accusations étaient graves et que les preuves ordinaires ne suffisaient pas pour prononcer le jugement, on utilisait aussi différentes méthodes afin de prouver l'innocence des accusés. À l'époque où les connaissances scientifiques n'étaient pas développées et où la technologie moderne pour trouver les criminels n'existait pas, on avait recours à l'ordalie pour juger parce que, selon la croyance, le surnaturel était équivalent au pouvoir du divin qui pouvait résoudre les problèmes, prouver la vérité et punir les coupables. Dans le royaume du Siam, on avait recours à différents genres d'épreuves, comme celle du feu : on plongeait la main de l'accusé dans de l'huile bouillante ou des métaux fondus, ou on le faisait marcher sur des charbons chauds. Il y avait aussi l'épreuve de l'eau : on plongeait l'accusé dans la rivière et si ce dernier pouvait y rester longtemps, il était déclaré innocent. On appliquait également celle des vomitifs : l'accusé avalait des pilules ou une pelote de riz préparées par les Talapoins, si l'accusé parvenait à ne pas vomir il était déclaré innocent. Enfin, on pouvait aussi exposer l'accusé aux tigres et s'il n'était pas déchiqueté par le félin, il était déclaré vainqueur et innocenté. Par contre, s'il était dévoré, il était reconnu coupable.

Les écrivains des Lumières trouvaient que ces pratiques, si communes en Europe quelques siècles auparavant, étaient barbares. Selon eux, il était possible désormais de rendre

la justice sans recourir à ces pratiques. En outre, la lâcheté des Siamois et leur mode de vie, ils étaient accoutumés à aller nus pieds et à nager efficacement, rendaient ces méthodes aléatoires. Les critiques de ces usages sont nombreuses dans les textes de l'époque : les Siamois étant « habitués dès l'enfance à marcher sans souliers, ont la plante du pied si endurcie, qu'ils résistent assez communément à ces désis⁴⁸⁶ », ou l'apparition devant les tigres « est incroyable, dans une nation qui montre si peu de courage les armes à la main⁴⁸⁷ ».

Les supplices au Siam apparaissent aussi dans les œuvres du siècle évoquant la brutalité et l'horreur, à savoir ici : brûler les coupables à petit feu, les plonger dans l'huile bouillante, leur faire avaler des métaux fondus, les nourrir de leur propre chair, les bastonner, leur couper la tête, etc. Cependant pour les Siamois, ces châtiments étaient totalement ordinaires parce qu'ils y étaient habitués. Parmi les punitions les pires, d'une cruauté inouïe, il y avait, par exemple, pour un secret révélé, le châtimement consistant à coudre la bouche du coupable et à la lui fendre lorsqu'il n'avait pas suffisamment parlé. Pour un mensonge, on exposait les coupables aux bêtes féroces comme les tigres, les taureaux ou les éléphants. Pour une peine infamante, on exposait un criminel en place publique chargé de fers, ou le cou passé dans une échelle : les Siamois appelaient ce châtimement *La* ou *Ca*, moins douloureux, mais toutefois plus humiliant. Il semble que presque tous les supplices dans ce royaume étaient violents, mais pour un vol, ce n'était pas aussi sévère. Le coupable payait juste le double ou le triple du vol, par portion équivalente à la partie volée et au juge. Aux yeux des étrangers, cela paraissait étonnant parce que le vol était considéré comme un vice dans le royaume, et la peine était légère.

D'après les écrits des Lumières, les mandarins siamois étaient très connus en France. D'une part, à cause de l'intérêt du gouvernement français pour ce royaume lointain, qui faisait que l'on ne pouvait pas éviter de les signaler ; d'autre part, du fait de la mode orientale, qui touchait aussi le lexique : plusieurs mots siamois concernant les titres et les rangs des nobles étaient mentionnés dans les œuvres.

3. Le peuple

À l'époque où l'on parlait des droits et de l'égalité des hommes, les Siamois ne connaissaient absolument pas ces débats. Ils devaient encore donner de leur temps pour les

⁴⁸⁶ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 232-233.

⁴⁸⁷ Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, op. cit.*, p. 225.

travaux publics envers le monarque sans avoir le droit de se plaindre. Le despotisme ne faisait bien sûr aucune place à la liberté individuelle et au bonheur du peuple. Ce régime est donc évoqué sous l'angle de l'oppression et du désespoir qu'elle pouvait engendrer.

3.1 Les esclaves

Aux yeux des Occidentaux, le peuple Siamois se divisait en deux classes : celle des esclaves et celle des personnes libres. Dans ce royaume despotique où les gens n'étaient pas égaux, les esclaves faisaient partie de la classe la plus basse de la société. Ils étaient toujours obligés de travailler pour leur maître, n'avaient ni liberté ni de droit sur leur vie, parce qu'ils appartenaient au maître qui avait toute autorité sur ses esclaves, excepté le droit de mort. Les Siamois n'étaient pas tous des esclaves. On devenait esclave par la naissance, la dette, la capture dans une guerre, l'ordre de la justice ou la décision du roi. Cependant l'état d'esclavage n'était pas permanent : les esclaves pouvaient redevenir libres en payant leurs dettes à leur créancier.

Quant aux personnes libres, elles n'avaient pas non plus toutes les libertés et ne pouvaient pas faire tout ce qu'elles voulaient. C'étaient aussi des gens corvéables qui se divisaient en trois classes :

La première est de ceux qui sont employés au service du Prince. Ils composent sa garde : ils cultivent ses jardins : ils travaillent dans les ateliers du palais. Ceux du second ordre sont employés aux travaux publics ; & à la défense de l'Etat. S'ils vont à la guerre, c'est à eux de pourvoir à leur subsistance : le Roi ne leur donne que des armes & des chevaux. Les personnes enrôlées dans le troisième ordre servent les Magistrats, les Ministres, & les principaux Officiers du Royaume⁴⁸⁸.

Les personnes libres n'étaient pas des esclaves, cependant les écrivains trouvaient qu'elles en différaient, parce qu'elles étaient obligées de rendre service au royaume pendant six mois sans aucun salaire, ni nourriture. Au Siam, chaque homme libre devait travailler pour le roi, soit dans ses armées pendant le temps de guerre, soit pour d'autres travaux de son choix, comme la construction des temples, des palais, des forteresses, ou les autres travaux publics en période de paix.

⁴⁸⁸ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 213-214.

À cause de la dureté de ces travaux, beaucoup de gens payaient pour les éviter. Certains se cachaient dans les forêts, même s'ils savaient que leurs parents et leurs voisins seraient punis ; d'autres renonçaient à leur liberté et acceptaient de se vendre aux maîtres pour devenir esclaves. Donc, afin que personne ne puisse échapper à ses obligations, dès l'âge de seize ans, les hommes libres, même les talapoins et les femmes⁴⁸⁹ étaient inscrits sur le registre public pour être sous le contrôle du chef ou *Nai* en langue siamoise dans leur tribu⁴⁹⁰.

3.2 Les gens corvéables du royaume

Bien que ce soient les devoirs des sujets dans le royaume de Siam, les écrivains des Lumières n'étaient pas d'accord avec ces pratiques esclavagistes. En effet, pour eux, il était totalement injuste que la richesse du souverain et la prospérité de l'État proviennent de l'œuvre du labeur du peuple. Ainsi, dans tous les ouvrages philosophiques, nous n'avons trouvé aucun passage qui pouvait mentionner le bonheur et la vie heureuse des Siamois ; par contre, la tristesse et la pauvreté de leur vie y sont décrites avec minutie.

Les personnes libres du royaume de Siam apparaissent dans les écrits des philosophes comme des gens opprimés dans ce royaume despotique. Leurs points de vue et leurs critiques sur les pauvres Siamois reflètent bien les conséquences de ce terrible régime. Même si l'esclave était tout en bas de la société, il était « plus privilégié que l'homme libre⁴⁹¹ ». De plus, le droit de propriété des personnes libres était très limité, car le monarque possédait tout dans son royaume, même les produits du jardin de ses sujets. Plusieurs ouvrages mentionnent cela, notamment l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, dirigée par Guillaume-Thomas Raynal, dans laquelle on peut lire :

La tyrannie doit s'étendre des personnes aux terres. Il n'y a point de propriété. Les fruits délicieux, qui sont la richesse des jardins du monarque & des grands, ne croissent pas impunément chez les particuliers. Si les soldats envoyés pour la visite des vergers, y trouvent quelque arbre dont les productions soient précieuses, ils ne manquent jamais de le marquer

⁴⁸⁹ Au Siam, les talapoins et les femmes ne sont pas obligées de travailler pendant six mois. Cependant, ils sont inscrits sur le registre public parce que les talapoins « peuvent quitter leur profession, & qu'en revenant alors à la condition séculière ils retombent sous le pouvoir de leurs *Nai* ; les femmes, parce qu'elles servent à régler de quelle bande sont leurs enfants » (Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 202).

⁴⁹⁰ Outre l'organisation des gens corvéables dans la société, le nombre de serviteurs exprime également la dignité et le prestige du chef de chaque bande. De surcroît, la loi du royaume leur donne des privilèges : ils choisissent un certain nombre de rameurs dans leur bande en vue de les servir alternativement sans salaire pendant six mois, ils peuvent prêter de l'argent aux sujets dans leur tribu pour payer leurs dettes, ou encore rembourser des créanciers pour transformer les débiteurs de ces derniers en esclaves.

⁴⁹¹ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, *op. cit.*, t. I, p. 80.

pour la table du despote ou de ses ministres. Le propriétaire en devient le gardien ; & quand le tems de cueillir les fruits est arrivé, il en est responsable, sous des peines ou des traitemens sévères⁴⁹².

Outre les droits fondamentaux des humains, le despotisme ruinait aussi leur capacité. Dans un bon régime politique, les gens devraient jouir d'une grande liberté et pourraient ainsi vivre heureux. Ils obtiendraient de bons salaires et leurs talents seraient reconnus et appréciés de tous. Dans le royaume de Siam au contraire, les habitants n'avaient pas une vie heureuse. Le peuple vivait sans espoir et les talents n'étaient absolument pas reconnus, ni essentiels étant donné que les gens travaillaient gratuitement. C'est ainsi que pendant les six mois de service publique, les Siamois « remplissent leurs fonctions sans goût & sans distinction ; ils craignent de donner à leurs ouvrages un degré de perfection, qui seroit puni par une éternelle servitude⁴⁹³ ».

Le manque de joie de vivre et le désespoir des Siamois sont aussi mentionnés dans le *Voyages d'un philosophe, ou observations sur les mœurs & les Arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie & de l'Amérique* du philosophe Pierre Poivre, qui étudia longuement l'état de l'agriculture chez les différents peuples. Selon lui, le Siam était fertile, bien doté par la nature, comptant de nombreuses plantes, mais l'agriculture dans ce royaume n'était pas prospère. En effet, pour que les gens aient une qualité de vie et que l'agriculture soit florissante, il fallait un bon régime politique, avec des libertés et un équilibre des pouvoirs, ce qui n'était pas le cas dans le gouvernement tyrannique du Siam, où l'on ne voyait que l'oppression des peuples. D'ailleurs, note encore Poivre, l'agriculture « est presque nulle à Siam, si l'on compare la petite quantité de terre cultivée à l'étendue immense de terrain qui reste en friche⁴⁹⁴ ».

La description du régime politique des Siamois aboutissait donc à une condamnation sans appel. Non seulement ce régime causait la douleur et la souffrance des habitants, mais il freinait considérablement le développement du royaume.

⁴⁹² Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Livres I-V, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2010, t. I, p. 374.

⁴⁹³ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 82.

⁴⁹⁴ Pierre Poivre, *Voyages d'un philosophe, ou observations sur les Mœurs & les Arts des Peuples de l'Afrique, de l'Asie & de l'Amérique*, Maëstricht, Chez Jean-Edme Dufour & Philippe, 1779, p. 47.

3.3 L'armée des Siamois

La force terrestre

Être soldat faisait partie des devoirs des Siamois en temps de guerre. Bien que la milice des Siamois soit très nombreuse, aux yeux des Français, elle ne comptait pas de bons soldats. En France, les guerres et batailles menées par les rois, et surtout sous le règne du roi-soleil, étaient réputées dans toute l'Europe. En effet, les soldats français faisaient la guerre avec brutalité et désir de vaincre, tandis que les Siamois n'étaient pas de bons guerriers par manque de formation et d'expérience.

Aucun livre ne présente les soldats siamois positivement. Leur incompétence militaire et leur lâcheté sont souvent signalées : les Siamois « tremblent à la vûe du moindre danger, & un Européen armé d'une épée, ou seulement d'une canne, mettrait facilement en suit dix-huit ou vingt Siamois⁴⁹⁵ » ; ou « une bataille est très meurtrière quand il y a eu quarante hommes de tués⁴⁹⁶ ». La faiblesse des militaires siamois était grande, mais c'est surtout parce qu'ils voulaient éviter de perdre la vie et donner la mort aux autres. Ainsi, ils ne songeaient qu'à faire des captifs. Leur manque de courage était expliqué par diverses raisons : pour certains, suivant selon la théorie de Montesquieu, la chaleur les rendait fainéants et timides, pour d'autres, le despotisme ruinait la bravoure des gens, enfin, on pouvait se demander si la croyance en la métempsychose ne provoquait pas la peur du sang. Aux yeux des Français, ces peuples asiatiques faisaient la guerre comme « un vrai jeu d'enfant⁴⁹⁷ », sans bravoure, ni violence. « Lorsqu'un voisin fait une invasion dans son pays, remarque Contant d'Orville, il se jette par sur ses terres, & tous les exploits de ces singuliers ennemis consistent à faire de part & d'autre le plus d'esclaves possible⁴⁹⁸ ». De son côté, Prévost observe : « Si les Peguans, par exemple, entrent d'un côté sur les terres de Siam, les Siamois entrent par un autre endroit sur celles du Pegu, & les deux partis enleveront des Villages entiers pour l'esclavage⁴⁹⁹ ».

Outre leur manque de courage, les soldats siamois ignoraient l'art de la guerre et la stratégie. Leur armée n'avait pas de discipline. L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie n'étaient pas efficaces par rapport à celles des Occidentaux. En outre, croyant à la valeur de leurs

⁴⁹⁵ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 606 ; et Pierre-Marie-François de Pagès, *Nouveau voyage autour du monde, en Asie, en Amérique et en Afrique, en 1788, 1789 et 1790*, op. cit., p. 608.

⁴⁹⁶ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civiles et politique, de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 125.

⁴⁹⁷ *Le Misanthrope*, La Haye, Chez Jean Neaulme, 1742, t. II, p. 203.

⁴⁹⁸ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 431-432.

⁴⁹⁹ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 209.

frontières naturelles, ils ignoraient l'art de la fortification. Comme leur royaume était entouré de forêts impénétrables et de rivières, ils n'avaient pas peur d'être attaqués par des ennemis. Pourtant les Français qui arrivèrent au Siam à la fin du XVII^e siècle ne se soucièrent pas de ce que les gens disaient ; ainsi, le frère Lazariste Charbonneau fit construire un fort en bois sur la frontière du Pégu⁵⁰⁰. Pour a part, De la Mare, l'ingénieur français de l'ambassade du Chevalier de Chaumont, demeura au Siam pour aider le roi Narai à fortifier la ville de Bangkok et de Louvo⁵⁰¹.

La force maritime

Au XVIII^e siècle, les forces navales étaient importantes pour les voyages lointains. Plusieurs pays occidentaux ayant une bonne flotte, des armes efficaces et des technologies modernes arrivèrent dans les pays orientaux pour divers buts : le commerce, la religion ou les relations diplomatiques comme celles qu'entretenaient les Occidentaux avec le royaume de Siam depuis le XVI^e siècle. En revanche, les pays ayant une force maritime médiocre ne pouvaient réellement profiter des avantages des terres lointaines.

La force maritime du Siam étant très limitée, elle est rarement mentionnée dans les textes, contrairement aux forces terrestres, bien plus développées. Bien que le roi de Siam soit l'un des plus riches monarques de l'Orient, il ne possédait pas de flotte militaire. Le souverain avait cinq ou six navires et commandait environ cinquante ou soixante galères qui ne s'éloignaient pas des côtes de la mer. La fonction principale des vaisseaux siamois était le commerce avec les pays voisins. Les matelots siamois avaient très peu de connaissances géographiques et maritimes. Quant aux batailles maritimes, elles suivaient la même stratégie que les batailles terrestres : elles évitaient les combats sanglants et se limitaient aux prises faciles. Les Français au contraire avaient disposaient d'une puissante flotte maritime pour faire du commerce hors d'Europe et envoyer leurs ambassadeurs dans les pays lointains.

Si les navires siamois s'étaient servis de longs voyages pour explorer les routes maritimes ou faire du négoce avec les pays lointains, comme le faisaient les Occidentaux, ils auraient eu une grande flotte navale et une meilleure maîtrise de la navigation hauturière. La faiblesse de leur flotte leur causa des problèmes, notamment du fait de leur dépendance envers

⁵⁰⁰ Voir Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 210 ; François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, *op. cit.*, p. 242 ; et Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, *op. cit.*, p. 227.

⁵⁰¹ Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, *op. cit.*, p. 69.

les navires étrangers pour transporter leurs envoyés et ambassadeurs vers les pays européens⁵⁰², ou encore pour répondre aux menaces de certains pays qui voulaient obtenir plus de bénéfices commerciaux⁵⁰³.

⁵⁰² Pour aller en France, par exemple en 1684, les deux mandarins siamois, en qualité d'envoyés extraordinaires, partirent de Siam sur un vaisseau anglais. En 1686, les trois ambassadeurs siamois embarquent sur un navire français.

⁵⁰³ En 1664, les Hollandais bloquèrent l'embouchure du *Chao Phraya*, le plus important fleuve du Siam, et forcèrent le souverain siamois à signer un autre traité pour obtenir un monopole sur l'exportation de peaux.

Chapitre II

La religion des Siamois

La religion est l'un des thèmes principaux qui sont étudiés au XVIII^e siècle. Les découvertes scientifiques et les progrès des connaissances encouragent les philosophes à expliquer rationnellement les principes et les croyances religieuses. Donc, les hommes des Lumières refusent toutes les superstitions, la mauvaise foi, les absurdités ainsi que l'autorité religieuse. Non seulement le Christianisme est examiné, mais également les autres religions du monde, y compris celle des Siamois.

1. Les absurdités de la doctrine

Le Bouddhisme, pratiqué dans le royaume de Siam, est souvent mentionné dans les récits de voyage. Le plus souvent, les Français, bien que séjournant assez longtemps dans ce royaume, n'ont pas bien compris cette religion. Ils l'expliquent sans en connaître les bases. Certains la regardent à travers le prisme de la religion chrétienne, d'autres y mêlent les conceptions d'autres religions comme celles du brahmanisme. Bien que beaucoup d'écrits français concernant la religion siamoise ne soient pas exacts ou soient pleins de légendes et de fables⁵⁰⁴, les philosophes s'y réfèrent dans leurs propres œuvres.

1.1 Le système religieux

Pour les philosophes, les textes publiés aux siècles précédents constituent des sources essentielles où ils puisent pour expliquer la religion des Siamois. Parmi les récits des voyageurs, *Du Royaume de Siam*, de Simon de La Loubère, et *Voyage de Siam des Pères Jésuites Envoyez par le Roy, Aux Indes & à la Chine*, de Guy Tachard, sont ceux qui présentent le plus précisément le système religieux de ce peuple. Dans ses *Mélanges*

⁵⁰⁴ Le Chevalier de Chaumont assure qu'elle « n'est à proprement parler qu'un ramas d'Histoires fabuleuses » (Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, *op. cit.*, p. 314). De son côté, Simon de La Loubère souligne que « ces livres sont remplis de contes extravagants entés sur la doctrine qui j'ai expliquée ; et ces fables sont à peu près les mêmes par tout l'Inde, comme le fond de la doctrine est partout le même, ou à peu près » (Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*, *op. cit.*, p. 411).

intéressans et curieux, Jacques-Philibert Rousselot de Surgy nous fait l'éloge de ces deux ouvrages et affirme que « Ceux qui désireront des connoissances plus profondes à cet égard, pourront lire les voyages du P. Tachard ou ceux de la Loubere⁵⁰⁵ ».

Cependant les savants ne sont pas d'accord entre eux au sujet du système religieux des Siamois. La Loubère affirme que les Siamois n'ont aucune idée raisonnable de la divinité. Ils ignorent toutes les connaissances sur l'éternité, la sagesse ainsi que sur la toute-puissance de l'Être suprême, enfin les dieux qu'ils respectent ont été des hommes ordinaires. Bien que ces données ne soient pas fausses, elles ne sont pas suffisantes pour expliquer la religion de ce peuple éloigné que les Occidentaux ne connaissent pas bien. Antoine François Prévost en fait le constat : « La Loubere paroît avoir ignoré le fond de la Religion Siamoise, puisqu'il dit que dans toute leur doctrine, il ne trouve nulle idée de divinité, à moins qu'il n'entende, nulle idée qui ressemble à la nôtre⁵⁰⁶ ». Par contre, la plupart des philosophes se fondent sur l'ouvrage du théologien Guy Tachard. Antoine François Prévost admire beaucoup ce Père. Pour lui, Tachard « mérite sans contredit la préférence que je veux donner à ses observations⁵⁰⁷ ». De son côté, André Guillaume Contant d'Orville lui fait également confiance : Tachard « est entré dans le plus grand détail à cet égard, & nous allons profiter des lumières qu'un assez long séjour dans ce royaume, lui avait acquis ; laissons-le parler sur une matière si importante⁵⁰⁸ ».

Selon Tachard, bien que la religion des Siamois soit extrêmement bizarre et fort difficile à approfondir, il lui semble important d'étudier ce système religieux. S'appuyant sur ses écrits, l'idée du Dieu des Siamois est le thème principal des compilateurs et des dictionnaristes de l'époque pour l'expliquer. À la fin du siècle, Sylvain Maréchal écrit ainsi, dans le *Dictionnaire des Athées anciens et modernes* : « Les Siamois croient en Dieu : par ce mot, ils entendent un être parfait composé d'esprit et de corps⁵⁰⁹ ». Son devoir est d'aider les gens en leur donnant une loi pour vivre dans le Monde, un enseignement sur la vraie religion et des connaissances qui sont nécessaires pour la vie. Ce n'est pas facile de devenir le Dieu des Siamois, parce qu'il faut avoir un haut degré de vertus morales et faire ses preuves en subissant une infinité de transmigrations. Même si l'atteinte des perfections du Dieu est incroyable aux regards des philosophes, les Siamois croient encore à ces miracles. Outre que le sang dans le corps est devenu blanc, le Dieu a également des pouvoirs étonnants que les

⁵⁰⁵ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morales, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 76.

⁵⁰⁶ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 245.

⁵⁰⁷ *Idem*.

⁵⁰⁸ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 438.

⁵⁰⁹ Sylvain Maréchal, *Dictionnaire des Athées anciens et modernes*, Paris, Chez Grabit, 1799, p. 15.

gens ordinaires n'ont pas, comme le pouvoir de se montrer, de se rendre invisible aux yeux des hommes, ou celui de savoir toutes les choses dans le Monde, tout ce qui s'est passé et tout ce qui arrivera dans le futur, etc.

Non seulement « l'état divin », qui est le suprême degré de la perfection est évoqué, mais les philosophes parlent aussi d'un état moins parfait que l'on appelle « sainteté ». Pour être saint, selon la croyance en la transmigraton de ce peuple, il faut acquérir beaucoup de hautes vertus morales et passer dans plusieurs corps. Les Siamois croient que l'on devient un saint quand on meurt sans renaître, et que les âmes des saints morts seront toujours dans les demeures éternelles. L'état de sainteté est moins élevé que « l'état divin », en effet, « les Dieux ont toutes leurs vertus par eux-mêmes ; au lieu que les Saints ne les connoissent & ne les pratiquent que par le secours de leurs instructions⁵¹⁰ ».

Pour les Siamois, les hommes peuvent devenir Dieux s'ils ont vécu de longues épreuves et ont fait des actions vertueuses. Pourtant les philosophes trouvent que ce n'est pas suffisant pour devenir dieu, au sens des Siamois. André Guillaume Contant d'Orville ajoute qu'il faut que les âmes aient, comme témoins de la pureté de leurs intentions, les anges qui président aux quatre parties du monde⁵¹¹. Il est très difficile de parvenir au but, cependant la récompense que l'on va obtenir est le Bonheur éternel. C'est-à-dire qu'après la dernière transmigraton, le Dieu des Siamois meurt afin de ne plus renaître, et qu'un autre Dieu vient au Monde pour remplacer l'ancien Dieu. Les philosophes pensent que ce n'est pas la mort véritable. L'un des auteurs qui s'intéressent à cette croyance, Antoine François Prévost signale que « les docteurs Siamois comparent cette mort à un flambeau éteint, ou au sommeil, qui nous rend insensibles aux maux de la vie⁵¹² ».

Dans la religion siamoise, la Divinité n'est pas durable. Le règne de chaque Divinité dure un certain nombre d'années. Sommonacodom est leur dernier Dieu dont le nom est connu parmi les philosophes. Quant aux trois dieux avant lui, on trouve les noms de « Concoussonne, Conadon, & Cadsop⁵¹³ » dans l'ouvrage de François-Marie de Marsy. Contrairement aux hommes des Lumières, qui ne croit qu'au pouvoir de la raison, les Siamois espèrent la venue du cinquième dieu. Quand ils rencontrent une personne qui a un caractère étrange, ce peuple pense que c'est un nouveau Sommonacodom.

⁵¹⁰ François-Henri Turpin, *Histoire civile en naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 160-161.

⁵¹¹ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 440.

⁵¹² Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 246.

⁵¹³ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 286.

1.2 Sommonacodom, le dernier Dieu des Siamois

L'un des fondateurs des religions du monde les plus fréquemment mentionnés est Sommonacodom⁵¹⁴. Si l'on parle de la religion des Siamois, il est difficile de ne pas mentionner cette personne. Sommonacodom est souvent mentionné dans les œuvres historiques ou philosophiques du XVIII^e siècle. Il n'est pas seulement le fondateur du Bouddhisme : son histoire merveilleuse et ses miracles attirent l'intérêt des auteurs du siècle. Alors que les Siamois y croient et le respectent beaucoup, pour les philosophes, ce ne sont que des fables ridicules.

Parmi les légendes absurdes concernant la religion, l'histoire du fondateur de la religion des Siamois est particulièrement souvent évoquée par les philosophes. L'histoire de la vie du Bouddha que les Siamois racontent avec fierté devient un conte extravagant pour les hommes des Lumières. On commence par l'histoire de sa naissance qui est « non moins merveilleuse que ridicule⁵¹⁵ ». Aux regards des savants, c'est un mensonge créé dans l'imaginaire des Siamois, car personne n'est né aussi bizarrement que lui. Dans l'article SOMONA-KODOM, d'Holbach écrit que le Bouddha serait « né d'une fleur, sortie du nombril d'un enfant qui mordait le gros doigt de son pié, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la surface des eaux⁵¹⁶ ». De son côté, Claude-François Lambert rapporte dans son ouvrage une autre fable : une Vierge le conçoit, grâce à la vertu du Soleil, honteuse de se trouver enceinte, elle se retire dans une forêt et accouche sans douleur au bord d'un lac du plus bel enfant du monde ; pourtant n'ayant pas de lait pour nourrir son enfant, elle entre dans le lac et le pose sur le bouton d'une fleur comme dans un berceau qui s'ouvre pour le recevoir et ensuite se renferme⁵¹⁷.

De plus, le pays de sa naissance n'est pas clair. Les gens se disputent l'honneur d'avoir eu ce dieu pour compatriote. Dans *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, Jean Castillon écrit que les Chinois et les Siamois prétendent que Sommonacodom est à l'origine de leur pays⁵¹⁸. Dans l'article SOMMONA-CODOM de l'*Encyclopédie méthodique*, l'auteur présente l'origine de cet instructeur qui n'est pas comme

⁵¹⁴ Son nom est transcrit de différentes façons dans les ouvrages des savants, par exemple, *Sommono-khodom*, *Sommona-Codom* ou *Sommona-kodom*, etc.

⁵¹⁵ SOMMONA-KODOM, *Enc.*, XV, 1765, 340a.

⁵¹⁶ *Idem*.

⁵¹⁷ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, *op. cit.*, p. 182-183.

⁵¹⁸ Les Chinois « prétendent qu'ayant été envoyé par l'empereur de la Chine, en qualité d'ambassadeur, au roi de siam, celui-ci reconnut en lui une si grande sagesse, qu'il lui donna sa fille en mariage, & le déclara son successeur au trône. Les Siamois au contraire soutiennent qu'il étoit fils d'un de leurs rois, qu'il fut appelé au trône par le droit de sa naissance, & qu'il fut le meilleur roi qui eût gouverné » (Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, *op. cit.*, p. 2).

les autres. En s'appuyant sur *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, d'Engelbert Kämpfer⁵¹⁹, il affirme que le Dieu des Siamois est Égyptien ou Maure, chassé d'Égypte par Cambyse. Il en donne les raisons, par exemple la croyance de la transmigration des âmes et de l'adoration des vaches des Égyptiens sont les mêmes que celles des Indiens. Cet instructeur est représenté avec les cheveux frisés donc il est possible qu'il soit né en Afrique, parce que les cheveux des Indiens ne sont pas crépus, etc⁵²⁰.

Les Siamois n'ont aucune question concernant les miracles ou la puissance surnaturelle de leur fondateur. Ce peuple y croit totalement, car il a grandi par la protection du Dieu. Ses connaissances sur la nature du Monde sont parfaites sans l'aide d'aucun maître ou d'aucun enseignant, les anges descendent du ciel pour l'exalter, etc. Parmi les fables concernant le Bouddha, outre les cinq-cent-cinquante transmigrations de son âme dans différents corps du monde, l'exceptionnelle charité de Sommonacodom est souvent présentée dans les ouvrages du XVIII^e siècle. Joseph de La Porte parle de sa frugalité : le Bouddha « ne mangeoit d'abord qu'une poignée de riz par jour, & il finit par se contenter d'un seul grain⁵²¹ ». Dans l'article SOMMONA-KODOM, d'Holbach évoque la légende selon laquelle il « s'arracha les yeux, & tua sa femme & ses enfans, pour les donner à manger aux talapoins⁵²² ». Antoine François Prévost raconte dans son livre que cet instructeur « avoit donné sa femme à un pauvre, qui lui demandoit l'aumône ; & qu'enfin, après s'être crevé les yeux, il s'étoit sacrifié lui-même en distribuant sa chair aux animaux, pour les soulager dans une faim pressante⁵²³ », etc. Et pour être cohérent avec son excessive charité, leur Dieu a le don des miracles et une force physique extraordinaire : « Invisible, lorsqu'il le souhaitait, il pénétrait le passé & l'avenir, & toutes choses du présent se représentaient à ses yeux ; en un moment il se transportait d'un lieu dans un autre, & prêchait ainsi sa doctrine à toutes les nations⁵²⁴ ».

Les absurdités des Siamois sont incessamment créées, et concernent même la mort de Bouddha. Certains penseurs, comme Pierre Bayle, dans l'article SOMMONA-CODOM, mentionne qu'« Il fut attaqué d'une violente colique dont il mourut⁵²⁵ ». D'autres, en particulier André Guillaume Contant d'Orville, soulignent que le Dieu des Siamois est mort par l'âme de *Man*, qui est l'un des mauvais esprits selon la religion bouddhiste. Il précise que

⁵¹⁹ Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, op. cit., p. 32-34.

⁵²⁰ Clément Plomteux et Henri Agasse, *Encyclopédie Méthodique Histoire*, Paris, Panckoucke, 1791, t. V, p. 112.

⁵²¹ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 280.

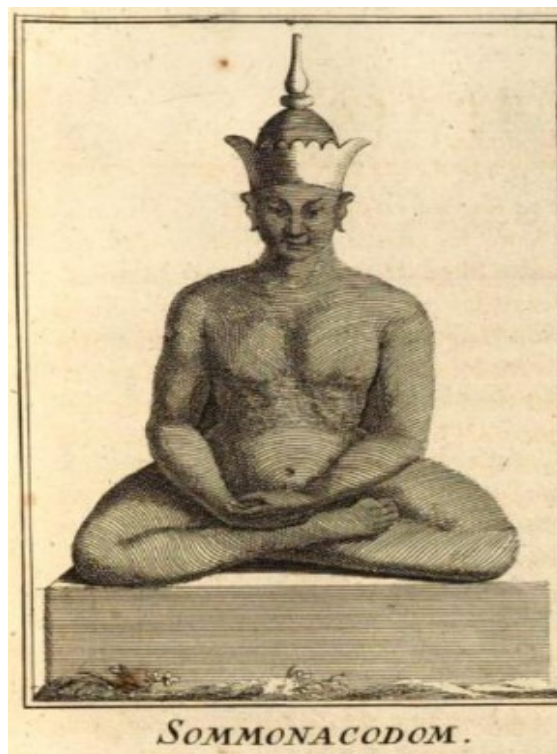
⁵²² SOMMONA-KODOM, *Enc.*, XV, 1765, 340a.

⁵²³ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 251.

⁵²⁴ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 452.

⁵²⁵ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Michel Bohm, 1720, t. III, p. 2617.

le Bouddha avait mangé « de la chair d'un cochon, dans lequel l'ame du Man étoit entrée⁵²⁶ ». Pour les Siamois, la vie extraordinaire du fondateur du Bouddhisme est ainsi présentée pour le différencier des gens ordinaires. Personne ne s'est opposé ou n'a voulu découvrir la vérité, mais les philosophes ont beaucoup de doutes sur son histoire parce qu'il faut que la raison soit le principe essentiel dans la société et non l'imagination créatrice de fables.



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 37.

⁵²⁶ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 452.



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 38.

1.3 La foi des Siamois

Tout au long du XVIII^e siècle, les philosophes tentent d'éliminer les fausses croyances. Pour eux, la société ne se développe pas si le peuple est dominé par ces idées. La foi des Siamois et le Bouddhisme sont présentés dans les œuvres des savants afin de montrer que la croyance religieuse est l'un des principaux obstacles au progrès dans la société. Ces idolâtres nient tout ce qui est expliqué avec sagesse, mais ils croient les choses sans preuves scientifiques, ce qui explique qu'ils sont rarement développés.

Bien que le Bouddhisme guide la vie des Siamois depuis longtemps, cela ne résume pas toute la foi religieuse de ce peuple. Les philosophes dénoncent les superstitieux qui croient les choses sans tenir compte de la vérité. Comme les Siamois ne connaissent pas le pouvoir de la raison, afin de réaliser leurs vœux ils comptent sur diverses choses sacrées pour les secourir. Il n'est pas surprenant que les Siamois acceptent que les anachorètes ou *Pra-rasi*⁵²⁷ en langue siamoise, habitent dans la forêt profonde. Ils n'ont pas de doutes sur leurs pouvoirs merveilleux, tels qu'une parfaite connaissance des secrets les plus cachés de la nature, les moyens de se rendre immortels en buvant une liqueur magique, etc. Quoiqu'il soit dangereux et difficile de les trouver, ce peuple veut les rencontrer parce que « les Livres des

⁵²⁷ Voir Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 248 ; André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 458 ; et Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 179.

Talapoins enseignent le chemin & les moyens qu'il faut prendre pour arriver aux lieux qu'ils habitent⁵²⁸ ».

La doctrine des anges, évoquée dans les livres de l'époque, est un autre bon exemple pour contrer la foi indésirable. Les anges des Siamois sont corporels et président partout par exemple les montagnes, les forêts, les rivières, le palais du roi, les salles principales, les grands chemins, etc. Donc, ces superstitieux non seulement font « des offrandes de fleurs aux anges⁵²⁹ », mais aussi ils « saluent ces demeures en passant, pour se rendre propice le génie qui y réside⁵³⁰ ».

Outre la vénération des invisibles, les philosophes soulignent le fait que les Siamois honorent tout ce qui concerne le Bouddha. Pour eux, ce sont les choses merveilleuses qui leur permettent d'atteindre le bonheur, la prospérité et le succès dans la vie. Cette foi aveugle est sélectionnée pour prouver que les croyances superstitieuses existent toujours chez les peuples qui manquent de raison pour diriger leur vie. Dans l'article SIAM, le Chevalier de Jaucourt parle d'un arbre appelé *Topoo* rendu sacré par les Siamois parce qu'ils croyaient que « leur grand saint Sammana-Khodum prenoit plaisir à s'asseoir dessous⁵³¹ ». André Guillaume Contant d'Orville écrit dans son ouvrage qu'après la naissance, la mère de Bouddha le pose sur le bouton d'une fleur (c'est la fleur de lotus). Donc, cette fleur est désormais « en grande vénération chez les Siamois⁵³² ».

Pour les Siamois, l'instructeur de leur religion n'est pas comme les gens ordinaires, c'est un être extraordinaire qui a des pouvoirs formidables. Même s'il est mort, « ses Disciples ont conservé jusqu'à présent ses os, dont une partie est dans le Royaume Siam, & l'autre dans celui du Pegu. On leur attribue des vertus merveilleuses⁵³³ ». De plus, les empreintes de ses pieds, qui se trouvent en trois lieux différents (dans le Siam, dans le Pégu et dans l'île de Ceylan⁵³⁴), sont soigneusement gardées. Les Siamois vont en pèlerinage visiter ces vestiges gigantesques en croyant que c'est le miracle de leur fondateur. Bien que cela soit une fable aux yeux des Français⁵³⁵, tous les Siamois ont une foi véritable pour le vestige de pied de Sommonacodom. Joseph de La Porte assure dans son ouvrage :

⁵²⁸ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages, op. cit.*, p. 248.

⁵²⁹ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam, op. cit.*, t. I, p. 155.

⁵³⁰ *Idem.*

⁵³¹ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 150b.

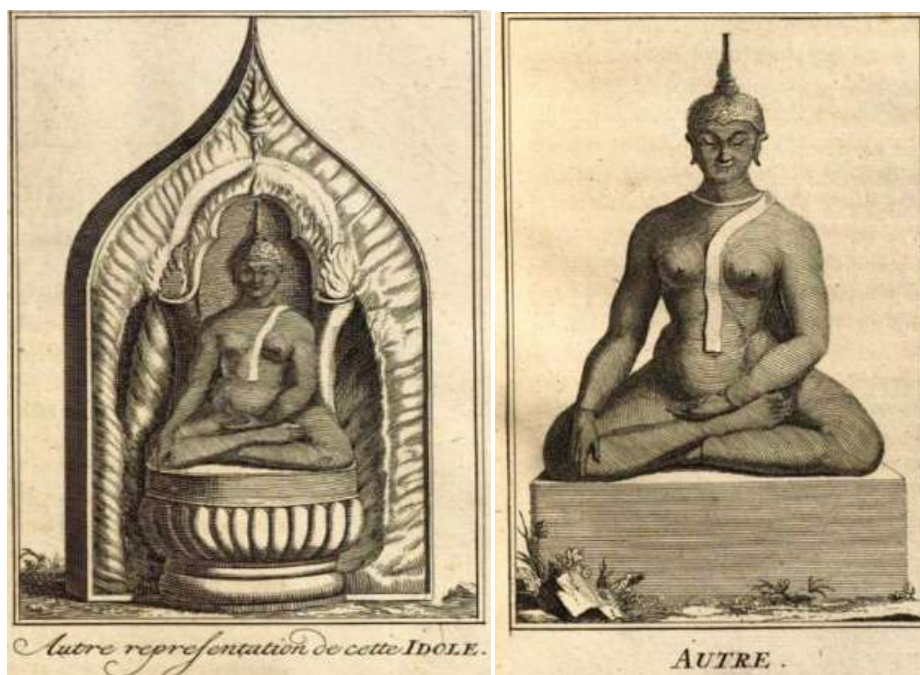
⁵³² André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde, op. cit.*, p. 449.

⁵³³ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages, op. cit.*, p. 251.

⁵³⁴ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde, op. cit.*, p. 453.

⁵³⁵ Guy Tachard, le jésuite français venu au Siam au siècle précédent, évoque ces vestiges en ces termes : « Les Roi de Siam poussez par un motif de Religion, l'ont revêtu de plaques d'or & d'argent en dehors trois ou quatrepieds à l'entour. Les Siamois font la Zomdaye devant ce creux ; ils y mettent de l'eau qu'ils rapportent ensuite & la croient salutaire dans leurs maladies. [...] Les Ambassadeurs de Camboje y ayant été menez pour

on m'a fait voir sur un rocher la trace de son pied, qui a une coudée de long, & treize ou quatorze pouces de profondeur. Ce monument est couvert d'une lame d'or : dans certaines solennités, on expose aux yeux du peuple ces sacrés vestiges, & le roi va les adorer une fois par an⁵³⁶.



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 37.

2. Les préceptes de la loi et les croyances religieuses

Les principes essentiels des Siamois sont exposés dans les œuvres philosophiques. Les érudits les proposent en s'appuyant sur les écrits des voyageurs du siècle précédent. Séjournant peu de temps au Siam, les missionnaires et les voyageurs ne comprennent pas parfaitement cette religion. Le manque connaissance de base de cette doctrine les amène à écrire selon leur propre compréhension. Il n'est pas étonnant que l'on ne trouve dans leurs écrits, ni l'histoire correcte de la vie de Bouddha, ni les quatre nobles vérités du

faire leur adoration, demandèrent aux Mandarins pourquoi leur Dieu n'étoit venu dans ce lieu qu'avec un pied. La question fut trouvée facétieuse, & plusieurs prient occasion d'en rire » (Guy Tachard, *Second voyage du Père Tachard et des Jesuites envoyés par le Roy au royaume de Siam*, op. cit., p. 252).

⁵³⁶ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 280-281.

bouddhisme⁵³⁷, ni le noble sentier octuple⁵³⁸. Même si les savants ne viennent pas au Siam et qu'ils ne connaissent pas bien cette religion, la mention des préceptes et des croyances religieuses montre que les savants les acceptent en tant qu'éléments essentiels et ne les négligent pas.

2.1 La métempsycose

La transmigration des âmes est connue chez les Occidentaux depuis longtemps. Au siècle des Lumières, cette théologie est de plus en plus diffusée. Dans l'article *Âme*, Yvon et Diderot parlent de la croyance en l'immortalité de l'âme chez les Orientaux⁵³⁹, et dans l'*Histoire du Royaume de Siam*, François-Henri Turpin écrit que

ce système a séduit presque tous les peuples de l'Orient ; & en effet c'est le plus spécieux pour des hommes charnels qui marchent sous l'empire des sens, & qui sont privés du flambeau de la révélation⁵⁴⁰.

Comme chez les autres Orientaux, cette croyance se trouve également dans la religion des Siamois.

Dans les ouvrages des philosophes, la métempsycose dans la religion siamoise n'est pas expliquée simplement, pourtant les philosophes l'étudient afin de montrer l'importance de cette croyance dans la société siamoise. L'une des observations est la différence de conception de l'âme, chez les Orientaux et chez les Occidentaux. S'appuyant sur le livre de Simon de La Loubère, Jacques Du Roure écrit, dans *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent* que les Orientaux « ne croient point comme nous que l'ame soit unie physiquement au corps pour faire un même tout avec lui⁵⁴¹ ». Pour les Siamois, les âmes ne sont pas à leur place dans le corps parce qu'il est considéré « comme un lieu d'exil & d'esclavage, & ils font consister la félicité dans l'affranchissement de cette servitude⁵⁴² ». De plus, ils croient en une vie après la mort, qui n'est pas pareille à celle des Occidentaux, parce que ce peuple ne croit pas en un esprit pur ou en une substance immatérielle.

⁵³⁷ C'est l'enseignement fondamental du Bouddhisme : connaître la souffrance, refuser ses causes, et penser la voie pour l'éliminer.

⁵³⁸ C'est le chemin qui mène à la cessation des souffrances et de l'attachement.

⁵³⁹ *ÂME, Enc.*, I, 1751, 331b.

⁵⁴⁰ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam, op. cit.*, t. I, p. 146.

⁵⁴¹ Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, op. cit.*, p. 85.

⁵⁴² François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 291.

Bien que ce soit une croyance religieuse, la métempsycose est souvent associée à des pratiques dans la société. Au Siam, l'inégalité des hommes ne s'explique pas en termes de capacités et de talents, mais par la croyance que l'on ne trouve pas de raison. En acceptant que les âmes viennent de trois lieux différents pour habiter dans les corps humains, ceux dont les âmes sortent du ciel comme les rois ou les personnes importantes obtiennent beaucoup de louanges : les courtisans du palais « ne paroissent jamais devant lui que dans une posture rampante⁵⁴³ ». Lorsque le roi paraît, ce peuple « se prosterne, & s'acroupit sur les genoux & sur les coudes, sans oser le regarder en face⁵⁴⁴ ». Même s'il agit d'un dictateur, les Siamois lui rendent hommage parce qu'ils croient que « l'âme est d'un ordre encore plus noble⁵⁴⁵ ».

De plus, la croyance en la transmigration des âmes ne concerne pas seulement les hommes mais également les animaux, notamment les éléphants blancs que les Siamois respectent en croyant qu'il y a les âmes de bons rois dans leur corps. C'est pourquoi, ces animaux sont traités dans le palais du monarque avec le plus grand soin et beaucoup de respect. Parmi les œuvres du siècle, André Guillaume Contant d'Orville consacre un chapitre à présenter les éléphants des Siamois. À propos de l'éléphant blanc, l'auteur rapporte que des mandarins, responsables de cet animal, sont à son service chaque jour, et sont relevés par d'autres mandarins :

On ne lui offre rien que dans de grands bassins d'or massif : son appartement est superbe, & tous les lambris de son pavillon sont dorés. L'éléphant blanc a, outre les mandarins, cent officiers qui le servent par quartier⁵⁴⁶.

Il existe encore deux autres demeures d'où les âmes sortent. Ceux dont les âmes viennent du corps des animaux deviennent les esclaves, les pauvres ou les personnes indigentes. Leurs statuts sont inférieurs à ceux dont les âmes sortent du ciel. Ces gens travaillent dur et leur vie est misère. Quant à ceux dont les âmes pécheresses sortent de l'enfer, leur vie est pleine de malheurs, de chagrins et de souffrances tels que « les enfants morts nés, les mere qui meurent en couche, ceux qui sont tués en duel, ou qui sont coupables de quelques autres crimes de cette nature⁵⁴⁷ ». Au Siam, ces malchanceux ne sont ni respectés

⁵⁴³ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c, op. cit.*, p. 27.

⁵⁴⁴ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 261.

⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 288.

⁵⁴⁶ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde, op. cit.*, p. 304.

⁵⁴⁷ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde, op. cit.*, p. 179.

et ni honorés. Lors de leurs funérailles, on brûle leur corps pour leur rendre hommage, mais leurs cadavres ne sont qu'enterrés car les Siamois pensent que les innocents n'ont pas cette malchance.

La métempsychose a de l'influence sur la vie des Siamois. Outre la croyance à l'existence de l'âme, les bonnes ou les mauvaises actions qui ont précédé la naissance provoquent également des inégalités dans les conditions humaines. Ce peuple assure que la vie heureuse avec des biens, des dignités, une bonne santé, la beauté et tous les autres avantages sont la récompense des vertus pratiquées. Par contre, la vie triste par exemple, les dettes, la laideur, les maladies et autres misères sont la punition des vices. Cette croyance a de l'influence non seulement sur les Siamois, mais aussi sur les Français qui entrent dans ce royaume au siècle précédent.

Quoique ce soit bon pour la société, parce que les Siamois ont peur du péché, c'est un obstacle important pour le travail religieux des missionnaires français. Les philosophes se souviennent que l'évangélisation est l'un des buts principaux des Français dans le Siam, cependant la mission n'est pas réussie à cause de cette croyance. Comme les âmes sont récompensées ou punies selon le bien ou le mal de leur vie précédente, la crucifixion de Jésus est vue comme une mort douloureuse due à la punition des âmes méchantes. Donc, aux yeux des Siamois, Jésus n'est pas un homme vertueux. François-Marie de Marsy souligne cette difficulté :

Voilà pourquoi nos Missionnaires ont tant de peine à leur faire comprendre le mystère d'un Dieu souffrant & crucifié. Si le Dieu des Chrétiens, disent-ils, eût été juste, ses vertus l'eussent garanti du supplice, & son innocence eût triomphé de la rage de ses ennemis⁵⁴⁸.

De plus, il semble que le peuple siamois pense que Jésus est Thévathat, ennemi du Bouddha, parce que les deux hommes ont été crucifiés. Dans l'article SOMMONA-CODOM, Pierre Bayle s'appuyant sur le livre du Père Tachard explique que le malentendu de ce peuple cause une entrave au travail des missionnaires. Les Siamois :

[...] s'imaginent que les Chrétiens sont disciples de Thevathat⁵⁴⁹, & la craints qu'ils ont de tomber dans l'Enfer avec Thevathat, s'ils suivent la doctrine, ne leur permet pas d'écouter les propositions qu'on leur fait d'embrasser le Christianisme⁵⁵⁰.

⁵⁴⁸ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 289.

⁵⁴⁹ C'est le frère (méchant) de Bouddha.

2.2 Les principes de la morale des Siamois

Les philosophes pensent que le Bouddhisme a une influence sur la vie des Siamois. Bien que la métempsychose soit souvent présentée dans leurs écrits, ce n'est pas suffisant parce qu'il existe encore des principes moraux dans leur religion. Les philosophes savent bien que ces principes sont les éléments importants. Donc, ils tentent de les étudier pour mieux cerner cette religion.

Les principes de la morale des Siamois sont exposés dans plusieurs ouvrages philosophiques, cependant, ils ne sont pas d'accord entre eux. Dans l'article SIAM, le Chevalier de Jaucourt mentionne quatre préceptes⁵⁵¹, mais dans l'article TALAPOINS ou TALEPOIS, d'Holbach en cite cinq⁵⁵². Quant aux compilateurs, Jacques-Philibert Rousselot de Surgy présente six préceptes⁵⁵³, André Guillaume Contant d'Orville en retient huit⁵⁵⁴, et François Antoine Prévost confirme dix⁵⁵⁵.

Pour préciser les principes moraux de ce peuple, les uns s'appuient sur l'*Histoire naturelle et politique du royaume de Siam*, de Nicolas Gervaise. Les deux sortes de lois des Siamois qui sont proposées par ce jeune séminariste des Missions Étrangères de Paris sont reprises dans l'*Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens*, de François-Marie de Marsy, et dans *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, de Joseph de La Porte. Les deux auteurs indiquent que les Siamois ont une loi naturelle et une loi écrite. Pour la première, c'est la loi du cœur ou *Acsorachai* en langue siamoise, qui comprend les dix commandements⁵⁵⁶. Son but est de faire tout ce qu'on croit bon et d'éviter tout ce qu'on croit péché. Quant à la loi écrite que Sommonacodom leur a donné, elle se trouve dans les monastères des talapoins parce que cette loi comprend beaucoup des pratiques qui sont plus sérieuses : « le pardon des injures, l'abandon de soi-même, l'oubli du lendemain, le jeûne perpétuel, & une continuelle mortification⁵⁵⁷ ». Les autres auteurs, comme Claude-François Lambert, dans l'*Histoire*

⁵⁵⁰ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, op. cit., p. 2618.

⁵⁵¹ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 149a.

⁵⁵² TALAPOINS ou TALEPOIS, *Enc.*, XV, 1765, 860b.

⁵⁵³ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morales, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 83.

⁵⁵⁴ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 446.

⁵⁵⁵ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 252.

⁵⁵⁶ « 1. Ne point mentir ; 2. Ne point voler ; 3. Ne point tromper ; 4. Ne point rendre de faux témoignage ; 5. N'avoir point commerce avec la femme d'autrui, 6. Ne pas même désirer d'en jouir ; 7. Un point tuer les hommes ; 8. Ne point tuer les animaux ; 9. Ne se point mettre en colere ; 10. S'abstenir des liqueurs qui enivrent » (François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 292).

⁵⁵⁷ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 349.

générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde, et Jacques Du Roure, dans *l'Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, s'appuient sur *Du Royaume de Siam* de Simon de La Loubère. Ces savants parlent des cinq préceptes négatifs : ne point tuer, ne point dérober, ne commettre aucune impureté, ne point mentir, ne point boire de liqueur qui enivre⁵⁵⁸.

De tous ces préceptes, le premier est celui qui préconise *de ne rien tuer*. Étant associé à leur croyance fondamentale, il attire le plus l'intérêt des philosophes parce qu'il ne s'étend pas seulement à la vie humaine et animale, mais aux arbres et même aux semences. Comme les Siamois croient que tout être animé dans la nature comprend une âme, c'est un péché de les détruire parce que l'âme doit sortir d'un corps⁵⁵⁹. C'est pourquoi les Siamois « furent étrangement scandalisés de la hardiesse profane d'un François, qui fit abattre dans son jardin un arbre, qui lui ôtoit la vûe⁵⁶⁰ » parce que pour eux, ils n'osent pas casser une branche d'arbre ou les couper, par contre, ils prennent bien soin des plus vieux arbres et couvrent de terre les racines qui sont à découvert, etc. Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, l'un des auteurs qui s'opposent à ce précepte, trouve que c'est une superstition qui diminue la raison humaine⁵⁶¹.

Les Siamois disent qu'ils respectent strictement leurs préceptes, mais le récit d'André Guillaume Contant d'Orville montre que c'est exagéré. Même s'ils font attention à ne pas chasser l'âme d'un corps, l'auteur relève que les Siamois pratiquent la pêche, en prétendant toutefois qu'ils se contentent de tirer le poisson de l'eau et qu'ils ne répandent pas son sang. Ils ne commettent donc pas de péché. De plus, le suicide est aussi admis par ce peuple qui croit que « c'est faire un sacrifice utile à l'ame, & que ce sacrifice lui acquiert un grand degré de bonheur & de vertu⁵⁶² ». Comme les Siamois ont des excuses pour ne pas se sentir coupable, il n'est pas surprenant qu'ils « ne confient que difficilement leurs livres aux étrangers, & [que] jamais ils ne leur en expliquent les préceptes, dans la crainte que s'ils venaient à être tournés en ridicules [...]»⁵⁶³.

⁵⁵⁸ Voir Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, *op. cit.*, p. 180 ; et Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, *op. cit.*, p. 89.

⁵⁵⁹ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, *op. cit.*, p. 447.

⁵⁶⁰ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, *op. cit.*, p. 294.

⁵⁶¹ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morales, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, *op. cit.*, p. 83.

⁵⁶² André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, *op. cit.*, p. 447.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 448.

2.3 Nirvana, le but sublime de Bouddhisme

Si l'on étudie les écrits français concernant la religion des Siamois, on constate que l'un des mots religieux le plus fréquent en langue siamoise est *Nirvana*. Désignant le principe suprême du bouddhisme, ce mot ne se trouve pas seulement dans les récits de voyage des Français venant au Siam au XVII^e siècle mais également dans les œuvres des philosophes du siècle des Lumières.

Les voyageurs français en donnent une définition dans leur récit, cependant elle ne correspond pas à la doctrine des Siamois. Ils le décrivent comme une demeure paradisiaque pour les dieux ou les saints. Selon Nicolas Gervaise, c'est « un lieu de repos et de plaisir, destiné pour être le séjour des Dieux où ne vivant que pour eux-mêmes, ils ne sont occupés pendant toute l'éternité que leur propre bonheur, et ne songent qu'à jouir dans la pleine tranquillité du fruit de leurs travaux⁵⁶⁴ ». Pour Guy Tachard, qui partage la même vision, « c'est proprement le Paradis, appelé *Nyruppaam*, elle n'est plus sujette aux miseres ni à la douleur, & elle jouït d'une beatitude parfaite. C'est pour cela qu'elle ne renaîtra jamais, & voilà ce qu'ils appellent être aneanty⁵⁶⁵ ». De son côté, Claude Delisle écrit que les Siamois « se figurent un Paradis & un Enfer à peu près comme Mahomet a décrit le sien, & tiennent la transmigration des ames [...]»⁵⁶⁶ ». Néanmoins, l'interprétation présentée par l'abbé de Choisy est très proche de la doctrine bouddhiste des Siamois :

C'est le terme du plus grand mérite et la dernière récompense de la vertu pour n'être plus si fort fatigué en changeant si souvent de corps. Il est vrai que par le mot siamois, *nirupan*, que nous traduisons anéantissement, ils entendent seulement un état permanent, où ils seront comme endormis sans rien souffrir, et c'est en quoi ils mettent leur bonheur éternel⁵⁶⁷.

Au XVIII^e siècle, le *Nirvana* est étudié sur nouveaux frais. Les philosophes tentent de fournir une définition de ce mot, mais elle n'est pas assez différente de celle du siècle précédent. D'une part, les érudits s'appuient sur l'*Histoire naturelle et politique du royaume de Siam* de Nicolas Gervaise et sur le *Voyage de Siam des pères jésuites envoyez par le Roy*, du Père Tachard, qui définissent le *Nirvana* comme un paradis. D'autre part, les sages savent que la métempsychose est la croyance fondamentale des Siamois. Ces idolâtres admettent que les âmes des criminels sont punies d'enfer. Quant aux bonnes âmes, elles sont récompensées

⁵⁶⁴ Nicolas Gervaise, *Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, op. cit., p. 160-161.

⁵⁶⁵ Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, op. cit., p. 409.

⁵⁶⁶ Claude Delisle, *Relation Historique du Royaume de Siam par Le sieur de L'Isle, Géographe*, Paris, G. de Luyne, 1684, p. 156.

⁵⁶⁷ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685&1686*, op. cit., p. 346.

au paradis, qui est plus élevé et plus heureux. Comme le *Nirvana* est le but ultime du Bouddhisme, les philosophes pensent qu'il est le dernier paradis de ce peuple qui est placé au plus haut des cieux. Par exemple, dans l'article NIREUPAN du *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde depuis son origine jusqu'à présent*, Jean- François de La Croix affirme explicitement que « c'est ainsi que les Siamois appellent leur paradis⁵⁶⁸ ». Dans l'*Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans*, François-Marie de Marsy souligne que « ce dernier Paradis est situé au plus des cieux, & s'appelle Nirupan⁵⁶⁹ ». Et dans l'*Histoire générale des voyages*, Antoine François Prévost explique que « [...] la pureté augmente ainsi jusqu'au dernier Ciel, qui est proprement le Paradis, nommé Niruppan dans leur langue, où les ames des Dieux & des Saints jouissent d'un bonheur inaltérable⁵⁷⁰ ».

Pour atteindre le *Nirvana*, il faut avoir effectué plusieurs transmigrations d'âmes et avoir accompli un grand nombre de bonnes œuvres dans la vie. Lorsqu'une âme a atteint une si haute perfection, elle jouit d'une béatitude parfaite et ne revient plus dans ce monde. Selon le Bouddhisme, le *Nirvana* est l'état d'extinction de tout désir et de toute souffrance. Celui qui y arrive peut quitter le cycle des réincarnations afin d'atteindre une existence spirituelle. Cependant l'état de *Nirvana* trouvé dans les œuvres philosophiques ne correspond pas à la définition du principe suprême du bouddhisme. Les savants pensent que ce bonheur des Siamois « consiste à ne plus rien sentir⁵⁷¹ ». Même l'âme qui reste dans le vrai paradis est « dans l'inaction, ou dans l'impassibilité⁵⁷² ». La véritable félicité de la doctrine siamoise se trouve également dans l'article SIAM. Le Chevalier de Jaucourt souligne que « la félicité suprême consiste à n'être point obligés d'animer une machine, & de faire agir un corps⁵⁷³ ». En outre, Jaucourt tente d'expliquer l'état suprême de ce peuple avec la théorie du climat de Montesquieu : « Dans ces pays où la chaleur excessive énerve & accable, le repos est si délicieux, & le mouvement si pénible, que ce système de métaphysique paroît naturel⁵⁷⁴ ».

Même si les Siamois désirent le *Nirvana*, tout le monde n'y parvient pas. Dans les ouvrages du siècle des Lumières, on trouve que Sommonacodom, le dieu des Siamois, est la

⁵⁶⁸ Jean-François de La Croix, *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde depuis son origine jusqu'à présent*, Paris, Chez Vincent, 1776, t. III, p. 21.

⁵⁶⁹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 285.

⁵⁷⁰ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 247.

⁵⁷¹ Jean-François de La Croix, *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde depuis son origine jusqu'à présent*, op. cit., p. 21.

⁵⁷² Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 171.

⁵⁷³ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 149a.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, 149a-b.

seule personne qui puisse y atteindre. Ce peuple fait la louange de son grand nombre de transmigrations et de sa pratique dans chaque état d'une immensité de bonnes œuvres. Ils suivent la voie de Sommonacodom pour trouver le *Nirvana*. Nous ne doutons pas que cette croyance ait été admise au XVII^e siècle, dominé par la religion. Au contraire, au XVIII^e siècle, les philosophes n'acceptent pas la notion du bonheur éternel après la mort. Pour eux, le bonheur ne se trouve que sur terre.

3. Les talapoins

Les philosophes s'intéressent à tout ce qui concerne la religion. Ils cherchent à éliminer la superstition, l'ignorance et l'obscurité en les remplaçant par la raison, l'égalité et les connaissances. Concernant la religion siamoise, outre les interrogations sur l'existence de Dieu, sur les dogmes ou sur les commandements de la loi, les savants se posent aussi des questions sur les talapoins ou les prêtres siamois. Bien que les talapoins soient connus des Français depuis les récits des premiers voyageurs, les philosophes les regardent sous un nouveau jour.

3.1 La communauté ecclésiastique

Les talapoins siamois sont hautement vénérés dans le royaume. Ils propagent la loi bouddhiste et les enseignements du Bouddha. L'importance de ces religieux se justifie par leur grand nombre dans la société et par leurs divers privilèges. Les philosophes savent bien que les talapoins sont des personnes essentielles dans le système religieux. Donc, pour comprendre le Bouddhisme, il faut les étudier.

Les Siamois font l'éloge de la vie pure de leurs talapoins et croient fermement que « leur institut vient du Ciel, & qu'il fut apporté par un Ange, qui le remit à Sommonacodom, & qui l'ordonna premier Talapoin⁵⁷⁵ ». Dans ce royaume, il y en a quelques-uns qui vivent dans les forêts et n'ont pas de commerce avec les hommes. Ce sont les plus respectés. Les autres, que l'on rencontre facilement, vivent dans des villes et des villages.

Au Siam, les talapoins sont divisés en quatre ordres. Les auteurs comparent cette hiérarchie au gouvernement ecclésiastique en France. En s'appuyant sur l'*Histoire naturelle et politique du royaume de Siam* de Nicolas Gervaise, Jacques-Philibert Rousselot de Surgy affirme que

⁵⁷⁵ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 298.

Le moindre de ces ordres est celui des *Nen* : ce sont proprement des novices, dont l'état approche de celui de nos simples clercs. [...] les *Picous* & les *Badlouangs* qui forment les deux ordres supérieurs, & qui peuvent se comparer à nos diacres & à nos prêtres. [...] Mais l'ordre supérieur à tous ceux-ci, c'est celui des *Sancrat*, qui sont comme les évêques du pays⁵⁷⁶.

Étant donné que c'est le commencement de la vie des moines, les *Nens* ou « *enfants Talapoins*⁵⁷⁷ » sont bien évoqués, par exemple, dans l'*Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, Claude-François Lambert dit que

Ceux-ci servent les Talapoins ; il y en a quelquefois jusqu'à trois dans la cellule d'un de ces Religieux ; ce sont des especes de Novices ; ils jeunent six fois dans chaque lune ils ne mangent que deux fois le jour ; il ne leur est permis ni de chanter, ni d'écouter aucune chanson⁵⁷⁸.

Dans l'*Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens*, François-Marie de Marsy explique qu'« ils ne laissent pas de porter l'habit de l'Ordre, & de se raser la tête & les sourcils, comme les autre Moines. On les reçoit dès l'âge de cinq ou six ans [...]»⁵⁷⁹.

Les philosophes font aussi l'attention à l'ordre de *Sancrat*. Outre le pouvoir qu'il a dans son couvent, lui seul a « droit d'ordonner les *Badlouang* & les *Picou*⁵⁸⁰. Il faut avoir au moins vingt ans pour recevoir ce dernier ordre, & vingt un, pour être admis à l'autre⁵⁸¹ ». De plus, sa cellule est distinguée par son élévation et est construite dans un lieu bien marqué. En tant que le chef de tous les talapoins, les savants trouvent encore que les principaux sancrats ont également reçu par le roi un nom d'honneur, un parasol⁵⁸², une chaise, et des hommes pour la porter.

⁵⁷⁶ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morales, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 87-88.

⁵⁷⁷ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 187.

⁵⁷⁸ *Idem*.

⁵⁷⁹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens*, &c., op. cit., p. 299.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 299-301.

⁵⁸¹ *Ibid.*, p. 299-300.

⁵⁸² « Entre ces marques honorables, le parasol n'est pas la moindre. Le Roi les donne ou les permet à qui il lui plaît ; ceux qui ont plusieurs ronds à quelque distance les uns des autres autour d'un seul manche, comme si c'étoient plusieurs parasols entés sur en même manche, sont pour le Roi seul. Les parasols des Sancrats n'ont

Les talapoins ne peuvent pas habiter avec les séculiers, ils vivent ensemble dans un monastère. La forme de leurs couvents est décrite pour montrer une communauté monastique d'un royaume lointain. Leurs couvents « occupent un grand terrain carré, au milieu duquel est placée la pagode, & le tour est environné d'une clôture de bambou. Les cellules de ces moines sont ordinairement rangées des deux côtés, & séparées l'une de l'autre⁵⁸³ ». Néanmoins, les talapoins ne sont les seuls qui vivent dans le couvent, il existe aussi des valets. Antoine François Prévost parle de *Tapacaou*. Le séculier qui s'habille en blanc s'occupe des talapoins dans le couvent. Prévost dit qu'il reçoit de l'argent qu'on leur donne parce que les moines ne peuvent pas en toucher, c'est un crime selon la loi religieuse⁵⁸⁴. De plus, on y trouve également les talapoines ou *Nanchi*⁵⁸⁵ en langue siamoise. Ce sont les religieuses siamoises de cinquante ans, qui vivent avec les Talapoins dans des cellules séparées pour préparer les repas aux talapoins, visiter les pauvres et les malades, etc. Même si elles ne sont pas assujetties à autant de règles que les moines, elles doivent vivre dans la continence.



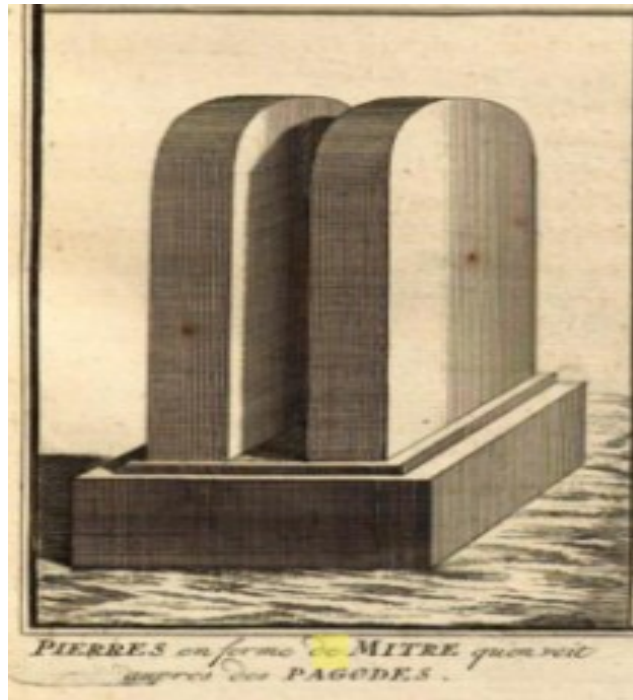
Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 40.

qu'un seul rond ; mais ils ont trois rangs, & quelquefois plus, de toiles peintes » (Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 187-188).

⁵⁸³ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 459.

⁵⁸⁴ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 244.

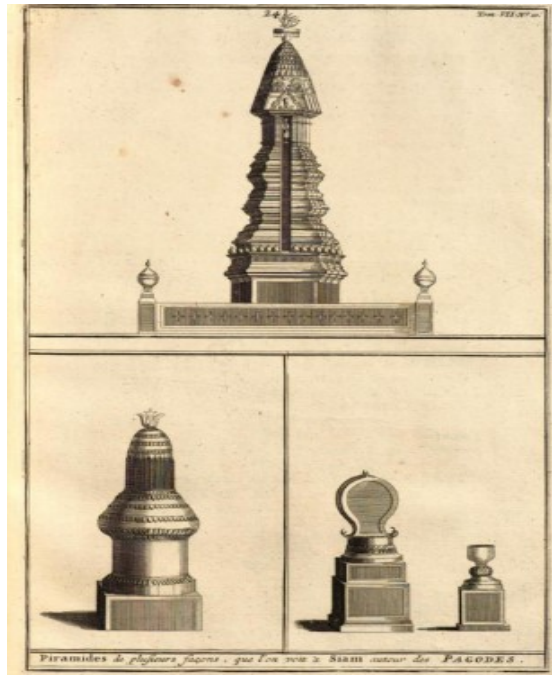
⁵⁸⁵ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 195.



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 40.



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 40.



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 40.



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 38.

3.2 La vie austère des talapoins

Les talapoins vivent dans un monastère et apprennent les règles de vie des moines. Ils suivent strictement la discipline de Bouddha afin d'atteindre le *Nirvana*. Leur vie simple n'est

pas seulement appréciée par les Siamois, les Français la rapportent aussi dans leurs ouvrages. Par exemple, l'abbé de Choisy dit que les « talapoins ont des loix admirables qu'ils observent assez bien, au moins à l'extérieur⁵⁸⁶ ». Claude de Forbin, l'officier de marine français qui n'admire guère le Siam mais exalte la vie pure des moines siamois, affirme :

ce qui retardoit le plus le progrez de l'Evangile, étoit le genre de vie, dur & austere, des Talapoins. Ces Prêtres, ou moines du Païs, [...], vivent dans une abstinence continuelle, ils ne se nourrissent que des charitez journalieres qu'on leur fait. Ils distribuent aux pauvres ce qu'ils ont au-delà de leur nécessaire, & ne reservent rien pour le lendemain [...]⁵⁸⁷.

Pour les philosophes, la vie des moines est une partie de la religion bouddhiste qu'ils étudient et commentent dans leurs œuvres. Les hommes des Lumières ne contestent pas que les Siamois croient que la vie austère des talapoins est un choix de vie pour parvenir au bonheur suprême. Selon les enseignements du Bouddha, les moines doivent mener une vie simple et ne peuvent posséder que ce qui leur est nécessaire. Leur habit reflète bien la simplicité de leur mode de vie. Les talapoins siamois se rasent les cheveux et les sourcils et ils ne peuvent pas porter une mousseline ou des vestes comme les gens ordinaires. Leurs vêtements sont composés de trois pièces⁵⁸⁸. Selon Jean Castillon, « l'une enveloppe le bras gauche, & couvre la moitié du corps jusqu'à la ceinture ; l'autre descend depuis la ceinture jusqu'au gras de la jambe ; & la troisième est une bande d'étoffe qu'ils plient en plusieurs doubles autour des reins, en forme de ceinture⁵⁸⁹ ». Comme la possession matérielle est insignifiante pour celui qui désire atteindre le but ultime de cette religion, dans les livres des savants qui les mentionnent, on ne trouve que les deux objets que les talapoins tiennent : à savoir, un bassin de fer, dans lequel le peuple fait l'aumône, et un parasol qui « est une feuille de palmier coupée en rond, & plissée⁵⁹⁰ » appelé *Talapat* ou *Talapa*, en forme d'écran. Les talapoins le tiennent à la main lorsqu'ils sortent. La plupart des auteurs disent qu'il sert pour

⁵⁸⁶ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, *op. cit.*, p. 541.

⁵⁸⁷ Claude de Forbin, *Mémoires du comte de Forbin*, *op. cit.*, p. 251.

⁵⁸⁸ Certains auteurs disent que l'habillement des moines siamois est composé de quatre pièces. Voir André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, *op. cit.*, p. 462 ; Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 242 ; et Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, *op. cit.*, p. 582.

⁵⁸⁹ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, *op. cit.*, p. 31.

⁵⁹⁰ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, *op. cit.*, p. 188.

se garantir du soleil, cependant François-Henri Turpin considère que ce parasol est « destiné à couvrir son visage, de peur de rencontrer des objets profanes qui l'attacheroient à la terre⁵⁹¹ ».



Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I, p. 37.

Au-delà de la vie simple, les philosophes parlent également de la vie pure des talapoins. Ces moines ne peuvent pas se permettre de faire ce qu'ils veulent, parce que tout leur fait courir le risque de commettre un péché. Par exemple,

s'ils font un trou dans la terre ; & s'ils ne rebouchent pas ce trou, ils commettent un nouveau péché. C'en est encore un très grand de tuer un animal, un insecte ; de faire périr un arbre ; d'aller à la garde-robe sans avoir auparavant puisé de l'eau pour se laver ; de balancer les bras en marchant [...]⁵⁹².

Donc, les cinq préceptes négatifs et les règles fondamentales de la religion ne sont pas suffisants pour la vie des moines bouddhistes qui doivent éviter tous les péchés. Il faut qu'ils suivent la loi des talapoins écrite par SOMMONACODOM⁵⁹³ qui comprend beaucoup de règles plus rigoureuses et plus sévères⁵⁹⁴. L'une de ces règles religieuses oblige les moines à refuser le commerce des femmes. Ceux qui n'y obéissent pas sont condamnés au supplice du

⁵⁹¹ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 183.

⁵⁹² Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 338-339.

⁵⁹³ Les 227 règles fondamentales sont écrites pour les moines bouddhistes.

⁵⁹⁴ Voir François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 292-293.

feu. François-Marie de Marsy rapporte que Nicolas Gervaise y venant au siècle précédent « vit burler deux de ces malheureux, qui avoient été convaincus de fornication⁵⁹⁵ ».

L'emploi du temps des talapoins est bien différent de celui des séculiers. Les philosophes observent que les talapoins tentent d'éviter de faire tous les péchés. Par exemple, quoique les talapoins se lèvent avant le soleil, ils le font en évitant de tuer les insectes qui se trouvent sous leurs pieds. Étant donné que la chasteté est une vertu principale du Bouddhisme, ils n'ont pas les mêmes divertissements que les autres hommes. C'est la raison pour laquelle on trouve dans les ouvrages des savants des description de ce que les bonzes siamois pratiquent tous les jours comme la prière, la quête matinale de nourriture, la méditation, l'étude des livres sacrés, etc. De plus, autre preuve de leur vie austère, les philosophes révèlent qu'outre le carême, les talapoins font aussi une retraite de trois semaines tous les ans. Il faut qu'ils aillent dans les bois, où ils restent dans de petites cabanes. Ils ne font jamais de feu pour éloigner les bêtes sauvages, car ils croient que les bonnes vertus peuvent les protéger. Dans *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, Joseph de La Porte parle de leur croyance superstitieuse : « le peuple regarde comme un miracle, qu'ils ne soient pas dévorés par les bêtes féroces. Il est même persuadé que les tigres, les éléphants, les rhinoceros, loin de les attaquer ou de leur nuire, leur lechent les pieds & les mains lorsqu'ils les trouvent endormis⁵⁹⁶ ». Bien que les Siamois convainquent les étrangers d'accepter la sainteté de leurs moines, les Français ne le croient pas, comme Samuel von Pufendorf, qui reprend la remarque de La Loubère selon laquelle « il y a tout lieu de croire qu'ils prennent secrètement leurs précautions⁵⁹⁷ ».

3.3 Leurs privilèges

Le Bouddhisme est la religion nationale des Siamois. Ce peuple respecte tout ce qui concerne cette religion, comme le temple, les statues de Bouddha ainsi que les talapoins. Ces prêtres sont une composante importante dans le royaume parce que les Siamois les respectent et acceptent leur haut statut social, leurs droits et leurs privilèges. Cependant, les philosophes ne sont pas d'accord avec ce peuple. Pour eux, l'égalité est une condition nécessaire dans la bonne société. Donc, outre le refus de l'inégalité du statut social, les savants s'interrogent sur les moines, leurs prérogatives diverses, la valeur de ces religieux dans le pays, etc.

⁵⁹⁵ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 308.

⁵⁹⁶ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 341.

⁵⁹⁷ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 585.

Bien que les devoirs principaux des talapoins siamois soient de prêcher et d'enseigner, les philosophes trouvent que leur véritable vocation « est de se nourrir des péchés du Peuple, & de racheter, par une vie pénitente, les péchés des fidèles qui leur font l'aumône⁵⁹⁸ ». Au Siam, les moines sont honorés. Le peuple est à leur faire l'aumône en croyant qu'ils reçoivent des mérites pour vivre au paradis après la mort. Selon les philosophes, comme l'ignorance mène à la peur et aux fausses croyances, il n'est pas surprenant que les talapoins gagnent aisément leur vie dans ce royaume. Par exemple, dans la prédication, le talapoin « prêche souvent ne manque jamais de s'enrichir⁵⁹⁹ », parce qu'il « ne descend pas de chaire sans recevoir un présent de la plupart de ses auditeurs⁶⁰⁰ ». Même dans les funérailles, les moines « sont nourris & payés par les parents du défunt⁶⁰¹ », parce qu'ils y viennent pour veiller le mort et réciter des prières dans la salle où il est exposé. Selon la croyance des Siamois, leurs chants concernant « des moralités & des leçons sur le chemin du ciel⁶⁰² » est sont bonnes pour l'âme du mort. De surcroît, on lit également que si les Siamois enterrent le mort avec l'aide des Talapoins, il faut leur offrir de l'argent parce que « Ces Religieux ne manquent jamais de tirer un salaire des services qu'ils rendent en ces occasions⁶⁰³ ».

Le nombre de talapoins étonne beaucoup des Français qui arrivent au Siam avant le XVIII^e siècle⁶⁰⁴. Pourtant les philosophes ne sont pas surpris. Ils savent que ces religieux ont beaucoup de privilèges dans le royaume. Les prérogatives des moines siamois sont souvent mentionnées dans ce siècle parce que les auteurs veulent souligner les inégalités entre les hommes. C'est le vice qu'ils ne veulent pas avoir dans la société :

[les talapoins] ne saluent personne, & ils exigent que tout le monde les salue, en se prosternant jusqu'à terre. [...] De quelque qualité que soit un séculier, les prêtres ne lui donne jamais le nom de *Chaou*, qui signifie Seigneur. Dans les rues ils ne cedent le pas à personne, & dans les maisons ils prennent toujours la place d'honneur⁶⁰⁵.

⁵⁹⁸ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 240.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p. 241.

⁶⁰⁰ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morales, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 90.

⁶⁰¹ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 611.

⁶⁰² *Idem.*

⁶⁰³ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 612.

⁶⁰⁴ Au XVII^e siècle, les Occidentaux estimaient leur nombre à 20 000 ou 30 000 dans la seule capitale et ce nombre pouvait sans doute être étendu à quelque 80 000 pour tout le royaume. D'après Michel Jacq-Hergoualc'h, *Le Siam*, Paris Les Belles Lettres, 2004, p. 128. On trouve également un grand nombre de talapoins dans les récits de voyage, par exemple, « Les talapoins sont ici dans une grande considération. Il y en a constamment dans le royaume plus de cent mille » (François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam*, op. cit., p. 203).

⁶⁰⁵ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 303.

Leurs couvents sont comme les lieux que les grands hommes ou les Rois n'osent pas profaner. Claude-François Lambert souligne que « Dans les révolutions de l'Etat, les Rois & les Princes se sont mis à couvent sous l'habit de ces Religieux⁶⁰⁶ ». De plus, pendant que les Siamois étaient opprimés, les talapoins obtenaient des privilèges sans fin. Le peuple doit travailler pour le roi, mais les moines sont encore exempts des corvées et des impositions.

Aux yeux des savants, il semble que ces grands privilèges soient ce qui motivait les Siamois à devenir moines. Il n'est pas surprenant qu'une image négative des talapoins soit diffusée par les œuvres philosophiques. Ainsi, dans l'article TALAPOINS ou TALEPOIS, d'Holbach, qui cite le père Marini, lequel « nous dépeint ces moines avec les couleurs les plus odieuses & les plus noires⁶⁰⁷ », signale les défauts des talapoins, comme « l'avarice », « la gourmandise », « la vanité ». Dans *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, Joseph de La Porte affirme que les Siamois sont paresseux et veulent être moine pour éviter de travailler. Ainsi ne regarde-t-il pas les talapoins comme des croyants religieux, mais comme « une troupe de fainéans inutiles & nuisibles à l'état⁶⁰⁸ ». Il est d'accord avec le roi de Siam, qui veut diminuer le nombre de moines⁶⁰⁹. Selon lui, « leur profession deviendrait nuisible à l'état, si les Siamois, naturellement paresseux & indolents, n'avoient un frein qui les empêchât de se faire moines⁶¹⁰ ».

⁶⁰⁶ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 193.

⁶⁰⁷ TALAPOINS ou TALEPOIS, *Enc.*, XV, 1765, 860a.

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p. 860b.

⁶⁰⁹ « Leur Examineur avoit été *Oc-Louang-Souraçac*, jeune Mandarin de trente ans : mais les Talapoins des forêts avoient refusé de subir l'examen d'un séculier & ne vouloient être soumis qu'à celui de leurs Supérieurs » (Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 241).

⁶¹⁰ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 335-336.

Chapitre III

Caractéristiques sociales et morales des Siamois

Les savants s'intéressent à la diversité des peuples dans chaque pays. Grâce à leur amour pour la connaissance, les étrangers sont de plus en plus présentés dans leurs ouvrages. Depuis la venue de l'ambassade de Siam à Versailles, en 1686, les Siamois suscitent la curiosité. C'est d'ailleurs ce que montrent les écrits des Lumières concernant leur physiologie, leur mode de vie et leurs coutumes.

1. La physiologie et le caractère

Les Siamois font partie des Orientaux que les savants connaissent bien. Ce peuple éloigné est de plus en plus étudié au XVIII^e siècle. Les différences entre la physiologie des Siamois et celle des Occidentaux, ainsi que leurs caractéristiques propres sont ainsi examinées.

1.1 La description physique des Siamois

Aux regards des Français, la figure des Orientaux est assez proche de celle des Européens. Les Siamois ont les traits de la physiologie Indienne et Chinoise. Leur taille est médiocre mais bien proportionnée. S'appuyant sur *Du Royaume de Siam*, de Simon de La Loubère, les savants décrivent les Siamois comme des êtres laids. C'est le cas, par exemple, dans l'article SIAM, dans lequel le Chevalier de Jaucourt écrit : « leur teint est mêlé de rouge & de brun, leur nez court & arrondi par le bout, les os du haut de leur joue gros & élevés, leurs yeux fendus un peu en haut ; leurs oreilles plus grandes que les nôtres⁶¹¹ », et leur position accroupie, les a fait comparer à « des singes⁶¹² ».

⁶¹¹ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 149a.

⁶¹² *Idem.*

Il était pour eux difficile de trouver des différences entre les hommes et les femmes siamois, parce que ces dernières portent les cheveux très courts, qu'ils descendent autour de leur tête à la hauteur des oreilles comme chez les hommes. De plus, leur visage est toujours pâle, parce qu'elles ne mettent aucun fard. Leurs seins qui tombent, parce qu'elles ne portent jamais le corset, est la seule chose qui les distingue des hommes. Les savants s'intéressent aux jambes bleues des hommes. Cet usage est populaire parmi les seigneurs et même le roi qui est « bleu depuis la plante des pieds jusqu'au creux de l'estomac⁶¹³ ». Antoine François Prévost pense que « c'était moins par grandeur que par superstition⁶¹⁴ ».

Les auteurs sont frappés par les dents noires et les grandes oreilles des Siamois. C'est une conception de la beauté des Orientaux qui n'existe pas en France. Ce peuple aime se noircir les dents parce qu'il « est méfiant à un homme d'avoir les dents blanches comme les bêtes⁶¹⁵ ». Les grandes oreilles sont charmantes pour eux. Les auteurs veulent diffuser les connaissances exotiques. Ainsi, Samuel von Pufendorf n'hésite pas à expliquer dans son livre le processus par lequel on parvient à cette beauté :

[...] les uns tirent leurs oreilles par le bas pour les allonger, & ne les percent qu'autant qu'il est nécessaire pour y mettre des pendants ; au lieu que d'autres, après les avoir percées, agrandissent le trou peu à peu en y fourrant des bâtons, & le rendent enfin assez ouvert pour y passer le poing⁶¹⁶.

Néanmoins, la beauté des Siamois n'est pas la même que celle des Français. C'est une différence culturelle entre les deux pays. Par exemple les uns préfèrent les dents noires et les autres les aiment blanches, etc. La comparaison de la beauté entre les Siamois et les Françaises se trouve dans *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens*, où François-Marie de Marsy affirme que les femmes européennes sont plus belles que les femmes siamoises du fait de leur blancheur, de leurs cheveux bouclés et de leurs dents blanches. Ces caractéristiques lui paraissent plus belles. Pourtant les Siamois ne sont pas comme les Occidentales. C'est pourquoi les femmes siamoises ne sont pas belles. Marsy insiste sur la beauté des femmes françaises. Il ajoute que même les Ambassadeurs que le Roi de Siam envoya en France, « avouèrent depuis que les Siamois n'avaient rien d'aimable en comparaison des Françaises, & que le prix de la beauté

⁶¹³ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 190.

⁶¹⁴ *Idem*.

⁶¹⁵ *Dictionnaire universel Français et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, op. cit., t. VII, p. 696.

⁶¹⁶ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 576.

appartenait aux Européennes⁶¹⁷ ». En confirmant que la blancheur détermine la beauté, le même auteur fait cette remarque :

[...] c'est que le Roi de Siam, le Mogol, & d'autres Monarques Indiens ont toujours dans leur Sérail des femmes blanches, de Mingrelie ou de Georgie. Les femmes du même pays font l'ornement du sérail de Constantinople, où l'on n'admit jamais de femmes noires⁶¹⁸.

1.2 Leurs caractéristiques morales

Pour mieux connaître les Siamois, leurs caractères physiques ne sont pas suffisants. Le grand intérêt pour les étrangers conduit aussi les savants à tenter d'étudier les caractéristiques de ce peuple.

Parmi les défauts des Siamois, on parle le plus souvent de la paresse. Leur vie inactive étonne beaucoup les Français. Ce peuple oisif mène une vie sans enthousiasme. François-Henri Turpin les compare à « une machine dont les ressorts ne peuvent être mis en mouvement que par une main étrangère⁶¹⁹ ». Même chez les soldats, qui devraient généralement être actifs, François-Marie de Marsy observe une forme d'indolence. Ainsi des soldats en faction « sont tranquillement assis, ou couchés dans leur poste⁶²⁰ ». Il semble que la corvée de six mois pour le roi soit leur seul travail, car, après obligation pénible, ils ne font plus rien. Ce peuple néglige les savoir et vit dans l'inaction qui se réduit à dormir, manger et se reposer pour le plaisir.

Les savants n'aiment pas ce mauvais caractère. Certains critiquent leur paresse. Pierre Joseph André Roubaud écrit ainsi que c'« est le caractère de l'extrême bêtise⁶²¹ ». Claude-François Lambert souligne que la paresse « les rend pauvres⁶²² ». D'autres parlent des causes de la paresse. Partant de la thèse du climat de Montesquieu, Jean Baptiste René Robinet dit que c'est la chaleur qui les ralentit. Donc « les hommes ne marchent pas, ils se traînent ; le plus léger mouvement est, pour eux, une fatigue accablante ; ils passent leur vie dans une

⁶¹⁷ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 347-348.

⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 348.

⁶¹⁹ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 30.

⁶²⁰ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 350.

⁶²¹ Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, op. cit., p. 249.

⁶²² Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 142.

inaction⁶²³ ». De son côté, François-Marie de Marsy estime que c'est à cause de l'esprit de servitude qui détruit leur courage et les rend d'une forte timidité⁶²⁴. François-Henri Turpin pense que cela vient de la richesse du royaume : ce peuple « sans inquiétude sur les moyens de subsister, se livre à la paresse⁶²⁵ ».

Bien que le vol soit l'un des cinq interdits dans le Bouddhisme, les Siamois sont encore considérés comme des voleurs. Les exemples mettant en évidence ce défaut propre au peuple siamois sont rapportés dans certains livres, par exemple, dans l'*Histoire des différents peuples du monde*, André Guillaume Contant d'Orville raconte qu'un Siamois a volé un tapis de Perse sur la table chez le Père d'Espagnac qui est le Jésuite du second Voyage du Père Tachard. De plus, un des mandarins siamois envoyé en France a volé des jetons de jeu, convaincu que c'était des pièces monnaie. Et enfin, on raconte que si le monarque de Siam a aboli la peine pour le vol (avalant quatre onces d'argent fondu), c'est parce que sinon tous les sujets auraient été punis les uns après les autres. Dans un royaume aussi fertile que le Siam, le vol est plus honteux. Les parents, les cousins ou les amis d'un homme qui est soupçonné de vol n'osent pas soutenir le coupable. La raison qui avancée par Antoine François Prévost est que « le vol [est] estimé infâme dans un Pays où l'on peut vivre à si bon marché⁶²⁶ ».

Les savants parlent également des autres vices naturels de ce peuple comme l'avarice, la dissimulation, le mensonge, la timidité, la taciturnité, l'opiniâtreté, la ruse, l'inconstance et notamment l'insincérité des Siamois, en mentionnant leur coutume qui concerne l'épreuve de l'amitié entre eux. Ils boivent du sang l'un de l'autre pour sceller solennellement une amitié, « mais cette cérémonie sacrée pour eux, ne les empêche pas de se trahir à la première occasion⁶²⁷ ».

Leurs qualités morales

Dans les ouvrages du siècle des Lumières, les qualités morales des Siamois sont associées aux bons principes de la société. Au Siam, le respect pour les vieillards est une vertu honorée. Les plus jeunes doivent toujours respecter les personnes qui sont plus âgées qu'eux : « De deux Mandarins, le plus jeune, quoique le plus élevé en dignité, cède la première place à

⁶²³ Jean-Baptiste-René Robinet, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Londres, Chez les libraires associés, 1780, t. XIV, p. 41.

⁶²⁴ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 349.

⁶²⁵ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 66.

⁶²⁶ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 224.

⁶²⁷ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différents peuples du monde*, op. cit., p. 486.

l'autre⁶²⁸ », on ne passe pas devant « une personne pour qui on a du respect ; sans lui en demander auparavant la permission ; ce qu'ils font alors en élevant les deux mains⁶²⁹ ». De plus, le respect pour leurs parents est leur vertu favorite. Les Siamois s'occupent bien des parents. Ceux qui blessent ou osent plaider contre leurs parents sont regardés comme des monstres selon les croyances de ce peuple.

Le Bouddhisme a une grande influence sur leur vie. Non seulement les Siamois aiment bien faire l'aumône, mais ils respectent aussi les interdits de la religion. Si l'on ne leur obéit pas, on sera considéré comme un pécheur. Donc, au Siam, « Un mensonge est puni⁶³⁰ ». Et « L'ivrognerie & la colère sont des vices qu'ils ont en horreur, & qui ne se trouvent que chez des gens de la plus vile espèce⁶³¹ ». Quant aux mendiants, même si la paresse est leur caractère principal, on n'en trouve que trois dans ce royaume⁶³². Comme le pays est riche, la mendicité n'y est pas bien considérée. En outre, la modestie des Siamois est une des qualités qui frappent les Français. Bien que ces personnes s'habillent peu, elles sont d'une grande pudeur dans la nudité⁶³³. Même les chansons indécentes ne sont pas admises dans ce royaume où elles sont interdites par les lois.

On reproche aux hommes siamois leur paresse, mais les vertus des femmes sont admirées. Aux yeux des Français, les Siamois sont d'honnêtes femmes. Elles sont chargées de lourdes tâches. Il s'agit notamment de labourer la terre, prendre soin du ménage ainsi que des achats quotidiens, alors que leur mari est fainéant⁶³⁴. Les savants rapportent que l'adultère est rare au royaume de Siam parce que les Siamois sont très sages. Elles sont travailleuses et

⁶²⁸ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 223.

⁶²⁹ Jean-Baptiste Tavernier, *Suite des voyages de monsieur J.B. TAVERNIER Ecuyer, Baron d'Aubonne. En Turquie, en Perse, et aux Indes*, op. cit., p. 199.

⁶³⁰ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 223.

⁶³¹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 350.

⁶³² *Idem*.

⁶³³ Cela explique leur réaction face à la nudité des Français, qui les choque, ce qu'illustre bien le témoignage suivant : « Le jour que les Envoyés de France firent leur entrée à Siam sur la rivière, qui étoit couverte d'une multitude innombrable de balons, la plupart des femmes tournoient le dos au spectacle, & s'accroupissoient dans leurs bateaux, de peur d'être vûes des étrangers. Le peuple murmura de ce que les François se jettoient nuds dans la rivière pour se baigner ; afin d'apaiser ces plaintes le Ministre leur fit donner des pagnes pour se couvrir » (François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 365).

⁶³⁴ La paresse des hommes siamois est décrite en ces termes : « [ils] se promènent par les rues, ou qu'ils font leur Cour à ceux qui ont le plus de crédit auprès du Roi » (Jean-Albert de Mandelslo, *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales*, op. cit., p. 326). Ou encore, cet autre exemple : « [un Siamois] est éveillé le matin à sept heures par sa femme, qui lui sert aussitôt du riz & du poisson. Après ce repas, il se rendort jusqu'à midi qu'il en fait un second ; & l'intervalle qui le sépare du troisième qui se fait au déclin du jour, est encore rempli par le sommeil. Après le souper, jusqu'à minuit qu'on se couche, le temps est employé aux jeux ou à fumer » (Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 99).

sortent rarement, c'est pourquoi ces femmes ne jouent point, n'aiment pas le luxe et ne reçoivent pas de visites d'hommes. Bien que la beauté des femmes siamoises ne soit pas appréciée, leur vertu est vraiment impressionnante.

1.3 Les superstitions de ce peuple

Aux yeux des Français, le Siam est considéré comme un royaume sous-développé. Les connaissances astronomiques et scientifiques sont fournies par les premiers Français qui y séjournent. Les Siamois sont l'un des peuples du monde qui ignorent les savoirs, c'est pourquoi leur vie est dominée par les superstitions.

L'astrologie a une grande influence sur la vie quotidienne des Siamois. Ce peuple n'a pas confiance en son habileté et croit que la superstition peut guider sa vie. Les astrologues sont comme leurs conseillers. Les Siamois leur obéissent et sont prêts à suivre les prédictions. Cette foi est rependue chez tous les Siamois, même le roi. Bien qu'il soit le représentant de Dieu sur la terre, le souverain a des astrologues dans son palais pour prédire les événements à venir. En 1685, par exemple, le roi de Siam ordonne aux astrologues de chercher le meilleur jour pour la réception de l'ambassade française. L'abbé de Choisy note que les Siamois « alloient consulter les astres pour trouver le jour heureux entre les plus heureux pour faire descendre à terre son Excellence : de sorte que si les Talapoins sont lents dans leurs opérations, nous en serons plus long-temps à la rade⁶³⁵ ».

Dans l'*Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, De Felice affirme la croyance en l'astrologie du roi de Siam. Il « prend toujours l'avis de ses astrologues, lorsqu'il sort de son palais ; & il ne rentre jamais sans leur permission⁶³⁶ ». Étant donné que les Siamois sont très superstitieux, hors les astrologues que les savants trouvent, ce peuple a également l'almanach qui « est une règle pour lui ; il lui marque, & à ses Sujets, les jours heureux ou malheureux, pour la plupart des choses qu'ils ont coutume de faire⁶³⁷ ».

À cause du manque de savoir, tout ce que les Siamois imaginent est sans raison. Pour les savants, la réaction de ce peuple vis-à-vis des éclipses symbolise l'ignorance des règles de l'astronomie et du fonctionnement de l'univers qui ne leur permet pas de comprendre le phénomène naturel. Quand la lune passe entre la Terre et le Soleil, son ombre est projetée sur

⁶³⁵ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685&1686*, op. cit., p. 286. Guy Tachard parle aussi de cette croyance superstitieuse : les deux mandarins siamois affirment que leur souverain « avoit ordonné qu'on choisit le plus heureux jour de l'année pour sa reception & pour son Audience » (Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, op. cit., p. 198).

⁶³⁶ Fortunato Bartolomeo de Felice, *Encyclopédie, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, Yverdon, 1771, t. IV, p. 19.

⁶³⁷ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 197.

le Terre. Au contraire, ils pensent que c'est un terrible dragon qui dévore le soleil et la lune. Donc, ils font beaucoup de bruit pour effrayer cet animal. Ils sont sûrs que le grand bruit obligera le dragon à rejeter ce qu'il a pris du soleil ou de la lune. De plus, tout ce qui est dans ce royaume tels que la nature, les animaux et les diverses choses, peut être associé à la superstition. Pour mettre l'accent sur leurs idées qui sont pleines d'absurdités, André Guillaume Contant d'Orville écrit que « Les hurlements des animaux féroces, les cris des cerfs & des singes [...], un serpent qui traverse un grand chemin, quelque chose que le hasard fait tomber, ou un vase qui se brise⁶³⁸ » sont considérés comme des signes de mauvais augures.

La crainte et l'ignorance conduisent ce peuple superstitieux à croire également aux pouvoirs magiques, par exemple, selon eux, le feu purifie les femmes après l'accouchement ; les merveilleux breuvages peuvent affaiblir des forces de l'âme ou augmenter l'inspiration de l'amour ; les talismans protègent les croyants du mal, des calamités et des esprits méchants, etc. Bien que ces croyances ne soient pas rationnelles, les érudits ont remarqué que les Siamois n'avaient aucun doute. Ils vénèrent le feu avec un copieux repas pour le remercier. Ils vont chez les devins afin d'avoir des breuvages magiques. Et comme ce peuple a confiance dans la magie des talismans, ceux-ci sont utilisés dans presque toutes les professions des Siamois. François-Marie de Marsy signale ainsi que les matelots suspendent les pièces de tissu talismanique au vaisseau pour le protéger et lui assurer une bonne navigation. Les juges les utilisent dans la cérémonie du serment et de l'épreuve des innocents ; et les médecins mêlent les talismans dans les boissons pour les malades, ou les attachent au bord du vase pour empêcher que les esprits diaboliques éliminent l'efficacité des médecins⁶³⁹.

2. Le mode de vie

Comme le goût pour l'exotisme se répand tout au long du siècle, tout ce qui concerne les peuples éloignés attire la curiosité des hommes des Lumières. Les savants s'interrogent sur les costumes, les cultures ainsi que les usages des gens inconnus. Donc le mode de vie des Siamois apparaît dans leurs écrits.

⁶³⁸ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différents peuples du monde, op. cit.*, p. 467.

⁶³⁹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 353.

2.1 L'habillement

L'habillement des Siamois est différent de celui des Occidentaux. François-Timoléon de Choisy note, dans son récit de voyage, que les Siamois « se servent de pièces d'étoffes, qui ne s'usent pas si aisément que les habits⁶⁴⁰ ». Au XVIII^e siècle, l'habillement des Siamois est décrit par les savants. L'étoffe non cousue est suffisante pour ce peuple exotique. La nudité des Siamois est souvent signalée parce qu'ils s'habillent peu et que leurs habits sont simples. Par exemple, Pierre Joseph André Roubaud écrit que « la nudité des Siamois peut être une suite de leur pauvreté & la simplicité de leurs mœurs autant que de la chaleur du climat. La plupart n'ont pour tout habillement qu'un pagne, ou une pièce de toile peinte qu'ils roulent autour des reins & des cuisses, & qui ne descend pas jusqu'au genou⁶⁴¹ ». Jacques-Philibert Rousselot de Surgy ajoute que « Les Siamois vont ordinairement la tête & les pieds nus⁶⁴² », etc.

Le costume ne révèle pas seulement la beauté, au Siam il indique les différences sociales. L'habit des mandarins se distingue de celui des gens ordinaires. François-Marie de Marsy parle de la bonne qualité du pagne des nobles qui est « une étoffe de soye, brochée d'or ou d'argent, ou une de ces toiles fines que nos négociants appellent *Chitte* du Masulipatan⁶⁴³ ». L'auteur remarque aussi que les hommes portent également une chemise de mousseline dont les manches sont plutôt larges et le style unique : « sans collet, & si ouverte par devant, qu'elle leur laisse toute la poitrine découverte [...]. Le corps en est si juste que ne pouvant passer par-dessus le pagne, elle s'y arrête en formant plusieurs plis⁶⁴⁴ ». Louis Moréri souligne que les mandarins siamois ont sous ce pagne « un caleçon étroit, dont les extrémités sont bordées d'or ou d'argent⁶⁴⁵ ».

Les souliers et les chapeaux ne sont pas nécessaires dans ce royaume car le peuple siamois va ordinairement nu-pied et nu-tête. Pourtant les mandarins ont des chaussures pointues, sans talons et sans quartier importées par les Mahométans. Les jours de cérémonies, ils portent un bonnet blanc, haut et pointu orné de divers cercles d'or, d'argent afin de marquer leurs dignités. Ce bonnet est souvent évoqué dans les écrits du siècle. Les Français s'en souviennent non seulement parce que leur figure était étrange comme « un pain de

⁶⁴⁰ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, op. cit., p. 342.

⁶⁴¹ Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, op. cit., p. 245.

⁶⁴² Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 66.

⁶⁴³ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 339.

⁶⁴⁴ *Idem*.

⁶⁴⁵ Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*, op. cit., p. 405.

sucré⁶⁴⁶ » ou « une pyramide⁶⁴⁷ », mais aussi parce que les ambassadeurs en portaient quand ils sont venus à Versailles en 1686.

L'habillement du roi a également été mentionné en soulignant la richesse de ses parures⁶⁴⁸ : « Le Roi porte sous sa chemise une espèce de veste de brocard d'or, dont les manches fort étroites descendent jusqu'au poignet. Elle s'attache par devant avec des boutons, & elle tombe jusqu'au genou⁶⁴⁹ ». En tant que chef du royaume, son habit est plus élégant que ceux des autres. Il « porte une veste de quelque beau brocard, dont les manches sont fort étroites, & lui viennent jusqu'aux poignets. Cette veste est toujours sous sa chemise, qui est garnie ordinairement de dentelle⁶⁵⁰ ».

L'une des observations faites par les savants concerne l'habillement des femmes siamoises qui a peu de différence avec celui des hommes. Elles portent un pagne comme des hommes mais elles le laissent tomber dans sa longueur afin de former une jupe étroite qui leur descend jusqu'à mi-jambe. Comme l'usage des chemises de mousseline est réservé aux hommes, elles ont une pièce de mousseline pour couvrir leurs seins. La qualité de l'étoffe dépend de la richesse des personnes et le noir est la couleur la plus populaire. Bien que les Siamois s'habillent peu, elles portent quelques bijoux pour faire valoir leur beauté. Certains ornements ressemblent à ceux des femmes françaises. Samuel von Pufendorf parle de l'usage commun parmi ce peuple éloigné : elles ne portent pas de collier mais les trois derniers doigts de la main sont ornés des bagues « dont le nombre n'est point fixé⁶⁵¹ ». Elles ont aussi des boucles d'oreilles qui « ont la forme d'une poire & sont d'or, d'argent ou de vermeil⁶⁵² ». Cependant la particularité qui frappe les Français est le port d'anneaux dans leurs narines⁶⁵³.

⁶⁴⁶ Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, op. cit., p. 59.

⁶⁴⁷ Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*, op. cit., p. 405.

⁶⁴⁸ La richesse de ses parures est déjà signalée par des Français qui avaient l'occasion de rencontrer le roi de Siam le jour de l'Audience durant le siècle précédent. Le Chevalier de Chaumont écrit ainsi : « Ce Monarque avoit une Couronne enrichie de diamans attachée sur un bonnet qui s'élevoit au dessus presque semblable à ceux de nos dragons, sa veste étoit d'une étoffe très-belle à fonds & fleurs d'or garnie au col & aux poignets de diamans, en sorte qu'ils formoient une espèce de collier & de brasselets. Ce Prince avoit beaucoup de diamans aux doigts » (Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, op. cit., p. 43). Claude de Forbin parle aussi des costumes du Roi siamois. Cet officier de marine français écrit que le souverain « portoit sur la tête un Chapeau pointu, tel qu'on les portoit autrefois en France, mais dont le bord n'avoit gueres plus d'un pouce de large, ce Chapeau étoit attaché sous le Menton avec un Cordon de Soie. Son Habit étoit à la Persienne, d'une Etoffe couleur de feu & or. Il étoit ceint d'une riche Écharpe, dans laquelle étoit passé un Poignard, & il avoit un grand nombre de Bagues de prix dans plusieurs de ses doigts » (Claude de Forbin, *Mémoires du comte de Forbin*, op. cit., p. 108).

⁶⁴⁹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens*, op. cit., p. 340.

⁶⁵⁰ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 577.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 578.

⁶⁵² *Idem.*

⁶⁵³ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens*, op. cit., p. 341.

Outre la beauté, au Siam, les ornements sont également une marque de la richesse des personnes, parce que les femmes riches ou les enfants qui viennent de la bonne famille ne portent que des bijoux précieux.



FEMME SIAMOÏSE. || MANDARIN SIAMOIS.
SIAMSE VROUW. || SIAMSE MANDARYN.
Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*,
La Haye, Chez Pierre De Hondt, 1755, t. XII, p. 190.

2.2 La simplicité de la vie

Aux yeux des Français, les Siamois n'effectuent pas de grande dépense. La vie très simple de ce peuple éloigné est rapportée dans leurs œuvres pour montrer que ce ne sont pas la pauvreté ni la pénurie qui expliquent ces coutumes puisque le Siam est l'un des royaumes les plus fertiles, c'est plutôt que le peuple ne voit pas la nécessité d'avoir des éléments de luxe supplémentaires.

L'alimentation

Les savants sont étonnés de la culture alimentaire des Siamois. La frugalité est appréciée par ce peuple. Selon La Loubère : « on y voit une douzaine de poules pour vingt sols, un cochon pour sept, & une vache pour dix dans les provinces, & trois liv. dans la capitale. Qu'un homme enfin pouvait vivre avec deux liards par jour⁶⁵⁴ ». Il est incroyable qu'ils mangent si peu alors que la nourriture est abondante et peu chère. Cependant la religion est considérée comme la raison principale qui leur interdit la plupart des viandes. Donc les Siamois ne mangent que du riz, du poisson salé et des légumes.

D'autre part, des aspects positifs de l'alimentation des Siamois sont mis en valeur. Il s'agit, par exemple, des huitres, des tortues, des écrevisses, des anguilles et des poissons frais. Mais les Siamois préfèrent des plats que les Français jugent dégoutants : ils aiment non seulement manger des boyaux, des intestins, du poisson pourri, des œufs couvés, des rats, des lézards, et des insectes grillés, mais ils mêlent aussi le condiment puant appelé *Capi*⁶⁵⁵ à leurs aliments.

La boisson des Siamois est encore plus simple que leur nourriture : ils ne boivent que de l'eau. Quant aux liqueurs, ces boissons spiritueuses ne sont point essentielles pendant leur repas. Grâce au contact avec les étrangers, les breuvages importés sont également consommés dans ce royaume. C'est le cas du thé chinois, du café importé par les Mores, et surtout des vins venant de Perse ou d'Europe, qui sont populaires parmi les hommes de qualité à la cour siamoise⁶⁵⁶. Cependant, le prix de ces boissons étrangères est plus élevé que celui de celles qui sont fabriquées dans le royaume. Pour les gens ordinaires, outre de l'eau pure, ils ont leurs liqueurs fortes qui sont moins chères parce qu'elles sont faites à partir des plantes naturelles du pays. Elles sont mentionnées dans les écrits des savants : le *Tari* et le *Neri*, boissons préparées à partir des Palmites, et le *Laou* (nommés par les Européens *Rak* ou *Arak*) qui est préparé à partir de grains de riz fermentés dans de la chaux.

⁶⁵⁴ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 330 et Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 70.

⁶⁵⁵ C'est un « liquide comme de la moutarde, faite de petites écrevisses pourries » (Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, op. cit., p. 66).

⁶⁵⁶ L'abbé de Choisy rapporte que lorsqu'il était au palais de Siam, il a goûté de bons repas et des boissons qui venaient de pays étrangers : « On a dîné longuement. La santé des Rois a été beuë. Des ragouts à la Japonaise, que j'ai trouvé bons, à la Siamoise, meilleurs, à la Portugaise, détestables ; du vin d'Espagne, de Perse, de France, de la bière d'Angleterre » (François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685&1686*, op. cit., p. 356-357).

L'habitation

On peut également mesurer la simplicité de la vie des Siamois par leur habitation. Antoine François Prévost souligne que « si les Siamois sont simples dans leurs habits, ils ne le sont pas moins dans leurs logements, dans leurs meubles & dans leur nourriture ; riches dans une pauvreté générale, puisqu'ils savent se contenter de peu⁶⁵⁷ ». Les savants se sont logiquement intéressés aux maisons en bois des Siamois. D'une part, ce peuple ne dépense pas beaucoup d'argent pour bâtir parce que le bois, le matériau principal, est très abondant dans le royaume. Leurs maisons sont construites sur pilotis qui sont de gros bambous pour éviter des inondations, parce qu'elles se situent près de la rivière. D'autre part, elles sont simplement bâties. Les Siamois « n'ont, ni épingles, ni aiguilles, ni clous, ni ciseaux, ni Serrures, & n'emploient par conséquent pas un clou à bâtir leurs Maisons⁶⁵⁸ ». Étant donné que la conception très simple des maisons, les bâtir ne prend pas beaucoup de temps : les Siamois « ont bientôt construit leurs maisons : trois cents qui brûlèrent du temps que La Loubère était à Siam, furent rebâties en deux jours, & trois autres furent emportées avec leurs meubles, en moins d'une heure⁶⁵⁹ ». Les savants parlent de temps en temps de maisons en briques au Siam. À cause de son prix très élevé, ce matériau ne sert qu'à bâtir le palais, la pagode, le temple, les grands monuments ou les maisons étrangères.

Les savants se sont aussi intéressés aux meubles des Siamois. Ils sont peu nombreux et d'une grande sobriété. Des nattes d'osier ou de paille de riz leur servent de sièges, de fauteuil et de lit. De plus, chez eux, la décoration de la maison ou des chambres n'est pas faite par fantaisie. Néanmoins, les savants remarquent que les meubles chez les riches sont différents de ceux des gens ordinaires. Les riches ne dorment pas sur des nattes couvertes des pagnes. Certains « ont des matelas de coton⁶⁶⁰ » ; d'autres « ont un tour de lit de mousseline pour se garantir des mouches⁶⁶¹ ». Au Siam, le luxe et le nombre des meubles varient selon le rang des personnes. François-Marie de Marsy parle des meubles observés chez les mandarins siamois. Selon lui, on voit « des cabinets de la Chine ou du Japon, des porcelaines rangées sans beaucoup d'ordre, des tapis de Perse étendus sur le plancher, & quelques oreillers placés dans un coin de l'appartement⁶⁶² ». De son côté, Prévost décrit les ornements et les meubles préparés dans la maison destinée aux envoyés français : « La salle & les chambres étaient

⁶⁵⁷ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 193.

⁶⁵⁸ Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique et critique*, op. cit., p. 516.

⁶⁵⁹ Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, op. cit., p. 63.

⁶⁶⁰ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises*, op. cit., p. 36.

⁶⁶¹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 342.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 341.

tapissées de toiles peintes, avec des plat-fonds de mousseline blanche, dont les extrémités tombaient en pente. Les nattes des appartements étaient beaucoup plus fines que celles des cours ; & dans les chambres de lit, on avait encore étendu des tapis par-dessus les nattes⁶⁶³ ».

Les moyens de locomotion et les équipages

Les Français qui y sont venus à la fin du siècle précédent ont écrit qu'ils sont montés sur des éléphants pour faire le tour de la ville et qu'ils ont pris des balons pour circuler dans le royaume. Les érudits du XVIII^e siècle n'ayant pas la même expérience que les ambassadeurs français envoyés au Siam, ces moyens de transport, simples mais peu connus en France, attirent leur curiosité.

En raison du grand nombre de rivières dans le Siam, les balons ou les bateaux sont énormément utilisés pour la circulation. Les savants s'intéressent beaucoup à ces moyens de locomotions aquatiques. Dans l'*Encyclopédie*, le Chevalier de Jaucourt explique leur importance dans son article SIAM, *Géog. mod.* : « on ne saurait aller fort loin sans bateau⁶⁶⁴ ». Dans l'article BALLON, *en Marine*, attribué à Bellin⁶⁶⁵, on trouve la description du balon utilisé par la Cour Siamoise, dont l'ornement, représentant des rameurs, était magnifique. Le mot « balon » est encore défini dans le *Dictionnaire portatif des mots français* d'Antoine François Prévost⁶⁶⁶, et dans le *Supplément au dictionnaire militaire* écrit par François-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois⁶⁶⁷.

Les compilateurs consacrent des pages aux balons siamois. Antoine François Prévost décrit la forme du balon qui « n'est que d'un seul arbre, long quelquefois de seize à vingt toises⁶⁶⁸ », les rameurs qui sont « assis, les jambes croisées, l'un à côté de l'autre, sur une planche qui traverse le Balon » ainsi que la pagaye qu'« on tient a deux mains, par le milieu & par le bout. Elle n'est point attachée au Balon ; & celui qui la manie a le visage tourné du côté vers lequel il s'avance au-lieu que nos Rameurs tournent le dos à leur route⁶⁶⁹ ».

On découvre les diverses sortes de balons. Au Siam, les balons sont plus qu'un simple moyen de transport, ils montrent également la distinction de certaines personnes dans la société. Les uns ont les balons ordinaires avec au milieu une loge de bois. Ils servent

⁶⁶³ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages, op. cit.*, p. 193.

⁶⁶⁴ SIAM, *Enc.*, XV, 1765, 152a.

⁶⁶⁵ BALLON, *Enc.*, II, 1752, 48a.

⁶⁶⁶ Antoine François Prévost, *Manuel Lexique, ou Dictionnaire portatif des mots Français*, Paris, Chez Didot, 1755, t. I, p. 111.

⁶⁶⁷ François-Alexandre Aubert de La Chesnaye des Bois, *Supplément au Dictionnaire Militaire, ou Recueil alphabétique*, Paris, Chez Gissey, 1746, t. III, p. 55-56.

⁶⁶⁸ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages, op. cit.*, p. 226.

⁶⁶⁹ *Idem.*

d'habitation et font office de maisons flottantes pour la plupart de Siamois qui n'ont pas d'autre logement. Les autres ont les balons d'État, utilisés pour des personnes de rang supérieur. Ils ont un siège sur toute leur largeur. La hauteur du siège et le nombre de rameurs dépendent de la dignité des personnes : un mandarin supérieur est assis sur un siège plus haut couvert de *Chiroles*⁶⁷⁰, selon les Portugais, ou *Coup* selon les Siamois. Quant au mandarin inférieur qui a le siège moins élevé, il se sert juste d'un parasol pour se couvrir. Les balons d'État sont souvent utilisés dans les cérémonies importantes du royaume, comme le jour de la réception de l'ambassade de France. La beauté de la procession par voie d'eau impressionne les Français arrivant au Siam, avant ce siècle, et les philosophes qui s'intéressent aux pays lointains.



GEZIGT VAN SIAM EN VERSCHEIDE BALONS.

Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*,
La Haye, Chez Pierre De Hondt, 1755, t. XII, p. 226.

⁶⁷⁰ « C'est une espèce de berceau, ouvert par-devant & par derrière, composé de bambous fendus & entrelacés, & revêtu d'un vernis noir ou rouge. Le vernis rouge appartient aux Mandarins de la main droite, & le noir à ceux de la main gauche » (Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 227).

Les voyages les plus fréquents se font par voie terrestre. Les savants disent que les animaux qui sont utilisés pour l'agriculture peuvent servir de montures. C'est le cas des bœufs, des buffles et surtout des éléphants que les savants évoquent souvent. Ce sont de grands animaux que les Siamois aiment beaucoup, parce qu'ils constituent des montures plus nobles et plus propre à la guerre. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les éléphants soient tellement présents au Siam surtout pour le roi, les mandarins ainsi que les hommes de rangs supérieurs, comme les ambassadeurs français qui y arrivent en 1685⁶⁷¹. L'usage des éléphants au Siam offre aux savants une comparaison avec celui des chevaux en France. Bien que les chevaux courent plus vite que les autres animaux sur terre, ils ne sont pas populaires dans ce royaume. François-Marie de Marsy affirme que l'« on ne sait ici presque aucun usage des chevaux, qui sont rares dans le pays, & dont l'espèce est d'ailleurs mauvaise, ce que la Loubère attribue à la grossièreté des pâturages⁶⁷² ».

Outre l'usage des montures, les Siamois ont des chaises portatives pour se déplacer par voie terrestre. Cependant ces moyens de locomotion ne sont utilisés que pour les mandarins ou les hommes de rangs supérieurs. Les deux sortes de chaises à porteurs qui ne ressemblent pas aux voitures utilisées en Europe attirent l'attention des Français. François-Timoléon de Choisy, adjoint de l'ambassadeur français, qui a eu l'occasion de monter sur une chaise pour aller jusqu'au palais du roi de Siam a raconté cette expérience⁶⁷³. Les savants se font l'écho des différents témoignages. C'est pourquoi, on trouve des détails sur les chaises portatives dans leurs ouvrages : les unes sont des brancards qui soutiennent un siège, portés sur les épaules de quatre ou de huit hommes selon la qualité des personnes qui s'assoient dans le siège ; d'autres sont entourées d'une balustrade qui laisse seulement le devant libre et ouvert, pour l'entrée et la sortie. Quelques-uns de ces sièges sont couverts d'une impériale. Ces chaises portatives se mettent sur les éléphants et sur les balons.

⁶⁷¹ Le Chevalier de Chaumont raconte que « Le vingt-troisième Monsieur Constans me dit que le Roy vouloit me donner le divertissement d'un combat d'Elephans & qu'il me prioit d'y mener les Capitaines [...], nous y allâmes sur des Elephans & le combat se donna de la même manière » (Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam, op. cit.*, p. 55).

⁶⁷² François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, *op. cit.*, p. 342.

⁶⁷³ M. l'Ambassadeur « est ensuite monté dans une chaise découverte dorée, porté par dix hommes. Il avoit à ses deux côtes deux Oyas aussi dans des chaises ; & je le suivois aussi dans une chaise portée par huit hommes. Je ne me suis jamais trouvé à telle fête, & je croyois être devenu Pape » (François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686, op. cit.*, p. 328).

2.3 Les traditions culturelles

Étant donné que les peuples éloignés comme les Siamois attirent l'attention des curieux, les savants s'y intéressent aussi et étudient leurs traditions culturelles, qui font partie de leur mode de vie, et permettent de mieux les connaître.

Leur commerce

Bien que la chasse et la pêche soient les principales occupations des Siamois, le commerce de ce peuple est aussi connu par des étrangers depuis longtemps. Les savants perçoivent l'importance du négoce et s'y intéressent notamment dans les pays lointains, c'est pourquoi ils évoquent fréquemment le commerce siamois. Les deux dictionnaires plus célèbres concernant le commerce des pays du monde, le *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, & des arts & métiers*, de Philémon-Louis Savary⁶⁷⁴, et le *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, de Jacques Peuchet⁶⁷⁵, présentent dans certains de leurs articles, le commerce des Siamois. Les auteurs mettent l'accent sur la géographie, les ressources naturelles, les produits divers, les relations commerciales avec les étrangers, en particulier les Hollandais, qui sont, pendant un temps, les partenaires les plus importants de ce royaume.

Le négoce de ce peuple apparaît aussi dans les ouvrages de compilation portant sur les aspects culturels la vie des Siamois. Outre le commerce du roi siamois avec les étrangers, qui a beaucoup fait pour la prospérité du pays, les échanges effectués par le peuple sont bien décrits. Le commerce au Siam n'est ni grand et ni complexe, il est simple et relativement peu dynamique. Les marchandises échangées au marché sont des produits agricoles dont les prix ne sont pas élevés. En outre, l'ambiance entre les vendeurs et les acheteurs est très agréable. Les auteurs sont surpris de constater que les Siamois ont une confiance réciproque : les uns examinent à peine les produits qu'ils ont achetés, et les autres ne comptent pas l'argent qu'ils ont reçu. Comme les Siamois n'ont pas spécialement le sens du commerce et qu'ils ne sont pas méfiants, François-Marie de Marsy raconte qu'ils « se formalisèrent de voir les Français acheter les moindres choses avec une précaution excessive⁶⁷⁶ ». Les Siamois ne cherchent pas à s'enrichir. Leur but n'est que la subsistance.

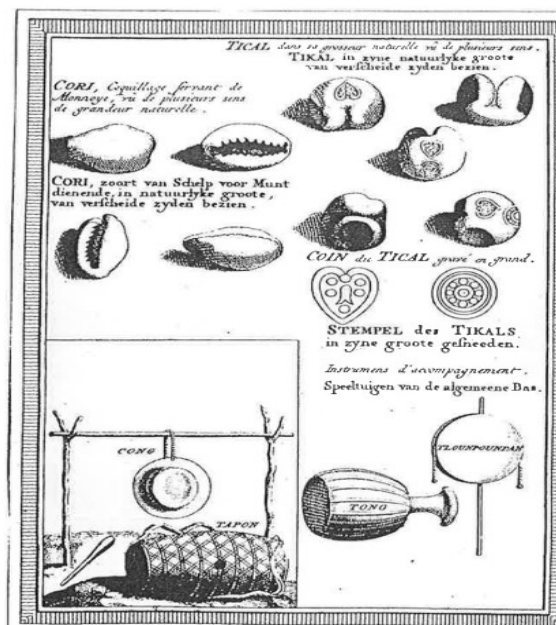
⁶⁷⁴ Philémon-Louis Savary, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, & des arts & métiers*, Copenhague, Chez Claude Philibert, 1765, t. V, p. 1251-1256.

⁶⁷⁵ Jacques Peuchet, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, Paris, Chez Blanchon, 1798, p. 567-570.

⁶⁷⁶ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 253.

Les savants décrivent tout ce qui concerne le commerce, notamment les mesures qui sont peu précises. Ils notent que les Siamois ne connaissant pas l'aune, une mesure utilisée en France, ils évaluent la longueur des pièces d'étoffe avec la longueur du bras. Leurs poids nommés *Ding* ne sont pas plus précis que les mesures en France. Ils utilisent des pièces de monnaie, qui souvent sont fausses ou altérées. Leurs mesures ne sont pas fiables, parce qu'elles sont faites avec des matériaux naturels donc la grandeur est inégale, comme les cocos qui servent à mesurer les grains et les liqueurs. Ils ont aussi une mesure appelée *sat*, faite en forme de boisseau, pour les grains secs, et une mesure nommée *canan* pour les liqueurs.

Les savants ont aussi observé la monnaie de ce royaume. À l'époque où les savoirs se diffusent, on ne se contente pas, dans les ouvrages des savants, des noms des pièces, le *tical*, le *mayon* ou *selunge*, le *fouang*, la *sompaie*, *Bia*, etc., les détails sur ces monnaies sont également rapportés. Il s'agit notamment de la figure des monnaies, de la forme des pièces, des images des oiseaux, des dragons ou d'autres figures qui sont représentées sur les pièces, et bien sûr de leurs valeurs respectives dans le système siamois et par rapport au système français.



Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*,
La Haye, Chez Pierre De Hondt, 1755, t. XII, p. 220.

Les pratiques culturelles

Au XVIII^e siècle, l'image des Siamois n'est plus présentée comme une image simpliste, elle est riche en détails. La politesse des Siamois sert notamment à symboliser la sociabilité des peuples éloignés. Les savants sont aussi frappés par leur langue, qui est remplie

de mots respectueux, gracieux et flatteurs. Au Siam, les hommes ont beaucoup de respect pour les femmes. Ils leur réservent des mots doux et attentionnés. Ils les appellent parfois *jeune diamant, jeune or, jeune cristal, jeune fleur, jeune ciel*⁶⁷⁷. Ces mots renvoient à des choses précieuses, c'est pourquoi les femmes sont contentes de les entendre.

Les savants observent même la manière de s'asseoir. Les Siamois croisent les jambes, même sur un siège. Lors de leurs entretiens, ils ne se tiennent jamais debout, car c'est pour eux une forme d'impolitesse. Chacun s'assied sur les talons, ou s'accroupit sur les coudes comme un signe de respect. Par exemple, les esclaves et les inférieurs s'inclinent par respect devant leur maître ou une personne d'un rang supérieur.

D'autre part, la façon de saluer appartient à la civilité siamoise. Parmi les ouvrages savants, *Le Voyageur François, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau monde*, de Joseph de La Porte, la présente en racontant qu'ayant été invité par des Siamois, il a été chaleureusement accueilli par ses hôtes. L'auteur observe que les premières questions au Siam sont les suivantes : « Êtes-vous bien » ? « Mangez-vous bien » ? « Dormez-vous bien » ?⁶⁷⁸ Ces interrogations amicales visent, comme en France, à établir une ambiance cordiale. La Porte ajoute au passage des remarques sur ce que l'on ne doit pas faire chez les Siamois, notamment refuser les plats qui sont proposés. Le refus des invités est considéré comme une incivilité. Cet auteur glisse alors cette anecdote : « je reçois donc ce qu'on m'offrait, & je goûtais de tout⁶⁷⁹ ».

Les bons usages dans la société

Toutes les sociétés disposent d'une culture propre qui est transmise à travers les pratiques et les croyances. Les usages des peuples témoignent de la diversité des traditions. Les usages particuliers des Siamois manifestent leur identité culturelle. Les savants observent que les Siamois les respectent scrupuleusement : la droite est la place d'honneur, la bonne place dans la chambre est le fond opposé à la porte et on marche à la file dans les rues, jamais à côté les uns des autres, le lieu le plus élevé passe pour le plus honorable etc.

Cela se vérifie dans la vie quotidienne. Comme la tête est la partie la plus haute du corps, les Siamois la respectent beaucoup. Selon Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, « c'est une insulte des plus graves que de toucher quelqu'un au visage, de lui passer la main par-

⁶⁷⁷ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 604.

⁶⁷⁸ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 356.

⁶⁷⁹ *Idem*.

dessus la tête, ou de manier ses cheveux⁶⁸⁰ ». De plus, la tête ne doit pas être sous les pieds d'une quelconque autre personne. Le même auteur donne un exemple pour souligner cet usage : les Siamois « aiment mieux faire arrêter leurs balons, que de s'exposer à la honte de passer sous les pieds des autres⁶⁸¹ ». Comme les maisons siamoises n'ont qu'un seul étage, en rappelant de cet usage, Claude-François Lambert assure que cela vient du fait que « personne parmi eux ne [veut] ni loger ni passer sous les pieds d'un autre⁶⁸² ».

Étant donné que les Siamois vivent suivant ces principes, François-Marie Marsy n'est pas surpris que ce peuple trouve « fort extraordinaire qu'en Europe on place les valets dans le lieu le plus exhaussé du logis⁶⁸³ ». Comme les pieds ne sont pas de bon augure, il est interdit d'être au-dessus des personnes respectées ou des choses sacrées. Jacques-Philibert Rousselot de Surgy offre des exemples pour expliquer cet usage : on voit toujours au Siam que quand le Roi se promène en balon, les habitants doivent sortir de leurs maisons et de se prosterner sur la terre, afin que « personne ne se trouve dans un lieu plus élevé que le siège du Roi⁶⁸⁴ ». C'est aussi la raison pour laquelle, les envoyés français étaient dans la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel au Siam, « les domestiques qui leur avaient été donnés pour les servir, n'osaient monter au premier étage même pour le service de la maison⁶⁸⁵ ». De plus, les Siamois n'osent pas enfreindre ces règles culturelles, même lorsqu'ils ne sont pas au Siam : l'Ambassadeur siamois portant la lettre de son roi reste au premier étage dans un hôtel en France et les autres au second. Lorsque « un des Ambassadeurs subalternes s'apercevant qu'il se trouvait au-dessus de la lettre du Roi, descendit avec précipitation de son appartement, & n'y voulut plus retourner⁶⁸⁶ ».

3. Mœurs et coutumes remarquables

Les savants cherchent à diffuser les diverses informations sur les Siamois. Les données concernant leur apparence extérieure ne permettent que de catégoriser l'ethnicité.

⁶⁸⁰Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 74.

⁶⁸¹*Ibid.*, p. 73.

⁶⁸²Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 202.

⁶⁸³François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 377.

⁶⁸⁴Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 73.

⁶⁸⁵*Idem.*

⁶⁸⁶*Ibid.*, p. 74.

Pour aller plus loin, il faut étudier les mœurs et les coutumes du peuple en question. C'est ce que l'on trouve dans leurs ouvrages.

3.1 Les cérémonies siamoises

Parmi ces cérémonies, les savants consacrent de nombreuses pages aux mariages et aux funérailles. D'une part, ce sont des rituels importants concernant la vie des hommes ; d'autre part, ils sont l'occasion de nombreuses anecdotes que l'on ne trouve pas chez les Occidentaux.

Le mariage

Dans les œuvres des Lumières, les démarches préliminaires sont évoquées pour expliquer le début du mariage. La différence entre le commencement de la cérémonie en France et au Siam est notée. Jacques-Philibert Rousselot de Surgy souligne qu'« En Europe, une cérémonie religieuse précède ordinairement la consommation du mariage : à Siam, elle ne vient qu'à sa suite⁶⁸⁷ ». Comme la superstition domine la vie de ce peuple, les éléments divins sont importants pour les Siamois. Leurs prédictions affectent la décision du mariage. Donc, ils donnent l'heure de la naissance du garçon et de la fille. Les Siamois les interrogent sur les questions en rapport avec le futur du mariage mais aussi les vraies intentions des chacun de conjoints car, « En ce pays-là chacun a grand soin de cacher la fortune à l'avarice des Grands & à la tyrannie du Prince⁶⁸⁸ ».

Bien que les Siamois se marient très jeunes, les détails des étapes de la cérémonie ne sont pas négligés. La plupart des savants observent qu'avant le mariage, le jeune homme visite trois fois sa prétendue en apportant du bétel, des fruits, et d'autres petits présents. La troisième visite est importante parce que les parents des deux familles se réunissent pour compter ensemble la dot de la fille et les biens du garçon. En cas de divorce, chacun des époux peut reprendre ce qu'il a mis dans ce mariage. Certains parlent de la stratégie des Siamois pour connaître le futur gendre : en s'appuyant sur les écrits de Nicolas Gervaise, François-Marie de Marsy explique qu'« avant la consommation du mariage les parents de la fille prennent chez eux le prétendu, & lui font subir un noviciat de six mois⁶⁸⁹ », tandis que

⁶⁸⁷ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 100.

⁶⁸⁸ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 156.

⁶⁸⁹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 312.

Joseph de La Porte affirme qu'« il demeure dans la maison de son futur beau-père, y passe un mois ou deux pour voir la fille, & s'accoutumer peu à peu à vivre avec elle⁶⁹⁰ ».

Suivant la tradition, la fête se célèbre chez les parents de l'épouse, avec les réjouissances. Au cours de la cérémonie, tous les invités peuvent danser, sauf les nouveaux mariés. En cas de divorce, le mari rend la dot à sa femme et le couple se partage les enfants. À ce propos un usage étrange est rapporté par Prévost : « la mère a le premier, le troisième, & tous les autres impaires. Le père prend le second, le quatrième, & les autres dans le rang pair ; de sorte que si le nombre total est impair, il en reste un de plus à la mère⁶⁹¹ ». Par ailleurs, le droit du mariage leur interdit d'épouser quelqu'un du premier degré de parenté dans la famille. Et si le marié peut épouser deux sœurs, il n'est pas autorisé à le faire même temps⁶⁹².

La polygamie est légale dans ce royaume. Cette coutume exotique est évoquée par divers auteurs. On la trouve sous la plume des savants, mais aussi sous la forme d'anecdotes dans les périodiques. Par exemple, dans la *Nouvelle Bibliothèque de société*, on trouve cette conversation entre une dame française et l'Ambassadeur siamois sur la polygamie au Siam :

Une dame parloit de la polygamie
À l'Ambassadeur Siamois.
La Dame étoit Française : on devine, je crois
Que la mode d'avoir vingt femmes à la fois
Lui paroissoit une infamie.
Ah ! lui dit-il, point de courroux !
Bien loin de rechercher cette foule importune,
Si l'on trouvoit à Siam des femmes comme vous,
Madame, nous n'en aurions qu'une⁶⁹³.

Quoique les Siamois aient beaucoup de femmes à la fois, la dignité et l'honneur de ces femmes diffèrent : la « grande femme » a tous les privilèges tandis que les concubines n'ont

⁶⁹⁰ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 379.

⁶⁹¹ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 222.

⁶⁹² Les savants n'oublient pas de souligner les privilèges du roi même au sujet du mariage. Étant donné que le système despotique accordait des exclusivités au roi, il pouvait se marier avec sa sœur en pensant « qu'aucune femme n'est digne d'eux, que celle qui leur est la plus proche, sans même excepter la sœur » (Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 158).

⁶⁹³ *Nouvelle Bibliothèque de société*, Paris, Chez Delalain l'aîné, 1782, t. IV, p. 86. Voir aussi *Almanach des Muses*, Paris, Chez de Lalain l'aîné Libraire, 1780 p. 170 ; et M. D'Aquin de Château-Lyon, *Almanach littéraire*, Chez Mme La veuve Duchesne, 1790, p. 62.

aucun droit ainsi que leurs enfants. De toute façon, c'est le mari qui possède la totalité de la de la famille. Il a le droit de les vendre sauf sa femme principale qu'il peut juste répudier.

Le despotisme domine tout ce royaume et peut s'étendre jusqu'à l'héritage privé des gens. Les Siamois ne laissent pas les meubles ou la terre cultivée aux enfants parce que ces biens sont dérobés par le despote qui a le droit de s'approprier toutes les fortunes. C'est ainsi que certains donnent seulement les bijoux, comme l'or ou les diamants, à leurs descendants parce que ces objets peuvent être aisément cachés ; d'autres offrent une partie de leurs trésors au roi afin d'assurer à leurs descendants la possession du reste. Selon certains auteurs, il n'est pas surprenant que les gens soient opprimés dans un tel régime. Pour eux, c'est un « triste hommage rendu par la crainte, & qui prouve combien le despotisme rend ici les fortunes flottantes⁶⁹⁴ ».

Les funérailles

Les funérailles constituent une autre cérémonie essentielle qui révèle les différences culturelles entre les pays. Les auteurs qui s'intéressent au Siam abordent cette cérémonie, notamment Engelbert Kämpfer, qui parle des funérailles de la Mère du Barkalon⁶⁹⁵ ; François-Marie de Marsy qui évoque celles du roi du Siam⁶⁹⁶ ; Joseph de La Porte, qui rapporte celles de la princesse⁶⁹⁷, ou encore le *Dictionnaire de Trévoux*⁶⁹⁸ qui prend l'exemple des obsèques des talapoins.

Comme la cérémonie funéraire permet de rendre un dernier hommage au défunt, les funérailles se font dans le respect du mort. La dépouille est bien lavée afin d'éviter les odeurs désagréables. Les Siamois le placent sur une haute estrade et le gardent pendant trois jours. François-Marie de Marsy a fait mention d'une préparation qu'« on lui applique sur la bouche, sur les yeux, & sur les oreilles une pièce d'or, qui se convertit ensuite en plusieurs bagues, que la famille conserve précieusement en mémoire du mort⁶⁹⁹ ». Il s'agit de la cérémonie religieuse, dans laquelle les talapoins jouent un rôle essentiel. Les Siamois croient qu'ils sont les intermédiaires entre les morts et les hommes vivants. Dans la chambre où on l'expose la

⁶⁹⁴ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 314-315.

⁶⁹⁵ Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, op. cit., p. 13.

⁶⁹⁶ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 320.

⁶⁹⁷ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 312-317.

⁶⁹⁸ *Dictionnaire Universel Français et Latin, vulgairement appelé, Dictionnaire de Trévoux*, op. cit., t. VII, p. 960.

⁶⁹⁹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 317-318.

dépouille, ils viennent chanter toutes les nuits. De plus, ils participent au cortège funèbre et chantent pendant la crémation.

Les savants constatent que les croyances religieuses ont une grande influence sur les Siamois, comme l'idée de l'immortalité des âmes. Cette croyance implique pour les Siamois la recherche du bonheur pour les esprits des défunts. Certains découpent des papiers peints pour représenter des meubles, des maisons, des animaux domestiques et sauvages destinés à brûler avec le corps du cadavre, rituel qui suppose que ces papiers deviennent réels dans l'autre monde pour les morts. D'autres mettent la nourriture à côté de la tombe en croyant que les âmes ont faim comme les hommes ordinaires. De plus, l'enseignement des talapoins, qui souligne que « plus on fait de dépenses aux obsèques d'un mort, plus son âme est logée avantageusement dans le corps de quelque Prince ou de quelque animal considérable⁷⁰⁰ », permet aux Siamois de dépenser des sommes importantes pour célébrer les funérailles. Il est donc normal de trouver que les funérailles au Siam « n'ont rien de lugubre ; mais on les fait avec autant de magnificence que les facultés des parents du mort peuvent le permettre⁷⁰¹ ».

Cette croyance se reflète dans certains, notamment celui d'Engelbert Kämpfer, lequel était impressionné par la magnificence du convoi funèbre de la Mère du grand mandarin : « Les funérailles des personnes Siamoises de rang supérieur se font avec une pompe & une magnificence incroyable. Le Corps est porté par eau au lieu où il doit être enterré dans un Balon magnifique, quelquefois tout doré, au son du Tambour & de la Musique⁷⁰² ». François-Marie de Marsy s'appuie sur ce que Pinto⁷⁰³ vit lors des funérailles d'un Roi du Siam. Il raconte que l'urne d'or qui contient les cendres du souverain est mise sur un splendide balon afin de l'amener dans un temple hors de la ville :

Le balon qui la transporta était accompagné d'une infinité d'autres barques superbement décorées, dans plusieurs desquelles il y avait des représentations de divers genres, des lions, des tigres, des serpents, & d'autres animaux. Un enfant habillé d'une riche étoffe, & couvert de pierreries, paraissait sur une estrade dorée. Il avait un sabre à la main, & il représentait l'Ange tutélaire du Prince⁷⁰⁴.

⁷⁰⁰ Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, op. cit., p. 168.

⁷⁰¹ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 610.

⁷⁰² Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, op. cit., p. 13.

⁷⁰³ Fernand Mendez Pinto est un aventurier portugais. Il séjourna au Siam de 1540 à 1545.

⁷⁰⁴ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 320.

Ce n'est pas du tout un problème pour les riches ou les grands mandarins, qui peuvent dépenser beaucoup d'argent un rite funéraire sophistiqué, en revanche, des dépenses excessives causent indéniablement des difficultés aux gens ordinaires et aux pauvres qui croient ce que les talapoins enseignent.

Les auteurs relèvent d'autres particularités dans les rites funèbres. Outre les vêtements blancs, qui symbolise la douleur, les Siamois se rasent aussi les cheveux pour manifester leur chagrin. Pierre Joseph André Roubaud trouve que ce sont les « témoignages d'une horrible barbarie⁷⁰⁵ ». En ce qui concerne les cendres du défunt, les Siamois les déposent avec les pierreries ou les bijoux précieux sous des pyramides, dans le temple, en croyant que ce sont « des lieux que la Religion rend inviolables⁷⁰⁶ ». On trouve d'ailleurs un autre goût bizarre parmi eux. Bien que la crémation soit le plus grand honneur du défunt, certains Siamois n'ont pas cet honneur. Au Siam, la crémation est réservée aux hommes vertueux. Par contre, les pauvres, les criminels, les enfants mort-nés, les femmes mortes en couche, les noyés ou les hommes morts dans des accidents violents sont enterrés, parce que les Siamois croient que les innocents ne meurent pas de cette manière.

3.2 Les sciences et les arts

Il est indéniable que diverses connaissances ont été découvertes à cette époque. Les savants en tirent profit et en même temps ils étudient également les savoirs des autres contrées. On peut dire que c'est plus passionnant parce que c'est plus éloigné. Ils sont enthousiastes de voir les similarités, mais aiment décrire des différences chez des hommes appartenant à d'autres sociétés.

La langue

Les Français s'intéressaient à la langue siamoise avant le XVIII^e siècle. Les voyageurs utilisent cette langue dans leurs récits pour le plaisir ou, sur le terrain, pour expliquer certaines choses aux Siamois. L'abbé de Choisy raconte d'ailleurs dans ses *Mémoires* que le roi Louis XIV lui demanda de lui apprendre quelques mots siamois après son retour du royaume. L'anecdote suivante illustre bien sa curiosité à ce sujet :

Le roi me fit beaucoup de questions : il m'en fit entre autres dont on parla fort : il me demanda comment on disait manger en siamois ; je lui dis qu'on disait *kin*. Un quart d'heure après, il

⁷⁰⁵ Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, op. cit., p. 239.

⁷⁰⁶ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 254.

me demanda comment on disait boire ; je lui répondis : *kin*. – Je vous y prends, dit-il ; vous m’avez dit tantôt que *kin* signifie manger. – Il est vrai, sire, lui repartis-je sans hésiter ; mais c’est qu’en siamois *kin* signifie avaler ; et pour dire manger, on dit *kin-kaou*, avaler du riz ; et *kin-nam*, avaler de l’eau. – Au moins, dit le Roi en riant, il s’en tire avec esprit⁷⁰⁷.

On a recommencé à étudier cette langue au siècle des Lumières, comme faisant partie d’une culture qui passionne les Européens.

L’apparition de la langue siamoise dans des œuvres françaises montre l’intérêt que certains auteurs ont pour les langues des pays lointains. D’une part, les savants sont avides d’apprendre des langues qu’ils n’ont jamais entendues auparavant ; d’autre part, ces langues permettent d’accéder à de nouvelles connaissances. Il existe deux sortes de langues au Siam : la langue vulgaire, qui est toute simple, et celle de *bali* utilisée pour la religion et la justice. Les savants présentent les ressemblances entre les langues, comme le nombre de lettres et la manière d’écrire, et les différences, qui donnent à réfléchir. Quoique ces langues soient parlées dans ce royaume, les caractères du langage de *bali* sont plus compliqués à apprendre. Le *Bali*, la langue sacrée utilisée par les savants et les personnes polies, a ses déclinaisons, ses conjugaisons et ses dérivés, que l’on ne les trouve pas dans la langue vulgaire. Or, comme le *Bali* n’est pas la langue de la vie quotidienne, aucun dictionnaire ne réunit son lexique.

Certains savants désirent étudier profondément la langue siamoise. Ils trouvent que cette langue présente des ressemblances avec la langue chinoise, notamment la diversité des inflexions, et le grand nombre de monosyllabes dont elle est composée. De plus, elles n’ont ni déclinaisons ni conjugaisons contrairement aux langues occidentales. Bien que la langue siamoise ait certaines consonnes, comme la langue française⁷⁰⁸, les savants ont beaucoup de peine à trouver dans leur langue les équivalents des termes siamois. Prévost observe, par exemple, qu’il n’y a que les deux mots « *Pô & Mê*, qui ayent quelque rapport aux nôtres. Ils signifient en Siamois, Père & Mère⁷⁰⁹ ». De son côté, François-Marie de Marsy souligne la pauvreté de la langue siamoise à propos de la grammaire⁷¹⁰ et le manque de mots simples

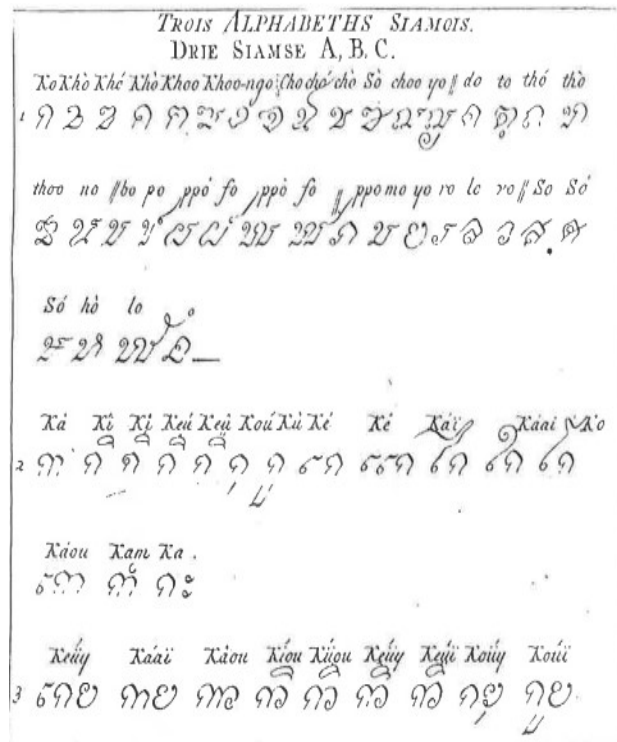
⁷⁰⁷ François-Timoléon de Choisy, *Mémoires de l’abbé de Choisy*, Paris, Mercure de France, 2000, p. 229.

⁷⁰⁸ « les Siamois sont notre *R*, que les Chinois n’ont pas, notre *V* consonne, notre *H*, notre *E* ouvert, qui ne souffre point ici l’élision, & l’*A*, qu’ils prononcent comme nous dans les fillabes finales, & comme l’*E* muet au milieu d’un mot » (François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 268).

⁷⁰⁹ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 213.

⁷¹⁰ « Les noms & les pronoms Siamois ne se déclinent pas, & n’ont point d’articles, pour marquer la différence des genres & des cas. Quand deux substantifs se suivent, le second est censé au génitif. Le nom se place toujours devant le verbe, le verbe devant ses régimes, & le substantif devant l’adjectif. Nulle inversion dans cette langue : elle n’a ni genres ni nombres : les verbes n’ont qu’un mode, qui répond à notre infinitif, & qui ne se conjugue

pour parler des choses, autre différence avec le français. Par exemple, *lumière de la bouche* signifie les lèvres, *gloire du bois* signifie les fleurs, *mères des eaux* signifie les rivières, etc⁷¹¹.



Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*,
La Haye, Chez Pierre de hondt, 1755, t. XII, p. 268.

pas » (François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 268-269).

⁷¹¹ *Ibid.*, p. 269. De plus, la comparaison entre les deux langues est aussi évoquée : « *Cœur bon*, par exemple, signifie content. Ainsi pour dire *si j'étois à Siam je serais content*, les Siamois diroient dans leur Langue ; *si moi être Ville de Siam, moi cœur bon beaucoup* » (Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 213).

Kia, Kia, Kia, Kia, Kia, Ké, Ké
 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

reu, reu, leu-leu
 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200

TROIS ALPHABETHS BALIS.
DRIE BALIES A, B, C.

1 *Ca Kha Kha ga - nga // Tcha Tcha Tcha Tcha - ya ||*
Ta tha tha da - na || Ta tha tha da - na || pa
ppa ppa ba - ma || Ca ra la ua ta
ha la ang

N.º II.

Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*,
 La Haye, Chez Pierre de hondt, 1755, t. XII, p. 268.

Ka Kaa Ki Kú Kou Koi Ke
 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Ka-na Ka-na Ka-ni Ka-nii Ka-nou Ka-noú
Ka-ne Ka-nai Ka-no Ka-naou Kanang

3 *Ka-nú*
Chiffres Siamois.
Siamle Cyfers.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Noms numériques Siamois.
Siamle Tel-naamen.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Neng. Song. Sam. Si ha. hou. Ket. peet. Cieu. Sib. Sib-et
Sib-Song. Tqui-Sib. Sam-Sib. &c.

N.º III.

Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*,
 La Haye, Chez Pierre de hondt, 1755, t. XII, p. 268.

Les diverses sciences

Les philosophes s'intéressent aux diverses connaissances. Ils étudient, recherchent et diffusent les savoirs. Ce n'est pas seulement pour prouver les capacités humaines, mais aussi afin de pouvoir répondre à toutes les questions en se basant sur la raison et les connaissances scientifiques.

Aux yeux des Français, il semble difficile d'apprendre quelque chose des Siamois. Ce peuple éloigné ignore presque tout de savoirs la géographie, la mécanique, l'histoire et les lois, etc. En ce qui concerne, la philosophie que les Français ont beaucoup étudiée, le peuple siamois se limite à la morale générale dans la société. Ce n'est ni compliqué, ni approfondi. Il semble que les Siamois n'aiment pas étudier les connaissances académiques et scientifiques. Du fait de la pauvreté de leur culture mathématique, les Siamois ne comprennent pas le mécanisme de l'univers. Néanmoins, les études faites par Cassini sur l'astronomie ont été utilisées par les Siamois pour perfectionner l'astrologie.

Bien que la médecine, la chirurgie et la chimie existent depuis longtemps au Siam, les érudits pensent que ces sciences y sont mal utilisées. D'une part, du fait d'un manque de connaissances. Les Français se méfiaient des traitements donnés aux malades par les Siamois parce que les médicaments qu'ils tiennent de leurs ancêtres sont très simples. Ils les appliquent par routine, sans tenir compte des symptômes particuliers. En outre, les pratiques envers les malades sont très bizarres : on fait étendre le malade par terre, on monte sur son corps et on le foule aux pieds. Les Siamois pensent que c'est le bon traitement pour amollir et relaxer les parties du corps. Même les femmes enceintes sont traitées de cette manière afin de faciliter les accouchements. Joseph de La Porte, qui n'est pas d'accord avec ces pratiques, déclare que « ces aveugles méthodes ne laissent pas de guérir beaucoup de malades, parce que l'extrême sobriété des Siamois contribue plus que la science des médecins, au rétablissement de leur santé⁷¹² ».

La superstition domine donc la vie des Siamois. André Guillaume Contant d'Orville souligne ainsi que « de l'ignorance à la superstition, il n'y a pas loin : de la superstition à la fraude, il n'y a qu'un pas⁷¹³ ». De fait, dans ce royaume la croyance irraisonnée est la réponse à toutes les questions. L'esprit supérieur, la force des sortilèges ou les maléfices sont des causes permettant d'expliquer certains décès. L'ignorance des Siamois est si profonde en

⁷¹² Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 322.

⁷¹³ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différents peuples du monde*, op. cit., p. 470.

anatomie et en chirurgie, que si le médecin trouve un morceau de chair fraîche d'animal dans l'estomac du défunt, il croit immédiatement que c'est dû à un pouvoir surnaturel. Au lieu d'exploiter les connaissances en matière de Chimie, pour produire des médicaments ou pour des profits scientifiques, les Siamois se passionnent pour des choses secrètes qui ne peuvent être prouvées, comme la magie ou la pierre philosophale. Selon Prévost, le Roi de Siam aurait employé deux millions de personnes pour la recherche dans ce domaine⁷¹⁴.

Les arts mécaniques

Les auteurs parlent également des arts mécaniques des Siamois, tout en soulignant leur indigence. Les deux motifs importants qui empêchent le progrès des arts dans ce royaume sont, d'une part, le caractère paresseux des hommes, obstacle important pour l'apprentissage, et d'autre part, le peu d'encouragement de la part des dignitaires du régime despotique. Tous les Siamois sont obligés de faire gratuitement toutes sortes de travaux pour le roi, pendant six mois, mais ils n'excellent dans aucun. L'habileté est mal vue au Siam parce que, « la servitude est le prix de l'habileté⁷¹⁵ ». C'est pourquoi les gens du peuple refusent de mieux faire, de crainte de devenir les esclaves du roi.

Les savants constatent que plusieurs arts bien connus en France, comme la ferronnerie, l'art de courroyer et de préparer les peaux, ou la tapisserie sont ignorés au Siam. En définitive, la vie des Siamois est simple. Ce peuple n'est ni ambitieux ni enclin au luxe, c'est pourquoi il néglige les choses qui ne sont pas nécessaires. Cependant, les Français considèrent que le Siam est un pays sous-développé, et les Siamois des êtres peu éduqués. Prévost juge leur sculpture grossière : ils « se mêlent de sculpture, mais grossièrement. Les statues de leurs Temples sont de fort mauvais goût⁷¹⁶ ». Pour sa part, Joseph de La Porte assure que ces gens « n'ont aucune idée de l'architecture⁷¹⁷ ». Leurs édifices étant bâtis sans fondation, ils ne durent pas longtemps. D'autre part, les Siamois dessinent mal et ignorent la peinture à l'huile. Les auteurs ajoutent que l'imagination des Siamois est bizarre : ils peignent des animaux et des plantes qui n'existent pas. Même les figures humaines qu'ils représentent sont ridicules. Chaque peuple a son propre goût. La notion de beauté chez les Occidentaux et chez les Siamois n'est pas la même. La peinture siamoise ne montre pas la réalité des tailles, des

⁷¹⁴ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 215.

⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 218.

⁷¹⁶ *Idem.*

⁷¹⁷ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 378.

proportions, des couleurs, des distances, etc. Le peintre veut seulement raconter des événements. Il est donc normal que la peinture de ce peuple ne soit pas belle aux yeux des Français.

Néanmoins, certains arts siamois sont exaltés. Les Siamois sont de bons menuisiers. Même s'ils n'ont pas de cloux, ils maîtrisent bien les techniques d'assemblage. La maçonnerie est admirée parce que leurs briques et leurs ciments sont de bonne qualité. Ils connaissent la métallurgie et savent mouler des œuvres. Ils sont doués en orfèvrerie et maîtrisent parfaitement la dorure⁷¹⁸. Le travail raffiné est très populaire au Siam, notamment à la cour. Beaucoup d'objets, tels que les meubles précieux du Monarque, la garde des sabres et celles des poignards, ainsi que quelques cadeaux pour les mandarins et pour les étrangers sont revêtus d'une feuille d'or, d'argent ou de cuivre. Prévost assure que l'envoyé extraordinaire français, Simon de La Loubère, « avoit apporté en France un petit Sommona Codom, revêtu d'une lame de cuivre dorée⁷¹⁹ ». Les artistes siamois recouvrent selon la même technique de dorure plusieurs idoles qu'ils fabriquent d'abord en chaux ou en terre cuite. Leur habileté a trompé les Français venus au Siam, qui ont cru que ces statues étaient en or⁷²⁰.

3.3 Les loisirs et les divertissements

L'autre découverte culturelle des Siamois, au XVIII^e siècle, est celle des divertissements mêlant spectacles et enseignement religieux. Les Siamois, souvent présentés comme des fainéants, manquant d'enthousiasme pour l'apprentissage, aiment les spectacles et les divertissements parce que « les plaisirs des yeux & des oreilles ne coûtent rien à leur paresse⁷²¹ ». Il est vrai que grâce à la richesse du royaume, ils n'ont pas besoin gagner leur vie, c'est pourquoi « ils ont grand nombre de divertissemens⁷²² ».

Les spectacles sont l'un des divertissements préférés des Siamois. Ils ne sont aussi ouverts aux étrangers. Certains de ces divertissements sont connus en Europe, comme les

⁷¹⁸ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 281-283.

⁷¹⁹ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages, op. cit.*, p. 218.

⁷²⁰ À propos de sa visite de l'un des plus beaux temples du Siam, l'abbé de Choisy écrit « Nous avons encore vu en d'autres endroits du pagode dix-sept ou dix-huit figures d'or massif, de hauteur d'homme, [...] » (François-Timoléon de Choisy, *Journal du Voyage de Siam fait en 1685&1686, op. cit.*, p. 371). Tachard manifeste la même admiration à l'égard des statues dans le temple siamois : « Au-dedans des galleries, le long de la muraille extérieure qui est toute fermée, regne tout autour un long pied d'estal à hauteur d'appuy, sur lequel sont posées plus de quatre cent Statues d'une tres-belle dorure, & disposées dans un tres-bel ordre » (Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine, op. cit.*, p. 254).

⁷²¹ Jean-Baptiste-René Robinet, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen, op. cit.*, t. XIV, p. 41.

⁷²² Jacques Du Roure, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent, op. cit.*, p. 68.

marionnettes, les danseurs sur corde et les saltimbanques, qui sont plus habiles que les Occidentaux. Samuel von Pufendorf confirme leur adresse en faisant référence aux Français qui ont assisté au spectacle : « La Loubere & Tachard font de grands éloges des Saltinbanques de Siam, qui paroissent surpasser tous les sauteurs Européens⁷²³ ». D'autres spectacles sont inconnus en France. François-Marie de Marsy⁷²⁴ et André Guillaume Contant d'Orville⁷²⁵ consacrent plusieurs pages aux trois sortes de théâtres siamois, nommés *Cone*, *Lacone* et *Rabam* : « Le Cone & le Rabam sont employés dans les funérailles. Le Lacone sert principalement à solemniser la dédicace des temples⁷²⁶ ». Les Occidentaux ne sont pas familiers des danses orientales, des chants, des costumes, des ongles de cuivre jaune, très longs des acteurs et des actrices, ni de leurs masques terrifiants. Les combats d'éléphants, auxquels les ambassadeurs français ont déjà assisté⁷²⁷, les ont aussi impressionnés. S'appuyant sur le livre de Simon de La Loubère, François-Marie de Marsy et Samuel von Pufendorf en reprennent certaines les informations⁷²⁸. Le dernier ajoute son commentaire sur ce divertissement :

Le goût des Siamois pour ces sortes de combats sembleroit faire tort à l'humanité qu'on remarque en eux ; mais il faut observer qu'ils de plaisent a voir les tours d'adresse, & les stratagèmes que les animaux employent pour vaincre, & qu'on les laisse rarement se donner la mort⁷²⁹.

Les Siamois aiment la compétition qu'ils organisent en tirant parti de la topographie et des ressources naturelles. Grâce aux nombreuses rivières qui traversent le royaume de Siam, les courses de balons sont très fréquentes. Certaines compétitions en vogue au Siam rappellent aux savants des compétitions similaires en Europe, comme les courses de bœufs. André Guillaume Contant d'Orville propose un rapprochement avec les courses hippiques

⁷²³ Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 602.

⁷²⁴ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 322-323.

⁷²⁵ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde*, op. cit., p. 490-491.

⁷²⁶ Pierre Joseph André Roubaud, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, op. cit., p. 240.

⁷²⁷ Le Chevalier de Chaumont rédige que « Le vingt-troisième Monsieur Constans me dit que le Roy vouloit me donner le divertissement d'un combat d'Elephans [...] » (Alexandre de Chaumont, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la Cour du Roi de Siam*, op. cit., p. 55). Un autre témoin important est l'abbé de Choisy qui raconte que « Le Roi s'est arrêté hors la ville dans une petite plaine pour voir combattre des éléphants. M. l'Ambassadeur, M. l'Evêque & moi estions chacun sur un éléphant à dix pas du Roi » (François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685&1686*, op. cit., p. 432-433).

⁷²⁸ Voir Samuel von Pufendorf, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, op. cit., p. 603 et François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 326-327.

⁷²⁹ *Ibid.*, p. 603.

anglaises⁷³⁰. On peut encore citer, la qui ressemble à celle des Grecs et des Romains. Cependant les auteurs observent une différence : les mains des lutteurs siamois sont couvertes de bourrelet de corde, un matériau simple que l'on trouve partout dans le royaume, alors que les Romains utilisaient des gantelets de fer.

À part les six mois de travail dûs au roi, les Siamois mènent le plus souvent une vie oisive en fumant et en se divertissant. Parmi leurs jeux favoris, quelques-uns sont connus en Europe, notamment le trictrac, nommés *Saca* en Siamois auxquels ils jouent de la même manière que les Français, et les deux sortes d'échecs, les uns correspondent à ceux qui sont connus en Europe, les autres à ceux pratiqués en Chine. Cependant, ces divertissements familiers ne sont pas appréciés des Français, parce que ce peuple leur semble trop passionné, et peut jouer jusqu'à ce que les joueurs perdent leurs biens, leur liberté et celle de leurs enfants. Les combats des coqs font aussi partie de leurs divertissements. Ces jeux ne sont pas bien vus au Siam, parce que l'un des principes religieux des Siamois interdit de tuer des animaux. C'est pourquoi le roi interdit à ses sujets d'y jouer, tandis que les talapoins les mettent en garde : « ceux qui dans cette vie font battre les coqs, se battront dans l'autre avec des barres de fer⁷³¹ ».

⁷³⁰ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde, op. cit.*, p. 492.

⁷³¹ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c., op. cit.*, p. 328.

TROISIÈME PARTIE

La perception du Siam et des Siamois au XVIII^e siècle

Chapitre I

L'influence de la pensée des Lumières sur l'image du Siam

L'engouement pour les civilisations étrangères s'est de plus en plus accru au XVIII^e siècle. L'intérêt porté aux contrées éloignées et aux habitants inconnus ne s'est pas limité à la publication continue des livres concernant les pays étrangers ; leur histoire, leur culture et leurs mœurs sont aussi rapportés dans les ouvrages philosophiques et même littéraires. Étant donné que le goût pour l'Orient se répand à cette époque, avec la Perse, l'Inde et la Chine, le Siam est l'un des pays orientaux qui attirent la curiosité des philosophes.

1. L'importance des récits de voyage

L'augmentation des voyages a conduit à la découverte de nouvelles contrées et de peuples inconnus. Au XVIII^e siècle, l'histoire et les données disponibles en Europe ne sont pas suffisantes pour susciter l'intérêt du public. La mode orientale, et plus largement l'exotisme qui dominent la période des Lumières donnent aux terres lointaines et aux peuples qui les habitent un attrait nouveau. Tout ce qui les concerne intéresse les lecteurs, leur mode de vie, leurs institutions, leurs mœurs, etc. Les missionnaires, les commerçants, les ambassadeurs et les voyageurs qui vont dans divers pays jouent un rôle important dans la mesure où ils fournissent des informations variées sur ces territoires encore peu connus. Leurs observations permettent aux lecteurs d'explorer et de comprendre le monde. C'est pourquoi, on peut dire que les récits de voyage sont les principaux outils qui permettent de divertir les lecteurs et de donner des informations aux savants pour diffuser les nouvelles connaissances dans la société.

1.1 Des témoignages essentiels

L'Autre et l'Autre attirant l'intérêt du public, les récits de voyages se multiplient tout au long du XVIII^e siècle et rencontrent beaucoup de succès, notamment les récits des voyages de Bougainville, les expéditions de Béring en Asie du Nord-Est, de Cook et La Pérouse en Océanie et dans le Pacifique, ainsi que le voyage au royaume de Siam des ambassadeurs français. Au siècle des Lumières, les récits de voyages apparaissent comme des sources fiables pour connaître le monde.

Autrefois, on se posait déjà des questions sur les terres lointaines et les peuples éloignés. On imaginait la position des pays hors d'Europe, la vie des gens, leurs cultures, leurs mœurs etc. Cependant, tout était encore mystérieux parce que peu de personnes les avaient rencontrés. Avec les explorations maritimes, tout change. Les explorateurs, les missionnaires, les marchands et les diplomates voyagent pour leurs missions. Les récits que certains d'entre eux rédigent réunissent un grand nombre de connaissances qui vont alimenter un nouveau savoir anthropologique.

La découverte de nouveaux pays et de peuples inconnus suscite l'intérêt des lecteurs. Les récits de voyages amusent sans doute les lecteurs mais, ils contribuent aussi à relativiser le point de vue européocentriste. La découverte de nouvelles contrées conduit à interroger le contenu de la Bible, où il n'est jamais question de la Chine, de l'Inde, de la Turquie ou du Siam. De la même façon, les étrangers mentionnés dans les récits de voyage aident à comprendre que les Occidentaux ne sont pas les seuls habitants du monde, qu'il y a également des peuples dans les diverses parties du monde, chacun avec leur culture.

Les cultures étrangères ne sont pas seulement passionnantes pour les curieux, elles permettent également de comprendre les conditions de la vie des populations dans d'autres régions, qui sont liées aux conditions géographiques ou climatiques, ainsi qu'à l'histoire des relations avec leurs voisins. Par exemple, les Siamois s'habillent peu à cause de la chaleur du pays. Grâce à l'abondance des forêts, leurs logements sont construits en bambou parce que ce sont des matériaux naturels qui se trouvent beaucoup dans ce royaume, etc. D'autre part, avec le développement rapide du commerce, leur situation géographique intéresse les Européens et certains pays limitrophes, ce qui bouleverse leur équilibre politique.

Les récits de voyages sont des sources essentielles pour étudier les relations culturelles entre les peuples. Pour une même région, des ressemblances culturelles peuvent être relevées. Par exemple, le Bouddhisme est la religion nationale dans la plupart des pays asiatiques, le *Nirvana* est un principe suprême pour les Orientaux. Dans le cas du Siam, l'influence des Chinois peut être observée au niveau de la langue et des usages. Par ailleurs, les traditions

funéraires des Orientaux sont la crémation et l'enterrement. En Inde, les jeunes filles peuvent être brûlées vives sur le bûcher de leur défunt mari dans l'espoir de le retrouver dans l'autre monde. La découverte de la diversité des peuples et des mœurs entraîne également un comparatisme fertile, qui permet notamment de dégager des ressemblances et des différences entre les pays d'Occident et d'Orient. On les étudie en examinant les anciens principes gréco-romains, les principes moraux des prophètes des pays d'Orient, les diverses croyances, les pratiques traditionnelles et les usages régionaux.

1.2 Voyages et savoirs pour les philosophes

Dans les pays éloignés, les voyageurs vivent des expériences et accumulent des connaissances. La découverte de nouvelles terres et la rencontre avec des gens inconnus enrichissent le savoir européen. Au XVIII^e siècle, les récits de voyage fourmillent d'informations et d'anecdotes qui font la joie des lecteurs. On veut savoir comment les Chinois organisent les funérailles, comment les Indiens se marient, quelles sont les croyances religieuses des Japonais, quels sont les usages traditionnels des Persans, etc. Parmi les pays orientaux, les savants n'oublient pas de présenter le Siam. Les bonnes relations diplomatiques entre la France et le Siam avant le XVIII^e siècle n'expliquent pas tout. Le Siam intéresse aussi les lecteurs en fonction de nouveaux questionnements. Dans le prolongement des récits de voyage du siècle précédent, les philosophes accordent une place particulière au Siam qui permet à la fois de réfléchir sur les fondements du régime despotiques et sur la variété des mœurs à travers le monde.

Les encyclopédistes puisent leurs informations dans les récits de voyage pour écrire leurs articles. Les articles ROYAUME DE SIAM et SIAM, rédigés par le Chevalier de Jaucourt, sont les deux principaux articles sur ce pays. Jaucourt s'est appuyé sur *Du royaume de Siam*, de Simon de La Loubère, et sur *l'Histoire Naturelle, Civile, et Ecclésiastique de l'Empire du Japon*, d'Engelbert Kämpfer pour les écrire. Par ailleurs, le *Journal du Voyage de Siam fait en 1685 & 1686* de l'abbé de Choisy est mentionné dans l'article FOANG concernant la monnaie des Siamois, tandis que *l'Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, de Nicolas Gervaise, est citée dans l'article anonyme MENAM et dans l'article PATANE ou PATANY de Jaucourt.

Le Siam est également évoqué dans les dictionnaires. S'appuyant sur les récits de voyage du Siam, on découvre la description de la vie et des mœurs des Siamois dans le *Grand*

*dictionnaire géographique et critique*⁷³², le *Grand Dictionnaire historique*⁷³³ et le *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique*⁷³⁴. Le témoignage de Simon de La Loubère est repris dans l'histoire de la vie de Bouddha racontée dans l'article SOMMONA-CODOM du *Dictionnaire historique et critique*⁷³⁵, écrit par Pierre Bayle, et dans l'aperçu général sur les questions ecclésiastiques fourni par l'article anonyme TALAPOIN du *Dictionnaire universel François et Latin*⁷³⁶, tandis que le *Voyage de Siam des Pères Jésuites Envoyez par le Roy, Aux Indes & à la Chine* de Guy Tachard, et le *Journal du Voyage de Siam fait en 1685 & 1686* de l'abbé de Choisy, sont cités dans l'article SIAMOIS du *Dictionnaire des Athées anciens et modernes*⁷³⁷ de Sylvain Maréchal, pour expliquer les croyances religieuses des Siamois.

1.3 La naissance de l'Anthropologie

Le progrès des sciences conduit à l'enthousiasme des savants pour étudier toutes les connaissances du monde. Les sciences du vivant stimulent plus la réflexion des Philosophes. Outre les animaux, les insectes et les diverses plantes, les études consacrées à l'espèce humaine se multiplient à cette époque. Grâce aux récits de voyages, on découvre les populations présentes dans les différentes parties du Monde, ce qui pousse les savants à s'interroger sur l'existence de « races », sur les différentes sociétés, etc.

Dans son *Histoire Naturelle*, Buffon étudie ainsi les variétés de l'espèce humaine. S'appuyant sur les récits de voyages, comme *Les œuvres de M^r. Regnard*, qui concernent ses voyages de Flandres, Suède, Dannemark, Laponie, etc ; sur la *Relation des voyages en Tartarie de Guillaume de Rubruquis* ; le *Nouveau voyage autour du monde par Le Gentil* ; *Les voyages de Jean Struys* ; *La suite des voyages de Tavernier*, il trouve la confirmation que la physionomie des humains dans chaque région du monde est une variation au sein d'une même espèce. Les peuples du Nord, comme les Lapons Danois, les Suédois, les Moscovites, les Zembiens, les Borandiens et les Groenlandais ont « le visage large & plat, le nez camus & écrasé, l'iris de l'œil jaune-brun & tirant sur le noir, les paupières retirées vers les temples,

⁷³² Antoine-Augustin Bruzen de La Martinière, *Le grand Dictionnaire géographique et critique*, op. cit., t. VII, p. 514-524.

⁷³³ Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*, op. cit., t. IX, p. 403-407.

⁷³⁴ Jean-Baptiste-René Robinet, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique*, op. cit., t. XXVIII, p. 256-271.

⁷³⁵ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, op. cit., t. III, p. 2615-2618.

⁷³⁶ *Dictionnaire universel François et Latin*, Paris, La Compagnie des Libraires Associé, 1771, t. VII, p. 960-961.

⁷³⁷ Sylvain Maréchal, *Dictionnaire des Athées anciens et modernes*, op. cit., p. 375.

les joues extrêmement élevées, la bouche très-grande, le bas du visage étroit, [...] ⁷³⁸ ». Les Tartares, qui sont répandus dans toute l'étendue de la Russie jusqu'à Kamtchatka ⁷³⁹ « ont le haut du visage fort large & ridé, même dans leur jeunesse, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés [...] ⁷⁴⁰ ». Les Chinois « ont en général les yeux petits & ovales, le nez court, la taille épaisse & d'une hauteur médiocre » ⁷⁴¹. Les Tunquinois « sont de belle taille & d'une couleur un peu olivâtre, ils n'ont pas le nez & le visage si plats que les Chinois, & ils sont en général mieux faits ⁷⁴² ».

Ces savoirs nous permettent de concevoir la physionomie des peuples qui varie selon les régions, mais permettent aussi aux savants de les comparer. On découvre que les autres peuples de la presqu'île de l'Inde et les Mogols ressemblent assez aux Européens par les traits et la taille ⁷⁴³, le peuple à la Manille et aux autres îles Philippines est possiblement le plus mêlé de l'Univers comme les Espagnols, les Indiens, les Malabares, les Noirs etc ⁷⁴⁴. De plus, comme la Chine est le plus grand pays d'Asie orientale, les peuples des pays asiatiques ont été comparés aux Chinois : même si les gens dans plusieurs pays orientaux sont semblables aux Chinois, comme les Japonais, les Péguans, les Siamois, les habitants d'Aracan et de Laos ⁷⁴⁵, on remarque également que les Cochinchinois sont plus laids et plus basanés que les Chinois ⁷⁴⁶, et que les traits du visage et la configuration extérieure des Tibétains sont différents des Chinois ⁷⁴⁷.

Dans l'*Histoire Naturelle*, les diverses explications possibles de ces différences sont examinés, par exemple la géographie de chaque région, le mélange des races, la qualité des aliments et surtout le climat. Sous l'influence de Montesquieu, l'influence du climat est souvent évoquée pour expliquer cette variété. Selon Buffon : « les Tunquinois dont le pays est meilleur, & qui vivent sous un climat moins chaud que les Cochinchinois, sont mieux faits & moins laids ⁷⁴⁸ ». Même si les Siamois, les Péguans, les habitants d'Aracan ont les traits

⁷³⁸ Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, *Histoire naturelle*, Paris, Hôtel de Thou, 1775, t. II, p. 179.

⁷³⁹ « C'est-à-dire, dans un espace de onze ou douze cents lieues en longueur sur plus de sept cents cinquante lieues de largeur, ce qui fait un terrain plus de vingt fois plus grand que celui de la France » (Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, *Histoire naturelle*, *op. cit.*, p. 183).

⁷⁴⁰ Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, *Histoire naturelle*, *op. cit.*, p. 183.

⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 187.

⁷⁴² *Ibid.*, p. 191.

⁷⁴³ *Ibid.*, p. 202.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 196.

⁷⁴⁵ *Ibid.*, p. 191-192.

⁷⁴⁶ *Ibid.*, p. 190.

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 188.

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 190.

ressemblant à ceux des Chinois, ils sont plus basanés puisqu'« ils habitent sous un climat plus chaud⁷⁴⁹ ».

Non seulement la physionomie est étudiée pour révéler les différences des races, des formes et des couleurs humaines, mais les mœurs des peuples sont également observées. L'étude des mœurs des nations est importante. D'une part, c'est une partie de la vie humaine ; d'autre part, ce sont les savoirs ethnologiques qui permettent d'étudier les relations culturelles entre les pays. Avec les témoignages des voyageurs, on découvre les cultures de différents peuples à travers plusieurs régions du Monde. Certaines montrent la vie simple des gens, par exemple la nourriture des Lapons Moscovites est du poisson sec, de la chair de renne ou d'ours ; les Groenlandaises s'habillent avec des peaux de chiens de mer ; les Tartares habitent sous des tentes de toile, de feutre, de peaux ; les logements des Siamois sont en bois, n'ont qu'un étage et on y trouve très peu de meubles, etc. Certaines coutumes paraissent bizarres, comme le refus des Banianes de manger ce qui a été vivant. Ce peuple craint de tuer le moindre insecte, même les poux. Les principales richesses des Tartares ne sont pas l'argent ou de l'or, mais la possession de chevaux ; les Siamois aiment noircir leurs dents en croyant qu'il ne convient pas aux hommes d'avoir les dents blanches comme celles des animaux ; les Chinoises et les Japonaises pour avoir des petits pieds, les empêchent de s'allonger ; les peuples de l'Orient préfèrent les longues oreilles, etc. Toutes ces informations proviennent des récits de voyage.

2. Le Siam vu par les savants durant le siècle des Lumières

Le rôle des philosophes est de plus en plus important au cours du siècle, et avec eux les savoirs et la raison. Pour les penseurs, la diffusion des savoirs permet au public de militer en faveur de la justice, de la tolérance et de l'égalité. Les pays éloignés fournissent des points de repères importants, dont il est possible de s'inspirer ou qui fournissent des exemples d'abus en tous genres. Le Siam fait partie des pays qui fournissent des exemples aux philosophes et aux savants.

⁷⁴⁹ Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon, *Histoire naturelle, op. cit.*, p. 191.

2.1 Le Siam dans les ouvrages des philosophes

La critique du despotisme dans les pays asiatiques, les croyances religieuses et les idées superstitieuses des peuples, etc., sont souvent évoquées dans les livres des savants, qui opposent volontiers le savoir à l'ignorance et aux superstitions, ainsi que la justice à l'arbitraire et au despotisme. C'est dans cette perspective que les pays de l'Inde Orientale sont examinés par les philosophes, notamment par Montesquieu. Dans *l'Esprit des lois*, outre la thèse de la séparation des pouvoirs, ce philosophe propose la théorie du climat qui propose d'expliquer les différences entre les groupes humains par l'influence du climat :

La chaleur du climat peut être si excessive que le corps y sera absolument sans force. Pour lors, l'abattement passera à l'esprit même ; aucune curiosité, aucune noble entreprise, aucun sentiment généreux ; les inclinations y seront toutes passives ; la paresse y fera le bonheur ; la plupart des châtimens y seront moins difficiles à soutenir que l'action de l'âme, et la servitude moins insupportable que la force d'esprit qui est nécessaire pour se conduire soi-même⁷⁵⁰.

Selon lui, c'est la chaleur qui règne en Inde qui expliquent que les Indiens ne sont pas naturellement courageux, actifs ou même travailleurs. Montesquieu trouve que les Siamois sont un bon exemple pour illustrer sa théorie, car ils croient que « la félicité suprême consiste à n'être point obligé d'animer une machine et de faire agir un corps⁷⁵¹ ». Cette représentation des Siamois confirme selon lui le lien entre le climat chaud et les mœurs peuples orientaux.

La théorie du climat est admise par certains savants. François-Henri Turpin souligne ainsi, dans *l'Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, le caractère des Siamois en évoquant la chaleur qui règne dans leur région. L'auteur précise que le caractère de ce peuple :

[...] tient beaucoup à la qualité de leur climat. Leur corps énérvé par la chaleur, n'a ni vigueur ni besoins. Ils attachent une idée de bassesse aux ouvrages qui demandent de la force ; & tout ce qui est pénible leur paroît abject. Satisfaits des richesses que la nature leur prodigue, ils n'envient point les productions des autres climats, [...] ⁷⁵².

⁷⁵⁰ Charles-Louis de Secondat Montesquieu, *De l'Esprit des Loix*, Première partie, Genève, Chez Barrillot & Fils, 1749, p. 228.

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 230.

⁷⁵² François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, *op. cit.*, t. I, p. 48.

De plus, en présentant le dernier précepte de la morale des Siamois « Ne point exténuer ses forces par la fatigue⁷⁵³ », dans l'article SIAM, le Chevalier de Jaucourt n'oublie pas d'expliquer la théorie de Montesquieu: « Dans ces pays où la chaleur excessive énerve ou accable, le repos est si délicieux et le mouvement si pénible, que ce système de métaphysique paroît naturel⁷⁵⁴ ».

L'esprit critique qui se répand à cette époque provient des efforts des savants pour examiner et dissiper les préjugés. Les philosophes désirent le progrès humain. À l'époque où les savoirs sont diffusés dans la société, le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire est un outil essentiel pour lutter contre les préjugés, les superstitions, le fanatisme ainsi que l'obscurantisme. Le progrès des sciences, la vulgarisation des idées de Newton et de la théorie de Copernic, permettent de refuser le dogme de la providence, les histoires anciennes, même celles écrites dans la Bible. Pour Voltaire, la raison est la clé du savoir humain, c'est pourquoi il lutte féroce contre les superstitions.

Dans l'article « Sammonocodom », Voltaire parle de la naissance extraordinaire de Sammonocodom. Le Dieu des Siamois naquit d'une jeune vierge et fut élevé sur une fleur. Même si les Siamois y croient beaucoup, ce penseur trouve que c'est une histoire ridicule. Pour lui, il n'est pas possible que « la mère de Sammonocodom ait été vierge en accouchant de lui ; qu'il soit né sur une rose & qu'il soit devenu dieu⁷⁵⁵ ».

Dans l'article « Esprit faux », le Dieu des Siamois, Sammonocodom, est encore mentionné, et Voltaire pose les questions suivantes : « Pourquoi ce même Siamois qui ne se laissera jamais tromper quand il fera question de lui compter trois roupies, croit-il fermement aux métamorphoses de Sammonocodom ?⁷⁵⁶ », « [...] Sammonocodom est descendu du Ciel pour venir jouer au cerf-volant à Siam, couper une forêt, & faire des tours de passe-passe ?⁷⁵⁷ ». La naissance de Sammonocodom, ses cinq-cent-cinquante métamorphoses, ainsi que le miracle du Dieu Mahomet, qui a mis la moitié de la Lune dans sa manche, sont contestés par Voltaire. Selon lui, ce sont des histoires ridicules qui empêchent les progrès des hommes. Voltaire évoque aussi la croyance des Siamois concernant l'éléphant blanc. Ce peuple croit en effet que Sammonocodom se change en éléphant blanc. Comme c'est à leurs yeux le plus beau des animaux, les rois de Siam et du Pégou se sont faits la guerre pour le

⁷⁵³ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 149a.

⁷⁵⁴ *Idem.*

⁷⁵⁵ VOLTAIRE, François-Marie Arouet, dit, *Dictionnaire philosophique*, Gotha, Chez Charles-Guillaume ettinger, 1786, t. XLIII, p. 138-139.

⁷⁵⁶ VOLTAIRE, François-Marie Arouet, dit, *Dictionnaire philosophique*, Basle, De l'Imprimerie de Jean-Jacques Tourneisen, 1786, t. XL, p. 130.

⁷⁵⁷ *Idem.*

posséder. Voltaire expose son opinion ironiquement : « si Fo⁷⁵⁸ n'avait pas été caché dans cet éléphant, ces Rois n'auraient pas été si insensés que de combattre pour la possession d'un simple animal⁷⁵⁹ ». Son point de vue montre bien que la bêtise est infinie, quand les hommes renoncent à la raison.

L'intérêt de Voltaire pour les questions religieuses se retrouve également dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. Les croyances religieuses des asiatiques y sont encore évoquées : « *Visnou* s'y métamorphosa neuf fois dans la Presqu'île du Gange ; *Sammonocodom* le Dieu des Siamois y prit cinq-cents-cinquante fois la forme humaine⁷⁶⁰ ». Bien que les métamorphoses soient une idée positive parmi les peuples orientaux, Voltaire la refuse et la conteste. La raison est un outil important pour le progrès et le développement des hommes. Le savant souligne dans son œuvre l'absurdité de cette croyance : « Une erreur si téméraire, si ridicule, & si universelle vient pourtant d'un sentiment raisonnable qui est au fond de tous les cœurs⁷⁶¹ ». Son ironie concernant cette idée éclate dans ce passage : « Qu'un Siamois vienne me conter les métamorphoses de *Sammonocodom*, & qu'il me menace de me brûler si je lui fais des objections, comment dois-je en user avec ce Siamois ?⁷⁶² ».

Le despotisme dans les pays orientaux est un thème essentiel pour les hommes des Lumières. Les philosophes en présentent les vices fondamentaux : le pouvoir du despote, l'oppression du peuple, l'inégalité des gens dans la société, etc. Pour les philosophes, la qualité du gouvernement détermine la prospérité du pays et le bien-être de ses habitants.

Parmi les ouvrages des savants, l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, dirigée par Guillaume-Thomas Raynal, est l'un des livres les plus importants du siècle philosophique. D'une part, l'auteur n'étudie pas seulement une source, mais en examine plusieurs pour chercher les informations ; d'autre part, les aspects variés sont étudiés, comme la géographie, l'économie, l'histoire, la société ainsi que la politique. Raynal évoque les pays de l'Inde orientale en présentant le commerce européen en Inde, les ressources principales de l'Orient, ainsi que la critique du gouvernement de ces contrées.

Comme les autres philosophes, Raynal n'accepte pas le régime despotique. Le pouvoir sans limite du despote et la tristesse du peuple démontrent bien les insuffisances de ce

⁷⁵⁸ Terme chinois désignant le Sammonocodom.

⁷⁵⁹ VOLTAIRE, François-Marie Arouet, dit, *Dictionnaire philosophique*, op. cit., t. XL, p. 131.

⁷⁶⁰ VOLTAIRE, François-Marie Arouet, dit, *Essai sur l'Histoire générale, et sur les mœurs et l'esprit des nations*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1764, t. III, p. 268.

⁷⁶¹ *Idem*.

⁷⁶² VOLTAIRE, François-Marie Arouet, dit, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Paris, Chez Stoupe, 1792, t. I, p. 253.

système politique. En tant que gouvernement despotique, le Siam constitue un exemple privilégié qui illustre les effets de l'oubli des droits fondamentaux. *L'Histoire des deux Indes*, révèle la vie opprimée des Siamois. Ce peuple ne peut pas réclamer son droit fondamental. Les Siamois doivent travailler six mois pour le gouvernement sans être ni payés ni nourris. Ils ne peuvent pas devenir propriétaires, même des fruits qu'ils ont plantés, parce que « le propriétaire en devient le gardien ; & quand le tems de cueillir les fruits est arrivé, il en est responsable, sous des peines ou des traitemens sévères⁷⁶³ ».

Dans un royaume tyrannique comme le Siam, les gens sont traités comme des esclaves. Étant donné que leur vie n'est pas heureuse, ce sont les effets d'un régime indésirable qui sont les obstacles pour le développement de ce pays. Donc, il n'est pas surprenant qu'on lise, dans *l'Histoire des deux Indes* :

[...] les Siamois détestent leur patrie, quoiqu'ils la regardent comme le meilleur pays de la terre. La plupart se dérobent à l'oppression en fuyant dans les forêts, où ils mènent une vie sauvage, cent fois préférable à celle des sociétés corrompues par le despotisme⁷⁶⁴.

Le bon régime politique doit au contraire contribuer au bonheur du peuple et au développement du pays. L'étude du despotisme du Siam dans cet ouvrage aboutit à une dénonciation des régimes arbitraires. Ce passage affirme, *a contrario*, l'apologie d'un gouvernement démocratique.

2.2 Le Siam dans l'*Encyclopédie*

Durant le siècle des Lumières, les philosophes et les curieux se sont de plus en plus intéressés aux civilisations étrangères. Les livres et les documents concernant la culture des pays étrangers sont étudiés. On trouve ainsi de nombreux articles sur le royaume de Siam dans l'*Encyclopédie*.

L'évocation du Siam dans l'*Encyclopédie* témoigne non seulement de l'enthousiasme des contemporains pour les cultures étrangères, mais également du désir de promouvoir les savoirs et la réflexion dans la société. À une époque où l'on s'interroge sur la qualité des régimes et sur leur impact sur les pays et le bien-être des populations, le despotisme est l'un des systèmes politiques étudiés par les penseurs. Le gouvernement despotique du Siam est ainsi évoqué dans plusieurs articles. Dans l'article ROYAUME DE SIAM, Jaucourt affirme :

⁷⁶³ Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, op. cit., p. 374.

⁷⁶⁴ *Idem*.

« le roi est entierement despote ; tout le peuple sans distinction lui appartient⁷⁶⁵ ». Le pouvoir sans limite du despote est indésirable aux yeux des philosophes. L'article anonyme PROPRIÉTÉ rappelle que le roi de Siam « prétend être propriétaire de tous les biens de ses sujets ; le fruit d'un droit si barbare, est que le premier rébelle heureux se rend propriétaire des biens du roi de Siam⁷⁶⁶ ». Dans l'article NAYS, D'Holbach examine le prétendu droit de propriété du roi, selon lequel après la mort de chefs ou d'officiers, leurs biens, comme des armes, des esclaves, des maisons et des terres reviennent au roi⁷⁶⁷. Selon les philosophes, c'est un pouvoir injuste parce que les propriétés doivent être « sous la protection des lois ; le père de famille est assuré de jouir lui-même & de transmettre à sa postérité, les biens qu'il a amassés par son travail ; les bons rois ont toujours respecté les possessions de leurs sujets⁷⁶⁸ ».

Comme c'est un régime déraisonnable pour les savants, dans l'article DESPOTISME, le Chevalier de Jaucourt parle des insuffisances trouvées dans ce régime en soulignant ses effets au Siam :

Un Siamois s'expose gaiement à la mort pour se venger d'une injure particulière, pour se délivrer d'une vie qui lui est à charge, ou pour se dérober à un supplice cruel ; mais mourir pour le prince ou pour la patrie, c'est une vertu inconnue dans ce pays-là. Ils manquent des motifs qui animent les autres hommes, ils n'ont ni liberté ni biens⁷⁶⁹.

Les encyclopédistes se sont aussi intéressés à la religion des Siamois. Les croyances religieuses de ce peuple sont étudiées et critiquées, notamment dans l'article SOMMONA-KODOM, qui revient sur la vie de Bouddha « non moins merveilleuse que ridicule⁷⁷⁰ ». Après Voltaire, d'Holbach y écrit que Bouddha serait « né d'une fleur, sortie du nombril d'un enfant qui mordoit le gros doigt de son pié, & qui lui-même n'étoit que la feuille d'un arbre nageant à la surface des eaux⁷⁷¹ ». De plus, il parle de ses pouvoirs magiques, de ses divers miracles, et de l'étonnante générosité du Dieu des Siamois, qui « s'arracha les yeux, & tua sa femme & ses enfans, pour les donner à manger aux talapoins⁷⁷² ». Ce sont des descriptions invraisemblables aux yeux des philosophes.

⁷⁶⁵ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 151a-151b.

⁷⁶⁶ PROPRIÉTÉ, *Enc.*, XIII, 1765, 491b.

⁷⁶⁷ NAYS, *Enc.*, XI, 1765, 64b.

⁷⁶⁸ PROPRIÉTÉ, *Enc.*, XIII, 1765, 491b.

⁷⁶⁹ DESPOTISME, *Enc.*, IV, 1754, 888a.

⁷⁷⁰ SOMMONA-KODOM, *Enc.*, XV, 1765, 340a.

⁷⁷¹ *Idem.*

⁷⁷² *Idem.*

L'autre est la métamorphose qui se diffuse parmi les Orientaux. Même si les Siamois y croient fortement, les savants trouvent que ce n'est qu'une fable ridicule. Dans l'article ROYAUME DE SIAM, le Chevalier de Jaucourt explique que le Dieu des Siamois vient de la neuvième métamorphose de Wistnou, le dieu de la religion brahmanique, en ajoutant une remarque ironique de Voltaire sur cette croyance :

Une erreur si ridicule et si étendue, [...], vient pourtant d'un sentiment raisonnable, qui est au fond de tous les cœurs. On sent naturellement sa dépendance d'un être suprême, & l'erreur se joignant à la vérité, a fait regarder les dieux dans presque toute la terre, comme des seigneurs qui venoient quelquefois visiter & réformer leurs domaines⁷⁷³.

Les philosophes tentent d'expliquer les principes de la morale des Siamois dans deux articles : SIAM et TALAPOINS ou TALEPOIS. Dans le premier, Jaucourt propose quatre préceptes : « Ne rien tuer. Ne rien dérober. Ne point boire de liqueur qui enivre. Ne point exténuer ses forces par la fatigue⁷⁷⁴ ». De son côté, d'Holbach en évoque cinq : « [...] ne rien tuer de ce qui a vie ; [...] ne jamais mentir ; [...] ne point commettre l'adultère ; [...] ne point voler ; [...] à point boire du vin⁷⁷⁵ ». Comme il ne comprend pas assez bien la religion siamoise, le dernier précepte cité par Jaucourt semble plutôt être le principe suprême du Bouddhisme, le *Nirvana*, qui est l'état d'extinction de tout désir et de toute souffrance. Néanmoins ce que Jaucourt a écrit ne définit pas convenablement le *Nirvana*, quand il écrit : les Siamois « suivent exactement ce dernier précepte, persuadés que la félicité suprême consiste à n'être point obligés d'animer une machine, & de faire agir un corps⁷⁷⁶ ». La définition proposée par l'abbé de Choisy était, selon nous, beaucoup plus proche de celle des Siamois :

C'est le terme du plus grand mérite et la dernière récompense de la vertu pour n'être plus si fort fatigué en changeant si souvent de corps. Il est vrai que par le mot siamois, *nirupan*, que nous traduisons *anéantissement*, ils entendent seulement un état permanent, où ils seront comme endormis sans rien souffrir, et c'est en quoi ils mettent leur bonheur éternel⁷⁷⁷.

⁷⁷³ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 149a.

⁷⁷⁴ *Idem*.

⁷⁷⁵ TALAPOINS ou TALEPOIS, *Enc.*, XV, 1765, 860b.

⁷⁷⁶ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 149a-b.

⁷⁷⁷ François-Timoléon de Choisy, *Journal du voyage de Siam fait en 1685&1686*, *op. cit.*, p. 346.

Les talapoins ou les moines siamois sont également évoqués dans certains articles,⁷⁷⁸ surtout dans ROYAUME DE SIAM. Jaucourt y consacre quelques pages. On y trouve un aperçu général sur les questions ecclésiastiques, la vie des moines dans le monastère, leur habillement, les rangs et les degrés différents dans la société religieuse. Si l'on étudie la religion siamoise, on constate que les talapoins jouissent de plusieurs privilèges, notamment l'exemption de toute taxe dans le royaume et des six mois de corvée annuelle dus au roi par chaque sujet libre. Il n'est donc pas surprenant que d'Holbach les présente dans l'article TALAPOINS ou TALEPOIS comme « une troupe de fainéans inutiles & nuisibles à l'état⁷⁷⁹ ». De plus, dans le même article, d'Holbach cite les propos du père Marini : « les talapoins consacrent de l'eau qu'ils envoient aux malades, à qui ils la font payer très-chèrement⁷⁸⁰ ». Autrement dit, bien que les Siamois les respectent beaucoup, ces prêtres ne sont pas des personnes respectables aux yeux des savants, car ils exploitent la crédulité d'autrui.

Dans l'*Encyclopédie*, les coutumes et les mœurs des peuples éloignés sont décrites. S'appuyant sur *Du Royaume de Siam*, écrit par Simon de La Loubère, Jaucourt évoque les mœurs des Siamois dans l'article ROYAUME DE SIAM. On trouve deux sortes de langues parlées dans le royaume : la langue vulgaire et celle de *bali* qui est utilisée pour la religion et la justice. Les Siamois sont décrits comme laids. On comprend les conditions de vie simples des Siamois qui sont perceptibles à travers l'habillement, le logement, la nourriture etc. On s'étonne des coutumes et des croyances qui n'existent pas en France, comme le respect d'un arbre appelé *Topoo* en croyant que « leur grand saint Sammana-Khodumprenoit prend plaisir à s'asseoir dessous⁷⁸¹ », la vénération des éléphants chez les Siamois, la cérémonie au cours de laquelle on coupe les eaux pour qu'elles se retirent grâce au pouvoir du souverain. Étant donné que le Siam est l'un des royaumes commerciaux les plus importants dans cette région d'Asie, outre l'observation de Jaucourt sur la monnaie de ce royaume : *tsiam*, *thails*, *maas*, *fuang*, *siampai*, *puinini* et leurs valeurs respectives⁷⁸², on trouve également des articles qui concernent les mesures et les poids utilisés dans le négoce au Siam : les articles CANAN⁷⁸³ et

⁷⁷⁸ Voir FE, FO, FOÉ ; NEN ; SAMANÉEN ; SOMMONA-KODOM ; TALAPOINS ou TALEPOIS ; TAPACAOU et TIRINANXES.

⁷⁷⁹ TALAPOINS ou TALEPOIS, *Enc.*, XV, 1765, 860b.

⁷⁸⁰ *Idem*.

⁷⁸¹ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 150b.

⁷⁸² *Ibid.*, p. 150a.

⁷⁸³ CANAN, *Enc.*, II, 1752, 584b.

FOUANG⁷⁸⁴ écrits par Mallet, les articles SEN⁷⁸⁵ et SESTE⁷⁸⁶, rédigés par Jaucourt et neuf articles anonymes sur les diverses mesures⁷⁸⁷.

La présentation du royaume de Siam dans l'*Encyclopédie* montre, d'une part, l'ardeur de la diffusion des savoirs dans la société, d'autre part, l'objectif de la comparaison des cultures. Si la connaissance de l'Orient est considérée comme importante à l'époque, les articles de l'*Encyclopédie* concernant le royaume de Siam constituent des contributions essentielles pour la comprendre l'Orient.

3. Le Siam dans la littérature française du siècle des Lumières

L'Orient était connu des Occidentaux depuis longtemps. Rappelons que les Croisades ont conduit les Occidentaux à rencontrer la civilisation islamique. Au Levant, ils pratiquent le négoce avec les commerçants venus d'Asie. Certains voyageurs allèrent dans les pays orientaux, comme Marco Polo⁷⁸⁸. Son récit de voyage a été l'un des premiers ouvrages qui ont permis de mieux connaître des régions de l'Asie, comme l'itinéraire menant en Orient, les marchandises locales, les ressources naturelles en Asie, les conditions de vies des populations ainsi que leurs coutumes et leurs traditions. Dès lors, l'Orient n'était plus limité aux pays qui sont proches de l'Europe ; les pays d'Extrême-Orient étaient de mieux en mieux connus par les Occidentaux.

Outre la naissance de l'imprimerie, les voyages qui augmentent au XVII^e siècle, ont permis aux Européens de connaître des pays Orientaux. Les voyageurs étaient enthousiastes à l'idée de se déplacer dans ces contrées lointaines. L'Orient est ainsi devenu l'une de leurs destinations de voyages favorites. Certains voyagent d'ailleurs pour le plaisir. Ils aiment bien découvrir des terres inconnues et rencontrer des habitants éloignés ; les autres voyagent pour les missions comme l'évangélisation (les missionnaires), le commerce en Asie (les marchands) ou l'établissement des relations diplomatiques avec les pays (les ambassadeurs). L'intérêt pour l'Orient se reflète bien dans les récits écrits par les voyageurs. Les données géographiques, l'histoire du pays, le mode de vie, les mœurs ainsi que les diverses croyances

⁷⁸⁴ FOUANG, *Enc.*, VII, 1757, 213b.

⁷⁸⁵ SEN, *Enc.*, XV, 1765, 1a.

⁷⁸⁶ SESTE, *Enc.*, XV, 1765, 127b.

⁷⁸⁷ Voir CLAM ; COHI ; JOD ; KEN ; KEUB ; SAT ; SCHAN ; SOK OU SOC et VOUA.

⁷⁸⁸ Marco Polo, marchand vénitien, voyagea à travers la Russie et l'Asie, jusqu'à la Chine.

des peuples, sont présentés au public qui est friand de ces récits exotiques, y compris des fictions littéraires.

3.1 L'intérêt pour l'Orient

L'éveil de l'imagination

La différence entre l'Occident et l'Orient est l'un des éléments essentiels pour attirer la curiosité des Occidentaux. On s'intéresse d'abord à la physionomie des Orientaux, aux traits de leur visage, à leur couleur, à leurs cheveux, à leurs caractéristiques, à leur habillement, etc. On observe leur mode de vie, leurs traditions culturelles, telles que le logement, la nourriture, les professions et la langue. On décrit leurs coutumes, le mariage, les funérailles, ainsi que leurs croyances religieuses. On tente de trouver des ressemblances, et en même temps on cherche des différences entre les cultures. De plus, on s'interroge sur les divers sujets associés aux orientaux, notamment la simplicité du mode de vie des Siamois, les coutumes des Chinois, la vénération des Dieux des Japonais, les rites traditionnels des Indiens, etc.

Outre les diverses différences, la mode de l'exotisme, liée à la découverte des cultures orientales, a également joué un grand rôle dans l'éveil de l'imaginaire des Européens. Au XVIII^e siècle, on parle des objets qui viennent des pays orientaux, tels que des tapis persans, des épées japonaises, de la vaisselle ou des cabinets de Chine, divers cadeaux des ambassadeurs, même du chapeau des mandarins siamois dont la forme demeure étrange aux yeux des Français. Comme la curiosité à l'égard des étrangers se répand à l'époque, l'enthousiasme pour les choses orientales s'accroît. Les objets orientaux n'étant pas faciles à trouver en Europe, ils prennent de la valeur. En outre, on est aussi frappé par les rites et les usages étranges des Orientaux. On découvre que les Indiens prennent de l'urine de vache pour soigner les malades au lieu de médicaments, à la façon des Européens ; que dans la cérémonie funèbre des Tonquinois, le plus proche parent du cadavre s'étend par terre et se laisse piétiner par des hommes portant le mort ; que les peuples de l'île de Ceylan vénèrent les serpents ; que les Siamois respectent beaucoup les éléphants, etc. Comme toutes ces anecdotes et tous ces rites sont nouveaux pour les Européens, leur curiosité augmente encore.

Le développement des idées

Les aventures lointaines et les récits d'exploration plaisent au public. L'Orient ne fournit pas seulement des histoires merveilleuses, il apparaît également comme une alternative à considérer de façon critique. L'histoire du pays, les événements, les personnages

importants à la cour, ou les anecdotes piquantes sont étudiés et interrogés. Les causes et les conséquences des divers faits rapportés sont examinées de façon critique. Il s'agit notamment des Révolutions dans les différents pays orientaux, de la succession des rois, de la vie des grands mandarins, ou encore des relations diplomatiques entre les pays asiatiques et la France, etc.

La société orientale entre dans le vaste savoir accumulé et discuté durant le siècle des Lumières. Les philosophes croient que le progrès politique et social est indispensable pour le bonheur de tous. À l'inverse, le despotisme dans les pays orientaux apparaît comme un contre-modèle. Le fanatisme et la superstition, les diverses croyances des Orientaux, comme la transmigration des âmes, l'adoration des dieux, la vénération des arbres et des animaux ainsi que l'enseignement des religieux sont souvent évoqués dans les œuvres littéraires pour montrer que l'ignorance domine parmi les gens qui ne font pas suffisamment usage de leur raison.

3.2 Le Siam : l'un des royaumes orientaux les plus intéressants

Après le succès des contes célèbres *des Mille et une Nuits* publiés par Galland, l'Orient est de plus en plus souvent évoqué dans les œuvres littéraires. Parmi les contrées orientales, le Siam et son peuple sont souvent représentés dans ces fictions.

Les relations historiques

Le Siam était connu en France dès la fin du XVII^e siècle. Depuis l'arrivée des missionnaires français dans le royaume, le commerce avec les marchands et surtout les échanges d'ambassades entre les deux pays, ce royaume a toujours attiré l'attention des Français. Au XVIII^e siècle, les écrivains font écho à cette mode et l'accentuent, en particulier à partir des *Amusements sérieux et comiques* de Dufresny, et plus encore des *Lettres persanes* de Montesquieu. *L'Espion Turc*, de Marana, et les *Lettres siamoises* de Joseph Landon, s'inscrivent dans cette veine.

Comme les lecteurs s'intéressent aux Orientaux, l'apparition des ambassadeurs siamois à Versailles en 1686, stimule leur curiosité. On observe leur portrait, leur caractère, leur habillement. On veut savoir ce qu'ils font, y compris la nature de leur mission en France. Rencontrer des Siamois en France n'est pas facile, mais dans une œuvre littéraire c'est beaucoup plus simple. Ils sont notamment évoqués, de façon ironique, dans un passage des *Caractères* de Jean de La Bruyère concernant la mission des Siamois en France :

Si l'on nous assuroit que le motif secret de l'ambassade des Siamois a été d'exciter le Roi Très Chrétien à renoncer au Christianisme, à permettre l'entrée de son royaume aux Talapoins ; qui eussent pénétré dans nos maisons, pour persuader leur religion à nos femmes, à nos enfans et à nous-mêmes par leurs livres et par leurs entretiens ; qui eussent élevé des pagodes au milieu des villes, où ils eussent placé des figures de métal pour être adorées ; avec quelles risées et quel étrange mépris n'entendrions-nous pas des choses si extravagantes ? Nous faisons cependant six mille lieues de mer pour la conversion des Indes, des royaumes de Siam, de la Chine et du Japon, c'est-à-dire, pour faire très-sérieusement à tous ces peuples des propositions qui doivent paroître très folles et très-ridicules ⁷⁸⁹.

De son côté, Dufresny raconte, dans *les Amusements sérieux et comiques*⁷⁹⁰, les visites effectuées à Paris par l'ambassadeur siamois. Par exemple, dans le chaos bruyant de la Rue Saint Honoré, le Siamois :

voit une infinité de machines différentes que des hommes font mouvoir : les uns sont dessus, les autres dedans, les autres derrière : ceux-ci portent, ceux-là sont potez ; l'un tire, l'autre pousse ; l'une frappe ; l'autre crie, celui-ci s'ensuit, l'autre court après. Je demande à mon Siamois ce qu'il pense de ce spectacle : J'admire & je tremble, me répond-t-il, j'admire que dans un espace si étroit, tant de machines, & tant d'animaux dont les mouvemens sont opposez, ou differens, soient ainsi agitez sans se confondre ; se démêler d'un tel embarras, c'est un chef-d'œuvre de l'adresse des François ⁷⁹¹.

Ou à l'opéra :

Quatre heures sonnent, allons à l'Opera, il nous faut au moins une heure pour traverser la foule qui en assiège la porte. Vous parlez mal, me dit mon Siamois, on ne doit point dire la porte de l'Opera ; & selon l'idée magnifique que je me suis faite de l'Opera, on n'y doit entrer que par un Portique superbe. En voici l'entrée, lui répondis-je en lui montrant du doigt un guichet fort sombre. Et où donc, s'écria-t-il ? je ne vois là qu'un petit trou dans un mur, par où l'on distribuë quelque chose. Avançons : que veut dire ceci ? quelle folie, donner un Loüis-d'or pour un morceau de carton ! mais je ne m'étonne plus qu'on l'achete si chere, j'apperçois sur ce carton des caractères qui ont apparemment quelque vertu magique ⁷⁹².

⁷⁸⁹ Jean de la Bruyère, *Les Caractères*, nouvelle édition, Paris, Chez Jean-François Bastien, 1790, t. II, 229-230. (première édition, Paris, chez Estienne Michallet, 1688).

⁷⁹⁰ Charles Du Fresny, *Amusemens sérieux et comiques*, Liège, Chez Joseph-Louis de Milst, 1705.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 20.

⁷⁹² *Ibid.*, p. 30-31.

Sujets orientaux

Les terres lointaines, les habitants inconnus et leurs cultures font toujours rêver et leurs récits sont favorablement accueillis par le public. Les écrivains savent que ce qui n'existe pas en France attire l'attention des lecteurs. Outre les pays orientaux, par exemple la Chine, l'Indes ou la Perse, on découvre le Siam, l'un des pays d'Extrême-Orient.

Le Siam est situé en Asie, ce continent lointain de la France auquel les Européens s'intéressent de plus en plus. L'éloignement anime l'imagination et les écrivains n'hésitent pas à choisir le Siam comme décor de leur fiction, comme on trouve dans *Mikou et Mézi*, conte moral écrit par Alexis Maton⁷⁹³, dans le roman anonyme *Aventures d'Oxilée, racontées par elle-même*⁷⁹⁴, ou dans *le Prince philosophe ; conte oriental* d'Olympe de Gouges⁷⁹⁵.

Ce n'est pas seulement le fait qu'il soit éloigné de la France qui rend ce royaume intéressant, le Siam est également plein d'histoires et d'évènements divers qui se sont déroulés dans le pays. C'est pourquoi les écrivains puisent ces données pour nourrir leur travail. On parle souvent du despotisme oriental au siècle des Lumières. Le roi de Siam, qui est comme le représentant de ce régime, est mentionné dans certains écrits littéraires : son pouvoir absolu, sa cruauté, ses punitions, son sérail dans la cour, sa succession pour le trône ainsi que la crainte qu'il suscite chez le peuple, etc. De plus, des évènements historiques arrivés dans le royaume de Siam sont repris, par exemple de la Révolution, la guerre avec les pays voisins, la venue des ambassades du Siam en France, etc. Les personnages importants dans le royaume ne sont pas oubliés. Les auteurs savent qu'ils jouent un rôle dans l'histoire siamoise. Il n'est pas surprenant de trouver, dans les contes ou les romans, le mandarin grec de la cour siamoise, Constantin Phaulkon, le Sancrat (le chef des couvents des talapoins), l'Oyas (le grand noble du royaume) et son fils, etc.

Les coutumes et les mœurs orientales sont considérées comme des anecdotes piquantes qui amusent le public. Comme l'Orient passionne au XVIII^e siècle, les usages et les mœurs des Siamois attirent l'attention. C'est la raison pour laquelle les auteurs ne manquent pas de les insérer dans leurs fictions, afin de répondre aux désirs des lecteurs. Certains usages semblent étranges, parce qu'ils n'existent pas en Europe. Ainsi, dans le conte oriental, *Le Français & le Siamois*, les Français sont frappés par la longueur des ongles de ce peuple : « Les Siamois laissent croître leurs ongles. Ils regardent comme un devoir de politesse de les

⁷⁹³ Alexis Maton, *Mikou et Mézi, conte moral*, La Haye, Chez Durand, 1765.

⁷⁹⁴ Voir *Bibliothèque universelle des romans*, Janvier 1780, Paris, Chez Demonville, 1780, p. 201-225.

⁷⁹⁵ Olympe de Gouges, *Le Prince philosophe ; conte oriental*, Paris, Chez Briand, 1792.

porter longs de deux ou trois pouces⁷⁹⁶ ». On est surpris par les coutumes bizarres des Siamois : « Les ballons sont des barques que les Siamois construisent avec des écorces d'arbres. Un Siamois ne fait jamais l'honneur à sa femme en se promenant avec elle dans le même ballon⁷⁹⁷ ». Dans l'*Aventures d'Oxilée, racontées par elle-même*, l'auteur souligne que « les coutumes du Pays⁷⁹⁸ », prévoient « la conservation de certains biens de famille destinés aux seuls mâles ». D'autres auteurs mobilisent des connaissances orientales pour susciter la curiosité et nourrir la réflexion. C'est le cas d'Alexis Maton, qui profite des données concernant le Siam dans son œuvre. Le conte moral *Mikou et Mézi* s'appuie sur ce type d'informations : outre la description du despotisme du Siam, il est question de rois qui sont considérés comme des rois-dieux, des usages particuliers dans le palais, de la vie misérable des Siamois à cause de ce régime, ainsi que les coutumes de ce peuple. On reconnaît également la religion et les croyances siamoises. Alexis Maton les évoque en parlant des talapoins, de la Métempsychose, de la transmigration de l'âme de Sommona-Kodom⁷⁹⁹, des huit Paradis, des huit Enfers et du principe sublime, selon l'idée des Siamois. Cet écrivain essaie de donner aux lecteurs les informations utiles pour mieux comprendre le Siam. La phrase suivante en témoigne : « Voilà ce qu'il faut savoir à Siam pour passer Docteur, & ce que savoir sûrement le Talapoin qu'on envoya à Acrimant⁸⁰⁰ ».

3.3 Le Siam dans le roman français

Les données orientales sont souvent reprises dans la littérature, dans le sillage de *Mille et une Nuits* de Galland. Cette œuvre littéraire reflète non seulement la propagation du goût pour l'Orient en France, mais la sélection des informations typiques. Les Orientaux sont souvent les personnages principaux de fictions, comme les Siamois imaginaires des *Aventures d'Oxilée, racontées par elle-même*, et dans le conte moral *Mikou et Mézi*. De plus, la littérature satirique sous fiction orientale et le goût de l'espionnage dans les cours sont populaires à cette époque. Les Orientaux sont encore choisis pour y jouer des rôles importants⁸⁰¹. Dans célèbre roman épistolaire de Montesquieu, les *Lettres persanes* publiées

⁷⁹⁶ Michel de Cubières-Palmézeaux, *Les Hochets de ma jeunesse*, Première partie, Amsterdam, Chez Valleyre, l'aîné, 1780, p. 75.

⁷⁹⁷ *Idem*.

⁷⁹⁸ *Bibliothèque universelle des romans, op. cit.*, p. 202.

⁷⁹⁹ Cubières-Palmézeaux parle également du Dieu des Siamois dans son œuvre : « Sommona-Kodom est la principale Divinité que les Siamois adorent ; ils croient que par la métempsychose il entre successivement dans le corps des animaux & dans les plantes » (Michel de Cubière-Palmézeaux, *Les Hochets de ma jeunesse, op.cit.*, p. 76).

⁸⁰⁰ Alexis Maton, *Mikou et Mézi, conte moral, op. cit.*, p. 19.

⁸⁰¹ Les trois motifs principaux expliquant le choix de personnages orientaux dans le cadre du roman satirique sont les suivants : leur absence de préjugés sur certains sujets, la différence des mœurs entre les peuples des deux

en 1721, on trouve la correspondance fictive échangée entre Usbek et Rica et leurs amis en Perse. Arrivés à Paris, les deux persans, sont été frappés par des éléments de la ville, les théâtres, l'Opéra, les cafés, etc. Dans leurs lettres, ils décrivent le mode de vie de Français et formulent un grand nombre de critiques sous couvert de remarques naïves.

Profitant du succès durable des *Lettres Persanes*, Joseph Landon⁸⁰² publie ses *Lettres siamoises, ou le Siamois en Europe*. Tout en proposant un roman épistolaire, l'auteur diffuse des représentations du royaume de Siam. Par l'intermédiaire de ses personnages orientaux, il propose des remarques intéressantes sur divers sujets. Ce roman a été publié en 1751 et réédité en 1761. Il s'agit, comme son modèle, d'un roman épistolaire, qui semble avoir eu un certain succès à l'époque⁸⁰³. Un Siamois, nommé Nadazir, est envoyé en Europe par le roi du Siam, il échange une correspondance avec ses proches et des officiels. Il porte témoignage de ce qu'il voit des mœurs et coutumes européens. La critique sociale est l'un des thèmes essentiels que l'auteur veut présenter aux lecteurs. Dans la lettre VI, Nadazir écrit à son ami siamois, l'Officier de Judicature, pour lui raconter la différence entre les femmes siamoises et les femmes françaises qui l'étonnent beaucoup. Les Siamois sont louées pour leur diligence, leur économie et leur simplicité que l'on ne trouve pas parmi les Françaises⁸⁰⁴ : « Que les femmes Européennes sont différentes de celles de notre heureux hémisphère ! Ces belles moitiés du monde ne jouent point à Siam ; à Paris le jeu est leur élément⁸⁰⁵ ». De plus, dans la lettre X, on trouve la satire de l'habillement des Européens, à partir d'une comparaison avec la croyance orientale :

[...] il y a une espèce de métampsychose dans les habits, [...]. Dans un seul jour j'ai vû un jeune François changer quatre fois de vêtement. Je l'ai pris d'abord pour un sorcier qui savoit se reproduire & se multiplier sous des formes différentes ; mais ma surprise s'est accrue quand j'ai vû que les femmes mettoient en œuvre cette même magie⁸⁰⁶.

continents, leur caractère amusant. Voir Pierre Martino, *L'Orient dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Librairie hachette et C^{ie}, 1906, p. 282-283.

⁸⁰² Parfois prénommé Jean de Soisson.

⁸⁰³ Ce roman comporte 40 lettres, 17 d'entre elles appartiennent à la correspondance amoureuse entre Nadazir (notre espion) et Abensalida (sa maîtresse), les autres sont échangées entre Nadazir et les mandarins siamois.

⁸⁰⁴ « [...] les femmes n'y sont corrompues ni par l'oisiveté (car ce sont elles qui nourrissent les hommes de leur travail) ni par le luxe de la table ou des habits, ni par le jeu, ni par les spectacles » D'après Joseph Landon, *Lettres siamoises, ou Le Siamois en Europe*, Paris, Chez François Delaguette, 1751, p. 21.

⁸⁰⁵ *Idem*.

⁸⁰⁶ *Ibid.*, p. 37-38.

Comme la raison est importante pour lutter contre l'obscurantisme dans la société, les croyances superstitieuses sont critiquées. Dans la même lettre, l'ignorance des Européens est évoquée :

[...] On nous reproche l'adoration des idoles, tandis que chez ces infidèles mille autels sont élevés les jours & les nuits au Génie trompeur du jeu. Un nombre infini de petits cartons inanimés, sont les Magiciens qui y rendent les oracles⁸⁰⁷.

La crédulité des Siamois concernant l'attente d'un nouveau Dieu est présentée dans la lettre VII. L'auteur trouve qu'elle « rend le peuple attentif & crédule, toutes les fois qu'on lui propose quelqu'un comme un personnage extraordinaire, surtout, si celui qu'on met devant ses yeux facinés est entièrement stupide [...]»⁸⁰⁸.

Le roman comporte également des réflexions sur le régime politique. Le despotisme dans le royaume du Siam est très logiquement rejeté par les hommes des Lumières. Le monarque du Siam est considéré comme le représentant du despote. Le roman reprend cette critique, par exemple dans le passage suivant :

La tyrannie est horrible à tous les yeux ; un Roi cruel est un monstre ; un Roi parricide est l'opprobre de l'Univers. Dans ce dernier trait reconnois notre Monarque, qui n'est plus digne à présent de ramper sous le plus vil de ses sujets⁸⁰⁹.

Outre les critiques politiques, on peut relever des passages concernant les mœurs orientales dans ces lettres. Non seulement la religion et les croyances du peuple siamois telles que le système de la Métamorphose, la transmigration de l'âme, le quatrième paradis, les talapoins, la vénération des animaux comme la vache, le mouton et surtout l'éléphant blanc (en croyant que les grandes âmes se logent en eux) sont mentionnées dans cet ouvrage, mais leur culture est aussi présentée pour amuser les lecteurs, à savoir la manière dont on se jure une éternelle amitié, l'habillement de la femme, le bétel (leur plante préférée), leurs connaissances médicales, l'empoisonnement pour la vengeance, la croyance des astrologues, des philtres ou des esprits répandus dans l'air, etc. En outre, comme l'Orient envahit la littérature du XVIII^e siècle, il n'est pas surprenant de rencontrer les noms orientaux des amis siamois de Nadazir (La-za-hy-ka, Tasoo-Pra-Poat, D'Abou-Kaïli, Zékioc-Ymy, Simo-Hosot)

⁸⁰⁷ Joseph Landon, *Lettres siamoises, ou Le Siamois en Europe, op. cit.*, p. 21-22.

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 26.

⁸⁰⁹ *Ibid.*, p. 58.

ou même les mots siamois qui se diffusent dans les lettres : *Oyas, Pihan, Prom, Claye, Fou-Krong-nom, Mons, Tawan, Pics, Hongts et Pasabai*, etc.

L'apparition du roman épistolaire des *Lettres siamoises, ou le Siamois en Europe* témoigne bien d'une part, du goût pour les voyages qui est encore à la mode parmi les Occidentaux, et, d'autre part, de l'utilisation politique des fictions orientales.

Chapitre II

Comparaison entre le Siam et la France

Grâce aux voyages, on connaît des terres lointaines, des peuples éloignés, leur mode de vie, leurs diverses croyances, etc. Tout au long du XVIII^e siècle, les cultures étrangères sont de plus en plus scrutées. Les philosophes étudient les civilisations étrangères en profondeur, en fonction de quelques priorités : en particulier le fondement du régime politique, la place de la religion et la morale. Le Siam est l'un des royaumes orientaux qui apparaissent le plus souvent dans les œuvres philosophiques, précisément parce qu'il symbolise la conjonction entre religion et despotisme.

1. Points communs

Les philosophes s'interrogent sur les mœurs, les traditions et les usages des peuples du monde. Chaque pays a sa propre culture. Beaucoup de gens croient qu'il est difficile de trouver des éléments similaires, mais les savants ont un point de vue différent. Ils relèvent des ressemblances et des liens entre des différents pays.

1.1 Les idées religieuses

Les doctrines orientales intéressent les philosophes, qui les étudient pour mieux les réfuter. Bien que les Siamois n'aient pas la même religion que les Français, leurs dogmes et leurs croyances se rapprochent parfois de celles des Européens.

En Europe, les sagesses grecques et romaines sont connues depuis longtemps. Les historiens et les philosophes ont transmis leurs idées concernant la religion, le système du monde, la société, etc. Elles sont considérées comme des théories permettant d'appréhender divers éléments. Dans *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, Bernard Picart étudie la religion des Siamois en soulignant certaines ressemblances avec les anciennes idées des Occidentaux. L'existence de Dieu est l'un des préceptes fondamentaux du

Bouddhisme. Les Siamois ont leur Dieu, *Sommonacodom*, qu'ils adorent. Ce peuple croît que son Dieu a un pouvoir extraordinaire et est prêt à secourir les hommes dans le monde. Néanmoins, le règne de chaque Divinité ne dure pas éternellement, il est limité à un certain nombre d'années. L'auteur trouve qu'elle « ressemble aux *Eomes* de *Valentin* ; on sait que, selon la Doctrine de cet Heretique, les *Eomes* naissoient & mouroient successivement, & que même ces *Eomes* étoient des Dieux qui avoient crée le Ciel, la Terre, la Mer &c⁸¹⁰ ». La destruction de la Terre et de tout l'Univers par le feu est une ancienne opinion qu'avaient déjà des Philosophes Grecs et qui se trouve aussi dans la prédiction du Dieu des Siamois. Concernant de la fin de la terre : « le feu du Ciel tombant sur la terre, reduira en cendres tout ce qu'il y trouvera, & la terre ainsi purifiée, sera rétablie en son premier état⁸¹¹ ». De plus, il remarque que dans la société siamoise, la croyance en l'existence des anges et des démons est associée à l'opinion de Platon qui « vouloit qu'on s'attachât à la vertu pendant la vie, afin que l'habitude en durât après la mort. Cela revient encore à l'opinion de quelques anciens Chrétiens, que les ames des bons se changent en Anges, & les ames des mechans en Diabes⁸¹² ». Comme eux, les Siamois croient que les bons génies sont des âmes qui sont pleines de vertus, et les mauvais génies sont les âmes de ceux qui sont méchants⁸¹³.

Dans ses *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, Jean-Baptiste de Boyer Argens assure qu'il y a « plusieurs choses en quoi la Religion Siamoise approche beaucoup de l'Européenne⁸¹⁴ ». L'auteur parle de la croyance des anges des Siamois en soulignant que la division en sept classes des anges, leur hiérarchie, leur existence qui préside partout (la terre, la ville, la montagne, le vent, les forêts, etc.), ainsi que leurs anges gardiens, qui les suivent pour protéger celles qui sont bonnes et punir les méchants, sont comparables aux croyances des Européens. Les Siamois s'adressent ordinairement aux Anges pour les remercier et les prier. Les Européens comme « les Italiens, les Espagnols, les Portugais invoquent beaucoup plus souvent leur Ange Gardien que l'Etre suprême ; c'est à ces Intelligences, qu'ils croient être chargées de leur conduite, qu'ils s'adressent dans leurs nécessites & dans leur conduite⁸¹⁵ ». On désire la protection des anges.

⁸¹⁰ Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, Amsterdam, Chez J. F. Bernard, 1728, t. II, p. 44.

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 45.

⁸¹² *Ibid.*, p. 50.

⁸¹³ Les Siamois pensent que les enfants morts nés, les mères qui meurent en couche, ceux qui sont tués en duel, ou qui sont coupables de quelques autres crimes de cette nature sont les esprits malheureux qui n'ont pas l'honneur funèbre. D'après Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, *op. cit.*, p. 179.

⁸¹⁴ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, *op. cit.*, p. 112.

⁸¹⁵ *Idem.*

Par contre on évite le malheur des esprits démoniaques parce qu'ils causent des maladies, de la souffrance et de la misère. Les Siamois et les autres Orientaux les craignent beaucoup, c'est pourquoi, on constate que ces peuples font beaucoup d'offrande pour faire plaisir aux esprits considérés comme démoniaques⁸¹⁶. Même si les Siamois ne connaissent d'autres démons que les âmes mauvaises qui sortent de l'Enfer, Jean-Baptiste de Boyer Argens rappelle les siens. Ce sont les esprits nommés *Follets* qui sont considérés comme « des Anges moins coupables que ceux qui furent changés en Démons⁸¹⁷ ».

La métempsycose est l'une des doctrines favorites des Siamois et des autres Orientaux, cependant, elle est aussi connue chez les Occidentaux, Boyer Argens confirme dans son œuvre que cette croyance des Siamois ressemble à la doctrine Pythagoricienne qui saffirme l'immortalité de l'âme. Les Pythagoriciens admettent que les âmes viennent de trois lieux différents (le Ciel, l'Enfer et le corps des animaux ou des hommes), et que tout ce qui arrive de bien ou de mal aux hommes est l'effet de leurs bonnes actions. Le bonheur, le succès, la santé sont les récompenses des vertus. Quant à la tristesse, la pauvreté, les chagrins, ce sont les punitions qui résultent des mauvaises actions qu'on a commises autrefois. Les âmes, qui sont récompensées dans le Ciel ou punies dans l'Enfer, doivent encore retourner sur terre⁸¹⁸.

On trouve également dans le même ouvrage, un résumé du système de l'univers des Siamois : ce peuple admet que les astres ne sont attachés à aucun corps, mais qu'ils sont suspendus dans le vide, et ont leurs mouvements particuliers. Bien que les Siamois soient considérés comme superstitieux, leur conception du monde s'apparente au système newtonien qui est bien connu en Europe⁸¹⁹. De plus, pour la formation d'un nouveau Monde des Siamois, Jean-Baptiste de Boyer Argens nous dit que leur opinion ressemble à la doctrine des Stoïciens qui croient que « le Monde étoit corruptible & sujet à la destruction ; cependant en quelque manière ils admettoient tout à la fois la fin & l'éternité du Monde, car ils prétendoient qu'après que celui qui existe actuellement, seroit détruit par le feu, il en renaîtroit un autre de

⁸¹⁶ Par exemple, les habitants de l'île de Ceylan et ceux des Maldives ne négligent « ni offrandes ni festins, ni prières pour se rendre le diable favorable. Souvent ils immolent en son honneur des coqs & des poulets » (Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, p. 60).

⁸¹⁷ Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, *op. cit.*, p. 112.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 127-128.

⁸¹⁹ « c'est que selon ce Philosophe, les planetes & les cometes se trouvent suspendues par la puissance du Créateur dans l'espace immense, & que selon les Siamois, elles y ont été dans toute l'éternité antérieure » (Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, *op. cit.*, p. 133).

sa cendre⁸²⁰ ». Cet auteur partage l'opinion de Bernard Picart, qui affirme que cette idée des Siamois est semblable à celle des anciens philosophes occidentaux.

Outre les dogmes religieux, la ressemblance entre l'histoire du Dieu des Siamois et celle des Chrétiens apparaît dans plusieurs livres philosophiques. Dans *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, Bernard Picart parle de la naissance de *Sommonacodom* qui est considérée comme une fable ridicule : ce dieu « naquit d'une fleur, & cette fleur du nombril d'un enfant, ou plutôt d'une feuille d'arbre, en forme d'enfant se mordant l'orteil, & nageant sur l'eau, qui seule subsistait avec Dieu⁸²¹ ». Bien que cette histoire soit étrange, l'auteur indique que, dans le Christianisme, la naissance de Moïse, le premier prophète du judaïsme est proche de celle du Dieu des Siamois : « l'Esprit de Dieu se mouvoit [...], convoit sur la surface des eaux, ce qui revient à l'idée de l'Univers représenté sous la forme d'un œuf⁸²² ».

La vie merveilleuse de *Sommonacodom*, sa naissance, son intelligence, la transmigration de son âme cinq-cent-cinquante fois au Monde, ainsi que son prodige n'ont pas été négligés, au contraire elle est souvent étudiée dans le Bouddhisme. Parmi les philosophes, Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, dans les *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, met en évidence les deux points fondamentaux du Christianisme par rapport à ceux de la religion des Siamois : « Le premier c'est Dieu, qui veut bien naître homme ; le second, c'est l'adoration des Anges dès le moment de sa naissance, qui est expressement rapportée dans les Ouvrages des premiers docteurs & Instituteurs du Christianisme⁸²³ ».

On parle souvent de *Thevata*⁸²⁴, qui est le frère de *Sommonacodom* (certains livres disent qu'il est proche de ses parents). Son histoire paraît dans les ouvrages du siècle. Par exemple, dans *le Grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Louis Moréri écrit qu'il « conçut de la jalousie contre ce dieu, & lui fit la guerre ; mais que n'ayant pu lui ravir sa divinité, il établit une nouvelle religion, d'où sont sorties plusieurs autres sectes⁸²⁵ ». Dans le *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Bayle raconte

⁸²⁰ Jean-Baptiste de Boyer d'Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, *op. cit.*, p. 138.

⁸²¹ Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, *op. cit.*, p. 53.

⁸²² *Ibid.*, p. 54.

⁸²³ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, *op. cit.*, p. 115.

⁸²⁴ On peut également rencontrer les orthographes suivantes dans d'autres livres : « Thévata », « Thevathat » ou « Thevathas ».

⁸²⁵ Louis Moréri, *Le grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, *op. cit.*, p. 407.

que Thevatat « renaissait toujours avec son frere *Sommonokhodom*, dans la même espee que lui : mais toujours inferieur en dignité, [...]. Mais *Thévatat* aspirant aussi à la Divinité, & ne pouvant rien souffrir au dessus de lui, ne voulut jamais se soumettre a son frere⁸²⁶ ». Dans la légende siamoise, *Sommonacodom* devient Dieu tandis que son frère, *Thevatat* est puni en l'enfer. En s'appuyant sur *Voyage de Siam des Pères Jésuites Envoyez par le Roy, Aux Indes & à la Chine*, de Guy Tachard, le Jésuite écrit que le Dieu des Siamois trouve *Thevatat* attaché avec de gros clou à une Croix, la tête couronnée d'épines, et le corps tout couvert de plaies. D'Argens souligne que l'aspect de *Thevatat* n'est pas différent de celui du diable⁸²⁷. La ressemblance du supplice de *Thevatat* et de la mort de Jésus-Christ fait croire que le frère du Dieu des Siamois et le législateur des Chrétiens sont la même personne. Donc, il n'est pas étonnant que les Siamois croient tellement que les Chrétiens sont disciples de *Thevatat*. Concernant la ressemblance entre *Thevatat* et Jésus-Christ, même si c'est un point commun entre les deux religions, les missionnaires qui arrivent au Siam dans le siècle précédent pensaient que cette idée était un obstacle considérable pour évangéliser dans ce royaume, parce que les Siamois ne veulent pas tomber dans l'Enfer avec *Thevatat*, s'ils suivent sa doctrine⁸²⁸.

1.2 Les prêtres dans la religion

Dans chaque religion, les prêtres sont des personnes importantes parce qu'ils pratiquent tout acte s'adressant à Dieu, comme les offrandes, les sacrifices et les prières. Ils sont donc respectés par les gens et ont des privilèges dans la société. C'est le cas des talapoins (ou les prêtres siamois) qui sont exonérés du travail de six mois, ont la permission de s'asseoir devant le monarque, et ont toujours la place d'honneur dans la maison, etc.

Les philosophes évoquent les traits du Christianisme qui existent chez les prêtres siamois. Dans *Le Voyageur François, ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, Joseph de La Porte parle des deux sortes de Talapoins, en les comparant aux moines de son pays : les uns vivent dans les bois pour n'avoir point commerce avec les gens « comme nos hermites » ; les autres habitent dans des villes « comme nos religieux »⁸²⁹. Il souligne que le

⁸²⁶ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, op. cit., p. 2617.

⁸²⁷ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, op. cit., p. 117.

⁸²⁸ Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, op. cit., p. 2618.

⁸²⁹ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 331.

les premiers ne sont pas nombreux. En revanche, les autres augmentent de plus en plus dans le pays « qui est à peu près grand comme la France⁸³⁰ ».

François-Henri Turpin confirme, dans l'*Histoire civile et naturelle du Royaume de Siam*, que « La hiérarchie talapoine semble avoir pris la nôtre pour modèle⁸³¹ ». Les quatre ordres siamois formant une espèce de hiérarchie, peuvent être comparés au gouvernement ecclésiastique en France. Dans l'*Histoire moderne*, François-Marie de Marsy écrit que le premier est celui des *Sancrats*, qui sont comme les Évêques du pays⁸³², on nomme *Picou*, les Diacres, *Badlouang* les Prêtres et *Nen* les Talapoins novices⁸³³. Joseph de La Porte en parle également dans son livre : les *Sancrats* sont comme les abbés réguliers, les *Tchaovats* et les *Picous* peuvent se comparer aux prieurs et aux simples religieux, et on nomme *Nen*, le dernier de ces ordres, les novices⁸³⁴.

De plus, les cérémonies de la réception au Siam ont des conformités avec celles de la France, comme la prise d'habit dans les ordres monastiques, la promesse d'être fidèle aux engagements, le respect absolu des ordres des supérieurs, le refus des grandeurs terrestres, la chasteté et l'esprit de simplicité. François-Henri Turpin souligne dans son œuvre que ce « sont autant de traits de ressemblance qui prouvent que les Talapoins & nos moines sont des rameaux sortis d'une même tige⁸³⁵ ».

Parmi les devoirs ecclésiastiques, la prédication est évoquée. Dans les ouvrages des savants, comme l'*Histoire moderne* de François-Marie de Marsy dans, on en trouve une critique, dans laquelle celui-ci souligne que « Leurs Sermons sont beaucoup plus longs que les nôtres. Ils prennent pour texte un passage Bali de leurs livres sacrés, qu'ils expliquent en langue vulgaire, sans gestes, & sans aucune sorte d'action⁸³⁶ », et dans l'*Histoire du royaume de Siam*, François-Henri Turpin donne son opinion en ces termes : « Leur chant approche beaucoup de la psalmodie des Capucins : ils font une inflexion de voix. A la fin de chaque verset, ils sont obligés de reprendre plus bas⁸³⁷ ».

⁸³⁰ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 331.

⁸³¹ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 186.

⁸³² Joseph de La Porte compare Sancrats avec ses « abbés réguliers » (Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 331). Jean Castillon écrit « les Sancrats ou pontifes » (Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, op. cit., p. 31).

⁸³³ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 299.

⁸³⁴ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 331-332.

⁸³⁵ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 181.

⁸³⁶ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 310.

⁸³⁷ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 187.

Étant donné que les Siamois ont une grande foi dans le Bouddhisme, le couvent est considéré comme le lieu sacré où même le roi n'ose pas donner d'ordres. Les talapoins étant honorés dans ce royaume, ils sont également protégés par la loi religieuse. Si l'on les bat, si on leur vole des objets dans leurs cellules, ou dans leurs pagodes, les coupables sont punis avec du feu, parce que ce sont les grands crimes dans ce royaume. Cette punition très sévère n'existe pas uniquement au Siam, puisque Joseph de La Porte confirme, dans son œuvre, que les Français ont le même châtiment pour celui qui vole des vases sacrés⁸³⁸.

1.3 Les coutumes

Des ressemblances existent aussi avec d'autres pays. Le Siam est présenté comme un royaume lointain et sous-développé. Plusieurs usages superstitieux rappellent les anciennes cultures occidentales. Jacques-Philibert Rousselot de Surgy remarque, dans ses *Mélanges intéressans et curieux, ou abrégé d'histoire naturelle* qu'« il ne manque peut-être que l'usage du duel à toutes ces épreuves, pour rendre les Siamois aussi barbares que nous l'avons été⁸³⁹ ». Dans *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, Bernard Picart parle de la croyance des Siamois concernant le cri et les hurlements des animaux qui sont considérés comme de mauvais augures. On trouve également cette superstition chez les Chrétiens : ils croient que les premières paroles qu'ils entendent dire au hasard sont les révélations que Dieu faisait à ceux qui le consultaient⁸⁴⁰.

Les usages des Siamois sont également semblables à ceux des peuples anciens. L'un est la coutume pour se jurer une amitié éternelle qui se pratique aussi parmi les anciens Scythes⁸⁴¹. Ils boivent ensemble de l'eau de vie dans la même tasse ; lorsqu'ils désirent se la jurer plus solennellement, ils goûtent du sang l'un de l'autre. Un autre usage concerne les femmes qui viennent d'accoucher. Les Siamois les exposent pendant un mois devant un grand feu pour les purifier. Les érudits remarquent que cette coutume est comme de l'ancienne purification des Juifs. De plus, les Siamois font des fêtes pour remercier la rivière qui rend la terre abondamment fertile. Cette cérémonie se trouve aussi chez les Égyptiens qui célèbrent une fête en l'honneur du Nil⁸⁴².

⁸³⁸ Joseph de La Porte, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, op. cit., p. 337.

⁸³⁹ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civiles et politique, de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres polaires*, op. cit., p. 124.

⁸⁴⁰ Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, op. cit., p. 72.

⁸⁴¹ Ce sont les cavaliers nomades, la plupart semblent parler iranien. Ils sont d'origine indo-européenne, d'Eurasie.

⁸⁴² Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, op. cit., p. 61.

Bien que plusieurs sciences soient ignorées au Siam⁸⁴³, les Siamois et les Français ont points communs dans le domaine de la connaissance. Antoine François Prévost explique, dans *l'Histoire générale des voyages*, que l'étude de l'arithmétique de la jeunesse Siamoise n'est pas du tout différente de celle des Français : « Elle a, comme la nôtre, dix caractères, dont le zero est figuré de même, & prend les mêmes valeurs dans le même arrangement, c'est-à-dire, que les nombres se placent de la droite à la gauche, suivant l'ordre naturel des puissances du nombre de dix⁸⁴⁴ ». La loi des Siamois est comme les autres sciences des pays orientaux. Même s'il y a des différences entre les systèmes juridiques des deux pays, les savants confirment que l'interprétation de la loi au Siam est semblable à celle de l'Europe, parce que ce peuple « ne s'accorde pas toujours sur le véritable sens de la Loi. On cherche à l'expliquer par les principes les plus communs de l'équité ; & sous prétexte de quelque changement dans les circonstances, la Loi n'est jamais suivie. C'est enfin le Gouverneur seul qui décide⁸⁴⁵ ». Les jours de la semaine sont aussi évoqués dans *l'Histoire Naturelle, Civile, et Ecclésiastique de l'Empire du Japon*, où Engelbert Kämpfer affirme que les noms que les Siamois donnent aux planètes qui leur sont connues, servent à distinguer les jours de la semaine comme chez les Occidentaux⁸⁴⁶.

On imagine que les usages sociaux des Siamois sont plutôt semblables à ceux des Chinois ou à ceux des Orientaux en raison de la proximité des pays. Ce n'est pas faux, parce que l'on trouve les coutumes siamoises dans ces pays. Par exemple, l'envoi d'Inspecteurs extraordinaires dans les provinces, comme le fait la Cour de Pékin, pour connaître certains délits et écouter les plaintes du peuple⁸⁴⁷ ; les dignités ou un nouveau nom donné par le roi, comme en Chine⁸⁴⁸ ; la vénération des éléphants blancs qui se trouve aussi au Pégu⁸⁴⁹, etc. Néanmoins, les usages communs entre le Siam et les pays Occidentaux, surtout la France, existent également.

⁸⁴³ Les philosophes trouvent que les mathématiques et l'astronomie ne sont pas convenablement étudiées dans ce royaume. La première est négligée parmi le peuple et l'autre est connue pour les conduire à l'astrologie.

⁸⁴⁴ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 213.

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 207.

⁸⁴⁶ Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, *op. cit.*, p. 35-36.

⁸⁴⁷ Voir François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, *op. cit.*, p. 231 ; et Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civiles et politique, de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres polaires*, *op. cit.*, p. 123.

⁸⁴⁸ Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, *op. cit.*, p. 203.

⁸⁴⁹ Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, *op. cit.*, p. 75.

Outre l'usage des parasols⁸⁵⁰, la forme de quelques chaises à porteurs⁸⁵¹, la manière d'écrire de la gauche vers la droite⁸⁵², le nom honorifique qu'ils se donnent mutuellement dans la société⁸⁵³, la ressemblance des amusements et des divertissements entre les deux pays sont signalés. Par exemple, le nombre des syllabes et la rime de la poésie des Siamois est identique à celle des Français. Les cadences et les modulations des musiques siamoises sont comme celles françaises, ainsi que le jeu de trictrac (*Saca* en langue siamoise). Le jeu d'échec auquel jouent les Siamois est similaire à celui des Européens.

Les ressemblances sur le plan des activités culturelles sont signalées dans l'*Histoire civile et naturelle du Royaume de Siam*. François-Henri Turpin remarque, par exemple, que les enfants de Paris et ceux de Siam pratiquent les mêmes jeux (des barres, la toupie et le ballon). L'auteur en est surpris parce que l'« on a peine à concevoir comment des jeux qui ne sont point inspirés par la nature, ont été établis chez des peuples qui n'ont jamais eu de relation entr'eux⁸⁵⁴ ». La ressemblance entre certains instruments de musique des Siamois et ceux des Français, est mentionnée de la façon suivante : « Le crocodile est un morceau de bois creusé, & sur le dos duquel il y a des cordes qui rendent le même son que notre psaltérion. Ils ont deux especes de tambours qui ressemblent assez à nos tambours de basque⁸⁵⁵ ».

2. Différences

Le Siam est connu en France depuis le siècle précédent, cependant grâce aux écrits des philosophes, les Français connaissent mieux ce pays au XVIII^e siècle. Comme les choses exotiques sont très appréciées en France tout au long du siècle des Lumières, les savants ne manquent pas d'étudier profondément le Siam et les autres pays étrangers. En comparant avec la France, on est surpris de trouver les mêmes pratiques culturelles, qui se sont développées parallèlement.

⁸⁵⁰ Voir Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 228 ; et François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 35.

⁸⁵¹ Voir Antoine François Prévost, *Histoire générale des voyages*, op. cit., p. 226.

⁸⁵² François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japonnois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 269-270.

⁸⁵³ « *Naï*, nom honorifique que les Siamois se donnent mutuellement, comme nous nous donnons celui de *Monsieur* » D'après François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 85-86.

⁸⁵⁴ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., t. I, p. 122.

⁸⁵⁵ *Ibid.*, p. 125.

2.1 La soumission des Siamois

Les régimes politiques de plusieurs pays sont présentés dans les œuvres philosophiques. Les savants croient que la prospérité, la richesse et le bonheur des gens sont déterminés par le régime politique. Ainsi, un mauvais régime, comme le despotisme, cause la régression, la pauvreté ainsi que la tristesse du peuple. Les philosophes rejettent ce système parce qu'il accorde trop de pouvoir au roi et retire la liberté à ses sujets.

En France, on réclame le droit et la liberté, tandis qu'au Siam, le peuple se soumet au pouvoir du roi. La soumission de ce peuple frappe les hommes des Lumières. D'une part, il est inattendu de trouver les gens pauvres et opprimés ; d'autre part, cette obéissance ne va pas aussi loin en France.

Étant donné que le roi est considéré comme un dieu, les Siamois ont une vénération infinie pour lui : les courtisans ne paraissent devant lui que dans une posture rampante⁸⁵⁶, les Siamois se prosternent à terre, et lui rendent les mêmes honneurs et les mêmes respects qu'ils pourraient rendre à Dieu⁸⁵⁷. Pour saluer leur souverain, ils lèvent les mains jointes au-dessus de la tête en touchant la terre du front dans cette posture⁸⁵⁸. Mais en France, ce n'est pas la même chose, notamment parce qu'il est beaucoup plus respectueux d'être debout que d'être assis⁸⁵⁹. Outre cette différence culturelle, le grand respect du peuple siamois pour le roi est aussi critiqué. Dans les *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, Boyer d'Argens dit que « Les honneurs que rendent les Siamois à leurs Souverains, sont encore bien plus respectueux que ceux que les Chinois font à leurs Empereurs⁸⁶⁰ ». En outre, cet auteur qui n'est pas d'accord avec les honneurs que les Siamois rendent à leur souverain ajoute : « N'est-il pas honteux, [...], pour la nature humaine, qu'il se soit trouvé des hommes assez lâches pour vouloir paraître comme de simples vers de terre devant un autre homme ?⁸⁶¹ ».

La soumission des Siamois ne leur permet pas d'être heureux. Ce peuple est docile et obéit à tous les ordres du roi. Lorsque le monarque se montre, il suscite immédiatement la crainte. Les Siamois se prosternent et s'accroupissent sur les genoux et sur les coudes. De plus, ils ne peuvent pas regarder le roi, prononcer son nom ou encore parler de sa santé, parce que c'est considéré comme un grand crime dans ce royaume. Aux yeux des philosophes, ce

⁸⁵⁶ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c, op. cit.*, p. 27.

⁸⁵⁷ Jean-Albert de Mandelslo, *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales, op. cit.*, p. 1311.

⁸⁵⁸ André Guillaume Contant d'Orville, *Histoire des différens peuples du monde, op. cit.*, p. 498.

⁸⁵⁹ Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres, op. cit.*, p. 94.

⁸⁶⁰ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique, op. cit.*, p. 85.

⁸⁶¹ *Idem.*

sont des marques de respect insensées. En France, le nom du roi n'est pas secret et on peut le prononcer en toute liberté. À cause de l'esprit d'obéissance, les Siamois qui s'habituent à la brutalité se soumettent tous à l'autorité. C'est sans doute lié à une caractéristique culturelle qui touche tout l'Orient. En effet, les châtiments y passent pour des témoignages d'affection⁸⁶². C'est un usage bizarre des Orientaux qui étonne beaucoup les Français. Donc, quoique le roi les ait sévèrement punis, les Siamois ne parviennent pas à être en colère contre lui parce que « les coups du Souverain sont comme des marques de son affection paternelle⁸⁶³ ».

2.2 Les usages dans le royaume

Bien que les Français admirent la douceur et la gentillesse des Siamois, certains de leurs comportements les étonnent. La tête est la partie du corps que les Siamois respectent le plus. On le voit bien dans le début ordinaire des Discours public que l'on exprime au Monarque : « *Haut & excellent Seigneur de moi ton esclave, je demande de prendre ta parole royale & de la mettre sur mon cerveau sur le haut de ma tête* ». Les Siamois protègent donc bien leurs têtes, ils évitent qu'elle se trouve en-dessous de quelqu'un d'autres. C'est la raison pour laquelle, différents textes rapportent que les Siamois arrêtent leur balon s'ils voient des gens traverser un pont. De la même façon, ils n'osent pas monter à l'étage supérieur, lorsqu'il y a des personnes en-dessous, et la partie située sous les escaliers n'est jamais utilisée pour passer, dans la crainte que quelqu'un se trouve sous la personne qui monte. C'est pourquoi les maisons des Siamois n'ont qu'un étage. De même, si elles sont élevées sur des pilotis, ils n'utilisent pas la partie située en-dessous. Bernard Picart rapporte une anecdote à ce propos :

Les Ambassadeurs de Siam s'étant trouvés logés dans une Hôtellerie près de Vincennes, le premier au premier étage, & les autres au second, le second Ambassadeur s'aperçut qu'il étoit au dessus de la lettre du Roi son Maitre.... Il sortit bien vite de sa chambre, se lamentant de sa faute & s'arrachant les cheveux de desespoir⁸⁶⁴.

La simplicité du mode de vie des Siamois étonne beaucoup les Français. Ils ne recherchent pas le luxe, s'habillent légèrement, mangent peu, leurs maisons sont bâties avec des matériaux naturels, leurs meubles peu nombreux et fonctionnels.

⁸⁶² Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, op. cit., p. 92.

⁸⁶³ *Ibid.*, p. 82.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 76.

En ce qui concerne les cérémonies, le mariage des Siamois frappe les Français parce que les talapoins y jouent un rôle secondaire. En effet, alors qu'« en Europe, une cérémonie religieuse précède ordinairement la consommation du mariage, au Siam, elle ne vient qu'à sa suite⁸⁶⁵ ».

Étant donné que l'immortalité de l'âme est la croyance fondamentale des Orientaux, les funérailles sont donc des cérémonies auxquelles les Siamois attachent une grande importance. On trouve le convoi du défunt magnifique, les signes pour exprimer le deuil par exemple : les membres de la famille, ses enfants, ses femmes et ses concubines sont vêtus de blanc, qui est la couleur du deuil chez les Orientaux. Les femmes se font raser la tête pour témoigner la douleur profonde dont elles sont pénétrées. Les comparant aux pratiques des Européens, Bernard Picart trouve « inouï que les enfans Européens se dispensent de donner quelques marques de deuil à leurs parens⁸⁶⁶ »

Les Siamois croient que la religion peut protéger leurs vies⁸⁶⁷ et leurs biens. Il n'est donc pas étonnant qu'ils enterrent parfois des pierreries et des richesses avec le corps du défunt. Bien que cet usage rappelle ceux des Rois barbares dans l'antiquité⁸⁶⁸, cet usage n'existe pas chez les Français.

2.3 Les croyances

Les philosophes trouvent qu'au Siam les croyances sociales relèvent souvent de la superstition. En France, on essaie de répondre à toutes les questions de manière rationnelle tandis qu'au Siam, tout s'explique sans avoir recours à la raison. Bernard Picart rapporte par exemple que le roi « ne sort jamais de son palais sans qu'il n'ait pris l'avis de ses astrologues ; & jamais il n'y rentre sans leur permission⁸⁶⁹ ». De son côté, Jacques-Philibert Rousselot de Surgy estime que « leur médecine, leur chirurgie & leur chymie ne peuvent mériter le nom de science⁸⁷⁰ ».

⁸⁶⁵ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civiles et politique, de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres polaires, op. cit.*, p. 100.

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 86.

⁸⁶⁷ « L'habit & le Convent des Talapoins sont inviolables. Dans les révolutions de l'Etat, les Rois & les Princes se sont mis à couvert sous l'habit de ces Religieux » (Claude-François Lambert, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde, op. cit.*, p. 193).

⁸⁶⁸ « Dans l'Antiquité, quelques Rois Barbares, plus avisés encore que ceux des Indes, faisoient sortir les eaux de leur lit : on y enterroit ces Rois avec leurs richesses, après quoi on remettoit le fleuve dans son état naturel » (Bernard Picart, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres, op. cit.*, p. 85).

⁸⁶⁹ *Idem.*

⁸⁷⁰ Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civiles et politique, de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et des Terres polaires, op. cit.*, p. 94.

La vénération des animaux est une autre croyance superstitieuse. Au Siam, le peuple respecte et vénère les éléphants blancs. Il s'imagine que l'âme du grand roi habite dans ces bêtes, c'est pourquoi les éléphants sont servis dans le palais avec le plus grand respect et sont mieux traités que les gens ordinaires. Leurs appartements sont merveilleux et beaucoup d'officiers les servent avec le plus grand soin.

La superstition marque aussi les cérémonies. Par exemple, les Siamois ne peuvent se marier sans avoir consulté le devin. Les funérailles occasionnent aussi des manifestations superstitieuses. Dans l'*Histoire du royaume de Siam*, François-Henri Turpin mentionne les funérailles d'un perroquet occasionnant d'importantes dépenses parce que les Siamois croyaient que l'âme du grand Prince était passé dans le corps cet animal, ce qui les obligeait à l'honorer de la meilleure façon⁸⁷¹.

⁸⁷¹ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., p. 77.

Chapitre III

Le Siam dans les périodiques de langue française du XVIII^e siècle

La diffusion des représentations du Siam dans les périodiques commence par les nouvelles diplomatiques du XVII^e siècle. Cependant à cette époque, les lecteurs désirent lire l'histoire des pays exotiques. Ils veulent connaître les terres inconnues et leurs peuples. La quantité d'articles publiés dans la presse périodique du XVIII^e siècle montre que le public est insatiable s'agissant des informations concernant les autres façons de vivre, en particulier celle des Siamois.

1. Les livres recommandés concernant le Siam

De nombreuses publications de cette époque reflètent l'intérêt des lecteurs pour les pays étrangers. Le Siam étant l'un des pays suscitant le plus de curiosité, les journalistes, en tant qu'intermédiaire entre les libraires et les lecteurs, non seulement guident les lecteurs dans leur choix des livres, mais stimulent également leur envie de lire.

Pour mieux connaître ce royaume, les récits de voyage sur le Siam et les livres d'histoire sont les meilleures alternatives présentées par les journalistes. Parmi eux, l'*Histoire civiles et naturelle du Royaume de Siam, et des révolutions qui ont bouleversé cet Empire jusqu'en 1770* de M. Brigot, Évêque de Tabraca, vicaire Apostolique de Siam, est présenté de façon élogieuses dans les périodiques⁸⁷². Dans la *Gazette littéraire de l'Europe*⁸⁷³, le rédacteur consacre plusieurs pages à ce livre : l'histoire de l'ouvrage, les diverses informations intéressantes qui se trouvent dans le premier⁸⁷⁴ et le second volume⁸⁷⁵, etc. Les journalistes en recommandent la lecture. Outre le fait que le style de l'auteur « est presque

⁸⁷² *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, La Haye, Pierre Gosse Junior et Daniel Pinet, 1772, t. XXXVII, p. 251-252 ; *L'Avant-coureur*, Feuille Hebdomadaire, Paris, Lacombe, 1771, p. 591-592 ; *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France*, Londres, John Adamsohn, 1777, p. 106-107 ; et *Suite de la clef, ou Journal historique sur les matières du tems*, Juin 1772, Paris, Eustache Herault, 1772, p. 522-523.

⁸⁷³ *Gazette Littéraire de l'Europe*, Octobre 1771, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1771, p. 286-304.

⁸⁷⁴ La ville de Siam, la géographie, le roi, la politique, la vie et la croyance des Siamois etc.

⁸⁷⁵ Les révolutions qui ont eu lieu dans cet empire.

toujours celui d'un très jeune homme⁸⁷⁶ », il « a fait ses preuves dans le genre historique, & l'on fait qu'il écrit avec beaucoup d'énergie & de feu⁸⁷⁷ ». Son livre sera utile à tous :

le commerçant & le naturaliste liront avec intérêt la description que l'on nous donne dans cette Histoire de Siam, des productions de cette contrée des Indes & du commerce qu'on y peut faire. Le lecteur chrétien fera surtout édifié en voyant les travaux sans nombre que de zélés Missionnaires ont entrepris pour répandre dans cette terre ingrate les sémences de l'Évangile⁸⁷⁸.

Quant aux témoignages consignés dans les récits de voyage, ils restent les meilleures introductions. Par exemple, le rédacteur du *Journal littéraire* fait l'éloge des *Mémoires du Comte de Forbin*⁸⁷⁹. Selon lui, Claude de Forbin « ayant demeuré [...] long-tems à Siam, & ayant eu occasion par les Charges importantes dont il y fût revêtu, d'approcher de près le Roi, & de connaître à fond la Cour & tout le Royaume⁸⁸⁰ », est particulièrement bien placé pour instruire son lecteur.

Comme les récits des voyageurs ne sont pas suffisants pour satisfaire l'avidité des lecteurs, les journalistes leur recommandent aussi des compilations et des ouvrages historiques ou philosophiques, de l'*Histoire des différents Peuples du monde*⁸⁸¹, de M. Contant Dorville, à *André des Touches à Siam*⁸⁸², de Voltaire, en passant par l'*Histoire générale des voyages*⁸⁸³, de Prévost, et *La vie de M. Constance, premier Ministre du roi de Siam*⁸⁸⁴ d'André-François Boureau-Deslandes.

De son côté, le *Journal encyclopédique ou universel*⁸⁸⁵, recommande l'*Histoire des établissemens au-delà des mers, &c.*, qui décrit le commerce des Français dans l'Orient, le rôle important de Constantin Phaulkon pour les relations commerciales entre la France et le Siam, etc.

⁸⁷⁶ *Gazette Littéraire de l'Europe, op. cit.*, p. 304.

⁸⁷⁷ *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts, op. cit.*, p. 252.

⁸⁷⁸ *L'Avant-coureur*, Feuille Hebdomadaire, *op. cit.*, p. 592.

⁸⁷⁹ *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, Amsterdam, les Wetsteins & Smith, t. L, 1730, p. 316-325 ; *Journal littéraire*, La Haye, P. Gosse, & J. Neaulme, 1731, t. XVII, p. 1-19.

⁸⁸⁰ *Journal littéraire, op. cit.*, t. XVII p. 9.

⁸⁸¹ On le trouve dans *L'Année littéraire*, Paris, Le Jay, 1772, t. II, p. 36-38 ; dans *Mercure de France*, dédié au roi, Novembre, Paris, Chez Lacombe, 1770, p. 112-117 ; et dans la *Gazette littéraire de l'Europe*, Amsterdam, Chez E. Van Harrevelt, 1772, t. I, p. 123-143.

⁸⁸² *Mélanges philosophiques*, Genève, 1771, t. III, p. 134-140.

⁸⁸³ *Le Journal des sçavans*, Paris, Gabriel-François, 1752, p. 234-241.

⁸⁸⁴ *Journal des sçavans*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1756, t. XVII, p. 135-136 ; et *La France littéraire*, Paris, la Veuve Duchesne, 1769, t. II, p. 35-36.

⁸⁸⁵ *Journal encyclopédique ou universel*, Bouillon, De l'Imprimerie du Journal, 1788, t. II, p. 246-249.

2. Les relations franco-siamoises

Les relations entre la France et le Siam sont encore évoquées dans les périodiques au cours du XVIII^e siècle. Bien que les Portugais soient les premiers européens arrivés au Siam, les journalistes s'intéressent aux Hollandais et aux Anglais qui y sont venus plus tard. Dans le *Mercurio Danico*⁸⁸⁶, le rédacteur parle des activités de la Compagnie des Indes Orientales des Provinces-Unies dans les pays asiatiques comme Banda, Batavia, Malacca, Bengale, Suratte, Perse, Malabar, Sumatra, Timor ainsi que Siam en soulignant que les produits que la Compagnie tire de ce royaume sont « des peaux de cerfs⁸⁸⁷, qu'on trafique principalement au Japon, du bois de sapan, du sucre noir, de la laque, du gutta gamba, du ris, du sel, de l'étain & du plomb⁸⁸⁸ ». Même l'*Observateur français à Londres, ou Lettres sur l'Angleterre et les autres pays de l'Europe*⁸⁸⁹, évoque le projet commercial des Hollandais au Siam, le commerce du poivre et le comptoir des Anglais dans ce royaume.

Les journalistes ne manquent pas de diffuser des informations concernant le Siam. Par exemple, la *Nouvelle Bibliothèque de ville et de campagne*⁸⁹⁰, consacre plusieurs pages à l'établissement des relations avec le Siam par les missionnaires français, l'aide apportée par Constance Phaulkon à la mission religieuse, les échanges des ambassadeurs entre les deux pays, les traités commerciaux ainsi que la révolution dans ce royaume. De leur côté, les *Lettres édifiantes et curieuses*⁸⁹¹, la lettre du Père de Fontaney⁸⁹² raconte son arrivée au Siam, les activités des missionnaires pendant le séjour dans ce royaume, les bonnes relations avec le roi du Siam, et l'observation d'une éclipse de lune de Louvo⁸⁹³ avec lui.

Au siècle des Lumières, les gens s'intéressent de plus en plus aux nouvelles nationales et internationales. Les contacts avec les pays étrangers, les événements hors de l'Europe, ainsi que les missions diplomatiques suscitent le désir de lire les nouvelles chez des lecteurs. Si les relations franco-siamoises avaient été meilleures à cette époque, on peut penser que les périodiques en auraient beaucoup parlé.

⁸⁸⁶ *Mercurio Danico*, Dédié au roi, novembre 1756, Copenhague, De l'Imprimerie de Ludolphe-Henri Lillie, 1756, p. 238-284.

⁸⁸⁷ On parle de l'abondance observable au Siam, notamment des cerfs, si nombreux « qu'on en tue tous les ans plus de cent cinquante mille dont on envoie les peaux au Japon » D'après Louis Liger, *Amusemens de la campagne, ou nouvelles ruses innocentes*, Paris, Saugrain, 1753, t. II, p. 181.

⁸⁸⁸ *Mercurio Danico*, op. cit., p. 283.

⁸⁸⁹ *L'Observateur français à Londres, ou Lettres sur l'Angleterre et les autres pays de l'Europe*, Paris, Chez Lacombe, 1773, t. IV, p. 320-329.

⁸⁹⁰ *Nouvelle Bibliothèque de ville et de campagne*, Genève, Chez N.-Étienne Sens, 1788, t. I, p. 399-402.

⁸⁹¹ *Lettres édifiantes et curieuses*, Paris, Chez J. G. Merigot le jeune, 1781, t. XVII, p. 207-222.

⁸⁹² Le Père de Fontaney (1643-1710) est le supérieur des six Jésuites envoyés par le Roi Louis XIV à la Chine.

⁸⁹³ Le nom de la ville du royaume de Siam.

Après le départ des Français, 1688, on trouve logiquement peu de nouvelles de ce royaume dans les journaux. La reprise des relations franco-siamoises, au début du XVIII^e siècle, est tout aussi logiquement une nouvelle intéressante pour les lecteurs. Outre le travail diplomatique, on s'intéresse également au diplomate qui est une personne importante dans cette mission. Le père Tachard, fameux jésuite du roi de France, qui voyage plusieurs fois au Siam est régulièrement mentionné dans les périodiques. Sa mission après son retour du Siam est décrite dans *Mercurie historique et politique*⁸⁹⁴. Sa troisième mission au Siam pour demander au roi l'île de Merguy afin d'y établir les Français est décrite dans *L'esprit des cours de l'Europe*⁸⁹⁵, les *Lettres historiques*⁸⁹⁶ et le *Mercurie historique et politique*⁸⁹⁷.

Outre le Père Tachard dont le nom est souvent mentionné dans les périodiques, on parle du Chevalier de Chaumont, le chef de la première ambassade française à se rendre au Siam en 1685, dans *La Clef du cabinet des princes de l'Europe*⁸⁹⁸. François-Timoléon de Choisy, son adjoint, est mentionné dans *Mercurie de France octobre en 1724*⁸⁹⁹, dans *Journal de littérature, des sciences et des arts*⁹⁰⁰, et dans *Journal helvétique ou recueil de pièces fugitives de littérature choisie*⁹⁰¹. Son ouvrage *Journal du voyage de Siam* est également évoqué dans *Mercurie de France*⁹⁰² et dans *Bibliothèque des gens de cour ou Mélange curieux*⁹⁰³. Le séjour au Siam et le retour en France de Marcel Leblanc, l'un des quatorze mathématiciens que Louis XIV envoya au Roi de Siam, est évoqué dans *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*⁹⁰⁴. L'Évêque de Tabraca, vicaire apostolique du Royaume de Siam, sacré en 1756⁹⁰⁵, était au Siam pendant la deuxième invasion des Birmans dans ce royaume. Le sort des Siamois et l'arrestation de cet Évêque sont décrits dans *Mercurie historique et politique*⁹⁰⁶ et dans la *Gazette de France*⁹⁰⁷.

⁸⁹⁴ *Mercurie historique et politique*, Juillet, La Haye, Chez Henri van Bulderen, 1700, t. XXIX, p. 44-45.

⁸⁹⁵ *L'esprit des cours de l'Europe*, Juillet, La Haye, Chez François l'Honoré, 1700, p. 14-15.

⁸⁹⁶ *Lettres historiques*, La Haye, Chez Adrian Moetjens, 1700, t. XVIII, p. 73-74.

⁸⁹⁷ *Mercurie historique et politique*, Juin, La Haye, Chez Henri van Bulderen, 1700, p. 647.

⁸⁹⁸ « Mr. le Marquis de Chaumont, ci-devant Ambassadeur de France près du Roi de Siam, est mort dans un âge assez avancé : nous avons de lui un voyage de Siam très bien écrit ». D'après *La clef du cabinet des princes de l'Europe*, Avril, Chez Jacques le sincère, 1710, p. 288.

⁸⁹⁹ *Mercurie de France*, Octobre, Paris, Chez Guillaume Cavelier, 1724, p. 2255-2258.

⁹⁰⁰ *Journal de littérature, des sciences et des arts*, Paris, Au bureau du Journal, 1779, t. II, p. 299-328.

⁹⁰¹ *Journal helvétique ou recueil de pièces fugitives de littérature choisie*, Juin, Neuchâtel, De l'imprimerie des Journalistes, 1748, p. 586.

⁹⁰² Le rédacteur parle des œuvres de l'abbé de Choisy, y compris du *Journal de voyage de Siam*, qu'il juge intéressant et écrit d'une manière vive. Voir *Mercurie de France*, dédié au Roi avril 1738, Paris, Chez Guillaume Cavelier, 1738, p. 685.

⁹⁰³ « Le Père Bouhours dit que le Journal de Siam de l'Abbé Choisy est délicieux à un peu de marine près. J'ai vû dans ce Voyage un portrait qui est touché fort agréablement » (*Bibliothèque des gens de cour ou Mélange curieux*, Paris, Chez Théodore le gras, 1724, t. IV, p. 481).

⁹⁰⁴ *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, Dijon, Chez François Desventes, 1745, t. I, p. 402-403.

⁹⁰⁵ *Almanach royal*, Paris, De l'imprimerie de Le Breton, 1760, p. 55.

⁹⁰⁶ *Mercurie historique et politique*, Juillet, La Haye, Chez Frédéric Staatman, 1768, t. CLXV.

3. Aspects typiques de la vie des Siamois

Les journaux sont conçus aussi bien le plaisir que pour l'instruction des gens qui s'intéressent aux pays étrangers. Ils guident leurs lecteurs dans le choix des ouvrages, mais leurs fournissent aussi diverses connaissances sur ces pays. Comme les autres pays exotiques qui suscitent l'intérêt des lecteurs, le Siam apparaît dans les périodiques tout au long de ce siècle. Dans la plupart des cas, le Siam est évoqué assez brièvement dans les périodiques. Cependant, la *Nouvelle Bibliothèque de ville et de campagne*⁹⁰⁸ consacre plusieurs des pages à ce royaume, en s'appuyant sur les récits de voyage devenus classiques de Nicolas Gervaise, François-Timoléon, et Simon de La Loubère.

Au Siam, comme dans plusieurs pays asiatiques, la polygamie est une coutume générale dans la société. De jolies pièces en vers mettant en scène une conversation entre l'ambassadeur siamois et une dame française parlant de la polygamie au Siam, sont parues dans *l'Almanach des Muses*⁹⁰⁹, *l'Almanach littéraire, ou Étrennes d'Apollon*⁹¹⁰ et la *Nouvelle Bibliothèque de société*⁹¹¹.

Les funérailles sont des coutumes particulières à chaque nation. Même si les femmes siamoises ne doivent pas se brûler après la mort de leur mari comme les Indiennes, le goût exotique qui se trouve dans cette tradition est présentée dans *Bibliothèque amusante et instructive* : « Ceux qui ont particulièrement adoré la Terre se font enterrer ; ceux qui ont servi le Feu, ordonnent qu'ils soient brûlés. On jette dans l'Eau ceux qui en ont reconnu la divinité ; & ceux qui ont adoré l'Air sont pendus pour être mangés par les oiseaux⁹¹² ».

On parle souvent des éléphants du Siam. Les Siamois honorent bien cet animal. Leur respect pour les éléphants étonne beaucoup des étrangers qui y sont arrivés. Les journalistes retiennent ce sujet par attirer l'attention de leurs lecteurs tout en évoquant un aspect bien réel de la culture de ce peuple. Dans la *Bibliothèque pour les enfants*, les soins qu'on lui prodigue au Siam sont décrits : il « est servi en vaisselle d'or, promené sous un dais, logé dans un pavillon magnifique dont les lambris sont dorés⁹¹³ ». Dans le *Nouveau choix de pièces tirées*

⁹⁰⁷ *Gazette de France* du vendredi 1^{er} Juillet 1768, p. 220.

⁹⁰⁸ *Nouvelle Bibliothèque de ville et de campagne*, Genève, Chez N.-Étienne Sens, 1788, t. II, p. 150-159.

⁹⁰⁹ *Almanach des muses*, Paris, Chez de Lalain l'ainé, 1780, p. 170.

⁹¹⁰ *Almanach littéraire, ou Étrennes d'Apollon*, Paris, Chez Mme la Veuve Duchesne, 1790, p. 62.

⁹¹¹ *Nouvelle Bibliothèque de société*, Paris, Chez Delain l'ainé, 1782, p. 86.

⁹¹² *Bibliothèque amusante et instructive*, Paris, Chez Duchesne, 1755, t. I, p. 189.

⁹¹³ J. A. Bruel, *Bibliothèque pour les enfants*, Dresde, au Magazin de Hilscher, 1779, t. I, p. 155.

*des anciens mercures, et des autres journaux*⁹¹⁴, les éléphants du Siam sont mentionnés un grand nombre de fois. On rapporte notamment les dires de M. Deslandes⁹¹⁵ concernant les éléphants que le Roi de Siam envoyait en France avec ses Ambassadeurs et sur la façon dont on considère les Éléphants sauvages dans ce royaume. Comme cet animal est sacré pour les Siamois, passer sous le ventre d'un Éléphant est censé porter bonheur. Cette croyance est rapportée dans le *Porte-feuille lyonnais, ou Bigarrures provinciales*⁹¹⁶.

Outre les coutumes des Siamois, leur mode de vie est aussi évoqué dans les périodiques. En raison du grand nombre de rivières existant dans ce royaume, la circulation en bateau y est banale. On trouve des figures de balon et d'autres informations, comme le nombre des rameurs du roi, dans *Bibliothèque Ancienne et Moderne*⁹¹⁷.

Les journalistes s'intéressent aussi à la politique. Alors qu'en France, les droits des individus ont pris de l'importance, au Siam, le roi est un authentique despote. Les journalistes rédacteurs, qui tentent de démontrer qu'un bon régime politique favorise des bonnes conditions de vie, et qu'au contraire un mauvais régime cause la tristesse du peuple, prennent naturellement l'exemple des Siamois, opprimés par un despote. Dans l'*Annales Politiques de feu Monsieur Charles Irenée Castel*, la méchanceté de leur roi est mise en évidence : le Roi de Siam « est très puissant, il est très magnifique en tout ; mais il est mauvais père de son peuple & très mauvais voisin⁹¹⁸ ». De plus, l'oppression subie par les Siamois est décrite dans l'*Éphémérides du citoyen, ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*⁹¹⁹. Il y est question des corvées auxquelles sont soumis les Siamois, qui sont particulièrement injustes parce que chacun doit travailler six mois pour le royaume sans être rémunéré. Les Siamois apparaissent donc comme les victimes d'un système inique.

La religion siamoise, et plus particulièrement la Métempsycose, sont décrites dans plusieurs journaux, en particulier dans le *Nouveau choix de pièces tirées des anciens mercures, et des autres journaux* de M. Marmontel⁹²⁰. En s'appuyant sur le *Voyage de Siam des Pères Jésuites envoyés par le roi aux Indes & à la Chine* du Père Guy Tachard, le rédacteur parle du Chevalier de Chaumont, l'Ambassadeur de France à Siam. Les

⁹¹⁴ *Nouveau choix de pièces tirées des anciens mercures, et des autres journaux*, Paris, Chez Rollin, 1759, t. XXVII, p. 209.

⁹¹⁵ Le Chef de Comptoir de la Compagnie Orientale de France à Siam.

⁹¹⁶ *Le porte-feuille lyonnais, ou Bigarrures provinciales*, Minorque, Aux dépens du Gouvernement, 1779, p. 8-9.

⁹¹⁷ *Bibliothèque Ancienne et Moderne*, Amsterdam, Chez les Frères Wetstein, 1719, t. XI, p. 401-402.

⁹¹⁸ *Annales Politiques de Feu Monsieur Charles Irenée Castel*, Londres, 1757, p. 282.

⁹¹⁹ *Éphémérides du citoyen ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, Paris, Chez Lacombe, 1771, t. VI, p. 100.

⁹²⁰ Marmontel y consacre un chapitre à la religion des Siamois, dont une partie, intitulée « Observations sur les Mœurs & la Religion des Siamois, est extraite du *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roi aux Indes & à la Chine* » du livre du père Tachard.

métamorphoses du fondateur de leur religion sont évoquées dans le *Journal des savans*⁹²¹, et le système de la Transmigration des âmes dans le corps des animaux est présenté dans la *Bibliothèque des artistes et des amateurs*⁹²².

La croyance aux âmes est bien connue des peuples orientaux. Les Siamois la partagent, comme le rappelle *La clef du cabinet des princes de l'Europe*⁹²³, qui parle d'une multitude d'esprits répandus dans l'air. Ce même thème est aussi abordé, toujours à partir de l'ouvrage de Guy Tachard, dans *l'Esprit des Journaux*. Pour sa part, *Le Mentor moderne, ou discours sur les mœurs du siècle*⁹²⁴ aborde des questions liées aux livres sacrés des prêtres siamois écrits par Sommonocodom.

En outre, les journalistes abordent des aspects variés concernant le Siam et rapportent diverses anecdotes. Par exemple, la *Bibliothèque britannique* présente un extrait d'un manuscrit Siamois contenant des tables et des règles pour calculer les distances du Soleil et de la Lune que Simon de La Loubère a rapporté du Siam⁹²⁵. Les spectacles chinois que l'on organisa pour l'Ambassadeur de France sont décrits dans *l'Année littéraire ou Suite des lettres sur quelques écrits de ce tems*⁹²⁶.

Des connaissances sont également réunies par les Jésuites venus au Siam au XVII^e siècle : l'histoire naturelle du crocodile, dans le *Journal encyclopédique ou universel*⁹²⁷, qui est une étude sur le crocodile trouvé au Siam dans laquelle sont évoqués des éléments tels que la taille de cet animal, son œil, ses parties intérieures, etc.

La diffusion de représentations du Siam dans les périodiques reflète l'intérêt que les Français portent à ce royaume. À la fin du XVII^e siècle, quand les relations entre la France et le Siam commencent, les informations sur leurs relations diplomatiques sont régulièrement diffusées dans les périodiques, puis, au XVIII^e siècle, le Siam devient l'un des pays qui intriguent le plus les lecteurs.

⁹²¹ *Le journal des savans*, septembre 1765, Paris, 1765, p. 520.

⁹²² *Bibliothèque des artistes et des amateurs*, Part II, Paris, Chez P.G. Simon, 1766, t. II, p. 612.

⁹²³ *La clef du cabinet des princes de l'Europe*, mars 1773, Luxembourg, Chez les Héritiers d'André Chevalier, 1773, p. 170.

⁹²⁴ *Le mentor moderne, ou discours sur les mœurs du siècle*, Amsterdam, Chez Pierre Humbert, 1727, t. I, p. 21.

⁹²⁵ *Bibliothèque britannique*, Genève, De l'Imprimerie de la Bibliothèque Britannique, 1798, t. VII, p. 25.

⁹²⁶ *L'Année littéraire ou Suite des lettres sur quelques écrits de ce tems*, Paris, Chez Duchesne, 1752, t. VII, p. 217-219.

⁹²⁷ *Journal encyclopédique ou universel*, juin, Bouillon, De l'Imprimerie du Journal, 1780, t. IV, p. 507-513.

CONCLUSION

L'arrivée des Européens en Asie a favorisé le développement de diverses sortes de relations. Outre les relations commerciales et diplomatiques, il faut mesurer l'importance des relations religieuses. Comme l'Inde, la Chine, Malacca ou les villes portuaires dans les pays orientaux, le Siam est un royaume fréquenté par les Occidentaux. Sa bonne localisation, au de la zone d'échanges commerciaux, et la politique royale favorable aux étrangers font de ce royaume une destination attractive aux yeux des Occidentaux. C'est pourquoi, à partir du XVI^e siècle, les relations entre les Occidentaux et les Siamois se développent.

La fertilité de ce pays attirait les étrangers qui cherchaient à en tirer des bénéfices. Après les Portugais, qui furent parmi les premiers Européens à entrer en contact avec les rois siamois, viennent les Hollandais, les Anglais, les Espagnols, et les Français, lesquels qui sont les derniers Occidentaux à arriver dans ce royaume au XVII^e siècle. La présence des Européens dans le royaume de Siam eut pour conséquence immédiate l'augmentation des relations commerciales, diplomatiques et culturelles. Les Occidentaux qui voulaient y entrer et s'y installer étaient avant tout motivés par des buts commerciaux. À trois reprises, des ambassadeurs portugais ont été envoyés au Siam pour des négociations commerciales. De leur côté, les Hollandais ont signé un traité commercial avec le Siam pour avoir le monopole sur l'achat des peaux. Un comptoir anglais avait aussi pu s'y installer. Par contre, au départ, Pourtant, les relations entre la France et le Siam n'avaient pas pour but de favoriser des échanges commerciaux. Les premiers Français arrivés au Siam n'étaient pas des commerçants, des officiers ou des ambassadeurs, comme cela avait été le cas avec les autres pays européens, mais des missionnaires venus pour évangéliser en Orient. Cet objectif prioritaire n'a pas été atteint. Après les missionnaires vinrent les marchands et les ambassadeurs français dont l'objectif était de développer un nouveau marché et d'établir des relations diplomatiques durables. Les échanges d'ambassades entre les deux pays sont restés célèbres.

Le Siam, royaume éloigné de la France, dont l'organisation politique et les mœurs étaient très différentes de celles des Européens, avait tout pour intéresser les Français. Les principaux récits de voyage concernant ce royaume, en particulier la *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la*

Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux, de M. De Bourges ; la *Relation de l'Ambassade de M. Le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, d'Alexandre de Chaumont ; l'*Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, écrite par Nicolas Gervaise ; le *Voyage de Siam des Pères, Jésuites envoyés par Le Roy, Aux Indes & à la Chine*, du père Tachard ; *Du Royaume de Siam*, de Simon de La Loubère peuvent être considérés comme des sources fiables.

Grâce aux bonnes relations franco-siamoises qui se développèrent à la fin du XVII^e siècle, les Français venaient fréquemment au Siam. Aux yeux des missionnaires, le Siam est la terre en Orient qui mérite d'être prioritairement évangélisée. Pour les ambassadeurs, ce royaume est une terre lointaine de la France dont le peuple est inconnu. Le mode de vie de cette population et ses mœurs sont exotiques, car différents de ceux des Français. Les récits de voyage concernant ce royaume sont de plus en plus nombreux. Les informations diverses permettent aux gens en France de le connaître. Le Siam est donc un pays de moins en moins mystérieux ou imaginaire, ce qui redouble la curiosité à l'égard de ses habitants, de leur mode de vie, de leurs coutumes et de leurs croyances.

Au cours du XVIII^e siècle, l'image du Siam se précise chez les lecteurs français. S'appuyant sur les récits de voyage, les ouvrages encyclopédiques ou philosophiques décrivent le Siam et interrogent ses institutions et sa culture. À l'époque où les savants s'interrogent sur le meilleur régime politique pour gouverner un pays et favoriser le bonheur des peuples, le régime despotique du Siam paraît caricatural. Jaucourt affirme, dans l'article ROYAUME DE SIAM : « le roi est entièrement despote ; tout le peuple sans distinction lui appartient⁹²⁸ ». Dans son *Nouveau voyage autour du monde, en Asie, en Amérique et en Afrique, en 1788, 1789 et 1790*, Pierre Marie François de Pagès parle du pouvoir de ce monarque en ces termes : « le plus puissant des princes de la presqu'île de l'Inde, jouit de toute la plénitude du pouvoir arbitraire⁹²⁹ ».

Tandis que le principe de la séparation des pouvoirs de Montesquieu (exécutif, législatif et judiciaire) est admiré, le régime despotique est totalement rejeté. Les inconvénients de ce régime sont souvent évoqués. Par exemple, dans son *Histoire moderne*, François-Marie de Marsy écrit que :

Non-seulement ils s'intéressent peu à la conservation de leurs Souverains, mais ils voyent avec plaisir les révolutions qui arrivent dans l'Etat. Comme ils gémissent dans

⁹²⁸ SIAM, royaume de, *Enc.*, XV, 1765, 151a-151b.

⁹²⁹ Pierre Marie François de Pagès, *Nouveau voyage autour du monde, en Asie, en Amérique et en Afrique, en 1788, 1789 et 1790*, *op. cit.*, p. 87.

l'oppression ils croyent trouver dans l'oppression, ils croyent trouver dans un nouveau regne quelque adoucissement à leur misere. Ce pais est un théâtre de révolutions continuelles⁹³⁰.

Tandis que dans l'article DESPOTISME, Jaucourt indique que :

Un Siamois s'expose gaiement à la mort pour se venger d'une injure particuliere, pour se délivrer d'une vie qui lui est à charge, ou pour se dérober à un supplice cruel ; mais mourir pour le prince ou pour la patrie, c'est une vertu inconnue dans ce pays-là. Ils manquent des motifs qui animent les autres hommes, ils n'ont ni liberté ni biens⁹³¹.

Pour éviter les conséquences négatives visibles dans ce royaume, une séparation des pouvoir est proposée. François-Marie de Marsy suggère ainsi que « le Prince abandonne une partie de son pouvoir à plusieurs Ministres, & sur-tout à plusieurs corps permanens de Magistrature⁹³² ». De son côté, François-Henri Turpin souligne que « Tout pouvoir arbitraire est un attentat contre le droit des gens ; au lieu que le commandement dicté par la loi est constant, & n'a rien de pénible⁹³³ ». Mais au Siam, l'oppression réduit les sujets au statut d'esclaves et encourage la paresse.

A contrario, les philosophes croient au progrès de l'individu grâce à la raison. C'est donc dans une perspective critique que les religions sont examinées, y compris celle des Siamois. Les préceptes de la loi et les croyances religieuses ont beaucoup d'influence sur la vie des Siamois. Outre les principes de la morale et le but sublime de Bouddhisme (Nirvana), la métempsycose est bien étudiée parce qu'elle est la croyance fondamentale du peuple et que les Siamois pensent que tout ce qui se passe dans la vie s'y trouve lié. Les encyclopédistes trouvent qu'au Siam, la volonté humaine est minorée, car les Siamois « attribuent l'origine du bien & du mal aux actions que nous ayons faites dans une autre vie ; de-là l'origine de l'inégalité des conditions⁹³⁴ ». Comme le rôle des talapains est important dans la vie religieuse des Siamois, et que leur nombre de ces moines est élevé, ils sont souvent évoqués dans les textes du XVIII^e siècle. Les voyageurs décrivent leur fonction, leur habillement et d'autres aspects de leur vie, et les philosophes s'interrogent sur leur utilité.

⁹³⁰ François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 261.

⁹³¹ DESPOTISME, *Enc.*, IV, 1754, 888a.

⁹³² François-Marie de Marsy, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, op. cit., p. 262.

⁹³³ François-Henri Turpin, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, op. cit., p. 60.

⁹³⁴ Jean Castillon, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c.*, op. cit., p. 29-30.

Au XVIII^e siècle, la perception du Siam et des Siamois est marquée par les priorités des hommes de lettres. Alors que le Siam apparaissait comme une terre tolérante et agréable dans les écrits des missionnaires, il est décrit comme un régime tyrannique et affreux par les encyclopédistes. Boyer d'Argens remarquait déjà, dans ses *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique* :

Si j'étois né Siamois, je m'estimerois fort heureux d'être entièrement inconnu au Roi & à ses Ministres : je vivrois, si je pouvois, dans des lieux écartés, où je me croirois du moins en sûreté, moi, ma femme & mes enfants, contre les caprices du Souverain & de la Souveraine⁹³⁵.

En outre, certaines œuvres littéraires, fondées sur les mêmes sources, donnent une autre dimension au discours sur le Siam. On trouve ainsi des personnages de Siamois, ou bien des œuvres prenant comme toile de fond le Siam et l'Orient, en particulier les *Lettres siamoises, ou Le Siamois en Europe* de Joseph Landon. Signe des temps, à la fin du siècle, Olympe de Gouges, situe son conte oriental *Le Prince philosophe* (1792) au royaume de Siam, et parvient à défendre la cause des femmes en évoquant les règnes de trois rois siamois.

Bien que le Siam et les Siamois soient apparus dans divers écrits dès le XVII^e siècle, les philosophes en renouvellent la perception. Bernard Picart observait déjà, dans *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, que le Dieu des Siamois, leurs anges et leurs démons s'apparentent aux anciennes idées des Occidentaux comme celles de Platon. Tandis que dans ses *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, Jean-Baptiste de Boyer Argens note que la métempsycose des Siamois ressemble à la doctrine Pythagoricienne, que leur conception de l'univers est proche du système Newtonien, et leur anticipation d'un nouveau Monde semblable à la doctrine des Stoïciens.

La soumission des Siamois frappe beaucoup les philosophes. Non seulement les philosophes refusent cette obéissance, mais ils formulent des critiques à l'égard de cette coutume décrite dans *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique* de Jean-Baptiste de Boyer Argens, dans *l'esprit des usages et des coutumes des différens peuples* écrit par Jean-Nicolas Dêmeunier, et dans *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres* de Bernard Picart. De plus, plusieurs usages présents au Siam n'existent pas en France. Par exemple, selon Jacques-Philibert Rousselot de Surgy, dans

⁹³⁵ Jean-Baptiste de Boyer Argens, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, *op. cit.*, p. 88.

ses *Mélanges intéressans et curieux*, au Siam, on ne touche pas le visage et la tête d'une autre personne.

En définitive, bien que les relations diplomatiques entre la France et le Siam n'aboutissent plus à des récits de voyage, comme c'était le cas au siècle précédent, le Siam devient, durant le siècle des Lumières, l'un des pays orientaux les mieux connus. La présentation du royaume dans les œuvres philosophiques, littéraires et même dans les articles des périodiques reflète bien l'intérêt des lecteurs de cette époque pour ce royaume. Les informations concernant le Siam disséminées dans les textes de langue française intéressent et amusent les lecteurs, car elles se situent au carrefour de l'exotisme et de la réflexion philosophique sur la variété des sociétés et le meilleur régime politique.

ANNEXES

Annexe I

L'histoire des relations diplomatiques entre la France et le Siam



Ambassadeurs de France à Siam

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,

Bibliothèque nationale de France, p. 1.



Tabanque ou grande maison sur le bord de la rivière de Siam, fait de clayes de Bambou,
 où logeait M. L'ambassadeur à la couchée
Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 2.



Grands bateaux

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
Bibliothèque nationale de France, p. 3.

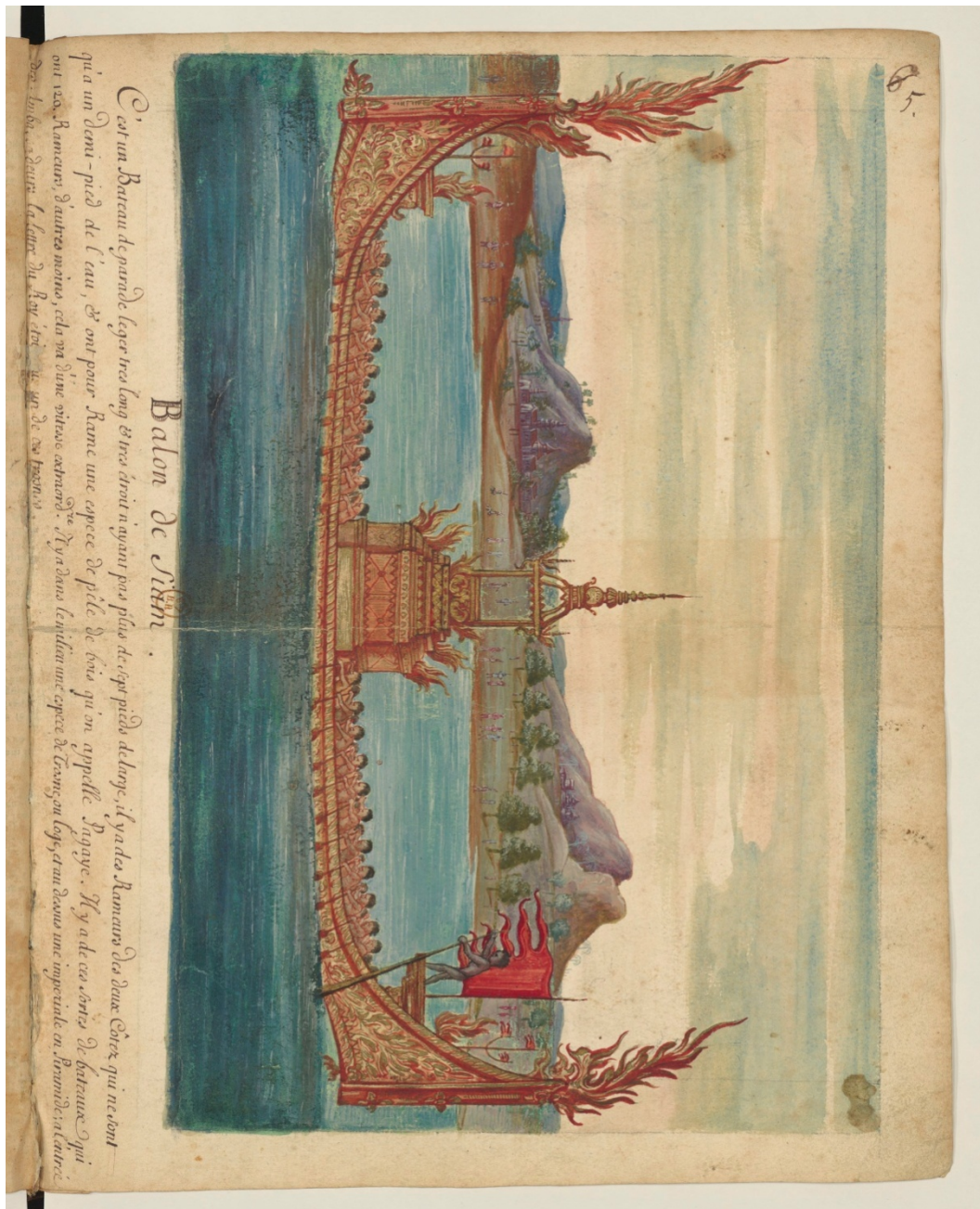


Elephans de siam et la maniere, dont ils sont enhornachez, l'un à une selle, qui n'a qu'une petite balustrade, l'autre à une couverture, qu'on appelle cheirole.

Éléphants de Siam

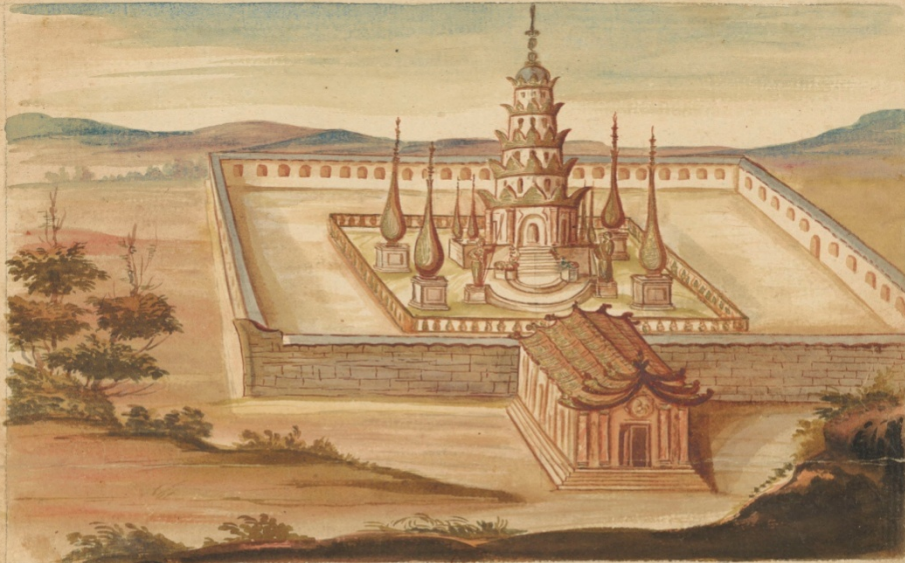
Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,

Bibliothèque nationale de France, p. 4.



Ballon de Siam

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 5.



Grande pagode de la Ville de Siam

est un temple d'Idole dont la Statue est de plus de 25 Pieds de haut et Couverte de Lames
 d'Or leur Principal Dieu s'appelle Sommonocodon,
 Dans tous leurs temples les figures sont plus Gigantesques on en voit qui ont bien 30-pieds,
 de haut et toutes Dorées,
 L'architecture et les ornemens de dehors des Pagodes sont fort Singuliers je y a Souvent de
 ces temples qui sont entourrés d'une Belle terrasse avec des Dallustrades au tour Les
 pyramides qui sont des deux Costez du temple sont toutes Dorées jls les appellent des Alcoran,
 Les thailles sont d'un vernis Doré,

Grande pagode de la ville de Siam

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,

Bibliothèque nationale de France, p. 6.



Éclipse de Soleil observée à Siam au mois d'avril 1688 par les Jésuites, Missionnaires et Mathématiciens envoyés par le Roi de France aux Indes orientales en 1687
Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 7.



Le Roy de Siam sur son Elephant sortant de son Palais. et les mandarins de
chaque costé prosternez ayant des boîtes d'or ou d'argent selon leurs dignités
d'oyas, ou d'opras &c.

Le Roi de Siam monté sur son Éléphant sortant de son Palais
Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
Bibliothèque nationale de France, p. 8.



Écuries des Éléphants et leur manger.

Chaque Éléphant a son écurie particulière faite sur de bons arbres de banyan et de figuier, on appelle Écurie, et on appelle manger, l'écurie
 et le manger des Éléphants. Les Éléphants ont leur manger et leur écurie séparés, et on les appelle Écurie et manger. Les Éléphants ont leur manger
 et leur écurie séparés, et on les appelle Écurie et manger. Les Éléphants ont leur manger et leur écurie séparés, et on les appelle Écurie et manger.

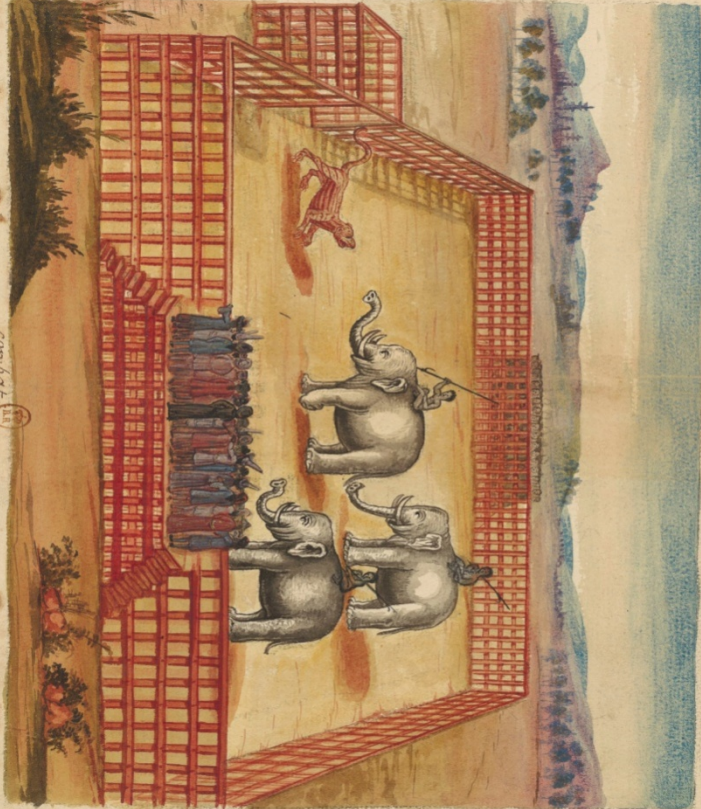
Écuries des Éléphants, et leur manger

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,

Bibliothèque nationale de France, p. 9.

On vit tigre avec des éléphants quelque fois bon vent. L'éléphant prendre avec sa trompe
 le tigre par le milieu du corps et le jette en l'air quand son cornac ou homme
 qui est dessus lui ordonne il le jette avec sa patte ou le secoue sur ses dents. Le
 tigre tache premièrement de prendre la trompe avec ses griffes et l'éléphant

Combat. III



Combat contre un tigre avec des Éléphants
Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 10.



Chasse pour prendre les éléphants

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 11.



Chasse pour prendre les éléphants

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 12.



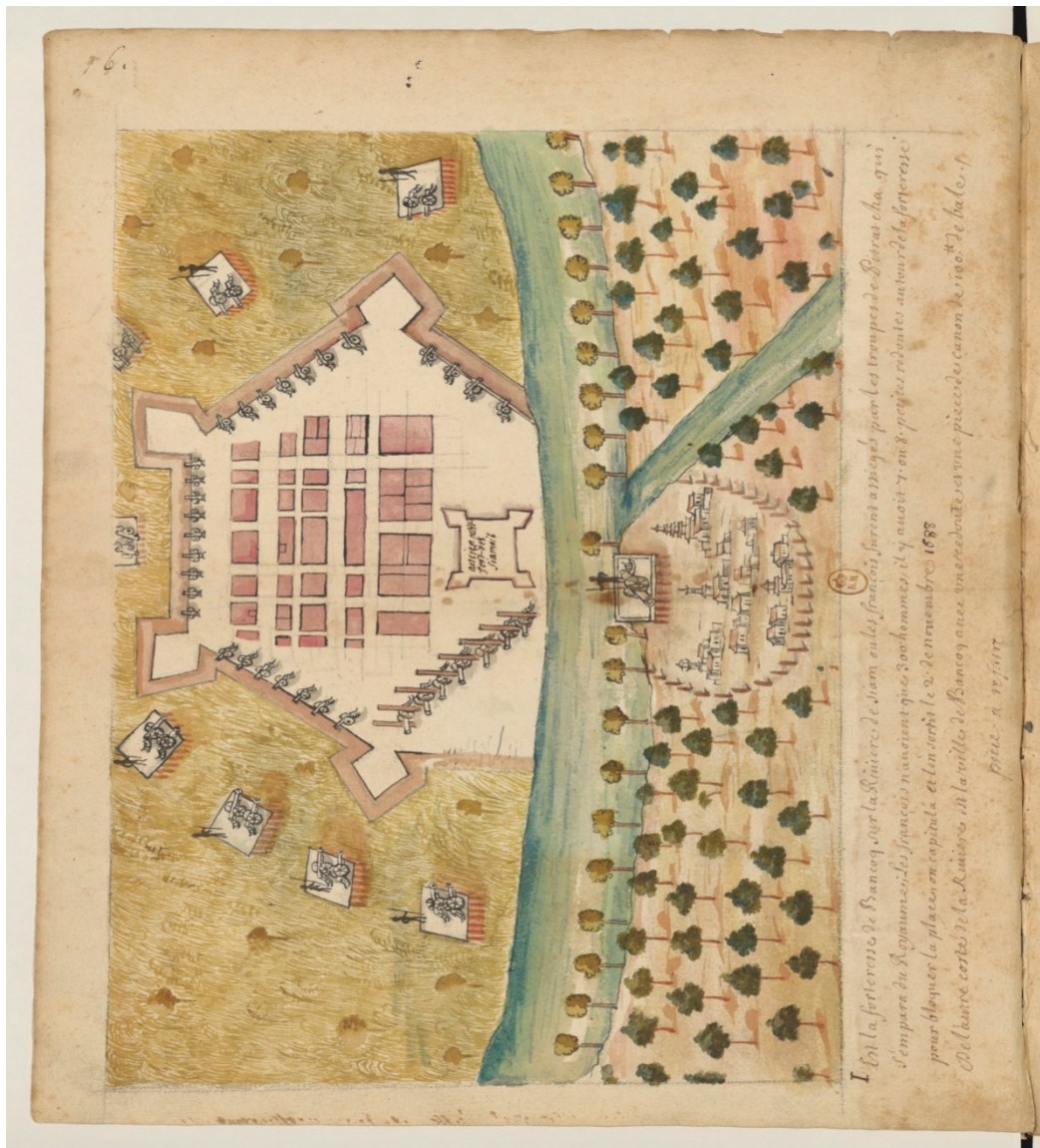
Observatoire bati par le Roi de Siam pour les jésuites et mathématiciens français
Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 13.



Plan de la ville de Siam

Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,

Bibliothèque nationale de France, p. 14.



Forteresse de Bancoq (Bangkok) sur la rivière de Siam, où les Français furent assiégés par
 Opra Pitartcha, et où l'on capitula en 1688
Usages de Siam, Cartes, Vues et Plans : sujets historiques en 1688,
 Bibliothèque nationale de France, p. 16.



Audience Solennelle donnée par le Roy du Siam à M. le Chevalier de Chaumont
Ambassadeur [de Louis XIV...] le 18 du mois de octobre l'an 1685.
Musée Carnavalet, Histoire de Paris, Estampe, Arts graphiques du XVII^e siècle,
Numéro d'inventaire G.43056



1



2

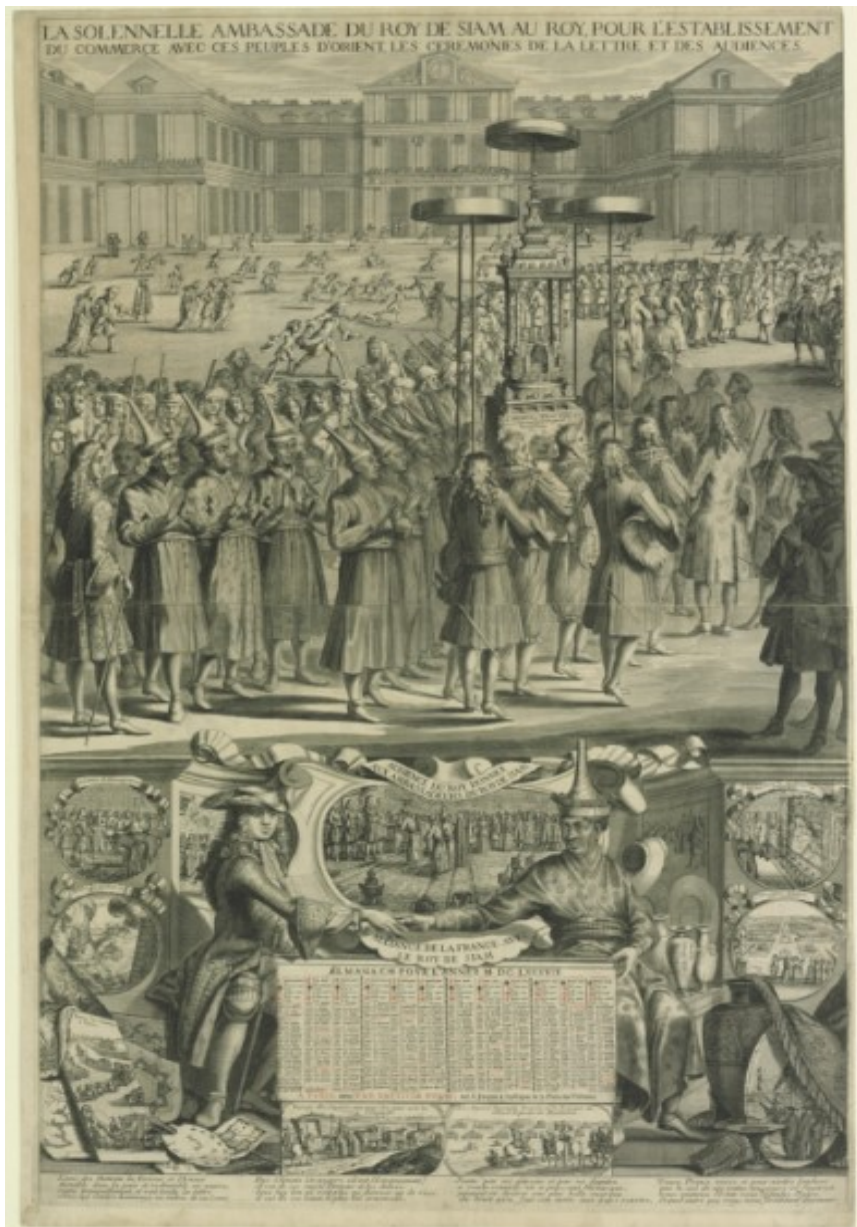
3

Portraits des ambassadeurs de Siam

1. Tan oc pra-Visud Sont torre. Raja tud : Le chef de l'ambassade siamoise en France
2. Tan oc-Lung Callaja-Raja-Maitrj. Oppatud : L'un des Ambassadeurs du Roy de Siam en France
3. Tan oc-Cun SriviSarauacha. tritud : L'un des Ambassadeurs du Roy de Siam en France

Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, AA-3 (Jean

Hainzelmann)

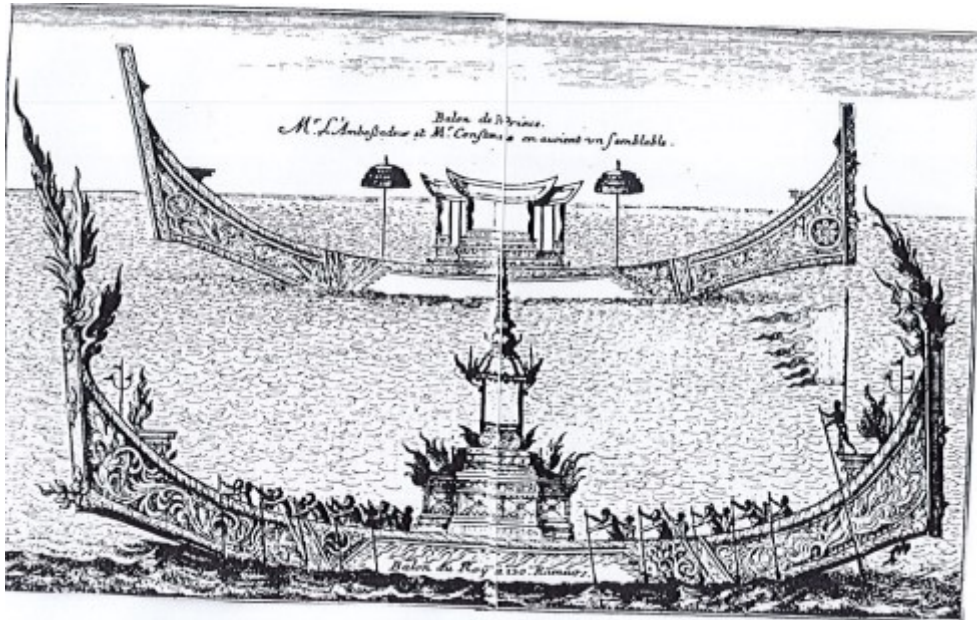


La solennelle ambassade du roy de Siam, pour l'establissement du commerce avec ces peuples d'orient, les cérémonies de la lettre et des audiences

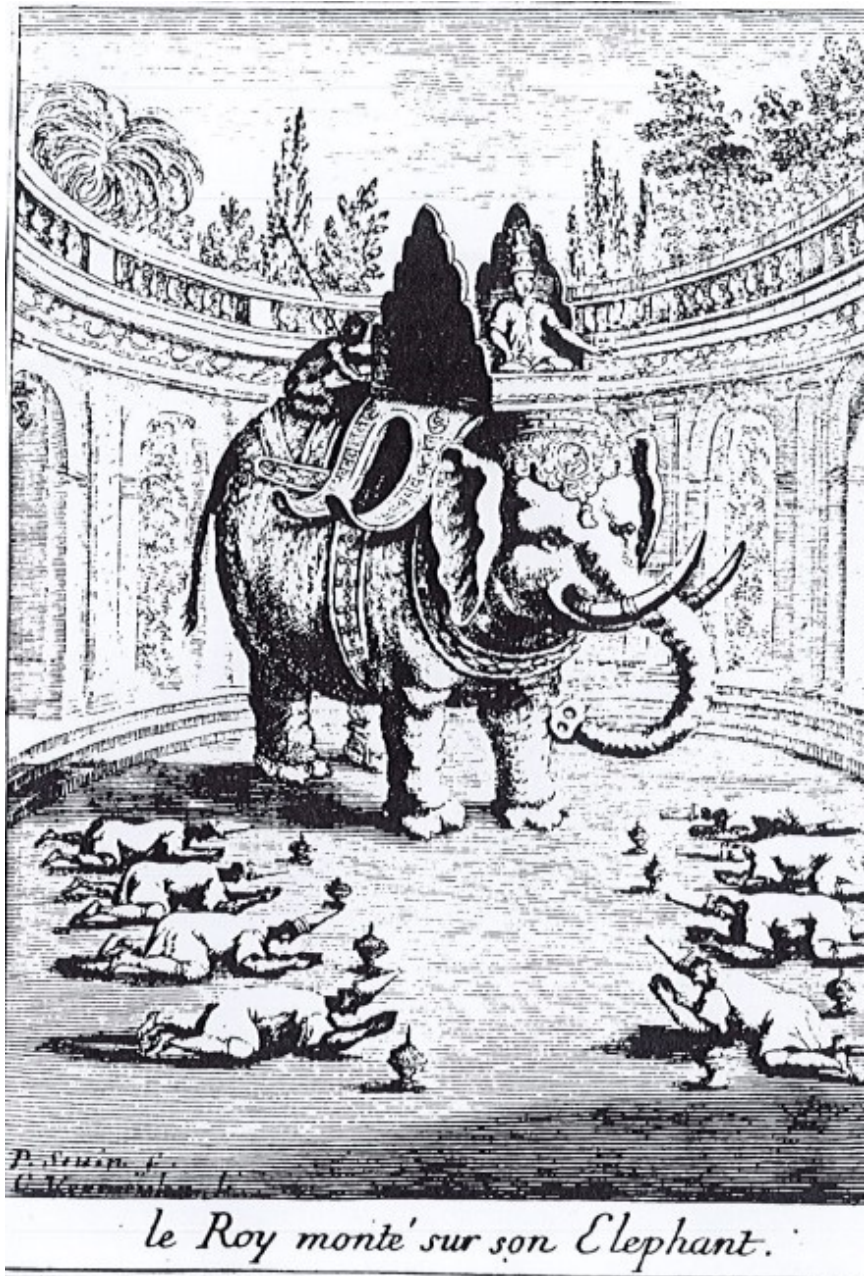
Bibliothèque nationale de France, Collection Michel Hennin.

Estampes relatives à l'Histoire de France. Tome 63. Pièces 5542-5601, période : 1687.

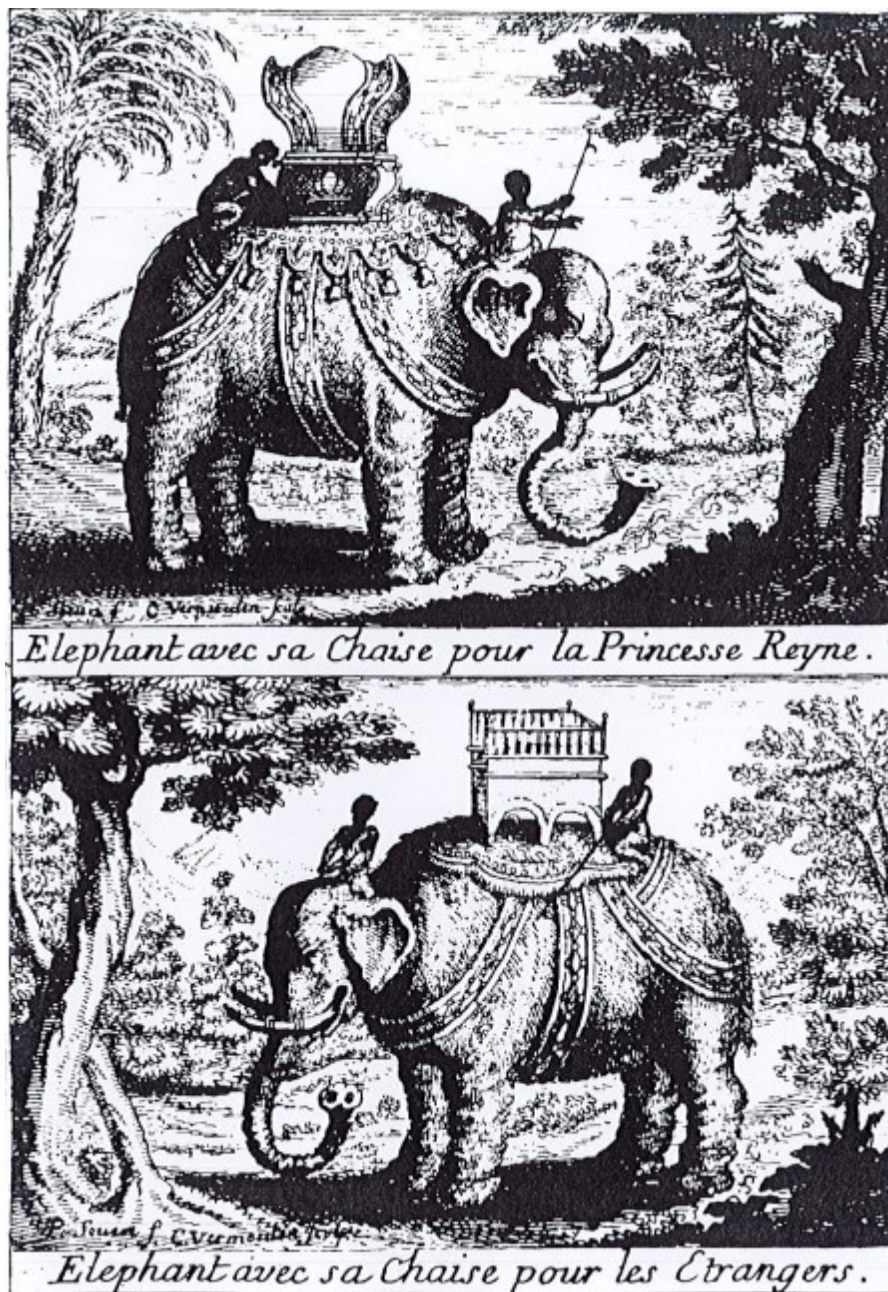
Annexe II
La vie des Siamois



Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686, p. 261.



Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686, p. 289.



Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686, p. 289.



Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686, p. 367.



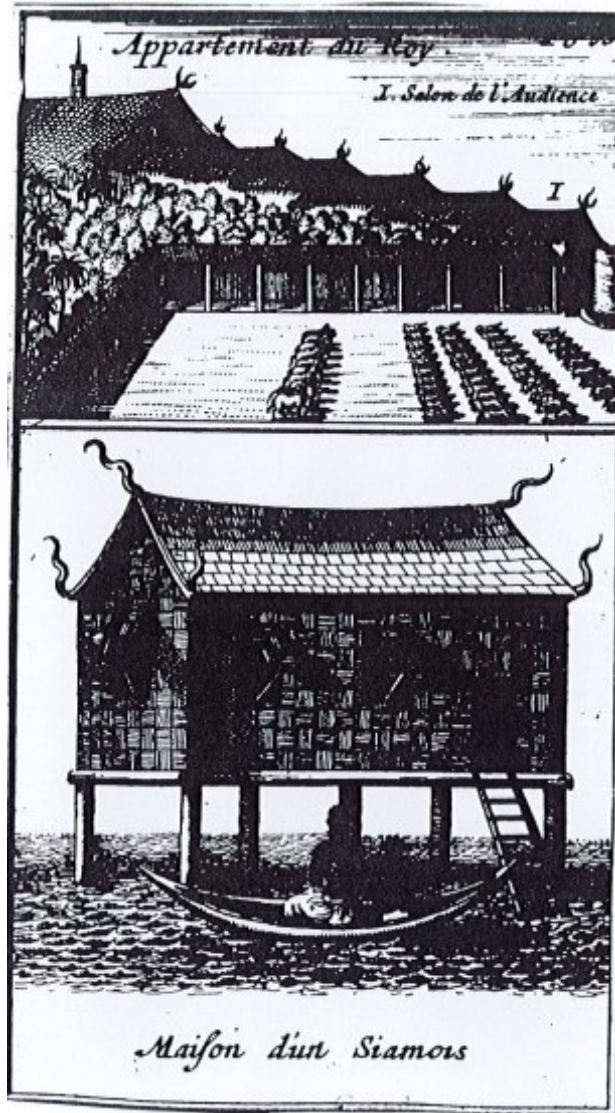
Guy Tachard, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686, p. 417.



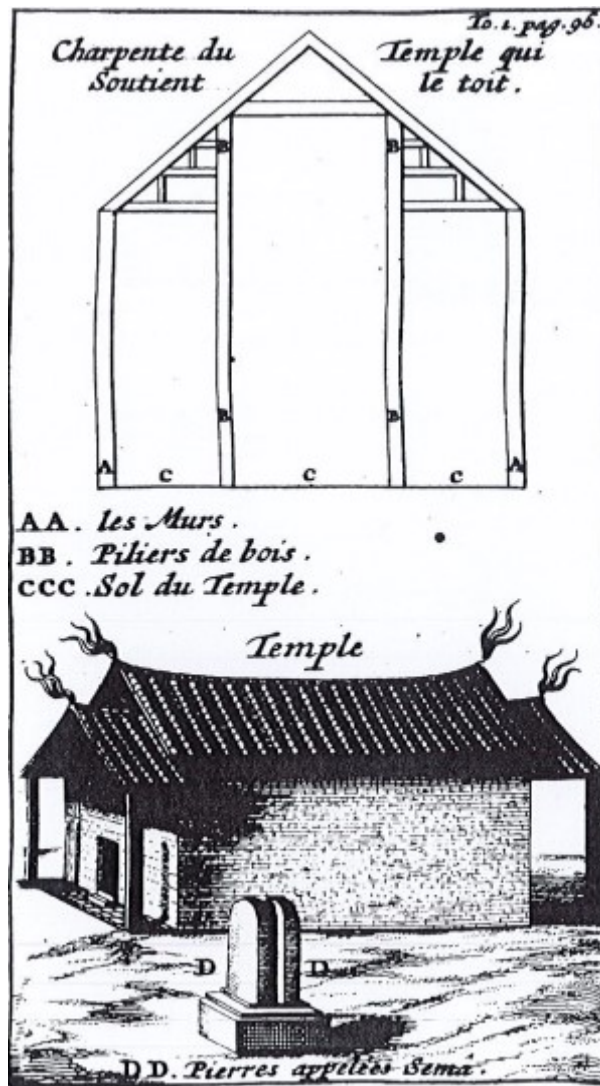
Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*,
Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 73.



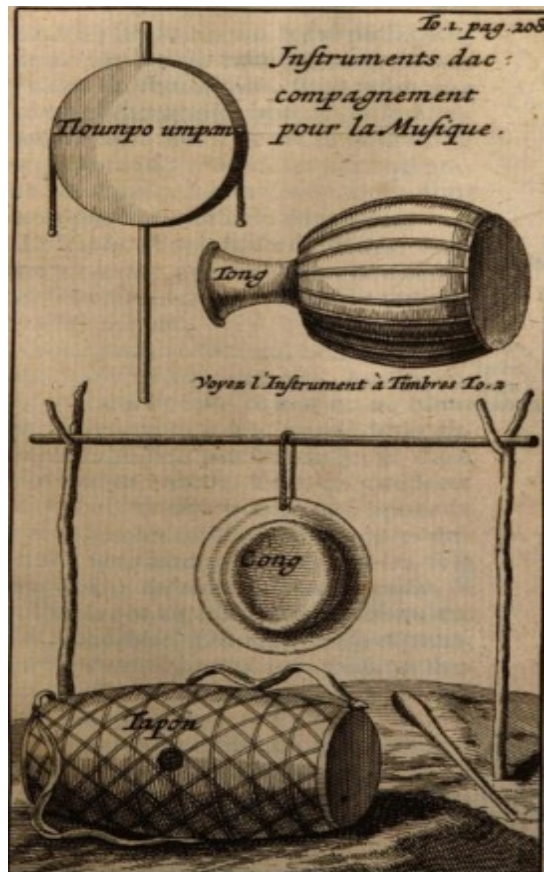
Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*,
Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 77.



Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*,
Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 95.



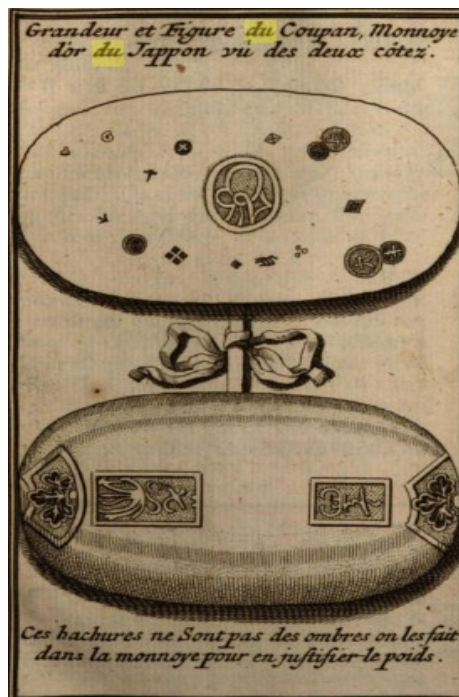
Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*,
 Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 96.



Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*,
Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 208.



Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*,
Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 220.



Simon de La Loubère, *Du Royaume de Siam*,
Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I, p. 222.

Bibliographie

I. Sources

I.1 Textes du XVII^e siècle

- CÉBERET du BOULLAY, Claude, *Journal du voyage de Siam et côte de Coromandel fait Par M. Céberet, envoyé extraordinaire du Roi vers le roi de Siam pendant les années 1687et 1688*, Paris, Archives Nationales, 1688.
- CHAUMONT, Alexandre de, *Relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la cour du Roi de Siam*, Amsterdam, Pierre Mortier, 1686.
- CHOISY, François-Timoléon de, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 & 1686*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1687.
- BOURGES, Jacques de, *Relation de voyage de monsieur l'évêque de Beryte, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie, la Perse, les Indes et jusqu'au royaume de Siam et autres lieux*, Paris, Denys Béchét, 1666.
- DELISLE, Claude, *Relation Historique du Royaume de Siam par Le sieur de L'Isle, Géographe*, Paris, G.de Luyne, 1684.
- DESFARGES, Marshal, *Relation des révolutions arrivées au Siam dans l'année 1688*, Amsterdam, Père Brunel, 1691.
- GERVAISE, Nicolas, *Histoire Naturelle et Politique du Royaume de Siam*, Paris, C. Barbin, 1688.
- FERMANEL DE FAVERY, Luc, *Relation des Missions des Évêques Français Aux Royaumes de Siam, de la Cochinchine, de Cambodge, & du Tonkin*, Paris, Pierre le petit, 1674.
- _____, *Relation des missions et des voyages des Évêques, vicaires apostoliques et de Leurs ecclésiastiques des années 1672,1673,1674 & 1675*, Paris, Charles Angot, 1682.
- _____, *Relation des missions et des voyages des Évêques, vicaires apostoliques et de leurs ecclésiastiques des années 1676 & 1677*, Paris, Charles Angot, 1680.
- FONTANEY, Jean de, *Relation du voyage du Père de Fontaney*, Rome, Archivum Romanum Societatis Iesu, 1687.
- LA LOUBÈRE, Simon de, *Du Royaume de Siam*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. I.
- _____, *Du Royaume de Siam*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1691, t. II.

- LE BLANC, Marcel, *Histoire de la révolution du royaume de Siam arrivée en l'année 1688, et de l'état présent des Indes*, Lyon, Horace Molin, 1692.
- ORLÉANS, Pierre-Joseph de, *Histoire de M. Constance, Premier Ministre du Roy de Siam, et de la Dernière Révolution de cet État*, Paris, Daniel Horthemels, 1690.
- PALLU, François, *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français au royaume de la Chine, Cochinchine, Tonkin et Siam*, Paris, Denys Béchét, 1668.
- SCHOUTEN, Joost, *Relation du Royaume de Siam dans Relations de divers voyages curieux*, Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy, 1666.
- TACHARD, Guy, *Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le Roy aux Indes & à la Chine*, Paris, Arnould Seneuze, 1686.
- _____, *Second voyage du Père Tachard et des Jésuites envoyés par le Roy au royaume de Siam*, Paris, Daniel Horthemels, 1689.
- VOLANT DES VERQUAINS, Jean, *Histoire de la révolution de Siam arrivée en l'année 1688*, Lille, Jean Chrysostome Malte, 1691.

I.2 Textes du XVIII^e siècle

I.2.1 Dictionnaires

- [Anonyme], *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé, Dictionnaire de Trévoux*, Paris, La compagnie des libraires associés, 1771, t. VI.
- _____, *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé, Dictionnaire de Trévoux*, Paris, La compagnie des libraires associés, 1771, t. VII.
- AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, François-Alexandre, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Chez Antoine Boudet, 1773, t. VI.
- _____, *Supplément au Dictionnaire Militaire, ou Recueil alphabétique*, Paris, Chez Gissey, 1746, t. III.
- BARRAL, Pierre, *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, 1758, t. II.
- BAYLE, Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Michel Bohm, 1720, t. III.
- BERGIER, Nicolas, *Dictionnaire de théologie*, Lièges, à la société typographique, 1790, t. V.
- BONNEGARDE, Abbé de, *Dictionnaire historique et critique, ou recherches sur la vie, le caractère, les mœurs & les opinions de plusieurs hommes célèbres*, La Haye, la Veuve J. Van Duren, 1773, t. II.
- BRUZEN de LA MARTINIÈRE, Antoine-Augustin, *Le grand Dictionnaire géographique et critique*, La Haye, Chez Pierre Gosse & Pierre de Hondt, 1784, t. VII.

- CHAUDON, Louis-Mayeul, *Nouveau Dictionnaire historique-portatif*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1779, t. I.
- COURT DE GÉBELIN, Antoine, *Monde Primitif, analysé et comparé avec le monde moderne (Du dictionnaire étymologique de la langue latine)*, Paris, Durand, 1787, t. VI.
- DE FELICE, Fortunato Bartolomeo, *Encyclopédie, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, Yverdon, 1771, t. IV.
- _____, *Encyclopédie, ou Dictionnaire Universel Raisonné des Connaissances Humaines*, Yverdon, Yverdon, 1773, t. XXV.
- DÉMEUNIER, Jean-Nicolas, *Encyclopédie Méthodique Économie politique et diplomatique*, Paris, Chez Panckoucke, 1786, t. II.
- _____, *Encyclopédie Méthodique Économie politique et diplomatique*, Paris, Chez Panckoucke, 1788, t. III.
- _____, *Encyclopédie Méthodique Économie politique et diplomatique*, Paris, Chez Panckoucke, 1788, t. IV.
- DE PETIT, Jean Raymond, *Encyclopédie élémentaire ou introduction à l'étude des lettres, des sciences et des arts*, Paris, Chez Herissant Fils, 1767, t. II.
- DIDEROT et D'ALEMBERT (dir.), *Encyclopédie : ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, chez Briasson, David l'aîné, Le Breton et Durand, 1751-1772.
- ÉCHARD, Lawrence, *Dictionnaire Géographique-portatif*, Paris, Didot, 1755.
- FELLER, François Xavier de, *Dictionnaire Historique, ou Histoire abrégée*, Liège, De l'imprimerie de Fr .Lemarié, 1797, t. VIII.
- FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel*, La Haye, Pierre Husson, 1727, t. I.
- _____, *Dictionnaire universel*, La Haye, Pierre Husson, 1725, t. II.
- _____, *Dictionnaire universel*, La Haye, Pierre Husson, 1727, t. IV.
- LACOMBE de PREZEL, Honoré *Dictionnaire des portraits historiques ; anecdotes et traits remarquables des hommes illustres*, Paris, Chez Lacombe, 1768, t. II.
- LA CROIX, Jean-François de, *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde depuis son origine jusqu'à présent*, Paris, Chez Vincent, 1770, t. II.
- _____, *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde depuis son origine jusqu'à présent*, Paris, Chez Vincent, 1776, t. III.
- LADVOCAT, Jean-Baptiste, *Dictionnaire historique-portatif*, Paris, la Veuve Didot, 1760, t. I.
- LAMARCK, Jean-Baptiste de Monet de, *Dictionnaire encyclopédique méthodique botanique*, Paris, Panckouche, 1790, t. II.

- LAVOISIEN, Jean-François, *Dictionnaire portatif de médecine*, Paris, P. Fr. Didot le jeune, 1771, t. I.
- MARÉCHAL, Sylvain, *Dictionnaire des Athées anciens et modernes*, Paris, Chez Grabit, 1799.
- MORÉRI, Louis, *Le grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Chez Jean-Baptiste Coignard, 1718, t. IV.
- _____, *Le grand Dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Chez les libraires associés, 1759, t. IX.
- _____, *Nouveau Supplément au grand dictionnaire historique*, Paris, Jacques Vincent, 1749, t. II.
- PANCKOUCKE, Charles-Joseph, *Encyclopédie Méthodique, Commerce*, Paris, Panckoucke, 1783, t. II.
- PEUCHET, Jacques, *Dictionnaire universel de la géographie commerçante*, Paris, Chez Blanchon, 1798.
- PLOMTEUX, Clément et AGASSE, Henri, *Encyclopédie Méthodique, Histoire*, Paris, Panckoucke, 1791, t. V.
- PRÉVOST, Antoine François, *Manuel Lexique, ou Dictionnaire portatif des mots français*, Paris, Chez Didot, 1755, t. I.
- _____, *Manuel Lexique, ou Dictionnaire Portatif des mots français* Paris, Chez Didot, 1755, t. II.
- RICHELET, Pierre, *Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne*, Lyon, Les Frères Duplain, 1759, t. I.
- _____, *Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne*, Amsterdam, 1732, t. II.
- ROBINET, Jean-Baptiste-René, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Londres, Chez les libraires associés, 1780, t. XIV.
- _____, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Londres, Chez les Libraires associés, 1781, t. XVIII.
- _____, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Londres, Chez les Libraires associés, 1782, t. XXV.

_____, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique ; ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Londres, Chez les Libraires associés, 1783, t. XXVIII.

ROMME, Nicolas Charles, *Dictionnaire de la marine française*, Paris, Chez Barrois l'aîné, 1792.

SAVARY, Philémon-Louis, *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, & des arts & métiers*, Copenhague, Chez Claude Philibert, 1765, t. V.

VOLTAIRE, Arouet, François-Marie, dit, *Dictionnaire philosophique*. Basle, De l'Imprimerie de Jean-Jacques Tourneisen, 1786, t. XL.

_____, *Dictionnaire philosophique*, Gotha, Chez Charles-Guillaume ettinger, 1786, t. XLIII.

WAILLY, François de, *Dictionnaire portatif de la langue française*, Lyon, Pierre Bruyset-Ponthus, 1789, t. II.

I.2.2 Récits de voyage

FORBIN, Claude de, *Mémoires du comte de Forbin*, Amsterdam, Chez François Girard, 1729, t. I.

KÆMPFER, Engelbert, *Histoire naturelle, civile, et ecclésiastique de l'empire du Japon*, La Haye, Chez P. Gosse & J. Neaulme, 1729, t. I.

MANDELSLO, Jean-Albert de, *Voyages Celebres & remarquables, faits de Perse aux Indes orientales*, Amsterdam, Chez Michel Charles Le Cène, 1727.

SCHOUTEN, Gautier, *Voyage de Gautier SCHOUTEN aux Indes Orientales, Commencé l'an 1658 & fini l'an 1665*, Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel le Jeune, 1725.

TAVERNIER, Jean-Baptiste, *Suite des voyages de monsieur J.B. Tavernier Ecuyer, Baron d'Aubonne. En Turquie, en Perse, et aux Indes*, Rouen, Chez Jean-Baptiste Machuel le Père, 1724, t. IV.

TURPIN, François-Henri, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, Paris, Chez Costard, 1771, t. I.

_____, *Histoire civile et naturelle du royaume de Siam*, Paris, Chez Costard, 1771, t. II.

I.2.3 Compilations

- CASTILLON, Jean, *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises, tonquinoises, &c*, Paris, Chez Vincent, 1774.
- CONTANT D'ORVILLE, André Guillaume, *Histoire des différens peuples du monde*, Paris, Chez Edme, 1772, t. I.
- DU ROURE, Jacques, *Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, Paris, Chez Moutard, 1783, t. XII.
- LA HARPE, Jean François de, *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, Paris, Hôtel de Thou, 1780, t. VI.
- LAMBERT, Claude-François, *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*, Paris, Chez David le jeune, 1750, t. IX.
- LA PORTE, Joseph de, *Le Voyageur Français ou la Connaissance de l'Ancien et du Nouveau Monde*, Paris, Chez L. Cellot, 1774, t. IV.
- MARSY, François-Marie de, *Histoire moderne des Chinois, des Japponois, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, &c.*, Paris, Chez Desaint & Saillant, 1765, t. III.
- PAGÈS, Pierre-François-Marie de, *Nouveau voyage autour du monde, en Asie, en Amérique et en Afrique en 1788, 1789 et 1790*, Paris, Chez H. J. Jansen, 1797, t. II.
- PRÉVOST, Antoine François, *Histoire générale des voyages*, La Haye, Chez Pierre De Hondt, 1755, t. XII.
- PUFENDORF, Samuel Von, *Introduction à l'histoire moderne, générale et politique de l'univers*, Paris, Merigot, 1759, t. VII.
- ROUBAUD, Pierre Joseph André, *Histoire générale de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique*, Paris, Chez Des Ventes de la Doué, 1770, t. V.
- ROUSSELOT DE SURGY, Jacques-Philibert, *Mélanges intéressans et curieux ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile, et politique, de l'Asie, l'Afrique, et des Terres polaires*, Paris, Chez Lacombe, 1766, t. IX.

I.2.4 Romans

- CUBIÈRES-PALMÉZEAUX, Michel de, *Les Hochets de ma jeunesse*, Amsterdam, Chez Valleyre, l'aîné, 1780.
- DU FRESNY, Charles, *Amusemens sérieux et comiques*, Liège, Chez Joseph-Louis de Milst, 1705.
- GOUGES, Olympe de, *Le Prince philosophe ; conte oriental*, Paris, Chez Briand, 1792.

LANDON, Joseph, *Lettres siamoises, ou Le Siamois en Europe*, Paris, Chez François Delaguette, 1751,

MATON, Alexis, *Mikou et Mézi, conte moral*, La Haye, Chez Durand, 1765.

I.2.5 Essais

[Anonyme], *Essai sur les Phénomènes de la Nature*, Bouillon, Aux dépens de la Société Typographique, 1773.

ARGENSON, René-Louis de Voyer, *Essais dans le gout de ceux de Michel Montagne ou les loisirs d'un ministre d'État*, Bruxelles, Buisson, 1788.

DES ESSARTS, Nicolas-Toussaint, *Essai sur l'histoire générale des tribunaux des peuples tant anciens que modernes*, Paris, L'Auteur, 1780, t. VI.

VOLTAIRE, Arouet, François-Marie, dit, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Paris, Chez Stoupe, 1792, t. I.

_____, *Essai sur l'Histoire générale, et sur les mœurs et l'esprit des nations*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1764, t. III.

_____, *Essai sur l'Histoire générale, et sur les mœurs et l'esprit des nations*, Amsterdam, Chez Jean Neaulme, 1757, t. VII.

I.2.6 Périodiques

Journaux du XVII^e siècle

Gazette, Du 23 septembre 1684, Lyon, Chez Antoine Jullieron, 1684.

_____, Du 4 novembre 1684, Lyon, Chez Antoine Jullieron, 1684.

Mercuré Galant, septembre 1684, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1684.

_____, décembre 1684, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1684.

_____, janvier 1685, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1685.

_____, février 1685, Paris, Chez G. De Luyne, 1685.

_____, juillet 1686, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1686.

_____, septembre 1686, Paris, Chez G. De Luyne, 1686.

Mercuré Galant, décembre 1686, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1686.

_____, juin 1687, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1687.

_____, novembre 1687, Paris, Chez G. De Luyne, 1687.

_____, juillet 1688, Paris, Chez G. De Luyne, 1688.

_____, mars 1691, Lyon, Chez Thomas Amaulry, 1691.

_____, décembre 1694, Paris, Michel Brunat, 1694.

Mercuré Historique et Politique, Novembre 1686, Parme, Chez Juan Batanar, 1686.

_____, août 1688, La Haye, Chez Henry Van Bulderen, 1688.

_____, juin 1689, La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1689.

_____, juillet 1693, La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1693.

_____, septembre 1698, La Haye, Chez Henri Van Bulderen, 1698.

Recüeil des Gazettes nouvelles, Paris, Du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvres, 1682.

Recüeil des nouvelles ordinaires et extraordinaires, Paris, Du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, 1685.

Journaux du XVIII^e siècle

Almanach des Muses, Paris, Chez de Lalain l'ainé Libraire, 1780.

Almanach littéraire, ou Étrennes d'Apollon, Paris, Chez Mme la Veuve Duchesne, 1790, par M. D'Aquin de Château-Lyon.

Almanach royal, Paris, De l'imprimerie de Le Breton, 1760.

Amusemens de la campagne, ou nouvelles ruses innocentes, Paris, Saugrain, 1753, t. II, par Liger Louis.

Anecdotes des Beaux-arts, Paris, Chez Jean-François Bastien, 1776, t. II, par Pierre-Jean-Baptiste Nougaret et Nicolas-Thomas Le Prince.

Annales Politiques de Feu Monsieur Charles Irenée Castel, Londres, 1757.

Annales typographiques, ou Notice du progrès des connaissances humaines, Paris, Vincent, 1760, t. II.

Bibliothèque amusante et instructive, Paris, Chez Duchesne, 1755, t. I.

Bibliothèque Ancienne et Moderne, Amsterdam, Chez les Frères Wetstein, 1719, t. XI.

Bibliothèque Anglaise ou Histoire littéraire de la Grande Bretagne, Amsterdam, Pierre de Cour, 1726, t. XIII.

Bibliothèque britannique, Genève, De l'Imprimerie de la Bibliothèque Britannique, 1798, t. VII.

Bibliothèque choisie de médecine, Paris, Chez la Veuve d'Houry, 1761, t. VI.

Bibliothèque des artistes et des amateurs, Paris, Chez P. G. Simon, 1766, t. II.

Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, Dijon, Chez François Desventes, 1745, t. I.

Bibliothèque des gens de cour ou Mélange curieux, Paris, Chez Théodore le gras, 1724, t. IV.

Bibliothèque des sciences et des beaux arts, La Haye, Pierre Gosse Junior et Daniel Pinet,

1772, t. XXXVII,
Bibliothèque impartiale, Göttingue & Leide, Chez Élie Luzac, 1756, t. XIV.
_____, Leide, De l'Imp. D'Élie Luzac, Fils, 1751, t. IV.
Bibliothèque pour les enfans, Dresde, au Magasin de Hilscher, 1779, t. I, III, par J. A. Buel.
Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe, Amsterdam, les Wetsteins &
Smith, 1730, t. L.
Bibliothèque universelle des dames voyages, Paris, Rue et Hôtel Serpente, 1787, t. VI, VII.
Bibliothèque universelle des romans, Janvier, Paris, Chez Demonville, 1780.
Bibliothèque universelle et historique de l'année, Amsterdam, Henri Schelte, 1752, t. XXI.
_____, La Haye, Jean Mart. Husson, 1738, t. XIV.
Éphémérides du citoyen ou Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques, Paris,
Chez Lacombe, 1771, t. VI.
Extrait des nouvelles des missions des Indes orientales, Paris, Chez Guillot, 1785.
Gazette de France, du vendredi 1^{er} Juillet 1768, Paris, de l'Imprimerie de la Gazette de France,
1768.
Gazette littéraire de l'Europe, septembre 1768, Amsterdam, Chez E. Van Harrevelt, 1768, t.
XXVII.
_____, Octobre 1771, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1771.
_____, Amsterdam, Chez E. Van Harrevelt, 1772, t. I.
_____, Amsterdam, E. van Harreveld, 1780, t. XCV.
Journal de littérature, des sciences et des arts, Paris, Au bureau du Journal, 1779, t. II.
Journal des Beaux-arts et des sciences, Paris, Chez Moutard, 1774, t. II.
Journal des sçavans, Paris, Au Bureau du Journal de Paris, 1738.
_____, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1756, t. XVII.
_____, septembre 1765, Paris, 1765.
_____, Amsterdam, Marc-Michel, 1769.
Journal des sciences et des beaux-arts, Paris, Chez Lacombe, 1776, t. III.
Journal encyclopédique ou universel, Bouillon, De l'Imprimerie du Journal, 1761, t. II.
_____, Bouillon, De l'imprimerie du Journal, 1768, t. VIII.
_____, Bouillon, De l'imprimerie du Journal, 1777, t. IV.
_____, Bouillon, De l'Imprimerie du Journal, 1780, t. II, IV.
_____, Bouillon, De l'Imprimerie du Journal, 1788, t. II.
Journal helvétique ou recueil de pieces fugitives de littérature choisie, Juin, Neuchatel, De
l'imprimerie des Journalistes, 1748.

Journal littéraire, La Haye, T. Johnson, 1716, t. I.
 _____, La Haye, P. Gosse, & J. Neaulme, 1731, t. XVII.
L'Année littéraire, Paris, Chez Duchesne, 1752, t. VII.
 _____, Paris, Michel Lambert, 1755, t. VII.
 _____, Paris, Michel Lambert, 1756, t. VI.
 _____, Paris, Le Jay, 1772, t. II, VI.
 _____, Paris, Chez Mérigot, 1785, t. IV.
L'Avant coureur, Feuille hebdomadaire, Paris, Michel Lambert, 1760.
 _____, Paris, Lacombe, 1771.
L'esprit des cours de l'Europe, Juillet, La Haye, Chez François l'Honoré, 1700.
L'Esprit des Journalistes de hollande les plus célèbres, la Veuve Duchesne, 1777, t. II.
L'Esprit des journaux, Paris, de l'Imprimerie du journal, 1774, t. III.
 _____, juillet 1784, Paris, Chez Valade, 1784, t. VII.
 _____, Paris, la veuve Valade, 1796, t. V.
 _____, Paris, Chez la veuve Valade, 1796, t. VI.
L'Observateur français à Londres, ou Lettres sur l'Angleterre et les autres pays de l'Europe,
 Paris, Chez Lacombe, 1773, t. IV.
L'Observateur littéraire, Paris, Duchesne, 1761.
La Bigarure, ou Gazette, La Haye, Pierre Gosse Junior, 1751, t. II.
La clef du cabinet des princes de l'Europe, Avril 1710, Chez Jacques le sincère, 1710.
 _____, mars 1773, Luxembourg, Chez les Héritiers d'André Chevalier, 1773.
La France littéraire, Paris, la Veuve Duchesne, 1769, t. II.
Le compère mathieu, ou les bigarrures de l'esprit humain, Londres, Aux Dépens de la
 Compagnie, 1766, t. II.
Le Journal des scavans, Mars, Paris, Chez Chaubert, 1729.
 _____, Paris, Gabriel-François, 1752.
 _____, Paris, Michel Lambert, 1761.
Le mentor moderne, ou discours sur les mœurs du siècle, Amsterdam, Chez Pierre Humbert,
 1727, t. I.
Le mentor universel, Paris, Chez l'Auteur, 1784.
Le Misanthrope, La Haye, Chez Jean Neaulme, 1742, t. II.
Le nouveau secrétaire de la cour, Paris, Chez Théodore le Gras, 1723, par René Milleran.
Le porte-feuille lyonnois, ou Bigarrures provinciales, Minorque, Aux dépens du
 Gouvernement, 1779.

Les spectacles de Paris, ou suite du Calendrier historique et chronologique des Théâtres, sixième partie, Paris, Chez Duchesne, 1757.

Lettres édifiantes et curieuses, Paris, Chez J. G. Merigot le jeune, 1781, t. XVII.

Lettres historiques, La Haye, Chez Adrian moetjens, 1700, t. XVIII.

Mélanges philosophiques, Genève, 1771, t. III.

Mémoires de l'académie royale des sciences, Paris, La compagnie des libraires, 1729, t. VII.
_____, Paris, La Compagnie des libraires, 1730, t. X.

Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres, Berlin, Chez George Decker, 1796.

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, Londres, John Adamsohn, 1777.

Mercure Danois, Dédié au roi, novembre 1756, Copenhague, De l'Imprimerie de Ludolpbe-Henri Lillie, 1756,

Mercure de France, Octobre, Paris, Chez guillaume cavelier, 1724.
_____, Avril 1738, Paris, Chez Guillaume Cavelier, 1738.
_____, Paris, Chaubert, 1761.
_____, Novembre, Paris, Chez Lacombe, 1770.

Mercure historique et politique, Juillet, La Haye, Chez Frédéric staatman, 1768, t. CLXV.
_____, Juin, La Haye, Chez Henri van Bulderen, 1700.
_____, Juillet, La Haye, Chez Henri van Bulderen, 1700, t. XXIX.

Nouvelle Bibliothèque de société, Paris, Chez Delalain l'aîné, 1782, t. IV.

Nouvelle Bibliothèque de ville et de campagne, Genève, Chez N.-Étienne Sens, 1788, t. I et II.

Nouvelle introduction à la géographie moderne, Londres, Chez Mrs. F. Nourse & P. Vaillant, 1755, t. III.

Nouvelles littéraires, Amsterdam, Chez Henri du Sauzet, 1719, t. IX.

Observations sur la littérature moderne, Paris, la Veuve Cailleau, 1751, t. IV.

Suite de la clef, ou Journal historique sur les matières du tems, Juin 1772, Paris, Eustache Herault, 1772.

I.2.7 Ouvrages des savants et littéraires

BOULANGER, Nicolas-Antoine, *Recherches sur l'origine du despotisme oriental*, Londres,

- Chez Seyffert, 1762.
- BOUREAU-DESLANDES, André-François, *Histoire de M. Constance, Premier Ministre du Roi de Siam*, Amsterdam, Duchesne, 1756
- BUFFON, Georges-Louis Leclerc comte de, *Histoire naturelle*, Paris, Hôtel de Thou, 1775, t. II.
- DE BOYER ARGENS, Jean-Baptiste, *Lettres chinoises, ou correspondance philosophique, historique et critique*, La Haye, Chez Pierre Paupie, 1740.
- _____, *L'esprit du marquis d'Argens, ou recueil de pensées philosophiques*, Berlin, Chez Chrétien-Frédéric Woss, 1775, t. II
- DÉMEUNIER, Jean-Nicolas, *L'Esprit des usages et des coutumes des différens peuples*, Paris, Chez Laporte, 1776-1786, t. I-III.
- FLEURY, Claude, *Opuscules de M. L'abbé Fleury*, Nismes, Chez Pierre Beaume, 1781, t. IV.
- GOUYE, Thomas, *Observations Physiques et Mathématiques pour servir à l'Histoire Naturelle & à la perfection de l'Astronomie & de la Géographie*, Paris, Rollin fils, 1737.
- GUILLAUME-THOMAS, Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Livres I-V, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2010, t. I.
- Histoire de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres*, Paris, de l'Imprimerie royale, 1753, t. XVIII.
- Histoire de l'académie royale des sciences*, Paris, Chez Charles-Estienne Hochereau, 1720.
- Introduction à la géographie*, Paris, Chez Gilles Paulus-du-Mesnil, 1758.
- LA BRUYÈRE, Jean de, *Caractères*, Paris, Chez Jean-François Bastien, 1790, t. II.
- MAYER, Charles-Joseph, *Le Cabinet des fées, ou collection choisie des contes des fées*, Genève, Chez Barde, Manget & compagnie, 1786, t. XXXVII.
- MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Loix*, Genève, Chez Barrillot & Fils, 1749.
- Nouveau choix de pièces tirées des anciens mercures, et des autres journaux*, Paris, Chez Rollin, 1759, t. XXVII et XXXII.
- Opuscules poétiques*, Orléans, De l'Imprimerie de Couret de Villeneuve, 1786, t. I.
- POIVRE, Pierre, *Voyages d'un philosophe, ou observations sur les Mœurs & les Arts des Peuples de l'Afrique, de l'Asie & de l'Amérique*, Maëstricht, Chez Jean-Edme Dufour & Philippe, 1779.
- PICART, Bernard, *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, Amsterdam, Chez Laporte, 1783, t. I.

_____, *Cérémonies et coutumes religieuses des peuples idolâtres*, Amsterdam, Chez J. F. Bernard, 1728, t. II.

Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie, Toulouse, De l'imprimerie de Mr Bernard Pijon, 1753.

_____, SABATIER DE CASTRES *Les trois siècles de notre littérature*, Paris, Dehansi, 1772, t. II.

II. Études

II.1 Histoire des Missions étrangères

BAUDIMENT, Louis (Chanoine), *François Pallu, principal fondateur de la Société des Missions*, Paris, G. Beauchesne et fils, 1934.

CHAPPOULIE, Henri-Alexandre, *Rome et les missions d'Indochine au XVII^e siècle*, Paris, Bloudet Gay, 1943.

FOREST, Alain, *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam XVII^e-XVIII^e siècles Analyse comparée d'un relatif succès et d'un total échec. Livre I : Histoires du Siam*, Paris, L'Harmattan, 1998.

_____, *Les missionnaires français au Tonkin et au Siam XVII^e-XVIII^e siècles. Analyse comparée d'un relatif succès et d'un total échec. Livre III : Organiser une église, Convertir les infidèles* Paris, L'Harmattan, 1998.

GUENNOU, Jean, *Missions Étrangères de Paris*, Paris, Fayard, 1986.

HENRION, Mathieu-Richard-Auguste, *Histoire générale des Missions catholiques depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours, Tome second*, Paris, Gaume Frères, 1847.

LAUNAY, Adrien, *Siam et les Missionnaires français*, Tours, Alfred Mame et fils, 1846.

LAUNAY, Marcel, *Les Missions Étrangères : trois siècles et demi d'histoire et d'aventure en Asie*, Paris, Perrin, 2008.

MARIN, Catherine, *La Société des Missions Étrangères de Paris 350 ans à la rencontre de l'Asie 1658-2008*, Paris, Karthala, 2010.

MOUSSAY, Gérard, *Les Missions Étrangères en Asie et dans l'océan Indien*, Paris, Les Indes savants, 2009.

OURY, Guy-Marie, *Mgr François Pallu ou les Missions Étrangères en Asie au 17^e siècle*, Paris, France Empire, 1985.

WIRTH, Bernard, *La Stratégie d'évangélisation des prêtres des Missions Étrangères de Paris à Siam, 1662-1688*, thèse de doctorat d'Université Lyon II, 1988.

II.2 Histoire des relations entre la France et le Siam du XVII^e siècle au XVIII^e siècle

- COSTET, Robert, *Siam et Laos Histoire de la mission*, Paris, Église'Asie, 2002.
- DASSÉ, Martial, *Phra Narai, roi de Siam et Louis XIV*, Paris, Musée Guimet, 1986.
- FAUVILLE, Henri, *La Thaïlande et l'Occident*, Provinces, Sudestasia, 1991.
- ÉTIENNE-GALLOIS, Auguste-Alphonse, *L'Ambassade de Siam au XVII^e siècle*, Paris, Typographie E. Panckoucke et C^{ie}, 1862.
- _____, *L'expédition de Siam au XVII^e siècle et C. Phaulkon*, Paris, le Moniteur, 1833.
- JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Phra Narai, roi de Siam et Louis XIV*, Paris, Musée de l'Orangerie, 1986.
- LANIER, Lucien, *Étude historique sur la relation de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, Versailles, E. Aubert, 1883.
- LEMIRE, Charles, *La France et le Siam .Nos relations de 1662 à 1903*, Paris, Saint-Étienne, 1993.
- MANTIENNE, Frédéric, *Les Relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVII^e siècle)*, Paris, Les Indes savantes, 2001.
- _____, *Les Relations politiques et commerciales entre la France et la péninsule Indochinoise (XVIII^e siècle)*, Paris, Les Indes savantes, 2003.
- ROUSSEAU, Philippe, *Les relations entre la France et le Siam au temps de Louis XIV*, Institut National des langues et Civilisations Orientale (INALCO), Paris.
- SEAUVE, Henri, *Les Relations de la France et du Siam (1680-1970)*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1908.
- SOTTAS, Jules, *Histoire de la Compagnie royale des Indes Orientales 1664-1719*, Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1905.
- SUBAMONKALA, Kotsri, *La Thaïlande et ses Relations avec la France*, thèse de doctorat d'Université de Paris, Paris, A. PEDONE, 1940.
- THANANOPAVARN, Porntip, *Les relations diplomatiques entre le Siam et la France au XVII^e siècle*, thèse de doctorat d'Université Aix-Marseille, 1972.
- VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *Louis XVI et le Siam*, Paris, Fayard, 1991.
- VONGSURAVATANA, Raphaël, *Un jésuite à la Cour de Siam*, Paris, France-empire, 1992.

II.3 Histoire des relations entre les Européens et le Siam du XVII^e siècle au XVIII^e siècle

ANDERSON, John, *English Intercourse with Siam in the seventeenth century*, London, Kegan Paul, 1890.

ANUMANRAJATHANA, Somjai, *Diplomatie de la Thaïlande à l'époque d'Ayutthaya*, Bangkok, Thaïkaserm, 1950 .

BASNAGE, Jacques, *Annales des Provinces-Unies*, La Haye, Chez Charles le Vier, 1719.

CAMPOS, Joaquim de, *Early Portugese Accounts of Thailand*, Lisboa, Camara Municipal, 1983.

HAUDRÈRE, Philippe, *Les companies des Indes orientales*, Paris, Desjonquères, 2006.

JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *L'Europe et le Siam du XVI^e au XVIII^e siècle : apports culturels*, Paris, L'Harmattan, 1993.

PURCHAS, Samuel, *Purchas His Pilgrimage*, London, William-Stansby, 1625.

RUANGSILP, Bhawan, *Dutch East India company merchants at the court of Ayutthaya*, Brill, Leiden-Boston, 2007.

SMITH, George Vinal, *The Dutch in Seventeenth-Century Thailand*, Center For Southeast Asian Studies Special Report No.16, Northern Illinois University, 1977.

II.4 Études sur la pensée européenne

ATKINSON, Geoffroy, *Les relations de voyages du XVII^e siècle et l'évolution des idées Contribution à l'étude de la formation de l'esprit du XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1927.

BAYSSON, Huvert, *L'idée d'étranger chez les philosophes des Lumières*, Paris, L'Harmattan, 2002.

CHAMAYOU, Anne, *L'esprit de la lettre, XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1999.

DARBEAU, Bertrand, *Les Lumières. Anthologie*, Paris, Flammarion, 2002.

DIDIER, Béatrice, *Le siècle des Lumières*, Paris, Solar, 1987.

SALAÛN, Franck, *Les Lumières : une introduction*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

TRITTER, Jean-Louis, *Les Lumières*, Paris, Ellipses, 2001.

II.5 Études sur l'histoire de la littérature et de la civilisation

- DIDIER, Béatrice, *Histoire de la littérature française du XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.
- GOULEMOT, Jean Marie, *La littérature des Lumières*, Paris, Armand Colin, 2009.
- JURANVILLE, Françoise, *1715-1750 Le matin des Lumières*, Paris, Nathan, 1998.
- LAUNAY, Michel et MAIHOS, Georges, *Introduction à la vie littéraire du XVIII^e siècle*, Paris, Bordas, 1969.
- MARCHAND, Sophie, *Histoire littéraire du XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2014.
- MARTIN Christophe, *L'Esprit des Lumières : Histoire, littérature, philosophie*, Paris, Armand colin, 2017.
- MASSON, Nicole, *Histoire de la littérature française du XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 2003.
- RENAUD, Jean, *La littérature française du XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1994.
- ROBERT, Richard, *Les mouvements littéraires en Europe XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- SÉGUIN, Marie-Sylvie, *Histoire de la littérature en France au XVIII^e siècle*, Paris, Hatier, 1992.
- TATIN-GOURIER, Jean-Jacques, *La littérature française du XVIII^e siècle*, Paris, Dunod, 1999.
- _____, *Lire les Lumières*, Paris, Dunod, 1996.
- VERSINI, Laurent, *Le XVIII^e siècle littérature française*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988.

II.6 L'Orient dans les récits de voyage

- BARBOSA, Duarte, *A Description of East Africa and Malabar in the Beginning of the sixteenth Century. Translated from an early Spanish Manuscript, with notes and a preface by Henry E.J. Stanley*, London, 1970.
- CHOISY, François-Timoléon de, *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Paris, Mercure de France, 2000.
- DUFAYS, Jean-Louis, *Stéréotype et lecture : Essai sur la réception littéraire*, Suisse, Peter Lang, 1995.
- GOMEZ-GÉRAUD, Marie-Christine et ANTOINE, Philippe, *Roman et récit de voyage*, Paris, PUPS, 2000.

- JACQ-HERGOUALC'H, Michel, *Étude historique et critique du Journal du voyage de Siam de Claude CÉBERET, Envoyé extraordinaire du Roi en 1687 et 1688*, Paris, L'Harmattan, 1992,
- _____, *Étude historique et critique du livre de Simon de La Loubère « Du royaume de Siam »*, Paris, éditions Recherche sur les civilisations, 1987.
- _____, *Le Siam*, Paris Les Belles Lettres, 2004.
- LINON-CHIPON, Sophie, *GALLIA ORIENTALIS : Voyages aux Indes orientales, 1529-1722 Poétique et imaginaire d'un genre littéraire en formation*, Paris, Paris-sorbonne, 2003.
- LINSCHOTEN, Jan Huygen van, *Histoire de la navigation de Jean Hugues de Linschot Hollandois aux Indes orientales*, Amsterdam, Theodore Pierre, 1610.
- MARTINO, Pierre, *L'orient dans la littérature française au XVII^e et au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette et cie, 1906.
- PINTO, Fernand Mendez, *Les voyages aventureux de Fernand Mendez Pinto*, Paris, Chez Arnould, 1645.
- PIRES, Tomé, *The Suma Oriental of Tomé Pires*, Londres, Hakluyt Society, 1944.
- VAN DER CRUYSSSE, Dirk, *De Branche en branche études sur le XVII^e et le XVIII^e siècles*, Paris, Peeters, 2005.

II.7 Études sur l'histoire de la France

- ALBA, André, *Histoire 2 : L'âge classique 1492-1789*, Paris, Hachette, 1959.
- ASHLEY, Maurice, *Louis XIV and The Greatness of France*, New York, The Free Press, 1946.
- BÉGUIN, Katia, *Histoire politique de la France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2001.
- BÉLY, Lucien, *La France moderne 1498-1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
- DUCCINI, Hélène, *Histoire de la France au 17^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2002.
- MATHIEX, Jean, *Histoire de France*, Paris, Hachette, 1996.
- MEYER, Jean, *Colbert*, Paris, Hachette, 1981.
- MURAT, Inès, *Colbert*, Paris, Fayard, 1980.

II.8 Études générales

- BOURNY-ROMAGNÉ, Brigitte, *Des épices au parfum : Comment les épices ont écrit*

- l'histoire des hommes et des parfums*, Genève, Aubanel, 2006.
- CORDIER, Henri, *Mélanges d'Histoire et de Géographie orientales*, Paris, Jean Maisonneuve & fils, 1914, t. I.
- CORREA, Gaspar, *Lendas Da India*, Lisboa, 1860, t. II.
- DELMAS, Jean-Christophe, *Dico atlas de l'Histoire du Monde*, Paris, Belin, 2009.
- DUTEIL, Jean-Pierre, *L'Europe à la découverte du monde du 13^e au 17^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2003.
- DELMAS, Dimitri et REYNARD, Guillaume, *L'Histoire des fruits et des épices venus d'ailleurs : Les voyages du goût*, Arles, Actes Sud, 2014.
- DELUMEAU, Jean, et alii, *Une Histoire du Monde aux Temps modernes*, Paris Bibliothèque historique Larousse, 2008.
- DUTEIL, Jean-Pierre, *L'Asie aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, OPHRYS, 2001.
- FAVIER, René, *Les Européens et les Indes orientales au XVIII^e siècle*, Paris, OPHRYS, 1997.
- HAAG, Eugène, *Histoire des Dogmes Chrétiens*, Paris, Joël Cherbuliez, 1862.
- LANCASTER, James, *The Voyages of Sir James Lancaster to the East Indies*, Edited by C.R. Markham (Hakluyt Society series), London, 1877.
- MAI, Manfred, *Voyage dans l'histoire du Monde*, Paris, Louis Audibert, 2004.
- MARGOLIN, Jean-Louis et MARKOVITS, Claude, *Les Indes et l'Europe*, Paris, Gallimard, 2015.
- MOURRE, Michel, *Le petit Mourre. Dictionnaire d'Histoire universelle*, Paris, Bordas, 2006.
- PANIKKAR, Kavalam Madhava, *Asie and Western Dominance: A Survey of Vasco Da Gama Epoch of Asian History 1498-1945*, London, George Allen & Unwin LTD, 1953,
- REID, Anthony, *Southeast Asia in the Age of Commerce 1450-1680. Volume Two: Expansion and Crises*, Edwards Brothers, Michigan, 1988.
- THABUT, Marie-Noëlle, *L'intelligence des Écritures 4*, Perpignan, Artège, 2011.
- VIVES, Gérard, *Poivres*, Arles, Éditions du Rouergue, 2010.

II.9 Ouvrages en anglais

- GARNIER, Derick, *Ayutthaya Venice of the East*, Bangkok, Amarin Printing, 2004.
- HUNT, Lynn, C. JACOB, Margaret et MIJNHARDT, Wijnand, *The book that changed Europe: Picart & Bernard's Religious Ceremonies of the World*, London, The Belknap press of Harvard University press, 2010.

WOOD, W.A.R., *A history of Siam*, Bangkok, Chalermit, 1959.

II.10 Ressources en ligne

-<https://catalogue.bnf.fr>

-<http://enccre.academie-sciences.fr>

-<https://gallica.bnf.fr/> (*Usages du Royaume de Siam* : cartes, plans et vues en 1688)

-<https://gallica.bnf.fr/> (BnF, département Estampes et photographie, AA-3

(HAINZELMANN, Jean)

-[https:// www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/audience-solennelle-donnee-par-le-roy-du-siam-a-mr-le-chevalier-de-chaumont](https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/audience-solennelle-donnee-par-le-roy-du-siam-a-mr-le-chevalier-de-chaumont)

INDEX DES NOMS

A

Agasse, Henri, 128
Alba, André, 50, 51, 52, 57, 58, 59
Albuquerque, Afonso de, 24, 31,32, 33
Alexandre VIII, 57
Almeida, Francisco de, 24
Anderson, John, 9, 34, 43
Antheuniss, Lucas, 45
Anumanrajathana, Somjai, 38, 41, 42, 44, 46, 47, 48, 68
Argens, Jean-Baptiste de Boyer, 11, 104, 105, 108, 206, 207, 208, 209, 228
Ashley, Maurice, 52, 56, 58, 59
Aubert de La Chesnaye des Bois, François-Alexandre, 162

B

Barbosa, Duarte, 28
Basnage, Jacques, 38
Bayle, Pierre, 16, 128, 136, 186, 209
Beauregard, 69
Béguin, Katia, 51
Bély, Lucien, 50, 52, 54, 58, 59
Bonnegarde, 114
Borommakot, 80
Bossuet, Jacques-Bénigne, 57
Boulangier, Nicolas-Antoine, 11, 103, 106
Boullanger, 105
Boureau-Deslandes, André-François, 53, 84, 92, 114, 219, 223, 227, 228
Bourges, Jacques de, 8, 30, 35, 60, 62, 87, 89, 92, 95, 96, 97
Bourny-Romagné, Brigitte, 24, 25, 35, 37, 38
Bouvet, Joachim, 54, 67
Boyle-Mariotte, 53
Braud, 77
Brigot, Pierre, 81, 218
Brindeau, Pierre, 61
Bruel, J. A., 222
Bruzen de La Martinière, Antoine-Augustin, 108, 112, 161, 186
Buffon, Georges-Louis Leclerc comte de, 186, 187

Burnaby, Richard, 46

C

Cambois, Juan de Mendoza, 48
Campos, Joaquim de, 9, 35
Canto, Sébastien ão de, 35
Caron, François, 52
Cassini, Jean-Dominique, 53, 54, 177
Castillon, Jean, 14, 15, 104, 107, 112, 127, 134, 145, 161, 210, 214, 227
Céberet du Boullay, Claude, 70, 71, 72, 73, 74, 85, 93, 95, 97
Chai Racha, 28, 36
Champion de Cicé, Jérôme Marie, 78, 79
Chappoulie, Henri, 64
Charles II, 47
Chaudon, Mayeul, 114
Chaumont, Alexandre de, 8, 11, 27, 28, 29, 31, 66, 67, 69, 72, 76, 84, 85, 90, 92, 93, 95, 97, 111,122, 124, 164, 180, 223, 226
Chevreuil, Louis, 61
Choisy, François-Timoléon de, 8, 10, 11, 29, 66, 67, 68, 70, 90, 93, 95, 97, 98, 114, 138, 145, 148, 155, 173, 179, 185, 186, 194, 221
Coats, Thomas, 46
Coelho Pereira, Duarte, 34
Colbert, Jean-Baptiste, 51, 52, 53, 54
Contant d'Orville, André Guillaume, 13, 15, 108, 114, 121, 125, 126, 128, 129, 130, 134, 136, 137, 145, 153, 156, 177, 180, 214
Cordier, Henri, 32
Corneille, Pierre, 54
Corre, 81
Correa, Gaspar, 34
Costet, Robert, 9, 61, 62, 65, 66, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81
Coudé, 82
Courtaulin, 88
Croissy, Charles Colbert de, 65

Cubières-Palmézeaux, Michel de, 201
Cyprien de Carthage, 25

D

Da Cruz, Jérónimo, 35
Dassé, Martial, 10
De Felice, Fortunato Bartolomeo, 155
De la Mare, 67, 69, 122
Delisle, Claude, 138
Delmas, Dimitri, 22
Delmas, Jean-Christophe, 21
Delumeau, Jean, 23
Démeunier, Jean-Nicolas, 12, 13, 104, 108, 109, 228
Desfarges, Marshal, 71, 74, 75, 94, 98
Destouches, André-Cardinal, 219
Deydier, François, 60
Dias, Bartolomeu, 23
Du Bruant, 73
Duccini, Hélène, 50, 56, 57, 58
Dufresny, Charles, 199
Dupleix, Joseph François, 80
Du Roure, Jacques, 105, 108, 133, 137, 158, 160, 161,
179
Duteil, Jean-Pierre, 22, 23

E

Ekatotsarot, 40, 41
Éragny (le marquis de), 73
Essington, Thomas, 45
Étienne-Gallois, Auguste Alphonse, 66, 70

F

Fauville, Henri, 10, 31, 32, 33, 41, 46
Fermanel de Favery, Luc, 88, 92
Fernandes, Duarte, 32, 33
Ferreux, 76, 77
Fleury, Claude de, 11
Fontaney, Jean de, 54
Forbin, Claude de, 14, 66, 67, 69, 72, 85, 95, 111, 113,
145, 158

Forest, Alain, 28, 29, 31
Fouquet, Nicolas, 51
Fragoso, 33

G

Galland, Antoine, 198, 201
Gama, Vasco da, 23, 31
Garnault, Arnaud-Antoine, 82
Garnier, Derick, 11
Gayme, Claude, 64
Gerbillon, Jean-François, 54, 67
Gervaise, Nicolas, 8, 35, 92, 95, 96, 99, 105, 114, 135,
136, 138, 140, 147, 169, 185, 226
Gibbon, Hammon, 46
Goubert, Pierre, 56, 59
Gouges, Olympe de, 16, 200, 228
Gouye, Thomas, 55

H

Haag, Eugène, 25
Haudrière, Philippe, 21, 22, 24, 25, 26, 32, 38
Hébert, Guillaume-André, 79
Henri IV, 59
Henri le Navigateur, 23, 26, 35
Hippon, Anthony, 45
Holbach, Paul Henri Dietrich baron d', 109, 127, 128,
136, 149, 193, 194, 195
Houtman, Cornelis de, 38
Huyghens, Christian, 53, 54

I

Innocent XI, 57, 73
Innocent XII, 57

J

Jacq-Hergoualc'h, Michel, 9, 31, 33, 34, 36, 37, 40, 45,
65, 70, 74, 148
Jaucourt, Louis, 115, 131, 136, 139, 150, 162, 185, 190,
193, 194, 195

K

Kæmpfer, Engelbert, 15, 35, 43, 76, 106, 114, 128, 171,
185

Keeling, William, 44

L

La Bruyère, Jean de, 199
La Chaise (Chaize), François de, 58, 66, 69, 70, 73, 76
La Croix, Jean- François de, 139
La Fontaine, Jean de, 54
La Loubère, Simon de, 8, 30, 36, 71, 72, 74, 85, 86, 90, 94, 99, 105, 124, 133, 147, 150, 160, 179, 185, 195, 222, 224, 226
Lambert, Claude-François, 12, 15, 107, 108, 127, 130, 134, 136, 137, 139, 141, 145, 149, 152, 155, 168, 169, 172, 206
Lambert de La Motte, Pierre, 60
Lancaster, James, 44
Landon, Joseph, 16, 198, 202, 203, 228
Laneau, Louis, 61, 62, 75, 77, 78, 111
Lanier, Lucien, 10, 52, 53, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 76
La Porte, Joseph de, 104, 105, 109, 112, 128, 132, 136, 146, 147, 149, 167, 170, 177, 178, 209, 210, 211
Launay, Adrien, 9, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 68, 69, 71, 74, 77, 78, 79, 80, 81
Launay, Marcel, 9, 62
Lauriston, Jean Law de, 82
Le Blanc, Marcel, 94, 98
Le Brun, Charles, 54
Le Comte, Louis, 54, 67
Lemire, Charles, 10
Le Nôtre, André, 53
Le Vau, Louis, 54
Linschoten, Jan Huyghen van, 37
Lionne, Artus de, 69, 71, 74
Lolière-Puycontat, 80
Louis XIII, 50, 58
Louis XIV, 10, 23, 30, 32, 33, 34, 36, 38, 39, 41, 45, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 77, 79, 84, 85, 86, 87, 93, 94, 95, 99, 110, 111, 173
Louvois, François Michel Le Tellier, 58

M

Mai, Manfred, 20, 21, 50
Mallet, 196
Mandata Don Gregorio de Pastamente Bastillo, 48
Mandelslo, Jean-Albert de, 103, 105, 154, 214
Mansart, Jules Hardouin, 54
Mantienne, Frédéric, 10, 27, 53, 78, 79, 80, 82
Manuel I^{er}, 23, 24, 33, 162
Marcel, Launay, 9
Maréchal, Sylvain, 125, 186
Margolin, Jean-Louis, 21, 23, 24, 25, 26, 32, 37, 38
Marini (le Père), 149, 195
Markovits, Claude, 21, 23, 24, 25, 26, 32, 37, 38
Marsy, François-Marie de, 12, 15, 104, 106, 107, 108, 109, 117, 121, 126, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 146, 147, 151, 152, 154, 156, 157, 158, 160, 164, 168, 171, 172, 174, 179, 180, 210, 213
Martin, François, 25, 53, 78
Martino, Pierre, 12, 202
Mathieux, Jean, 50
Maton, Alexis, 16, 200, 201
Mazarin, Jules, 50, 51
Méthivier, Hubert, 56, 57
Meyer, Jean, 51
Middleton, 44
Miguel Lopez de Lagaspi, 47
Miranda de Azevedo, António de, 33
Molière, 54
Montesquieu, 102, 121, 139, 152, 189, 190, 198, 201, 226
Moréri, Louis, 13, 16, 104, 105, 111, 157, 158, 186, 208
Mourre, Michel, 20
Moussay, Gérard, 9, 60, 62
Murat, Inès, 53, 54

N

Naraï, 10, 31, 42, 43, 46, 48, 50, 63, 64, 65, 68, 69, 72, 73, 75, 77, 79, 84, 92, 93, 111, 113, 122
Naresuen, 40, 47, 48
Newton, Isaac, 53

O

Ok Khun Phichit Maitri, 65
Ok khunVichai Vathit, 65
Ok Luang Sorasak, 78
Ok Phra VisutSunthon, 69, 72
Oury, Guy-Marie, 10

P

Pagès, Pierre-Marie-François de, 105, 111, 121, 226
Pallu, François, 10, 28, 61, 62, 63, 84, 87, 88, 89, 92, 95, 96
Panikkar, Kavalam Madhava, 21
Pedro Álvares Cabral, 24
Perrault, Claude, 53
Peuchet, Jacques, 16, 165
Phaulkon, Constantin (Constance), 43, 47, 65, 69, 70, 71, 72, 74, 80, 112, 113, 219, 220, 228
Phrachao Sua, 78
Phra Pi, 75
Picart, Bernard, 12, 129, 132, 142, 143, 144, 146, 206, 207, 208, 211, 212, 214, 215, 216
Pinto, Fernao Mendez, 28, 29, 172
Pires, Tomé, 28, 29, 33, 39
Pitracha, 43, 74, 75, 77, 78
Plomteux, Clément, 128
Poivre, Pierre, 120
Polo, Marco, 196
Poussin, Nicolas, 54
Prasatthong, 42, 46
Prévost, Antoine François, 13, 14, 15, 108, 112, 115, 119, 121, 122, 125, 128, 130, 136, 139, 142, 145, 148, 149, 151, 153, 159, 161, 162, 163, 166, 170, 173, 174, 175, 176, 178, 212, 213
Pufendorf, Samuel von, 14, 112, 121, 145, 147, 148, 151, 158, 167, 172, 180
Purchas, Samuel, 45

Q

Quémener, 77, 78

R

Racine, Jean, 54
Rama I^{er}, 82
Rama Thibodi II, 33, 36
Raynal, Guillaume-Thomas, 119, 120, 191, 192
Reid, Anthony, 27, 29, 30
Reynard, Guillaume, 22
Reznikoff, Nathalie, 11
Rigaud, Hyacinthe, 54
Robinet, Jean-Baptiste-René, 152, 153, 179, 186
Roubaud, Pierre Joseph André, 15, 108, 117, 122, 151, 152, 173, 180
Rousselot de Surgy, Jacques-Philibert, 12, 14, 104, 105, 107, 110, 121, 125, 136, 140, 141, 148, 154, 157, 160, 167, 168, 169, 211, 212, 216, 228
Ruangsilp, Bhawan, 9, 40

S

Savary, Philémon-Louis, 16, 165
Schouten, Gautier, 15, 105
Schouten, Joost, 42
Seauve, Henri, 10
Second, Louis, 26
Seignelay, Jean-Baptiste Colbert de, 65, 67, 73
Sequeira, Diogo Lopes de, 31, 32
Smith, George Vinal, 9, 38, 39, 40, 41, 42
Song Tham, 41, 45
Sottas, Jules, 54, 67, 69, 71, 73, 74
South, John, 46
Specx, Cornelis, 39
Subamonkala, Kotsri, 14

T

Tachard, Guy, 8, 10, 36, 54, 55, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 77, 85, 86, 94, 95, 97, 104, 114, 124, 131, 135, 138, 153, 155, 179, 186, 209, 221, 223, 224, 226
Taksin, 81
Tallemand, l'abbé, 86
Tavernier, Jean-Baptiste, 15, 109, 154, 186
Tessier de Quéralay, Jean-Jacques, 79
Thabut, Marie-Noëlle, 26

Thaï-sa (Tai-Sa), 48,79

Thananopavarn, Porntip, 14, 32, 34, 37, 42, 46, 48

Torf, 85

Turpin, François-Henri, 13, 15, 36, 104, 107, 119, 126,
131, 133, 142, 146, 152, 189, 210, 213, 217, 227

V

Vachet, Benigne, 65, 69, 84, 95, 96

Van Der Cruysse, Dirk, 10, 11, 23, 32, 33, 34, 36, 38, 39,
41, 45, 52, 60, 61, 66

Van Neck, Jacob Cornelius, 39

Van Vliet, Jeremias, 42

Van Warwijck, Wybrant, 39

Vaudricourt, 66

Veloso, Diogo, 48

Verret, 74

Vestervolt, Volheras, 42

Visdelou, claude de, 54, 66, 67

Vives, Gérard, 22

Volant des Verquains, Jean, 94, 98

Voltaire, 190, 191, 194

Vongsuravatana, Raphaël, 10, 54, 56

W

Wood, W. A. R., 11

White, George, 46

Wirth, Bernard, 14

Y

Yvon, 133

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	6
NOTE	
INTRODUCTION	8
1. État de la question	8
2. Les Siamois dans les textes de langue française du XVIII ^e siècle	12
3. Corpus et Méthode	14
PREMIÈRE PARTIE	
La rencontre entre les Européens et les Siamois	19
Chapitre I La découverte du royaume de Siam	20
1. L'arrivée des Européens en Asie du Sud-Est	20
2. Les premières relations entre les Européens et le royaume de Siam	31
3. La présence d'autres Européens dans le royaume de Siam	37
Chapitre II L'arrivée des Français dans le royaume de Siam	50
1. La politique extérieure de la France	50
2. Les relations franco-siamoises au XVII ^e siècle	60
3. Les relations franco-siamoises au XVIII ^e siècle	75
Chapitre III Le Siam dans les textes de langue française avant le XVIII^e siècle	83
1. La diffusion des représentations du Siam	83
2. Le Siam dans les récits de voyage	86
3. L'importance des sources du XVII ^e siècle	91
DEUXIÈME PARTIE	
L'identité des Siamois à travers les textes de langue française du XVIII^e siècle	101
Chapitre I Le système politique des Siamois	102
1. Le roi	102
2. Les mandarins	110
3. Le peuple	117

Chapitre II La religion des Siamois	124
1. Les absurdités de la doctrine	124
2. Les préceptes de la loi et les croyances religieuses	132
3. Les talapoins	140
Chapitre III Caractéristiques sociales et morales des Siamois	150
1. La physionomie et le caractère	150
2. Le mode de vie	156
3. Mœurs et coutumes remarquables	168
TROISIÈME PARTIE	
La perception du Siam et des Siamois au XVIII^e siècle	182
Chapitre I L'influence de la pensée des Lumières sur l'image du Siam	183
1. L'importance des récits de voyage	183
2. Le Siam vu par les savants durant le siècle des Lumières	188
3. Le Siam dans la littérature française du siècle des Lumières	196
Chapitre II Comparaison entre le Siam et la France	205
1. Points communs	205
2. Différences	213
Chapitre III Le Siam dans les périodiques de langue française du XVIII^e siècle	218
1. Les livres recommandés concernant le Siam	218
2. Les relations franco-siamoises	220
3. Aspects typiques de la vie des Siamois	222
CONCLUSION	225
ANNEXES	230
Annexe I	231
Annexe II	248
BIBLIOGRAPHIE	259
I. Sources	259
I.1 Textes du XVII ^e siècle	259
I.2 Textes du XVIII ^e siècle	260
I.2.1 Dictionnaires	260
I.2.2 Récits de voyage	263
I.2.3 Compilations	264

I.2.4 Romans	264
I.2.5 Essais	265
I.2.6 Périodiques	265
I.2.7 Ouvrages des savants et littéraires	269
II. Études	271
II.1 Histoire des Missions étrangères	271
II.2 Histoire des relations entre la France et le Siam du XVII ^e siècle au XVIII ^e siècle	272
II.3 Histoire des relations entre les Européens et le Siam du XVII ^e siècle au XVIII ^e siècle	273
II.4 Études sur la pensée européenne	273
II.5 Études sur l'histoire de la littérature et de la civilisation	274
II.6 L'Orient dans les récits de voyage	274
II.7 Études sur l'histoire de la France	275
II.8 Études générales	275
II.9 Ouvrages en anglais	276
II.10 Ressources en ligne	277
INDEX	278
TABLE DES MATIÈRES	283